This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

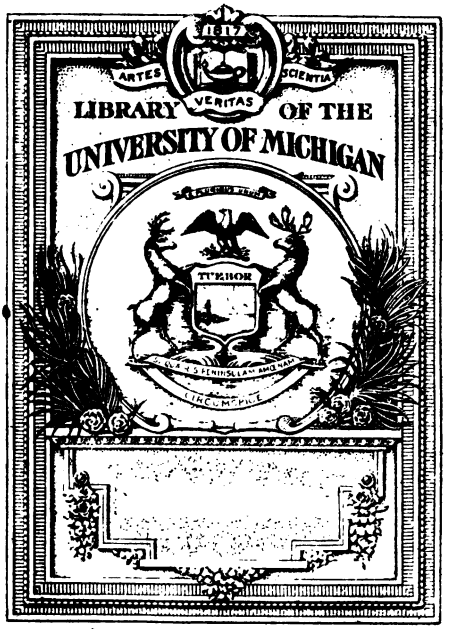
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

HJ
1082
.N36
1791

SUR
L'ADMINISTRATION
DE
M. NECKER.

SUR

L'ADMINISTRATION

DE

M. NECKER.

S POITEVINS,

SUR L'ADMINISTRATION DE M. NECKER, Jacques

PAR LUI-MÊME.

Ac plerique suam ipsi vitam narrare, fiduciam potiùs morum; quàm arrogantiam arbitrati sunt. TACITE.

Prix, 2 liv. 10 sols.

A PARIS,

HÔTEL DE THOU, RUE DES POITEVINS.

1791.

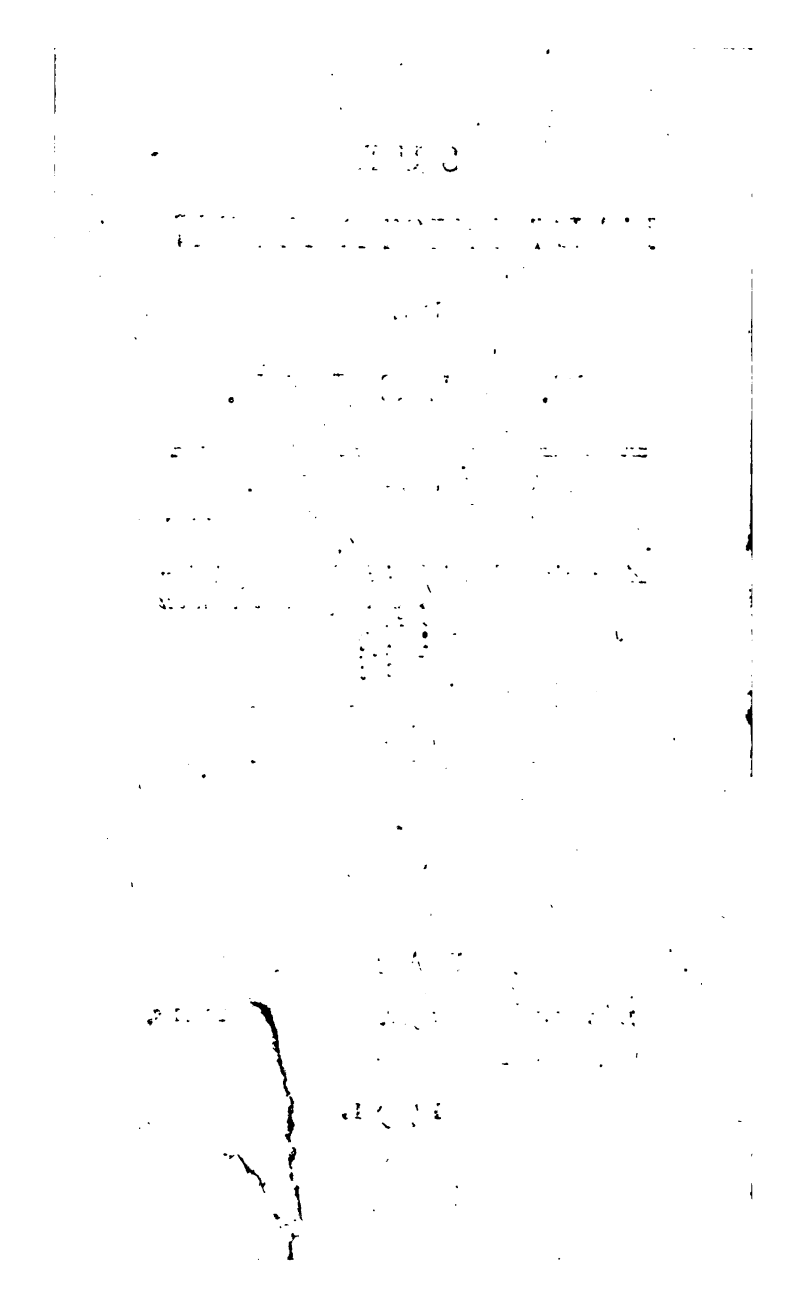

Hist-Gen.
Lettres
9-21-30
22353

VICTIME malheureuſe d'une ſuite d'injuſtices, dont les annales de l'hiſtoire ne préſentent que peu d'exemples, j'éprouvois tout le poids des plus amers ſouvenirs, & cependant je ne voulois point répandre par écrit mes douloureux ſentimens. Il me ſembloit qu'après une longue ſuite d'actions publiques, l'aſſiſtance des paroles n'étoit plus néceſſaire ; & quelquefois rapprochant ma conduite de l'ingrate indifférence de l'Aſſemblée Nationale, je trouvois dans un parfait ſilence un repos qui plaiſoit à mon cœur orgueilleux. Enfin, je ne ſais trop pourquoi l'opinion publique n'eſt plus à mes yeux ce qu'elle étoit. Le reſpect que je lui ai religieuſement rendu, ce reſpect s'eſt affoibli quand je l'ai vue ſoumiſe aux artifices des méchans, quand je l'ai vue trembler devant les mêmes hommes qu'autrefois elle eût fait paroître à ſon tribunal pour les vouer à la honte & les marquer du ſceau de ſa réprobation.

mal à P. 9-20-37

Cependant on me preſſe de ſuivre une autre route, & je doute encore de la ſageſſe de ce conſeil. On veut que je ramène les regards vers mon adminiſtra-

tion ; on veut que j'en rappelle le souvenir ; & l'on ne voit pas que dans ces jours de trouble & d'inquiétude les intérêts publics rejettent tous les intérêts particuliers.

On croit que, par un réſumé de ma conduite, je dois prêter des moyens à mes défenſeurs, & l'on ne conſidère pas qu'ils ont encore plus beſoin de courage que de lumières.

On me parle enfin de la poſtérité, & l'on oublie que l'empire des paſſions finit où le ſien commence ; on oublie que dans cet eſpace ſans bornes où elle devient l'éternelle dominatrice, il n'y a plus de preſtiges ; il n'y a plus d'illuſions. La vérité ſeule oſe y marquer les rangs, oſe y fixer les places ; & c'eſt uniquement parmi nous, c'eſt ſur notre théâtre d'un jour que des impoſteurs uſurpent ſes droits & parviennent pour un moment à envahir ſes hautes fonctions.

Un grand motif cependant fait impreſſion ſur moi. Je ne puis, je l'avoue, je ne puis ſéparer ma cauſe de celle de la raiſon & de la vertu ; elles ont, je le crois, des alliances enſemble ; mes ſouvenirs du moins m'en donnent l'eſpérance ; c'eſt donc à moi de reſpecter juſques à la fin les nœuds que j'ai for-

més avec tant de soin ; c'est à moi de les respecter, en montrant que je n'y fus infidèle en aucun instant de ma vie ; & guidé par cette pensée, je croirois manquer à mes obligations, si, pour éviter d'attirer sur moi les regards, si, pour [illegible] aux conventions établies entre les diverses vanités, je secondois par mon indifférence la politique des méchans & le triomphe des ingrats.

Qu'est-ce qu'un homme en effet près de ces considérations générales ? Qu'est-ce qu'un homme sur-tout aussi avancé que moi dans sa carrière ? Déjà les temps approchent où ce n'est plus à lui qu'il appartiendra, mais à ce silence éternel où les générations & les siècles se précipitent & s'anéantissent.

Si donc il peut rendre de la confiance à ceux qui sont découragés par l'issue des combats dont ils ont été les témoins ; s'il peut les retenir au moment où ils sont prêts à déserter le culte de la morale ; s'il peut retarder du moins leur engagement avec un nouveau maître, il doit se presser de remplir cette vue ; il doit le faire sans y mêler aucun autre calcul, & sans être arrêté par de petits

ménagemens ou de frivoles considérations.

Comment ne croirois-je pas à l'assistance de la vertu ? c'est par elle que deux fois je me suis relevé des oppressions de l'intrigue & des disgraces qu'on éprouve à la Cour des Rois ; c'est par elle que j'ai remarqué sans inquiétude les progrès de la calomnie, & c'est par elle que, forcé de me défendre aujourd'hui contre un nouveau genre d'injustice, je ne me sens imposé ni par aucune puissance, ni par aucune grandeur.

L'Assemblée Nationale, qui m'a demandé tant de comptes, me permettra sans doute de lui en présenter un de plus ; c'est celui dont on trouve le modèle dans le célèbre entretien d'Agrippine avec l'Empereur, & dont la pensée est rendue par ce vers aujourd'hui si connu :

Voilà tous mes forfaits, en voici le salaire.

J'indique ainsi la division de cet ouvrage : elle semble se rapporter uniquement à moi ; mais qu'on ne s'effraie point de cette première apparence. Je le sais trop : quand on n'est plus sur la route des passions ; quand on ne peut plus être

en aide à aucune ; quand on a passé, pour ainsi dire, à l'autre bord du fleuve ; on a fini son temps, & l'on est bientôt averti qu'on a besoin d'être discret dans ses communications avec les autres. Je promets donc que sans m'éloigner de ma route, mais en répondant aux reproches de différens partis ; & en cherchant simplement à me défendre, je m'approcherai de plusieurs discussions d'un intérêt plus général que celui de mes peines.

J'ai servi le Roi & l'Etat sept années, pendant le cours de deux Ministères ; & voici les souvenirs qui me restent de ma conduite & de mon administration.

J'étois peu connu, lorsqu'en 1776 le Roi me confia la direction du Trésor royal, & moi-même je ne me connoissois guère ; car sans mettre les autres dans le secret de ses pensées intimes, il n'est pas moins vrai qu'on est long-temps incertain sur le degré de ses talens & sur la mesure de ses moyens. Souvent pour gagner sa propre confiance, on a besoin d'être éclairé par des comparaisons ; l'on a besoin d'avoir fait une épreuve de ses forces contre les difficultés des choses, contre leur nombre & contre leur diversité.

J'avois lu, j'avois observé, j'avois beaucoup réfléchi, & dès ma première jeunesse je m'étois essayé dans les affaires publiques en contribuant efficacement à relever la Compagnie des Indes, & en défendant les intérêts de cet établissement contre les attaques de l'intrigue & contre la tyrannie d'une autorité mal éclairée. On crut alors que j'avois rendu à l'Etat un service essentiel.

Je m'étois aussi rapproché des méditations qui doivent occuper un homme d'Etat, lorsqu'en 1775 je discutai les principes applicables à la législation & au commerce des grains. On étoit alors dans la ferveur du système de la liberté la plus parfaite; on avoit étendu ce système à l'exportation, sans la soumettre ni à aucune règle, ni à aucune mesure, & le Royaume commençoit à s'alarmer des conséquences funestes qui pouvoient en résulter. Mais les philosophes du temps mépriſoient l'expérience & ne vouloient avoir affaire qu'au raisonnement. Mon ouvrage tempéra leurs idées exagérées; en y opposant des réflexions d'une origine encore plus haute que les apperçus généraux des économistes; & depuis cette époque, ce n'eſt plus avec une supériorité dédaigneuſe

pour les connoiſſances pratiques & les idées de tradition, qu'on s'eſt permis de diſcuter la grande queſtion du commerce des grains. On a pu diſputer de pair à pair ſur cette liberté & ſur les limites dont elle eſt ſuſceptible ; & je crois que dans une des controverſes les plus délicates, c'en eſt fait pour toujours de l'empire abſolu de la théorie. Ce fut la première inſurrection heureuſe contre ce règne philoſophique dont nous avons éprouvé la domination ſous tant de formes différentes, & je rendis en même temps un ſervice eſſentiel à la France, à un Royaume expoſé ſi ſouvent à de grands malheurs, par une ſeule année de mépriſe ſur les principes de gouvernement qui touchent de plus près au ſort du peuple & à la tranquillité publique.

Je ne dus pourtant le choix de Sa Majeſté qu'à l'état d'abattement abſolu dans lequel ſe trouvoit le crédit public : on on l'avoit vu dépérir ſous l'adminiſtration des gens de robe, & l'on voulut faire l'épreuve des connoiſſances acquiſes dans une autre carrière.

Cependant les moyens auxquels je mis ma principale confiance apparte-

noient également à tous les hommes. Ces moyens étoient l'ordre, l'économie & l'application de la morale à toutes les transactions. J'eus uniquement le mérite d'appercevoir, ou plutôt de sentir fortement que, pour l'administration des finances, une marche simple, une conduite pure étoient de beaucoup préférables à toutes les habiletés dont les gens médiocres s'extasient.

Je ne négligeai pas néanmoins les secours que l'on peut tirer de cette suite de ménagemens, de soins & d'attentions qui ne suppléent point aux principes essentiels, mais qui secondent & favorisent leur salutaire influence. Enfin je fus heureux sans doute, puisque dans le cours des cinq années de mon premier Ministère, au milieu d'une guerre qui amena graduellement le besoin de cent cinquante millions de secours extraordinaires pour une seule année, les fonds publics qui baissèrent en Angleterre de trente à trente-cinq pour cent, éprouvèrent en France une hausse graduelle; & presque tous les emprunts auxquels on eut recours furent remplis en huit jours.

C'est ainsi que je relevai le crédit de la France; & à ce crédit, on le fait,

eſt attaché, pendant la guerre, la ſureté de l'empire, la défenſe de ſes Colonies, & le ſoutien général de la force & de la puiſſance.

Il étoit réſervé à l'eſprit de nouveauté qui nous gouverne ſur tous les points, de cenſurer l'uſage du crédit pendant la dernière guerre, comme s'il y auroit eu une poſſibilité de ſubvenir par des impôts à des beſoins immenſes. Je ne ſais ce que la Nation pourra payer en extraordinaire, ſous un gouvernement où elle réglera elle-même toutes les contributions & toutes les dépenſes; mais autrefois on auroit éprouvé des réſiſtances très-nuiſibles à la confiance publique, ſi dès les commencemens de la guerre on eût demandé un troiſième vingtième, & ce ſupplément n'eût valu que vingt à vingt-cinq millions.

Le rétabliſſement du crédit, tout eſſentiel qu'il étoit à l'État, ne m'eût ſatisfait qu'imparfaitement, s'il m'eût diſtrait un ſeul jour des intérêts du Peuple, l'objet perpétuel de ma ſollicitude. Mais en garantiſſant la Nation des ſubſides extraordinaires & au-deſſus de ſes forces, que le défaut de crédit auroit rendus néceſſaires, je la préſervai de même des

impôts permanens qui semblaient indispensables pour balancer l'intérêt annuel des emprunts destinés aux besoins de la guerre, & j'y réussis en suppléant à cet accroissement de la dépense publique, par des opérations d'ordre & d'économie.

On en a vu le résultat & la preuve dans le Compte rendu public au mois de Janvier 1781, & dans mon ouvrage sur les finances. J'offris de défendre cette vérité contre un Ministre en pouvoir, & au milieu de l'Assemblée des Notables de 1787, au milieu de celle qu'il avoit composée lui-même.

La controverse par écrit, à laquelle j'ai été entraîné depuis cette époque, n'a pu laisser aucun doute sur l'exactitude parfaite du Compte de 1781. Et comme ce Compte a été fait par la même personne, & d'après les mêmes erremens que le Compte général remis aux Etats-Généraux au mois de Mai 1789, l'approbation donnée à ce dernier Compte, à la suite d'un examen sévere de la part du Comité des finances, est une nouvelle preuve morale de la régularité de celui de 1781.

Ainsi donc, pendant mon premier Ministère j'eus soin de la puissance en élevant le crédit au plus haut degré, &

j'eus ſoin du bonheur en garantiſſant la Nation des contributions immenſes qui auroient été néceſſaires, ſi le crédit n'eût pas été rétabli, & en la préſervant encore des impôts annuels que l'intérêt des emprunts auroit exigé, ſi dans le même temps aucune amélioration n'avoit eu lieu dans les finances. Je le demande, que pouvoit-on faire de plus ?

Je n'ai garde cependant de placer ſur la même ligne les combats que j'ai rendus pour l'avancement de l'ordre & de l'économie, & les victoires complètes remportées par l'Aſſemblée Nationale. Je pourrois néanmoins diſputer de mérite avec elle en cette carrière, ſi l'on conſidéroit la différence infinie de nos poſitions. Elle a parlé au nom du Peuple entier; elle a marché avec toutes les forces de l'Empire; elle s'eſt vue accompagnée & portée, pour ainſi dire, par des vœux innombrables; elle n'avoit beſoin ni de préparer les eſprits, ni de ménager les puiſſans; elle diſpoſoit au nom de la Nation du bien de la Nation; tout fléchiſſoit devant ſes pas; les obſtacles qu'elle a rencontrés n'ont ſervi qu'à augmenter l'action & la rapidité de ſes mouvemens, & la route qu'elle a ſuivie s'eſt trouvée frayée & comme à

l'inſtant applanie par la ſeule preſſion des larges roues de ſon char triomphant.

Que l'on rapproche maintenant de cette force immenſe les moyens & les tentatives d'un Miniſtre des finances, qui, éperdu pour ainſi dire au milieu d'une Cour depuis long-temps étrangère aux idées d'ordre & d'économie, s'efforce de propager ces mêmes idées, & ſe voit dans la néceſſité de combattre ſeul contre tous. On ne ſaura jamais toute la conſtance dont j'ai eu beſoin. Je me rappelle encore cet obſcur & long eſcalier de M. de Maurepas, que je montois avec crainte & mélancolie, incertain du ſuccès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étois occupé, & qui tendoit le plus ſouvent à obtenir un accroiſſement de revenu par quelque opération juſte, mais ſévère; je me rappelle encore ce cabinet en entreſol placé ſous les toits de Verſailles, mais au-deſſus des appartemens du Roi, & qui, par ſa petiteſſe & ſa ſituation, ſembloit véritablement un extrait & un extrait ſuperfin de toutes les vanités & de toutes les ambitions; c'étoit là qu'il falloit entretenir de réforme & d'économie un Miniſtre vieilli dans le faſte & dans les uſages de la Cour. Je me ſouviens de

tous les ménagemens dont j'avois beſoin pour réuſſir, & comment pluſieurs fois repouſſé, j'obtenois à la fin quelques complaiſances pour la choſe publique; & je les obtenois, je le voyois bien, à titre de récompenſe des reſſources que je trouvois au milieu de la guerre. Je me ſouviens encore de l'eſpèce de pudeur dont je me ſentois embarraſſé lorſque je mêlois à mes diſcours & me haſardois à lui préſenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur étoit animé. Je ſemblois alors auſſi gothique au vieux courtiſan, que Sully le parut aux jeunes, le jour qu'on le revit à la Cour de Louis XIII.

Je trouvois auprès du Roi plus de courage : jeune & vertueux, il pouvoit & vouloit tout entendre; la Reine auſſi m'écoutoit favorablement; mais autour de Leurs Majeſtés, mais à la Cour, à la Ville, à combien d'inimitiés & de haines ne me ſuis-je pas expoſé! c'étoit à tous les genres de crédit & de pouvoir que je devois oppoſer de la fermeté; c'étoit avec toutes les factions de l'intérêt particulier que j'avois à combattre, & dans cette lutte continuelle je riſquois à tout moment ma fragile exiſtence. Je le fis cependant, & je marchai dans ma route

sans reculer un moment. Aussi, je l'avoue, en me souvenant & de ma position & de ma conduite, je considère en pitié cette réputation de vaillance qu'on cherche à se donner au milieu de l'Assemblée Nationale, en y dénonçant à grand bruit, mais sans aucun risque, mille écus à retrancher ou à prendre sur les soldats épars d'une armée en déroute, certain qu'on est encore des applaudissemens sans nombre de tous ceux dont on se trouve environné. On a soin, il est vrai, de faire résonner le nom des Grands, des Ministres & des Courtisans, afin de persuader au Peuple que les géans sont encore là, & que c'est d'eux dont on se joue, tandis que soi-même on est bien sûr de n'avoir plus à lutter qu'avec des fantômes.

Ce n'est pas le temps aujourd'hui de particulariser les réglemens d'ordre & d'économie, & les diverses dispositions utiles aux finances, qui, durant le cours de mon premier Ministère, ont rempli le but dont j'étois sans cesse occupé; je dois aller en avant rapidement, & j'aime mieux faire observer que l'on trouve le germe de nos idées actuelles dans les deux institutions les plus remarquables de mon administration.

L'établiſſement des Aſſemblées Provinciales, dont je poſai les premières baſes en 1779, devoit aſſocier toute la Nation à la geſtion de ſes intérêts, & ſoulever le voile que tenoient depuis ſi long-temps dans leurs mains un petit nombre de Commiſſaires nommés par le Roi. Cet établiſſement donnoit des guides & des protecteurs paternels à toutes les Provinces, attachoit les citoyens au bien public, y attiroit leurs penſées & faiſoit ſervir les lumières générales à l'avancement de la proſpérité de l'Etat.

Une ſeconde inſtitution non moins importante, fut la détermination priſe par le Roi de donner la plus grande publicité à l'état des finances; il fondoit de cette manière la confiance ſur la baſe la plus ſolide; il appeloit la Nation à la connoiſſance & à l'examen de l'adminiſtration publique, & il faiſoit ainſi, pour la première fois, des affaires de l'Etat, une choſe commune.

Les deux diſpoſitions que je viens d'indiquer, également eſſentielles au bonheur & à la puiſſance, avançoient tellement l'eſprit public, que ſi l'on tranſporte ſes regards en arrière, on trouvera que ces deux grandes innovations étoient à une diſtance incalculable des idées ſous

lesquelles on avoit vécu pendant si long-temps.

Le Ministre qui proposoit l'établissement des Assemblées Provinciales, restreignoit extrêmement son influence. Le Ministre qui proposoit la publicité constante de l'état des finances, exposoit son administration à une censure éclairée ; ainsi il ne se ménageoit pas le privilège particulier à l'Assemblée Nationale, celui d'aller au bien en augmentant chaque jour son propre pouvoir.

Je trouve encore le premier mot de nos institutions présentes & dans la déclaration qui, abolissant les droits de main-morte, honora mon Ministère, & dans celle qui détermina l'impôt de la taille, le fixa d'une manière invariable, interdit son accroissement sans l'autorité des loix enregistrées, & mit ainsi pour la première fois ce tribut des campagnes à l'abri des extensions arbitraires dont le Gouvernement s'étoit réservé le pouvoir, & dont il avoit fait un si long usage.

C'est encore à l'époque de mon premier Ministère que l'on peut rapporter un nouvel esprit qui se répandit alors, & qui dirigea l'intérêt public vers toutes les idées de bienfaisance. Les prisons, les infirmeries, les hôpitaux, les hos-

pices de charité devinrent l'objet du Gouvernement, & les améliorations, les adouciſſemens qu'on y apporta, les nouveaux établiſſemens qu'on entreprit au milieu de la guerre, enfin les actes multipliés de la bonté & de la tendre compaſſion du Roi pour les malheureux, donnèrent au patriotiſme déjà mis en mouvement par d'autres diſpoſitions plus générales, une teinte de douceur & de ſenſibilité qui préſentoit à tous les regards le ſpectacle le plus touchant. On faiſoit le bien en le voulant, & on le vouloit en l'aimant; nul caractère d'effort, nulle exagération même n'accompagnoient ces premiers mouvemens d'une Nation qui agiſſoit encore d'après ſa propre impulſion, & qui ne tendoit point à échanger ſon génie naturel contre celui qui lui a été préparé depuis. Seroit-ce donc le dernier regard qu'il fallût jeter ſur ce mélange de vertus aimables, douces & généreuſes qui releva ſi long-temps aux yeux de l'Europe le caractère des François ? Ah ! quelle perte pour eux & quelle teinte ſombre jetée, pour ainſi dire, ſur l'univers entier, ſi ce brillant caractère devoit faire place & pour toujours aux élans combinés & aux mouvemens ſyſtématiques qui créent des ſentimens avec

de l'esprit, & des vertus avec des opinions exagérées ! La perfection des loix politiques devient plus nécessaire que jamais avec cette nouvelle nature ; au lieu que l'autre, celle qu'on aimoit dans la Nation Françoise, servoit à elle seule de lien entre le riche & le pauvre, & adouciſſoit souvent par les mœurs les fautes du Gouvernement & les erreurs de la Législation.

Je ne veux pas arrêter plus long-temps l'attention sur ma première administration ; il me suffit de l'avoir rappelée & d'avoir indiqué son rapport avec le temps présent, avec ce temps, le seul qu'on aime, le seul que l'on veut apprendre, le seul dont on se souvient.

Je m'étendrai davantage en présentant les particularités essentielles de mon second Ministère : mais auparavant je dois retracer en peu de mots l'usage que j'ai fait de mon temps entre ces deux époques ; car il a été consacré tout entier à des occupations qui n'ont point été étrangères aux affaires publiques & au bonheur des hommes. C'est l'indifférence de l'Assemblée Nationale envers moi que je prends à partie, & je respecte trop l'influence de son opinion pour négliger aucun de mes moyens, lorsque j'appelle

de ſes injuſtices à la Nation, à l'Europe & à la poſtérité.

On le ſait : j'ai conſacré mes premiers loiſirs à la compoſition d'un ouvrage très-étendu, ſur les finances en général & ſur celles de la France en particulier ; & cet ouvrage, par la quantité d'inſtructions poſitives dont il eſt rempli, & par la méthode avec laquelle ces connoiſſances ſont claſſées, n'a pas été inutile aux perſonnes occupées des intérêts de l'Etat, ou deſtinées par leur poſition à l'adminiſtration des affaires publiques. J'ai empêché le génie de ſe décourager en lui frayant ſes premières routes, & j'ai appelé les bons eſprits à l'étude des finances, en plaçant des ſignaux ſur cette multitude de chemins croiſés, dont les abords inextricables rebutoient la curioſité.

On a vu cet ouvrage entre les mains de tous les Notables raſſemblés par le Roi en 1787, pour l'aſſiſter de leurs conſeils dans l'état de criſe où paroiſſoient les affaires ; on a vu cet ouvrage ſervir de premier guide à tous ceux qui, depuis cette époque, ont concouru à l'œuvre du bien public ; & ſi je me borne à le préſenter comme une ſimple

ſant des reproches, qu'on peut les aimer encore au milieu des perſécutions dont ils vous ont rendu la victime. Cette idée d'un Être ſuprême, cette idée à jamais bienfaiſante s'applique à toutes les circonſtances de la vie; & tandis que par ſa grandeur elle forme l'enceinte du monde, plus ſubtile que la lumière, elle pénètre au fond de notre ame & la ſaiſit par tous ſes rapports, pour l'attirer aux conſolations dont la nature humaine eſt ſuſceptible.

J'avois beſoin de ces réflexions, j'avois beſoin de ce moment de repos avant de continuer à me préſenter aux regards des hommes & à leur examen, avant de ſuivre une diſcuſſion dont la néceſſité m'afflige. Je vais maintenant rapporter les principales diſpoſitions de mon ſecond Miniſtère, & j'y joindrai les réflexions dont elles me paroîtront ſuſceptibles.

Il me ſemble que c'eſt d'un temps ſéparé des jours antérieurs par l'abîme des ſiècles, il me ſemble que c'eſt d'une Nation nouvelle que je vais parler. Le ſol & le climat ſont reſtés les mêmes; tout le reſte eſt changé.

Ce fut au mois d'Août 1788, que le Roi me confia pour la ſeconde fois l'ad-

miniſtration des finances. J'avois été exilé peu de temps auparavant, & je pouvois encore, par d'autres ſouvenirs, être éloigné de reprendre les liens qui m'étoient propoſés. Je n'héſitai point cependant à m'y ſoumettre ; la ſituation des affaires m'en faiſoit une loi, & je ne fixai mes regards ſur les difficultés que pour m'efforcer de les vaincre.

Je ne tardai pas à recevoir une précieuſe récompenſe de mon dévouement. Les malheureux événemens qui s'étoient ſuccédés depuis un an, avoient répandu l'alarme dans le Royaume, avoient agité tous les eſprits. Le fréquent appareil des Lits de Juſtice ; la ſubverſion des Parlemens, leurs vacances prononcées ſans terme, la tranſlation de celui de Paris à Troyes, l'exil enſuite & l'empriſonnement de pluſieurs de ſes membres ; l'enlévement ſubit de douze gentilshommes de Bretagne, leur détention à la Baſtille ; enfin l'établiſſement d'une Cour Plénière, qui, ſous les regards immédiats du Gouvernement, devoit être dorénavant la ſeule défenſe des intérêts des peuples ; tous ces actes inconſidérés d'autorité, ſurvenus au milieu de la fermentation qui exiſtoit depuis long-temps, avoient excité dans les Provinces un genre

de mécontentement & d'irritation qui paroiſſoit le préſage certain d'une inſurrection générale. Une commotion menaçante étoit ſur le point d'éclater à Grenoble, & les citoyens avoient déjà les armes à la main, lorſqu'on y apprit le changement ſurvenu dans le Miniſtère; les eſpérances renaquirent & le calme ſe rétablit. Une révolution ſemblable ſuccédant aux mêmes orages, arrêta dans pluſieurs autres parties du Royaume les commencemens d'une guerre civile, & prévint des malheurs dont on ne pouvoit calculer l'étendue. Je reçus de toutes parts des témoignages touchans & des preuves ſenſibles d'une confiance qui m'inſpiroit les plus grands devoirs. Je les connus ces devoirs; auſſi le vœu général de la Nation, ce vœu ſi juſte, ſelon ma propre opinion, ne tarda pas à être rempli. Une volonté ardente, mes ſoins, mes efforts, les premiers momens de crédit qui appartiennent toujours à un nouveau Miniſtre, lorſqu'il eſt jugé néceſſaire, tous ces moyens furent dévoués au triomphe de la liberté & de la juſtice. Les Parlemens furent rappelés à leurs fonctions, les exilés revinrent, toutes les priſons furent ouvertes; l'idée d'une Cour Plénière & toutes

les

les diſpoſitions conſacrées dans le fameux Lit de Juſtice du 8 Mai 1788, furent pour toujours anéanties; enfin un contentement général, célébré par les plus vives acclamations, retentit d'un bout du Royaume à l'autre, & le Roi fut béni d'une révolution juſte, & qui rappeloit aux François, toujours prêts à l'aimer, la pureté de ſes intentions, & ſon amour conſtant du bien public.

Ces temps, ces événemens ſont bien près de nous; mais malheureuſement ils remontent encore plus haut que la reconnoiſſance.

Cependant les alarmes dans leſquelles on avoit vécu, les inquiétudes auxquelles on avoit été livré, & pluſieurs fauſſes combinaiſons en finance, pluſieurs diſpoſitions erronées avoient altéré ſenſiblement un crédit depuis longtemps mal affermi, & la confiance avoit été abſolument détruite par l'arrêt du Conſeil qui créa des papiers pour acquitter les rentes de l'hôtel-de-ville, les intérêts des effets publics non conſtitués & pluſieurs autres charges de l'Etat. En même temps on faiſoit uſage des reſſources les plus onéreuſes pour ſuffire à d'autres paiemens indiſpenſables; & dans la vue d'éloigner une dernière criſe, l'on prolon-

geoit par toutes sortes de moyens un état d'intermittence qui devoit finir en peu de temps par une défaillance absolue.

Aussi, lorsque je repris le timon des affaires, il n'y avoit pas cinq cens mille livres au Trésor royal; toute espèce de crédit étoit anéantie, & je vis cependant qu'il falloit trouver plusieurs millions dans la semaine pour satisfaire à des engagemens précis, ou à des dépenses dont le moindre retardement expose aux dangers les plus effrayans. Je franchis ces premiers pas; mais je rencontrai des difficultés sans cesse renaissantes, parce que les impositions de tout genre avoient été consommées à l'avance, parce qu'il existoit un grand déficit entre les revenus & les dépenses fixes, & principalement encore parce qu'il eût été disconvenable, sous tous les rapports, d'anticiper sur les fonctions des Etats-Généraux, en recourant à des emprunts publics ou à toute autre disposition générale.

Ce fut donc en louvoyant, en usant de tous les ménagemens, de toutes les ressources circonscrites dans un petit cercle, que je parvins à conduire sans brisure & sans échouement le frêle vais-

seau de l'Etat, jusques à l'ouverture des Etats-Généraux, terme que je considérois alors comme le premier signal du port de sauvement. Mais l'Assemblée Nationale ayant éloigné à grande distance l'époque où elle vouloit s'occuper des finances, je me trouvai dans la nécessité de continuer la manœuvre d'un navigateur en péril, bien plus long-temps encore que je ne l'avois d'abord présumé; & véritablement j'ai passé près de deux ans dans les sollicitudes, toujours occupé d'éviter de grands dangers & de prévenir un éclat dont les conséquences ne pouvoient être calculées.

Tous ces soins, toutes ces peines ne laissent aucune trace. Les malheurs dont on a été préservé ne rappellent que des services passifs, des actions sans couleur & sans relief, & la reconnoissance à l'œil léger ne les remarque point.

Cependant on pourroit au moins se souvenir que ce fameux arrêt du Conseil du mois d'Août 1788, cet arrêt qui avoit répandu tant d'alarmes en autorisant le paiement de toutes les rentes & de toutes les charges de l'Etat, partie en papier, partie en argent, n'eut aucune exécution.

Je pourrois aisément rappeler d'autres

circonſtances, d'autres ſervices de ce genre; il en eſt un grand nombre: mais que puis-je attendre des paroles, lorſque les actions, ces écrits en grandes majuſcules, s'effacent de la mémoire, ou n'y font point de trace?

Je dois néanmoins relever une conduite de ma part qu'on peut aiſément n'avoir point obſervée, & qui m'eût été pénible, ſi elle ne m'avoit pas été inſpirée par un amour réfléchi du bien public. On ſe ſouvient peut-être que pendant le cours de ma première adminiſtration, j'étois dans un mouvement continuel; tout m'occupoit, tout me tenoit en activité, une réforme importante, une épargne de détail, une nouvelle conſtitution des Compagnies de finance, une réunion des caiſſes, une diminution des tréſoreries, un nouvel ordre de comptabilité, des changemens de tout genre & les préparatifs des diverſes diſpoſitions dont le moment n'étoit pas encore venu; enfin chaque jour j'agiſſois de quelque manière. Je vis, en rentrant dans le Gouvernement au mois d'Août 1788, qu'une marche abſolument différente m'étoit conſeillée au nom du bien de l'Etat; je vis que ce grand motif m'impoſoit le devoir de contenir

l'adminiſtration des finances dans une ſorte d'obſcurité & de ſilence. J'apperçus qu'en cherchant à détruire de nouveau les abus reproduits en grand nombre depuis ma première retraite du Miniſtère, j'exciterois, pour un ouvrage éphémère, une ſuite de plaintes & de clameurs qui diminueroient mes moyens & affoibliroient mon crédit, tandis que je devois conſerver toutes mes forces pour réuſſir dans la ſeule grande entrepriſe dont il m'importoit de m'occuper, celle qui devoit amener une régénération générale, je veux parler de la formation des Etats-Généraux. Je réfléchis qu'à peu de diſtance du raſſemblement des Députés de la Nation, il étoit inutile de commencer à moi ſeul une nouvelle guerre aux abus, puiſque tous, bientôt, ſeroient repris ſous-œuvre, & détruits pour toujours d'une main vigoureuſe; qu'ainſi le but unique, le but eſſentiel auquel je devois tendre, étoit la convocation des Etats-Généraux, leur compoſition raiſonnable & leur réunion paiſible. Je penſai qu'en entretenant la tranquillité dans le Royaume, en ſoutenant l'édifice chancelant des finances, en ſubvenant à la diſette des ſubſiſtances, en prévenant les grands malheurs, en écartant une multitude innombrable de

difficultés moins éclatantes, & en applaniſſant enfin toutes les voies au plus grand & au plus deſiré des événemens, j'aurois rempli ſuffiſamment ma tâche, j'aurois acquitté mes devoirs d'homme public, de bon citoyen & de fidèle ſerviteur d'un Roi qui vouloit, qui cherchoit le bien de l'Etat.

Conduit par ces réflexions, je me livrai ſans réſerve aux préparatifs & à l'accompliſſement d'un ſi grand deſſein.

C'eſt ici que je dois commencer à me détourner de ma route, ou à m'arrêter du moins quelques momens, pour défendre, contre des reproches injuſtes, les particularités remarquables de ma conduite politique.

J'entends ce que dit un parti. On ne peut excuſer la ténacité, l'ardeur ſuivie que j'ai miſes au raſſemblement des États-Généraux. L'embarras des finances en avoit fait naître l'idée : mais puiſque je me croyois en état de ſurmonter les difficultés dont on s'étoit effrayé trop légérement, la qualité de Miniſtre du Roi m'impoſoit l'obligation d'écarter un projet conçu dans les alarmes, & dont les ſuites ne pouvoient manquer d'être dangereuſes pour l'autorité du Prince.

Je ne diſſimule point l'objection, com-

me on peut le voir ; mais je crois pouvoir y répondre.

On oublie d'abord que dans tous les temps un Miniſtre a réuni différens devoirs. Je ne penſe point que ſa qualité, ſes fonctions l'obligeaſſent, même dans l'ancien ordre des choſes, à fixer toute ſon attention ſur l'autorité du Monarque, & à défendre cette autorité dans toutes les acceptions & dans toutes les applications que des préjugés ou des uſages abuſifs avoient introduites. Un Miniſtre honnête homme pouvoit avec fidélité ſe tranſporter dans les ſentimens qui appartiennent à un Monarque vertueux, & en faire la règle de ſa conduite. Il le pouvoit d'autant plus, que n'étant point lié par un engagement indiſſoluble, le Prince étoit le maître de déplacer ſa confiance, au moment où le caractère & les opinions de celui dont il avoit fait choix pour le ſervir, ne s'accordoient pas avec ſes deſſeins & ſes volontés. Un Miniſtre n'agiſſoit point hors du Roi ; mais placé près de lui & recevant ſes ordres, il étoit appelé à éclairer ſa juſtice, à diriger ſes inclinations & à le faire jouir de la première des faveurs du trône, de la félicité des peuples & de leurs touchantes bénédic-

tions. Ce ſeroit donc une grande erreur de penſer qu'autrefois le ſeul devoir d'un Miniſtre étoit de veiller ſur le maintien de l'autorité royale ; car s'il avoit à s'occuper de la promptitude de l'obéiſſance, la ſageſſe des commandemens ne pouvoit lui être indifférente. Et comment voudroit-on qu'aucun ſentiment civique ne fût permis aux Miniſtres du Prince & ne dût ſe mêler à leurs conſeils ? Ils auroient donc été contraints à faire l'offrande de la plus noble des vertus, au moment où ils venoient ſeconder par leurs travaux l'auguſte Chef de l'Etat & le premier gardien des deſtins de l'Empire. Ceux qui, dans un parti, veulent interpréter de cette manière les anciennes obligations des ſerviteurs du Roi, ont donc oublié qu'eux-mêmes auroient couvert de leurs mépris celui d'entre les Miniſtres qui, en ſervant le Monarque, eût négligé ſes devoirs envers la Nation. Ils vouloient bien tous être ſoignés & dans leurs intérêts particuliers & dans leurs prétentions fédératives ; mais à part ces exceptions, ils applaudiſſoient plus que perſonne à tous les traits de la vertu courageuſe d'un Miniſtre-Citoyen ; ſeulement, peut-être, ils le faiſoient avec plus de goût, lorſ-

que l'introduction des principes vérités se trouvoit encore à quelque distance de leur générale application.

Sans doute, ainsi que je l'ai déclaré moi-même aux Etats-Généraux, ainsi que je l'avois fait connoître antérieurement au Roi & à son Conseil, l'ordre des finances pouvoit être rétabli sans l'intervention d'une Assemblée Nationale, & sans recourir à de nouvelles impositions. Mais je considérois sous un plus haut aspect le rétablissement des Etats-Généraux ; & ce n'étoit pas aux besoins du Trésor public, ce n'étoit pas à une seule disposition générale que je rapportois cette grande pensée. J'avois connu mieux que personne, combien étoit instable & passager le bien que l'on pouvoit faire sous un Gouvernement où les principes d'administration changeoient au gré des Ministres, & les Ministres au gré de l'intrigue. J'avois observé que dans le cours passager de l'administration des hommes publics, aucune idée générale n'avoit le temps de s'établir, aucun bienfait ne pouvoit se consolider. Aussi voyoit-on depuis long-temps & au milieu des richesses nationales un discrédit déshonorant, & au milieu des impositions les plus diverses & les plus

multipliées l'embarras perpétuel des finances, & au milieu de la misère du peuple les libéralités le plus inconsidérées, & au milieu des lumières progressives du siècle les anciens préjugés en commerce & en législation, & au milieu des sentimens généreux qui élèvent les hommes à l'amour de la liberté les actes d'autorité les plus arbitraires; & par une singularité remarquable, près de ce pouvoir absolu on appercevoit continuellement la réserve la plus timide & la crainte de tous les obstacles, lorsqu'il étoit question d'opérer le bien par des dispositions nouvelles, ou des moyens encore inconnus.

Enfin l'exemple d'un peuple voisin, heureux & florissant à l'abri d'une Constitution où les lumières & les volontés générales de la Nation étoient constamment dirigées vers les intérêts communs de l'Etat, cet exemple & beaucoup d'autres considérations ramenoient habituellement l'attention vers les précieux avantages qui pourroient naître du rétablissement des Etats-Généraux; & l'esprit du temps, le vœu de la France animoient & soutenoient cette espérance. Aussi jamais perspective plus agréable ne fut présentée à la Nation; elle s'of-

froit à l'imagination comme un terme de repos & de bonheur, après de longues alarmes. Le Royaume fatigué de la viciſſitude continuelle des principes du Gouvernement, deſiroit de voir enfin établis, & d'une manière durable, un juſte rapport entre les revenus & les dépenſes, un prudent emploi du crédit, une ſage diſtribution des impôts, un plan général de bienfaiſance publique, un ſyſtême éclairé de légiſlation, & par-deſſus tout, une garantie conſtitutionnelle de la liberté civile & de la liberté politique. Le Miniſtre le plus habile, qui, à la place de cette heureuſe & magnifique attente, ſe fût réduit par amour-propre à faire jouir l'Empire François de l'effet paſſager de ſes talens, eût paru vouloir ſubſtituer un feu d'artifice à la lumière féconde, à la chaleur conſtante des rayons du ſoleil, & ſa folle préſomption l'eût rendu coupable envers la Nation & envers les ſiècles.

Je vois comme un autre les reproches que l'on peut faire à l'Aſſemblée Nationale; mais je connois auſſi les grands biens qui lui ſont dus. D'ailleurs, ce premier élève de l'opinion publique, ſera, quand il le faudra, redreſſé par elle; ſon maître le reprendra d'avoir été

si pressé de paroître, & d'avoir eu trop de confiance dans le premier jet de son esprit; il ordonnera que ses fautes soient réparées par la seconde Législature, & celle-ci verra de même ses idées perfectionnées par les Assemblées qui suivront; mais toutes auront cet incomparable avantage, celui qu'aucune autre espèce de Gouvernement ne peut réunir, c'est d'aller en avant avec l'appui de la Nation, c'est d'agir toujours dans le sens du vœu général, c'est d'avoir des forces proportionnées à l'étendue de leur tâche, c'est de n'avoir pas à compter avec les obstacles; enfin, & cette dernière prérogative est bien grande, c'est d'obtenir crédit jusques aux événemens, & d'accélérer par tous ces moyens les leçons de l'expérience. Aussi, je n'en doute point, dès que l'ordre & le mouvement régulier de l'autorité se réuniront à l'immensité de connoissances & d'observations dont les Assemblées Nationales deviendront le centre, tous les abus seront successivement détruits, & la France, ce grand & superbe Royaume, débarrassée de ses ronces & de ses épines, sera, pour ainsi dire, ensemencée de nouveau, & recueillera chaque jour les heureux fruits d'une nouvelle culture.

Je crois avoir répondu d'une manière suffisante au reproche que je m'étois proposé d'examiner ; & après les grandes raisons dont j'ai fait usage, je devrois négliger une très-petite circonstance, si elle n'étoit pas du genre de celles qui font impression sur le grand nombre des hommes. J'ajouterai donc que le Ministre des finances, en s'abandonnant à des calculs particuliers, auroit dû avoir le plus grand éloignement pour la convocation & l'établissement des Etats-Généraux ; car il étoit bien sûr de préparer ainsi la dégradation de sa place, & de descendre du faîte du crédit & du pouvoir à une agence subalterne, dénuée d'autorité ; & je n'en étois pas à savoir que la considération pour les hommes en place se proportionne avec une merveilleuse exactitude, avec la plus admirable précision, à la mesure de leur influence dans les affaires. Ils ne le voient pas les premiers, & long-temps ils croient avec candeur que c'est eux que l'on aime, que c'est eux que l'on recherche, que c'est eux qu'on admire ; mais au moment de leur chûte ou de leur décadence, la séparation entre ce qui revient à leur personne & ce qui appartient à leur place, cette séparation s'exé-

cute avec une promptitude dont aucun départ chymique ne peut donner une assez juste idée.

La convocation prochaine des États-Généraux une fois déterminée, il étoit nécessaire, il étoit important de s'occuper avec activité de leur formation, & d'adopter à cet égard un parti raisonnable & sage. Le Parlement de Paris, par la teneur de son enregistrement de la Déclaration du Roi du mois de Septembre 1788, avoit entrepris d'assujettir le Monarque à choisir pour modèle la composition des États assemblés à Paris en 1614. Le vœu national, les lumières du siècle, s'élevoient contre cette forme, & les difficultés, les inconvéniens majeurs qu'elle présentoit, furent exposés dans le préambule de l'arrêt du Conseil du 5 Octobre 1788, & la même vérité fut développée dans un grand nombre d'écrits postérieurs. Il me parut absolument nécessaire d'introduire en balance du vœu prononcé par le premier Parlement du Royaume, une opinion imposante ; & je proposai au Roi de consulter, sur cette importante question, les Notables de son Royaume.

Ceux qui avoient été convoqués en 1787, composés en très-grande partie

de grands Seigneurs, d'Evêques & de Magistrats, ne réunissoient pas tous les caractères d'impartialité que l'on pouvoit desirer; mais ils avoient été désignés sous le Ministère précédent & pour des affaires absolument étrangères à la Constitution; ensorte qu'en les rappelant on écartoit toute idée de calcul ou de vue particulière de la part du Gouvernement. Cette considération détermina Sa Majesté.

Le Roi desiroit alors par-dessus tout, de trouver un mode d'Etats-Généraux qui captivât la confiance de la Nation; car il vouloit que cette Assemblée eût le moyen réel de faire le bien, afin d'empêcher ainsi, que Législatrice sans autorité, ses décrets mal obéis ne devinssent une source de confusion & de divisions intestines.

Les Notables se livrèrent aux travaux les plus assidus & les plus utiles; ils firent connoître par leurs recherches la multitude de difficultés qu'il étoit nécessaire de résoudre avant de procéder à la convocation d'une assemblée d'Etats-Généraux, & ils assurèrent par leurs examens & leurs décisions la marche du Gouvernement. Jamais, sans l'appui de leur opinion, le Conseil n'eût pu ob-

tenir la confiance néceſſaire pour déterminer une infinité de queſtions qui ſeroient devenues une occaſion continuelle d'embarras & de réſiſtances.

La plus importante de toutes, celle qui concernoit le nombre comparatif des Députés des trois Ordres, fut également réſolue par l'Aſſemblée des Notables; mais leur déciſion, qui ne fut point unanime, éleva de ſi grandes réclamations, elles furent ſi générales, que le Roi crut de ſa juſtice de la faire traiter dans ſon Conſeil, ſéparément de toutes les autres.

Je l'invitai, ſans doute, à prendre cette réſolution; mais il eſt évident qu'aucun eſprit de partialité ne m'y détermina. Toutes mes liaiſons, toutes mes habitudes étoient avec l'ordre de la ſociété qui applaudiſſoit à la déciſion des Notables, & ce fut une de mes premières peines de me trouver contraire à ſes vœux, & de l'être encore d'une manière immuable, puiſque le ſentiment de ma conſcience, le bien de l'Etat, ſelon mes lumières, me firent un devoir rigoureux de toute la conduite que je ſuivis dans cette mémorable circonſtance.

Ce fut après divers Comités préparatoires, que je fis au Conſeil d'Etat le

rapport général dont chacun a connoiſſance. Il y eut de longs débats ſur l'importante queſtion ſoumiſe à la délibération des Miniſtres, car les avis ne furent point uniformes ; ainſi la diſcuſſion la plus approfondie précéda la déciſion de Sa Majeſté, déciſion manifeſtée par le Réſultat de ſon Conſeil du 27 Décembre 1788. Les Communes obtinrent l'objet de leurs vœux & de leurs demandes formelles ; une repréſentation égale à celle des deux autres Ordres réunis. C'étoit encore alors le temps de la reconnoiſſance ; elles marquèrent au Roi leur ſatisfaction par les témoignages les plus touchans d'affection & de dévouement ; & moi j'eus auſſi quelque part aux doux épanchemens de leurs cœurs. Elles reçurent une juſtice comme un bienfait. Cette mépriſe des ames ſenſibles eſt la ſeule conſolation des bons Rois.

La haine ſoutenue, la haine rigoureuſe d'un grand parti contre moi, ſe rapporte en entier à cette juſtice ſi ſimple & ſi naturelle dans ſon principe. Et par une ſingularité dont mon ame eſt navrée, lorſque par-tout j'éprouve les effets ou découvre les traces du reſſentiment le plus ſuivi, ſi je tourne alors mes regards

vers ceux que j'ai ſervis, leur ingrate indifférence m'offre un ſpectacle encore plus pénible. Heureuſement que dans toutes mes actions publiques j'ai toujours été déterminé par des motifs dont la pureté me conſole : ce ſouvenir a tant de douceur, il a tant de vie, qu'au milieu de l'injuſtice des hommes & au milieu du délaiſſement le plus abſolu, l'on n'eſt pas encore iſolé.

Le rapport au Conſeil du 27 Décembre, préſentoit avec impartialité les motifs qui pouvoient appuyer ou combattre mon opinion : je ne reviendrai pas ſur les idées développées dans ce rapport, & qui ont été depuis reprises, étendues & diſcutées dans une infinité d'écrits ; mais je vois les étrangers écouter avec faveur cet argument ſimple, répandu par les antagoniſtes des Communes : Ou les trois Chambres devoient délibérer ſéparément, & alors le nombre des Députés du Tiers-Etat devenoit indifférent à cette dernière partie de la Nation ; ou les trois Chambres devoient délibérer en commun, & alors les Députés du Tiers-Etat ſe trouvoient en parité avec les Repréſentans des deux autres Ordres : diſpoſition contraire aux anciens uſages.

Mais à cet argument on peut d'abord en opposer un de même genre, & plus digne encore d'attention.

Ou les trois Chambres devoient délibérer séparément, & alors le nombre des Députés du Tiers-Etat devenoit indifférent aux deux premiers Ordres ; ou les trois Chambres devoient délibérer en commun, & alors nonobstant d'anciens usages, sujets à contestation & susceptibles au moins de plusieurs explications, il eût été inconcevable qu'à l'époque du progrès & du renouvellement de toutes les idées, à l'époque du terme extrême de l'oppression des Communes, on ne leur eût pas donné le même nombre de défenseurs qu'aux deux Ordres en possession ou en jouissance de toutes les faveurs & de tous les privilèges.

Il eût été de même inconcevable, injuste, impolitique de rejeter la demande raisonnable des quatre-vingt-dix-huit centièmes de la Nation, & le vœu légitime de cette classe nombreuse de citoyens dont le travail, les lumières & l'industrie font la richesse & l'éclat de la France. C'est une grande erreur que de prétendre lutter avec des vieilleries contre toute la vigueur des principes de la justice naturelle, lorsque cette justice reprend son

élan & ſe trouve ſecondée par le vœu général d'une Nation ; & c'eſt pour n'avoir pas ſenti cette vérité ; c'eſt pour n'avoir pas apperçu d'aſſez bonne heure le cours des opinions & ſa force indomptable, que les deux premiers Ordres, les regards fixés ſur le paſſé, ſe ſont uniquement efforcés de le retenir, & n'ont pas imité la ſageſſe du Gouvernement qui accordoit, avec meſure, une part au temps préſent. La grande habileté dans les affaires, c'eſt d'agir par prévoyance, c'eſt de ſe procurer le mérite du ſacrifice, avant le moment où ce même ſacrifice ne paroîtra qu'une obligation & ne ſuffira plus aux idées nouvelles.

Quelle ſaine politique n'auroient pas eue les deux premiers Ordres, & de quelle aide n'auroient-ils pas été au Roi lui-même, ſi au lieu d'attendre tout d'une force qui n'exiſtoit plus, ils n'euſſent pas diſputé ſi long-temps ſur la vérification des pouvoirs, s'ils n'avoient pas apporté de l'obſtination à refuſer les premières vues de conciliation propoſées par les Miniſtres du Roi, & n'euſſent pas mis un obſtacle formel aux idées modérées qui, aidées de l'aſcendant du Monarque, auroient pu rapprocher, en temps opportun, les diverſes prétentions oppoſées !

Qu'il eſt aiſé de ſe faire l'idée de la marche qu'ils auroient pu ſuivre, de la conduite qu'ils auroient pu tenir, de celle qui les auroit environnés promptement de l'opinion publique, de celle qui les auroit fait paroître dans l'Aſſemblée Nationale avec l'aſcendant que donnoit alors la fortune, le rang & le crédit! Mais ils ne s'y ſont montrés qu'après avoir pris une couleur trop marquante, & après avoir élevé un étendard ſous lequel les Députés du Tiers-Etat, les plus diſpoſés d'abord à ſe rapprocher d'eux, n'ont plus oſé ſe ranger. Au reſte, c'eſt la faute qui a été commiſe en plus d'un temps dans les grandes diviſions politiques: ceux qui, opiniâtres dans leurs principes héréditaires, ſont reſtés fixés à la même place, tandis que les autres alloient en avant, ont ſouvent perdu le moment de tempérer les nouvelles idées par leur mélange avec les anciennes; & quand les exagérations ſont venues, quand ces exagérations ont pris de la force & qu'on a voulu compoſer avec elles, ou chercher à les modérer, l'entrepriſe eſt devenue difficile; & l'on a vu, mais trop tard, qu'il étoit inprudent de laiſſer voyager ſeuls, pendant ſi long-temps, des nova-

teurs ſecondés par l'opinion & par la fortune.

J'ai plus averti que perſonne, dans mes différens ouvrages, de l'empire de l'opinion publique & de ſa force croiſſante : les étrangers ſavent à peine ce que c'eſt qu'une telle autorité, & ils ne comprennent pas comment elle peut être miſe en balance avec la puiſſance militaire ; mais nul pays ne réunit comme la France, à une immenſe population, tout ce qui peut éveiller les hommes à la liberté des ſentimens & à la liberté des penſées ; l'abondance des richeſſes, l'étendue de la dette publique, qui aſſocie à la propriété du ſol une multitude d'hommes indépendans, l'activité du commerce, la culture des arts, l'éclat des lettres, le progrès des ſciences, le goût de la nouveauté, l'eſprit ſocial, l'amour ardent de la louange, l'exercice attrayant de toutes les vanités ; & au milieu de cette réunion de circonſtances qui ont déterminé le génie national, eſt encore apparue, dans les derniers temps, une philoſophie nouvelle, qui, détruiſant en dominatrice nos différens abris, nos digues, nos barrières, a tellement applani notre monde moral, qu'elle l'a rendu favorable & comme diſpos à l'é-

tabliſſement de toutes les théories politiques & de tous les ſyſtêmes de légiſlation.

Cependant, auſſi long-temps que l'opinion publique a diviſé ſes forces, elle n'a point rivaliſé d'une manière dangereuſe avec l'autorité royale; ſouvent même elle l'a ſervie en s'attachant eſſentiellement à récompenſer le courage & à relever l'éclat des vertus guerrières; l'opinion publique, attentive alors à différens objets, & répandue ſur un grand eſpace, n'excitoit & ne pouvoit exciter aucun trouble; mais lorſque le déſordre & le bouleverſement des finances l'ont captivée en entier, & l'ont, pour ainſi dire, attirée vers un ſeul point, ſon action, ſa violence ont tellement accru, qu'il eſt devenu indiſpenſable de ſe concilier ou de ſe concerter du moins avec elle.

Le parti qui s'élève contre l'admiſſion d'un trop grand nombre de Députés des Communes aux Etats-Généraux, & qui m'en fait un reproche au nom de mes devoirs envers le Monarque, paroît avoir perdu de vue diverſes circonſtances. Il oublie, par exemple, qu'à l'époque où je ſuis rentré dans le Miniſtère, c'étoit de la conduite de la Nobleſſe, dans les

dernières diſſenſions politiques, dont le Roi croyoit avoir à ſe plaindre, tandis que le Tiers-Etat, en pluſieurs provinces, avoit montré beaucoup d'égards pour les vues du Gouvernement. Il oublie encore qu'il a ſouvent rapporté les exagérations de l'Aſſemblée à l'aſcendant des chefs populaires & à leurs trames ſecrètes; mais ces chefs, s'il les compte, il trouvera que le plus grand nombre n'a pas été donné par l'ordre des Communes. Enfin, le parti dont je combats ici les objections ne peut ſe conſidérer comme étranger aux diſpoſitions adoptées par la Cour, le 11 Juillet; diſpoſitions qui ont armé tout le Royaume, & qui ont amené ſucceſſivement la défection des troupes. Cependant l'équilibre des forces une fois changé, & changé d'une manière auſſi marquante, la garde des barrières politiques & le maintien de l'ordre public ſe ſont trouvés hors des mains du Gouvernement; & le langage de la raiſon, cette dernière reſſource, a perdu en même temps de ſa ſécurité & de ſa puiſſance.

Je dois faire encore une obſervation remarquable ſur le même ſujet: c'eſt des intérêts de l'autorité royale dont les deux premiers Ordres tirent aujourd'hui leurs argumens,

argumens, lorsqu'ils attaquent la représentation du Tiers aux Etats-Généraux ; mais dans le temps, eux-mêmes ne considéroient cette question que sous le rapport de leurs prérogatives : or, il entroit dans les vues sages & bienfaisantes du Monarque, que tous les privilèges relatifs aux contributions pécuniaires ne subsistassent plus, & les Ordres qui en jouissoient ne tardèrent pas à partager ce sentiment d'équité générale. On n'avoit aucun motif de présumer que le Tiers-Etat voulût étendre les innovations au-delà du cercle dont le Roi avoit tracé la circonscription dans le Résultat du Conseil du 27 Décembre 1788, puisque tout ce qui pouvoit assurer la liberté politique s'y trouvoit compris. Ce sont des circonstances extraordinaires qui ont conduit au-delà, & l'on est confirmé dans cette opinion quand on lit le plus grand nombre des instructions données aux Députés de cet Ordre, & encore plus, lorsqu'on se rappelle le langage du Tiers-Etat à l'époque où sa représentation aux Etats-Généraux fut déterminée : ce langage peut se voir encore dans toutes les lettres des Municipalités ; on y trouvera les expressions du sentiment le plus convenable, & pour l'autorité royale,

& pour la Monarchie, & pour la perſonne du Prince.

Voilà ce qu'il faut ſavoir, voilà ce dont il faut ſe ſouvenir, lorſqu'on s'érige en cenſeurs des choſes paſſées.

La plupart des conſidérations que je viens de préſenter s'appliquent de même aux objections que l'on fait ſur le nombre des Curés élus pour repréſentans de l'Ordre du Clergé; mais je dois ajouter que les Curés étoient devenus électeurs & éligibles par l'effet d'une diſpoſition diſcutée & arrêtée à l'Aſſemblée des Notables, la même qui accordoit un pareil droit à tous les Gentilshommes, ſoit qu'ils fuſſent ou non propriétaires d'un fonds de terre. On demande à la vérité pourquoi le Gouvernement s'eſt aſſujetti à ce réglement, tandis qu'il n'a pas ſuivi l'avis de la majorité des Notables, relativement à la proportion des Députés du Tiers-Etat? Mais d'abord peut-on ſe diſſimuler que les moyens du Gouvernement, pour s'écarter de l'avis des Notables, n'auroient pas été les mêmes, s'il avoit adopté une diſpoſition contraire au vœu national? C'eſt avec l'appui de ce vœu qu'il a pu régler, ainſi qu'il le fit, la repréſentation du Tiers-Etat, & il auroit vainement tenté d'agir à-la-fois,

& dans un ſens contraire à l'opinion de la généralité, & dans un ſens contraire à celle des Notables. C'eſt donc à une objection de pure abſtration qu'on m'oblige de répondre.

On ne peut pas ſoutenir non plus que le Roi, dans la néceſſité de ſe conformer au vœu des Notables pour l'éligibilité des Curés, devoit renoncer par cette raiſon aux vues de ſageſſe & d'équité qui l'avoient dirigé dans la fixation du nombre des repréſentans du Tiers-Etat. Ces vues tenoient à des conſidérations d'un ordre trop général, à des motifs trop impérieux pour en faire le ſacrifice. Il s'en faut bien d'ailleurs que le Roi, occupé du ſoutien des foibles contre les puiſſans, craignît l'introduction dans les Etats-Généraux des amis les plus aſſurés du Peuple, de ceux qui étoient le plus à portée de connoître ſes beſoins, & il ne pouvoit redouter non plus l'admiſſion dans une aſſemblée politique d'un ordre de citoyens qui étoient attachés par état à l'amour de la paix, au reſpect pour l'autorité, & à la conſervation de l'ordre public, dont ils étoient les premiers gardiens par l'enſeignement de la religion & de la morale. Enfin, lors même qu'on eût arrêté ſes regards uniquement ſur les

prérogatives du Clergé, on eût apperçu que les Curés, jaloux comme les chefs de leur Ordre, du maintien des privilèges ecclésiastiques, ne s'étoient jamais séparés de cette cause commune.

Il y avoit d'ailleurs dans les principes établis pour la formation des Etats-Généraux, quelques circonstances propres à balancer les conséquences induites de l'éligibilité des Curés : telle étoit, par exemple, la faculté laissée à tous les Electeurs de choisir des Députés dans un Ordre différent du leur ; condition qui a fait nommer pour représentans du Tiers-Etat beaucoup de Nobles de naissance ou de Nobles par charges, sans déterminer l'admission d'aucun Membre des Communes parmi les représentans de la Noblesse. Enfin, on auroit encore à faire observer que les habitans des villes franches, en possession de plusieurs privilèges particuliers, n'étoient associés que foiblement à l'intérêt général des Communes ; mais une considération plus essentielle, c'est que dans le cours naturel des choses, les Nobles, les grands Seigneurs & les hauts Dignitaires réunissoient bien plus de moyens pour gagner des suffrages dans l'Ordre du Tiers-Etat, que celui-ci n'en avoit pour associer à

ſon opinion celle des hommes ſupérieurs à lui en richeſſes & en crédit ; enſorte que l'égalité de nombre ne ſuffiſoit pas pour aſſurer l'égalité d'influence.

Il faut d'ailleurs, pour être équitable dans ſes jugemens, ſe tranſporter à l'époque où le cours des élections étoit abſolument inconnu. Il y a plus de circonſpection, mais moins de mérite à tirer des augures en arrière des événemens, à cette place commode, où, à l'aide d'une antidate, on peut changer en prévoyance les plus récens apperçus, à ce poſte de ſûreté, où l'on peut à ſon aiſe préparer des maximes & des principes qui correſpondent exactement à toutes les choſes paſſées.

On eſt content auſſi lorſqu'on peut rapporter à une ſeule idée, à une ſeule leçon bientôt apprife & bientôt retenue, tout ce qu'il y a de plus croiſé, de plus combiné dans une longue ſuite d'événemens & de circonſtances.

C'eſt ainſi que le doublement du Tiers, phraſe conſtamment répétée dans un parti, le ſera peut-être toujours ; car en dirigeant ſes accuſations vers la premiere des diſpoſitions politiques adoptées par le Gouvernement, on eſt diſpenſé de ſe reprocher à ſoi-même aucune faute.

C'eſt auſſi toujours dans le même parti qu'on a fait un objet de critique du nombre total des Députés : on dit que trop conſidérable, il a mis le Roi dans la dépendance de l'Aſſemblée.

C'eſt encore là un raiſonnement de nouvelle date ; car à l'époque de la formation de l'Aſſemblée Nationale, les amis du Roi, les amis de la France, tous les bons citoyens deſiroient également que les Etats-Généraux euſſent la conſiſtance néceſſaire pour faire le bien & pour avoir crédit dans la Nation. J'ajouterai que dans le ſens où l'on préſente aujourd'hui la même queſtion, on ſe trompe encore en rapportant au nombre des Députés, les exagérations politiques dont on fait un reproche à l'Aſſemblée Nationale ; car ces exagérations ſont bien moins l'œuvre de ſa force que le réſultat de ſa foibleſſe. On peut les conſidérer en grande partie comme l'effet des pouvoirs externes qui ont dominé l'Aſſemblée ; & plus le nombre des Députés appelés à y prendre ſéance auroit été réduit, moins elle eût pu ſe défendre de l'influence impérieuſe des différens conciliabules dont elle étoit environnée. Nous avons vu, lors des derniers Etats de Bretagne, comment une aſſemblée

des Communes, tenue à l'Hôtel-de-ville, donnoit au petit nombre des Députés de cet Ordre, séant aux Etats, une force de réſiſtance & d'agreſſion que peut-être ils n'auroient point eue, ſi leur nombre eût été augmenté des mêmes perſonnes qui tenoient leurs aſſiſes hors de la ſalle. En général ceux qui pouſſent, ceux qui excitent, dégagés de toute eſpèce de reſponſabilité, obſervent rarement une juſte meſure, & ils dépaſſent toujours, dans leurs opinions, ceux qui, placés ſous la loi du devoir, ſont ſoumis à une garantie perſonnelle. Les derniers auſſi, par leur poſition, ſont diſpenſés de recourir à aucun moyen d'effort pour être apperçus; au lieu que les autres, ſans poſte marqué, ont beſoin de ſignaler par des opinions extrêmes, pour attirer ſur eux les regards.

Enfin, un dernier ſujet de reproche relatif à la convocation des Etats-Généraux, c'eſt le lieu choiſi pour leurs ſéances: on dit qu'il falloit l'aſſigner à une plus grande diſtance des mouvemens de la Capitale; & ſur ce point encore on eſt bien plus en force après les événemens, qu'avant l'expérience. Ce qui ſe préſentoit à la penſée au moment de la délibération ſur cette queſtion, c'eſt d'abord que les der-

niers États, ceux de 1614, s'étoient tenus à Paris, & il n'étoit pas naturel de donner au Roi les apparences de la défiance, lorsqu'il prenoit la résolution d'assurer à ses peuples un réunion d'avantages politiques dont l'histoire ne fournit pas d'exemple; il ne devoit pas alors montrer du doute sur une reconnoissance dont les bénédictions qu'il reçut après le Résultat du Conseil, lui présentoient le gage, & l'on eût excité des soupçons sur la sincérité des intentions du Roi, si à la suite de tant de concessions de sa part, & au milieu de l'amour qu'on lui portoit, on eût adopté un système d'ombrage ou de précaution, que, sous la régence de Médicis, on n'avoit pas cru nécessaire; & il y auroit eu d'autant plus de motifs pour errer dans ses conjectures, que l'administration générale pouvoit moins s'éloigner de Paris qu'autrefois, à cause de l'accroissement & de la multiplication des affaires & des opérations de finances, dans une ville devenue le centre de tous les recouvremens & le point de communication de toute la circulation de l'argent. On savoit d'ailleurs que les Etats-Généraux auroient à s'occuper, d'une manière exacte & détaillée, de toutes les parties de l'administration des

finances ; & leurs recherches ainſi, que leurs travaux, fuſſent devenus impraticables, s'ils avoient été placés à une trop grande diſtance du dépôt des renſeignemens qui leur étoient néceſſaires.

Enfin, on s'en ſouvient ſans doute : ce qu'on craignoit avec le plus de vraiſemblance de la part des Députés des provinces, c'étoit une trop grande indifférence pour la dette publique ; & l'on préſumoit que placés à la proximité de la Capitale, ils auroient plus d'égards pour les créanciers de l'Etat, & cette conjecture ne s'eſt pas trouvée fauſſe. Je ſais bien que les devoirs impoſés à la loyauté françoiſe auroient pu être apperçus par-tout ; mais ſi l'on veut être de bonne-foi, on conviendra que le voiſinage de Paris n'a pas nui à cette moralité, & l'on eſt confirmé dans cette penſée en obſervant la diſtraction de l'Aſſemblée Nationale, relativement à toutes les indemnités réclamées au nom des citoyens dépouillés, par ſes décrets, des droits qui compoſoient depuis un temps immémorial une partie eſſentielle de leur propriété.

Une erreur de ma part qui n'eſt point connue, & dont, par cette raiſon, je me plais davantage à faire l'aveu, c'eſt

que j'avois proposé au Roi de convoquer les Etats-Généraux à Paris même, plutôt qu'à Versailles; & Sa Majesté s'y refusa pour de bonnes raisons : je n'alléguerai point les miennes; car indépendamment de mon respect pour le Roi, je n'aurois point d'intérêt à défendre mon opinion, contre la sienne, puisque je jouis en sentiment de tous les hommages rendus à sa sagesse.

Je reviens au Résultat du Conseil du 27 Décembre 1788. Ce n'est pas seulement aux Communes de France que cette manifestation mémorable des intentions de Sa Majesté dut paroître précieuse; elle est encore devenue, pour la Nation entière & pour les générations présentes, & pour les générations à venir, le plus signalé des bienfaits. C'est dans cette déclaration que le Roi posa les premiers fondemens de la Liberté nationale; c'est-là qu'il annonça le généreux sacrifice d'une portion de son autorité, pour assurer à jamais le bonheur de la France; & il le fit long-temps avant les instructions données aux Députés par leurs mandataires; il le fit avant la tenue des Assemblées électorales, avant les Assemblées primaires, avant la convocation des Etats-Généraux,

avant même cette réunion de ſuffrages qui garantit l'empire de l'opinion publique ; il le fit enfin volontairement, librement, & dans la plénitude de ſes moyens & de ſes forces. Aucune autre de ſes actions n'a revêtu ce caractère au même degré ; ainſi, la plus grande de toutes fut en même temps la plus ſolemnelle.

Qu'on n'eſſaie point de le conteſter. Une Nation eſt libre, une Nation devient la régulatrice de ſon propre bonheur, lorſqu'elle acquiert le pouvoir, ou rentre dans le droit de conſentir ou de refuſer les impôts, d'acquieſcer ou de s'oppoſer à toute eſpèce d'emprunt, de fixer & de régler toutes les dépenſes ; lorſque toutes les réformes, toutes les améliorations ſont ſoumiſes à ſon libre arbitre ; lorſque déjà tous les privilèges pécuniaires ſont condamnés ; lorſque tous les actes de l'autorité arbitraire ſont proſcrits ; enfin, lorſque le retour périodique des Aſſemblées Nationales fait une partie eſſentielle des engagemens du Monarque. Or, toutes ces innovations ſalutaires étoient aſſurées avant que les Etats-Généraux euſſent fait l'ouverture de leurs délibérations, euſſent commencé à ſe réunir. Enfin, le Roi ne cachoit point que voulant rendre im-

muables les concessions dont il avoit pris l'engagement, & désirant de mettre à l'abri de toute espèce de révolution les avantages politiques dont la Nation alloit obtenir la jouissance, il consentiroit à toutes les dispositions raisonnables qui paroîtroient propres à remplir un dessein médité mûrement, & dont l'exécution pleine & entière lui présentoit une perspective de bonheur & un moyen certain de rendre son nom cher aux générations futures.

C'est donc par une sorte d'usurpation de la reconnoissance des peuples, que l'Assemblée Nationale parle toujours du bonheur & de la liberté comme de sa conquête. Sans doute elle a plus voulu, elle a plus obtenu que le Roi n'avoit préfagé ; mais les premières bases de la Constitution, celles qui forment la clef de la voûte, le Roi les a posées ; c'est à son génie bienfaisant qu'elles sont dues, & il est permis de douter si dans le nombre des accroissemens de pouvoir dont l'Assemblée Nationale s'est emparée, tous ajoutent au bonheur public & à la liberté réelle.

L'Assemblée Nationale se fait aussi, je crois, une trop grande part, lorsqu'elle rapporte à elle seule le mérite de tous

les biens particuliers dont l'universalité de ses délibérations présente le tableau. Sans doute il lui est dû beaucoup de reconnoissance ; mais on apperçoit en même temps que la réforme des grands abus dénoncés par l'opinion publique, ne peut pas être considérée comme l'œuvre privilégiée de certains particuliers ; elle est plutôt l'effet inévitable de la réunion des connoissances de douze cens personnes choisies par la Nation au milieu d'un siècle de lumières. On pourroit aisément calculer ce qu'une pareille réunion devoit produire, & c'est à l'avoir voulu, c'est à l'avoir provoquée, cette réunion, qu'appartient le premier mérite. Oui, c'est-là qu'est le bienfait, & le bienfait sans modèle & sans exemple ; il est celui du Monarque vertueux qui, en appelant autour de lui les représentans de la Nation, & les appelant en grand nombre, s'est distrait de ses intérêts personnels pour songer uniquement à connoître avec certitude le vœu de la Nation, & à consolider le bonheur dont il étoit impatient de la faire jouir.

On confond néanmoins dans l'œuvre de l'Assemblée Nationale, on comprend parmi ses titres à la reconnoissance pu-

blique, tout ce qui vient du Roi & tout ce qui vient d'elle, & l'on compose de l'ensemble un trophée à sa gloire. Il lui restera, je crois, assez, en rendant à César ce qui est à César.

On donne bien, de temps à autre, au Roi le nom de *Restaurateur de la Liberté françoise*; mais à chaque instant on parle de cette Liberté comme d'une conquête : comment arrange-t-on ces idées ensemble, & comment en concilie-t-on bien d'autres, mais qu'il est hors de mon sujet de citer ?

Le Roi, s'il n'eût pas eu dans son cœur les sentimens qu'il professoit au-dehors, auroit pu facilement éloigner l'époque de la formation des Etats-Généraux ; il auroit pu simplement abandonner cette vaste opération à ses difficultés naturelles, & revenir par la force des obstacles à quelqu'autre route; mais le Gouvernement étoit bien loin d'une semblable politique ; les soins qu'il prit pour réussir sont innombrables ; toutes les objections furent levées, toutes les résistances furent combattues, toutes les contradictions furent surmontées ; & moi, placé tantôt au centre de cette immense machine pour en faciliter le mouvement,

tantôt à la circonférence, pour prévenir des écarts, & souvent par-tout, pour arrêter l'éboulement dont on étoit menacé par la situation des finances & par la disette des grains, je vis avec un transport de joie inexprimable, que ce superbe & majestueux rassemblement des Députés de vingt-six millions d'hommes, que ce rassemblement inconnu depuis près de deux siècles, & deux siecles équivalent à un intervalle immense, à cause des révolutions survenues dans les mœurs & dans les esprits, que ce rassemblement enfin alloit s'accomplir. La mémoire des hommes & la reconnoissance qui s'y attache, ne datent plus aujourd'hui que de cette époque finale; les temps antécédens, les travaux entrepris, les fatigues souffertes, les peines dévorées, tout cela n'est plus rien, & c'est bien inutilement que je m'arrêterois à en présenter le tableau. Telle est la marche de l'esprit humain; & je l'ai déjà fait remarquer, les dangers dont on a garanti, les malheurs qu'on a prévenus, tous ces genres de bienfaits ne sont point admis sur les registres de la reconnoissance. Un tel ordre de comptabilité n'est sûrement ni juste ni consciencieux; mais il y auroit de l'insolence à un Administrateur public de

s'en plaindre, puisque le plus grand nombre des hommes n'ont pas d'autre conduite avec la Divinité même. Ils se prosternent, ils s'agenouillent lorsque le tonnerre tombe auprès d'eux sans les frapper, & qu'ils sont encore environnés de son éclat; mais lorsque les élémens se tiennent tranquilles, lorsque l'aurore avec une ponctuelle exactitude vient éclairer notre demeure & l'embellir de ses brillantes couleurs, lorsque les premiers rayons de l'astre du jour viennent échauffer la terre, & l'obliger à répondre avec abondance à nos soins & à nos desirs, l'homme détourne ses regards de cette succession de bienfaits, & il confondre leur douce & paisible continuité comme une ordonnance inévitable, comme un effet de la nécessité, & il devient distrait, ou se montre indifférent & ingrat.

L'Assemblée des Etats-Généraux s'ouvrit le 5 Mai 1789. Le discours que j'y prononçai par ordre du Roi, rappela toute l'étendue de ses généreuses intentions; je m'efforçai de les faire paroître, je pris soin de les relever, & je m'aidai, pour y réussir, de la puissance de la vérité. C'étoit par les vertus du Monarque

que j'aspirois à former un lien entre la Nation & le Trône.

Je fis connoître au nom du Roi, qu'il vouloit *pour toujours* être environné des représentans de son peuple, qu'il vouloit leur devoir sa plus douce récompense & le dernier terme de ses vœux, la félicité publique & la grandeur de l'Etat.

Je leur développai, par ses ordres, la tâche immense à laquelle ils étoient appelés, & je leur parlai de l'attente & des espérances de la Nation.

« Ce n'est pas, *leur disois-je*, ce n'est » pas au moment présent, ce n'est pas » à une régénération passagère que vous » devez borner vos pensées & votre » ambition ; il faut qu'un ordre constant, durable & à jamais utile, devienne le résultat de vos recherches » & de vos travaux ; il faut que votre » marche réponde à la grandeur de votre » mission ; il faut que la pureté, la noblesse & l'intégrité de vos vues, demeurent en accord avec l'importance » & la gravité de la confiance dont vous » êtes les dépositaires. Par-tout où vous » découvrirez les moyens d'accroître & » d'affermir la félicité publique, par- » tout où vous découvrirez les voies

» qui peuvent conduire à la prospérité » de l'Etat, vous aurez à vous arrêter. » C'est vous, Messieurs, qui en avant, » pour ainsi dire, des générations fu- » tures, devez marquer la route de leur » bonheur; il faut qu'elles puissent dire » un jour : C'est au Roi, notre bienfai- » teur, c'est à l'Assemblée Nationale dont » il s'est environné, que nous devons » les loix & les institutions propices » qui garantissent notre repos; il faut » qu'elles puissent dire : Ces rameaux » qui nous couvrent d'une ombre salu- » taire, sont les branches de l'arbre dont » LOUIS a semé le premier germe. » Il le soigna de ses mains généreuses, » & les efforts réunis de sa Nation en » ont hâté & assuré le précieux déve- » loppement ».

Ma place m'imposoit le devoir d'entretenir particuliérement l'Assemblée de la situation des finances; ainsi j'annonçai, j'expliquai le compte général, rendu public ensuite par la voie de l'impression; ce compte d'une ordonnance nouvelle, où l'on avoit classé, séparé, distingué tous les revenus & toutes les dépenses de l'Etat, & qui a servi de guide continuel à l'Assemblée Nationale & à ses divers Comités; ce même compte

enfin, dont un ſévère examen & les plus rigoureuſes recherches ont atteſté l'exactitude.

Je prévoyois cependant qu'on pourroit arriver à une plus grande perfection dans la comptabilité, & qu'on atteindroit ſur-tout à cette ſimplicité dont une Aſſemblée Nationale, caution d'elle-même envers elle-même, pouvoit ſeule adopter les principes. « A l'avenir, *diſois-je*, & lorſque les comptes de finance » auront été ſoumis à une forme ſimple » & très-intelligible, à une forme ſur-» tout rendue conſtante & invariable, » vous n'aurez beſoin d'aucun ſecours » de la part de l'Adminiſtration des finan-» ces, & ce ſont les Etats-Généraux eux-» mêmes qui conſerveront la filiation de » toutes les connoiſſances & de toutes » les inſtructions qui pourront répandre » une parfaite clarté ſur les finances en » général, & ſur toutes les parties qui en » dépendent ».

J'annonçai que le Roi avoit ordonné à ſes Miniſtres de ſeconder ſans réſerve le deſir qu'auroient les Députés de tout connoître & de tout entendre ; mais je ne ſais ſi j'eus raiſon d'ajouter : « Car un » eſprit de critique ne ſera point votre » guide, & vous ne chercherez point

» la perfection pour le plaisir de rabaisser
» les soins de l'Administration, mais
» pour faire jouir la France de l'avan-
» tage incommensurable qui peut naître
» de la réunion de vos lumières. Il est
» bien aisé de trouver quelque erreur
» ou quelque omission dans le vaste en-
» semble dont on mettra sous vos yeux
» toutes les parties ; ni l'ordre, ni la
» méthode, ni les recherches préalables
» absolument nécessaires, n'ont point
» coûté de peines à ceux qui en devien-
» nent les juges ; & leur esprit en repos,
» pendant qu'ils parcourent tout ce qui
» est bien, a d'autant plus de moyens
» pour saisir avec activité les fautes qui
» ont pu échapper à l'attention de l'ou-
» vrier général ».

Le Roi avoit apperçu depuis long-temps qu'il étoit des dispositions, & sur-tout des réformes au-dessus des forces de ses Ministres, & pour lesquelles il avoit besoin lui-même de l'appui des États-Généraux ; cette idée délicate à présenter, je l'indiquai cependant dans mon discours ; & à la suite d'une exposition abrégée des améliorations faciles à exécuter, j'ajoutai ces paroles : « Enfin,
» Messieurs, il est peut-être des réduc-
» tions, il est peut-être des économies

» qui ont beſoin, pour acquérir un ca-
» ractère parfait de juſtice ou de raiſon,
» d'être provoquées au nom de l'Aſſem-
» blée même de la Nation. La recher-
» che, l'examen de celles-ci vous ſont
» remis par un effet de l'entière confiance
» de Sa Majeſté dans votre ſageſſe &
» dans votre circonſpection ».

Je fis connoître particuliérement le vœu du Roi ſur la diſtribution des graces, & c'eſt ainſi que j'exprimai ce vœu ſi digne de l'hommage des peuples. « Le Roi,
» Meſſieurs, a toujours adopté avec goût
» & avec eſtime les diſpoſitions d'ordre
» qui lui étoient propoſées, & Sa Majeſté
» deſire ardemment que vous puiſſiez,
» en relevant les idées d'honneur patrio-
» tique, augmenter le prix des récom-
» penſes qui ne coûtent rien au Tréſor
» royal, qui ne font point verſer de
» larmes au peuple, & qui n'ont reçu
» d'atteinte dans l'opinion que par ces
» méſalliances de ſentimens qui ont réuni
» trop ſouvent le deſir public des diſ-
» tinctions & l'amour ſecret de l'argent ».

Mais en même temps que je manifeſtois l'éloignement perſonnel du Roi pour tous les genres d'abus, je fis connoître de la manière la plus formelle, les ſentimens de fidélité qui attachoient

le Monarque au maintien des engagemens ; je défendis la cauſe des créanciers de l'Etat, & je mis leurs intérêts ſous la ſauve-garde de l'honneur national & de la foi publique. Qu'il me ſoit permis de rappeler ici mes propres paroles : ce n'eſt pas que je veuille ôter à ceux qui ont traité le même ſujet dans l'Aſſemblée Nationale, le mérite qui leur appartient, & l'honneur qui leur en eſt revenu. Il y a place pour tous autour des principes & des idées de morale ; il s'en faut bien encore que les rangs y ſoient trop ſerrés. Je vais tranſcrire en entier le paragraphe ; on le relira peut-être ſans peine.

« Le Roi auroit-il beſoin d'expoſer » les motifs qui l'ont engagé à ne pas » mettre la réduction des intérêts de la » dette publique, au nombre des moyens » propres à rétablir l'ordre dans les » finances ? le Roi auroit-il beſoin de » juſtifier cette réſolution au milieu des » Etats-Généraux, & dans le ſein de la » Nation la plus renommée par ſes ſen- » timens d'honneur ? Non, ſans doute. » Tout engagement porte avec lui un » caractère ſacré ; & quand cet engage- » ment a été pris par le Souverain, par » le chef & le gardien des droits d'une

» Nation, quand il a été pris en grande
» partie pour ſubvenir aux beſoins extra-
» ordinaires d'une guerre nationale; quand
» il a été pris pour garantir les proprié-
» taires de fournir des ſubſides qu'ils
» euſſent été dans l'impoſſibilité de payer;
» enfin quand cet engagement a été pris,
» n'importe pour quel ſujet, il doit être
» tenu. Le Souverain ne peut pas d'une
» main faire exécuter les engagemens des
» particuliers, & de l'autre briſer les
» liens qu'il a contractés avec ceux qui
» ſe ſont fiés à ſa parole, & à ſa parole
» conſacrée par le ſceau légal, connu &
» reſpecté juſqu'à préſent. Que de plus
» grandes précautions ſoient priſes pour
» l'avenir, le Roi le deſire, le Roi le veut:
» mais à une époque ſi ſolemnelle, où la
» Nation eſt appelée par ſon Souverain à
» l'environner, non pour un moment, mais
» pour toujours; à une époque où cette
» Nation eſt appelée à s'aſſocier, en quel-
» que manière, aux penſées & aux vo-
» lontés de ſon Roi, ce qu'elle deſirera
» de ſeconder avec le plus d'empreſſe-
» ment, ce ſont les ſentimens d'hon-
» neur & de fidélité qui animent Sa Ma-
» jeſté; ce ſont les ſentimens ſans leſ-
» quels il n'y a plus d'harmonie entre
» les hommes, que par la violence &

» par la contrainte. Il ne faut donc pas
» qu'aucun manquement de foi vienne
» souiller les prémices de la restaura-
» tion de la France ; il ne faut pas que
» les délibérations de la plus auguste des
» Assemblées, soient marquées à d'autre
» empreinte que celle de la justice & de
» la plus parfaite raison. Voilà le sceau
» perpétuel des Empires : tout peut y
» changer, tout peut y essuyer des ré-
» volutions ; mais tant que les hommes
» viendront se rallier autour de ces
» grands principes, il n'y aura jamais
» rien de désespéré, il n'y aura jamais
» rien de perdu. Ce sera, un jour, un
» grand monument du caractère moral
» de Sa Majesté, que cette protection
» accordée aux créanciers de l'État, que
» cette longue & constante fidélité ; car
» en y renonçant, le Roi n'auroit eu
» besoin d'aucun secours extraordinaire,
» & il n'auroit pas été soumis aux di-
» verses conséquences qui en sont ré-
» sultées. C'est-là, peut-être, un des
» premiers conseils que les aveugles amis
» de l'autorité, que les Machiavels mo-
» dernes n'auroient pas manqué de lui
» donner. Sa Majesté trouve bien plus
» de grandeur & de satisfaction à s'unir
» avec vous, Messieurs, pour consacrer

les

» les principes immuables de la juſtice » & de la probité ; elle trouve plus de » ſatisfaction à les reſpecter, qu'elle ne » pourroit en recueillir dans toutes les » jouiſſances de la pompe du Trône, » & dans l'exercice illimité d'une auto- » rité qui perdroit de ſon prix, ſi elle » n'étoit pas deſtinée à maintenir la juſ- » tice & à la défendre contre toutes » ſortes d'atteintes ».

Je joignis à ces réflexions générales les conſidérations propres à rappeler toute l'importance politique de la fidélité conſtante aux engagemens de l'Etat, & je montrai combien étoient mal calculés les avantages qu'on eſpéroit obtenir par des réductions arbitraires.

Enfin, je crus néceſſaire de faire connoître que la différence entre les revenus & les dépenſes fixes, pouvoit être remplie ſans aucun retranchement ſur les intérêts de la dette publique, ſans recourir à aucune impoſition nouvelle, & ſans faire uſage d'aucun moyen hors des erremens ordinaires de l'adminiſtration.

Je fis ſortir de cette vérité une remarque importante ; c'eſt que le Roi, ſous le rapport des finances, auroit pu ſe diſpenſer de convoquer les Etats-Géné-

raux ; & je ne sais pourquoi l'Assemblée Nationale a toujours vu avec déplaisir cette partie de mon discours : ce sentiment doit se rapporter au desir qu'elle a montré de tenir tout de la nécessité : cependant l'ouvrage de la Constitution eût-il perdu de son prix, eût-il paru moins grand & moins digne d'estime, s'il avoit été le résultat d'une touchante & sensible harmonie entre les vœux du Prince & ceux de la Nation ? C'est peut-être pour avoir manqué cette idée dès les commencemens, qu'on a tout entrepris par effort, & que souvent on a passé le but.

Cependant, en faisant un retour sur moi-même, je ne puis me rappeler sans amertume la manière dont je fus trompé dans mon attente, lorsque plein de joie de pouvoir annoncer aux Etats-Généraux le peu de fondement de tous les bruits répandus sur l'étendue du déficit & sur l'embarras inextricable des finances, & jouissant à l'avance de l'impression que feroit sur l'Assemblée cette connoissance inattendue, je n'apperçus que sa froideur & son silence. Ah ! je l'ai bien appris : lorsqu'on s'adresse aux hommes, il est d'autres calculs à faire que ceux dont on trouve les élémens dans son propre

cœur ; on doit préſager encore & l'effet des paſſions & celui des foibleſſes ; & c'eſt au réſultat de cette triſte preſcience qu'il eſt ſage de proportionner ſon attente & ſes eſpérances.

Il n'eût pas ſuffi d'établir un ordre parfait dans les finances ; il falloit encore le mettre en ſûreté, & le préſerver des « injures du temps & des fautes des » hommes, le préſerver ſur-tout des » erreurs de tous les Miniſtres, & de » tous les agens auxquels le Souverain » d'un grand Empire eſt dans la néceſſité » de ſe confier ». C'étoit ainſi que le Roi m'avoit ordonné de m'expliquer ; & je fis connoître de pluſieurs manières le ſentiment éclairé qui engageoit le Monarque à deſirer que le maintien de cet ordre fût confié à la ſurveillance continuelle des Repréſentans de la Nation.

« Sa Majeſté, *diſois-je*, conſtamment » animée par un eſprit de ſageſſe, de » juſtice & de bienfaiſance, a conſidéré » dans ſon enſemble, & ſous le point » de vue le plus étendu, l'état actuel » des affaires publiques ; elle a vu que » les peuples, alarmés de l'embarras des » finances & de la ſituation du crédit, » aſpiroient à un rétabliſſement de l'or- » dre & de la confiance, qui ne fût

» pas momentané, qui ne fût pas dé-
» pendant des diverſes viciſſitudes dont
» on avoit fait l'épreuve. Sa Majeſté a
» cru que ce vœu de la Nation étoit
» parfaitement juſte ; & deſirant d'y ſa-
» tisfaire, elle a penſé que pour atteindre à un but ſi intéreſſant, il falloit
» appeler de nouveaux garans de la ſé-
» curité publique, & placer, pour ainſi
» dire, l'ordre des finances ſous la garde
» de la Nation entière ».

Tel fut le langage que je tins au nom du Roi ; & faiſant à l'avance le ſacrifice de ma part au crédit & à l'influence d'une grande place, je finis, on doit s'en ſouvenir, par ces mots expreſſifs : « Réuniſſons-nous, Meſſieurs,
» le Roi le permet ; réuniſſons-nous
» pour arranger les choſes de telle ma-
» nière que l'homme le plus ordinaire
» ſoit en état à l'avenir de gouverner
» les affaires du Tréſor royal, & que
» l'homme le plus habile ne ſoit jamais
» dangereux ».

Je deſirois par-deſſus tout de voir affermir d'une manière indeſtructible le bonheur de la Nation & la proſpérité de l'Empire. Les ſentimens qui pouvoient conduire à ce but avec une plus grande ſûreté, me paroiſſoient le véri-

table civiſme ; & le temps apprendra ſi je m'étois trompé, lorſque j'inſiſtois avec tant d'intérêt ſur la néceſſité de réunir au zèle du bien public, la circonſpection & la prudence.

« Il ne faut pas, *diſois-je*, il ne faut » pas que les ennemis de la tranquillité » publique & de la proſpérité nationale » puiſſent placer leur eſpoir dans une » confuſion, ſuite inévitable d'un défaut d'harmonie entre toutes les forces » protectrices des deſtins de la France. » Vous conſidérerez la ſituation du » Royaume ; vous verrez ce qu'il eſt, » & ce qu'il a beſoin d'être dans l'ordre » politique de l'Europe ; & en arrêtant » votre attention ſur l'ancien éclat de » la plus reſpectable des Monarchies, » vous étendrez au loin vos réflexions, » & non contens des premières acclamations du Peuple François, vous » aſpirerez encore au ſuffrage réfléchi » de toutes les Nations étrangères, de » ces Nations dont le jugement, à l'abri » de nos paſſions du moment, repréſente celui de la poſtérité ; de ces » Nations qui, vous conſidérant dans » le tableau de l'hiſtoire, ne croiront » à la durée d'aucune de vos diſpoſitions, ſi vous perdez de vue ce

» qu'exigent impérativement les grandes
» circonſtances de ce vaſte Empire.

» Vous écarterez donc tous les ſyſ-
» têmes exagérés, vous réprimerez tous
» les abus de l'imagination, vous vous
» défierez de toutes les opinions trop
» nouvelles; vous ne croirez pas que
» l'avenir puiſſe être ſans connexion
» avec le paſſé; vous ne préférerez pas
» les projets & les diſcours qui vous
» tranſporteroient dans un monde idéal,
» à ces penſées & à ces conſeils qui,
» moins éclatans, mais plus praticables,
» expoſent à moins de combats, &
» donnent au bien qu'on opère un ca-
» ractère de ſtabilité & de durée. Enfin,
» Meſſieurs, vous ne ſerez pas envieux
» des ſuccès du temps, & vous lui
» laiſſerez quelque choſe à faire; car ſi
» vous entrepreniez à-la-fois la réforme
» de tout ce qui vous paroîtroit im-
» parfait, votre ouvrage le deviendroit
» lui-même. Il eſt aiſé d'appercevoir
» que dans une vaſte adminiſtration la
» juſte proportion de ſes diverſes parties
» échappe aux meilleurs obſervateurs,
» lorſque toutes ſont miſes en mouve-
» ment d'un ſeul jet, & que de ſim-
» ples abſtractions en garantiſſent l'har-
» monie ».

Ces paroles, & pluſieurs autres du même diſcours, ont peut-être aujourd'hui quelque choſe de remarquable. Je trouve auſſi une ſorte de preſſentiment dans l'émotion avec laquelle je m'exprimai ſur l'accord & l'eſprit de paix, ſi néceſſaires à l'avancement du bonheur public.

« Soyez unis, *diſois-je*, ſoyez unis » pour une ſi grande entrepriſe, ſoyez » unis pour répondre au vœu de la » Nation ; ſoyez unis pour ſoutenir » avec honneur les regards de l'Eu» rope ; ſoyez unis pour tranſmettre » ſans crainte vos noms à la poſtérité, » & pour contempler à l'avance le tri» bunal rigoureux des générations fu» tures. Elles auront un compte à vous » demander ces générations innombra» bles, dont vous allez peut-être fixer » la deſtinée. Vos rivalités, vos pré» tentions, vos débats perſonnels paſ» ſeront comme l'éclair au milieu de » l'immenſité de l'eſpace, ils ne laiſſe» ront aucune trace dans la route des » ſiècles ; mais les principes d'union & » de bonheur que vous aurez affermis, » deviendront le témoignage & comme » le trophée perpétuel de vos travaux » & de votre patriotiſme ».

C'eſt toujours dans la morale que j'ai cherché des forces ; c'eſt toujours elle que j'ai préſentée pour guide aux hommes appelés à s'occuper des affaires publiques, & c'eſt le même fanal que j'oſai montrer auſſi aux Députés réunis pour travailler au bonheur de la France. « C'eſt ainſi, *diſois-je aux Etats-Généraux*, c'eſt ainſi qu'une grande ſuite, » qu'une grande diverſité d'avantages ré- » ſulteront néceſſairement du premier » principe de fidélité que vous conſa- » crerez. Bel & ſuperbe apanage de la » vertu publique & particulière ! c'eſt » la tige primitive & féconde d'où naît » une multitude innombrable de rami- » fications, qui toutes produiſent avec » le temps des fruits ſalutaires. Oui, » Meſſieurs, & vous l'entendrez avec » intérêt dans un diſcours commandé » par votre Souverain, & qui a reçu » la ſanction de ſon autorité, il n'y a » qu'une ſeule grande politique natio- » tionale, qu'un ſeul principe d'ordre, » de force & de bonheur, & ce prin- » cipe eſt la plus parfaite morale ; c'eſt » en s'en écartant qu'on eſt obligé de » changer de guide à chaque inſtant, » & qu'on prend pour de l'habileté, » l'art de ſe tirer d'une difficulté que

» ſoi-même on a fait naître, & le talent
» d'en créer de nouvelles qui exigeront
» encore de nouveaux reſſorts & de
» nouveaux expédiens, tandis que dans
» l'exercice d'une honnêteté & d'une fi-
» délité parfaites, tout s'enchaîne aiſé-
» ment, tout ſe tient, tout ſe lie, tout
» annonce que ce beau ſyſtême moral
» eſt l'ouvrage chéri de l'Être Suprême ».

Je m'arrête, & je finis ici le réſumé que j'ai voulu donner de mes ſentimens & de mes penſées au moment de l'ouverture des Etats-Généraux. Il en eſt temps ſans doute, & je ne ſais pourquoi je ne me ſens plus aujourd'hui la même confiance, lorſque je veux retracer les idées qui ont une teinte de morale ou de ſenſibilité. Je ne puis décider d'où vient cette impreſſion; mais il y a, je le crains, quelque choſe de changé dans les opinions des hommes, il y a quelque choſe d'altéré dans notre atmoſphère moral. C'eſt un grand mal qu'on nous a fait; car ce n'étoit pas trop dans les temps ordinaires, ce n'étoit pas trop des plus douces expanſions de l'ame pour calmer un peu le mouvement & l'ardeur hoſtile de nos calculs perſonnels. Que deviendrons-nous aujourd'hui, ſi, endurcis par le ſpectacle de tant de ſé-

vérités, de tant de rigueurs & de barbaries, nous ne voulons plus être soumis qu'à la puissance du raisonnement, à cet empire que l'artifice a rendu si mobile, à cet empire que nous élevons nous-mêmes, mais toujours à notre hauteur, afin de le détruire à notre volonté & de le faire céder à toutes nos passions ? C'est bien mal connoître les hommes que de vouloir les gouverner ainsi ; & pour moi, je laisse dire les nouveaux politiques, & sans redouter leur ton de supériorité, c'est eux-mêmes à la barre du temps que je les appelle pour y être jugés de leur dureté, de leur injustice & de leur ingratitude ; pour y être jugés de leur mépris apparent des idées sensibles & des principes communs de morale.

En attendant, c'est à leur manière, & avec les armes dont ils ont fait choix, que je consens de combattre, & que j'entreprends de résister à leur altière domination : ainsi, rabaissant l'homme d'Etat à la fonction d'un controversiste, je continuerai de répondre à tous les argumens & à toutes les objections de nos rhéteurs politiques.

La grande difficulté de ma position, c'est d'être placé au milieu de toutes les

idées extrêmes, & d'avoir à me défendre de la même chose envers les hommes passionnés des deux partis les plus opposés. C'est ainsi qu'ils me font tous un reproche de la manière dont je me suis expliqué dans mon discours aux Etats-Généraux sur la réunion des Ordres. Les uns vouloient que la nécessité de cette réunion fût prononcée d'une manière complète ; & les autres, que l'idée en fût rejetée sans aucune espèce de réserve.

Une autre difficulté encore de ma position, c'est d'être obligé d'interpréter ma conduite & mes discours, sans supposer aucune nuance distinctive entre les opinions particulières du Ministre & l'universalité de ses actions publiques ; cependant si les premières sont affranchies de toute espèce de suprématie, il n'en est pas de même des autres.

Mais, laissant à part une remarque dont un sentiment de respect me défend de particulariser les applications, je me borne à dire que dans mon discours à l'ouverture des Etats-Généraux je fus autorisé par le Roi à faire un pas au-delà des dispositions annoncées par le Résultat du Conseil du 27 Décembre 1788. Les intentions du Monarque sur

la permanence des Etats-Généraux, & ſur tous les pouvoirs qui devoient leur appartenir, furent d'abord beaucoup plus marquées; j'obtins encore la permiſſion de faire connoître aux deux premiers Ordres que le bien public exigeoit néceſſairement une délibération en commun ſur tous les objets d'un intérêt national; mais avec quels égards je leur ménageai le mérite de cette réunion, avec quels égards je leur réſervai l'honneur de décider ſeuls de la renonciation à leurs privilèges pécuniaires! Qu'on reliſe cette partie de mon diſcours aux Etats-Généraux, & l'on verra s'il étoit poſſible de marcher vers un but raiſonnable avec plus de convenance, s'il étoit poſſible d'employer un langage aſſorti de plus près à la diſpoſition des eſprits & aux circonſtances du moment. Ah! ſi les deux premiers Ordres avoient bien voulu apprécier ces mêmes circonſtances, & ſi le troiſième avoit montré plus de patience & de ménagement, combien de troubles & de malheurs n'auroient pas été prévenus! Cette idée affligeante revient continuellement, quand on jette ſes regards ſur le paſſé.

Quel jour cependant que celui de la réunion ſolemnelle des Députés de la

France ! Quel jour encore, ſi l'on rapproche nos divisions malheureuſes des ſentimens dont on éprouvoit l'émotion à l'aſpect de cette auguſte Aſſemblée, qui, rangée près du Roi dans un ordre impoſant & majeſtueux, environnée de tous les regards & de tous les vœux, ſembloit jouir à l'avance des triomphes deſtinés aux ſuccès de ſes travaux ! Quel jour auſſi pour celui qui devoit élever ſa voix au milieu de ce temple de la Liberté, monument glorieux des vertus d'un bon Roi ! Quel jour pour celui qui devoit ſe faire entendre à cette inauguration d'un nouveau bonheur !

C'eſt aux hommes juſtes, c'eſt à l'Europe impartiale à déterminer ſi je remplis cette tâche avec convenance & avec dignité. Je trouve en reliſant aujourd'hui ce diſcours, qu'il correſpondoit & aux circonſtances connues, & à celles dont on n'avoit pas encore la prévoyance ; & je n'y trouve aucun ſentiment, aucune expreſſion qu'un Miniſtre fidèle, un citoyen honnête & un homme ſage, ne puiſſent avouer avec confiance.

Les Etats-Généraux commencent leurs ſéances : mais avant de parcourir ma conduite depuis cette époque, je cède

à un moment de véritable peine, en réfléchiſſant ſur la triſte néceſſité où je me trouve de me paſſer ainſi moi-même en revue. Une grande oppreſſion m'y aſſujettit; mais je n'en reſſens pas moins la contrariété & le déplaiſir. Il faut, pour me ſoulager, & pour rendre hommage à la vérité, que j'aſſocie à tous les ſoins, à tous les ménagemens que les événemens de chaque jour, pendant la tenue des Etats-Généraux, ont rendus neceſſaires; il faut que j'y aſſocie un homme dont je ne me ſuis jamais ſéparé depuis mon retour à l'adminiſtration, & depuis que j'ai connu ſon excellent eſprit & la fidélité de ſon caractère, un ami nouveau pour moi, mais qui me paroiſſoit très-ancien par le rapport de ſes ſentimens avec les miens, M. de Montmorin, Miniſtre citoyen auprès du Monarque, & dévoué dès l'enfance à ſon bonheur & à ſa gloire. Que n'avons-nous pas fait enſemble pour aſſurer les fondemens d'une Liberté ſage, pour la défendre, tantôt contre les orages qui la menaçoient, tantôt contre les exagérations qui en affoibliſſoient la baſe, & dont nous prévoyions les dangers! Nous excuſions, ou plutôt nous adouciſſions auprès du Roi les actions, les procédés

& les manières dont il pouvoit avoir à ſe plaindre, & près des Députés à l'Aſſemblée Nationale, nous tenions le langage qui pouvoit calmer leurs défiances, & ramener les plus ardens à des opinions modérées. Enfin, ſpectateurs habituels des inimitiés & des diviſions qui ont éclaté de ſi bonne heure au milieu de l'Aſſemblée, nous n'étions occupés que des moyens de conciliation, & nous apportions nos ſoins à réunir tous les ſentimens vers l'amour du bien public.

Je conçus de l'eſpérance lorſque je réuſſis à établir une conférence en préſence des Miniſtres du Roi, entre pluſieurs Commiſſaires choiſis par les trois Ordres. On devoit s'occuper d'abord de la grande queſtion de la vérification des pouvoirs. Tout étoit arrêté par la méſintelligence ſur un point devenu le préalable indiſpenſable de tous les travaux; & dans le cours de la controverſe, les eſprits s'aigriſſoient de plus en plus. Rien n'étoit donc plus important que de parvenir à une conciliation qui devoit précéder les premiers pas vers le bien public; mais pluſieurs conférences furent conſumées en longs débats, où, de part & d'autre, on montra le plus vif attachement au maintien ab-

ſolu de ſes droits ou de ſes principes. Enfin, autoriſé de Sa Majeſté, j'ouvris une voie d'accommodement qui ſembloit devoir être acceptée par tous les partis, tant elle étoit raiſonnable, tant elle approchoit du dernier terme des prétentions mutuelles; mais ce fut inutilement; & comme l'iſſue de cette conférence a eu les plus grandes ſuites, je ne crois pas indifférent d'en rappeler le ſouvenir. On verra comment de premières lignes de ſéparation preſque imperceptibles amènent ſouvent des diſſenſions, dont rien enſuite ne peut arrêter le progrès.

La Nobleſſe & le Clergé vouloient que chacune des Chambres examinât ſeule, & ſans le concours des deux autres, la validité de l'élection des Députés de ſon Ordre, & la régularité des pouvoirs qui leur avoient été donnés.

Le Tiers-Etat demandoit au contraire que ces opérations ſe fiſſent en commun, & dans une aſſemblée des trois Ordres réunis.

On ne voulut rien céder de part ni d'autre ſur ces deux prétentions oppoſées, & ce fut alors que les Miniſtres intervinrent dans la conteſtation d'une manière préciſe.

Les trois Ordres avoient certainement

un intérêt à prévenir qu'aucun des trois n'abusât de son pouvoir pour admettre ou pour rejeter avec partialité, les Députés qui venoient prendre séance aux Etats-Généraux : cet intérêt paroissoit évident, en supposant que les Ordres dussent délibérer en commun ; il étoit encore réel en supposant que les Ordres dussent délibérer séparément, puisque la composition d'une section du Corps législatif ne pouvoit être indifférente à aucune des autres.

On craignoit cependant la prépondérance du Tiers-Etat, si le jugement définitif des élections étoit remis aux trois Ordres réunis ; & je fis moi-même à ce sujet une observation qui parut nouvelle ; c'est que l'application des forces du Tiers-Etat à l'augmentation du nombre de ses adhérens, seroit une nouvelle concession ; il n'auroit plus eu de cette manière une influence déterminée, mais il auroit obtenu un pouvoir pour augmenter son pouvoir, ce qui n'étoit pas juste.

Il sembloit donc, au milieu de ces difficultés, que la décision des contestations relatives à la validité des élections, devoit appartenir à celui qui avoit fixé le nombre respectif des Députés des trois Ordres, & l'exemple des temps précé-

dens autorisoit cette opinion. C'est ce qui me fit dire dans cette conférence : « Ainsi » les trois Ordres qui se soumettent à la » fixation établie par Sa Majesté, feroient » une exception minutieuse, s'ils ré- » pugnoient à la prendre pour juge, » dans le très-petit nombre de contesta- » tions qui pourroient s'élever sur la véri- » fication des pouvoirs. L'intérêt de Sa » Majesté, le seul qui la dirige, c'est l'a- » mour de l'union, & Elle mériteroit en- » core d'être votre arbitre, quand vous » ne voudriez pas du Monarque pour » juge ».

Cependant le Roi ne voulant conser- ver de son droit que la portion néces- saire pour lever les difficultés, je fis aux Commissaires des trois Ordres une pro- position dont les termes étoient assez pré- cis pour être transcrits ici littéralement, & je n'en séparerai pas le peu de mots d'encouragement qui l'accompagnoient.

« Les trois Ordres, par un acte de » confiance libre & volontaire, s'en rap- » porteroient les uns aux autres pour la » vérification des pouvoirs, sur lesquels » aucune difficulté ne s'éleveroit ; ils se » communiqueroient leurs actes de véri- » fications, pour en faire un examen » rapide.

» Ils conviendroient de plus :

» Que les conteſtations, s'il en ſurve-
» noit, ſeroient portées à l'examen d'une
» Commiſſion compoſée des trois Ordres;

» Que ces Commiſſaires ſe réuni-
» roient à une opinion;

» Que cette opinion ſeroit portée aux
» Chambres reſpectives;

» Que ſi elle y étoit adoptée, tout
» ſeroit terminé;

» Que ſi au contraire, les déciſions
» des Ordres étoient en oppoſition ſur
» cet objet, que ſi encore elles ne paroiſ-
» ſoient pas ſuſceptibles de conciliation,
» l'affaire ſeroit portée au Roi, qui ren-
» droit un jugement final.

» Qu'on ajoute encore, ſi l'on veut,
» que ces conventions ſur la vérifica-
» tion des pouvoirs, n'auroient aucune
» liaiſon avec la grande queſtion de la
» délibération par tête ou par Ordre;
» que l'on ajoute encore que la mar-
» che adoptée pour cette tenue d'Etats,
» ſeroit repriſe dans le cours de la ſeſ-
» ſion, afin de conſidérer ſi un meilleur
» ordre de choſes devroit être adopté
» pour l'avenir; qu'on réuniſſe au fond
» de cette propoſition les précautions
» qui paroîtroient convenables, mais
» qu'on adopte enfin ce moyen de con-

» ciliation ou tout autre, & que le Roi
» ne reſte pas ſeul, au milieu de ſa Na-
» tion, occupé ſans relâche de l'établiſ-
» ſement de la paix & de la concorde.
» Quels véritables citoyens pourroient
» ſe refuſer à ſeconder les intentions du
» meilleur des Rois, & qui voudroit
» charger ſa conſcience de tous les mal-
» heurs qui pourroient être la ſuite de
» la ſciſſion qui ſe prépare au premier
» pas que vous faites, Meſſieurs, dans
» une carrière où le bien de l'Etat vous
» appelle, où la Nation eſt impatiente
» de vous voir aller en avant, & où
» les plus grands dangers vous environ-
» nent? Ah! Meſſieurs, lors même que
» vous pourriez arriver à ce bien par
» la diviſion des cœurs & des opinions,
» il ſeroit trop acheté. Le Roi donc vous
» invite à prendre en conſidération ſa
» propoſition, & il vous preſſe de tout
» ſon amour de l'accepter & de lui
» donner ce contentement ».

On a peine à comprendre comment une propoſition ſi raiſonnable, une propoſition préſentée de cette manière, une propoſition où le Roi n'intervenoit que dans la meſure indiſpenſable pour concilier les eſprits; on a peine, dis-je, à comprendre comment une telle propo-

ſition ne fut pas acceptée. Que les Députés des Communes, inſtruits déjà de la force dont les avoit inveſtis l'opinion publique, aient vu avec plaiſir le refus de la Nobleſſe & du Clergé, on le conçoit aiſément; mais que ces deux Ordres n'aient pas ſenti la convenance de donner l'exemple de la déférence pour les vues conciliatrices du Roi, déférence qui, dans ce moment-là & dans ce moment précis, auroit entraîné celle des Communes, on ne peut véritablement expliquer une telle impolitique. Combien de motifs n'auroient-ils pas eus pour ſe conduire différemment! Ce fut alors une véritable pointillerie qui les arrêta; mais cette pointillerie ne fut pas moins la cauſe de la rupture des conférences; & à cette circonſtance, une grande ſuite d'événemens peut être rapportée.

Les hommes aſſemblés pour les affaires publiques, offrent le ſujet de pluſieurs réflexions. Je crois que des intermédiaires réunis pour traiter enſemble peuvent difficilement s'accorder, lorſqu'ils ſont eux-mêmes les repréſentans d'autres intermédiaires, & tels ſont les Commiſſaires nommés par des Députés de la Nation; il faut quelque part un

point d'unité pour tout ſentir ; il le faut en négociations, ou dans le mandataire, ou dans le commettant, afin de faire réſonner dans un centre les conſidérations lointaines, les idées encore vagues, & toutes les penſées qui tiennent à l'avenir ; conditions néceſſaires pour ramener la paix entre les paſſions rivales, puiſque ce n'eſt jamais par leurs intérêts du moment qu'elles peuvent ſe rencontrer & s'unir.

Cette obſervation, & pluſieurs autres, m'ont fait connoître l'inutilité de la plupart des conférences avec un certain nombre de Députés ; il faut être au milieu d'une Aſſemblée délibérante en dernier reſſort, pour eſpérer d'influer d'une manière efficace ſur les opinions ; il faut avoir à combattre avec les paſſions générales, les ſeules dont on puiſſe faire une attaque régulière, les ſeules avec leſquelles il ſoit honorable de ſe prendre, les ſeules avec leſquelles l'eſprit & le génie peuvent traiter dignement.

Telle eſt la poſition des Miniſtres Anglois, & telle ſera ſans doute à l'avenir celle des Miniſtres de France, à moins qu'on ne veuille les réduire à la qualité de Commis de l'Aſſemblée Nationale,

& qu'ils n'aient la douce humilité de s'en contenter.

Pour moi, j'ai été ſoumis à toutes les difficultés de poſition dont il eſt poſſible de ſe former l'idée; nul exemple dans le paſſé ne pouvoit m'aider; & mes rapports, mes devoirs, la ſituation des affaires & la diſpoſition des eſprits, préſentoient l'image d'un commencement. Placé entre le Trône & la Nation, entre le diſcrédit des anciens principes & l'orgueil des opinions naiſſantes, entre les vieilles meſures de la politique & la néceſſité d'une nouvelle ſageſſe, entre le joug impérieux des habitudes & la fougueuſe révolution des eſprits, entre la ſcience fixe du paſſé & la mobile ſucceſſion des événemens les plus imprévus, enfin entre les obligations du temps préſent & les vertus éternelles, je puis dire que dans une pareille ſituation & au milieu des plus ardentes paſſions, au centre de toutes les inimitiés & de toutes les haines, il y avoit occaſion chaque jour de faire quelque faute, & quelque faute d'un genre éminent. C'eſt une réflexion que j'ai ſouvent faite avec les autres Miniſtres du Roi; & quoique mon caractère ſoit malheureuſement inquiet, quoique toute ma vie j'aie porté mes regards

en arrière pour me juger encore dans les choſes paſſées, quoique mon eſprit ſe ſoit ainſi chargé de toute la partie des remords dont ma conſcience n'eut jamais que faire, néanmoins, & à mon propre étonnement, je cherche en vain à me faire un reproche. Les autres peuvent penſer différemment, non-ſeulement en raiſon de leur eſprit de parti, mais auſſi parce que ſeul j'ai connoiſſance des difficultés ſans ceſſe renaiſſantes dont j'étois environné, ſeul j'ai le ſouvenir de tous les ménagemens que des circonſtances connues & inconnues avoient rendues néceſſaires. Ce ſont toutes ces particularités de poſition qui échappent à l'attention de la plupart des ſpectateurs des événemens; ils ſe donnent rarement la peine de les ſuivre, & de les rapprocher de l'action principale. Les hommes médiocres l'eſſaieroient d'ailleurs vainement; ils ne peuvent confier à leur petite capacité qu'une idée ſimple, ou tout au plus à la fois un principe & un réſultat; l'eſpace immenſe des intermédiaires eſt pour eux un pays perdu.

Je ne veux retracer que les circonſtances marquantes de mon ſecond Miniſtère,

tère, & je dois encore le faire avec conciſion ; car au milieu des intérêts actifs dont on eſt occupé, on a peu de temps à donner aux choſes paſſées ; & cette dernière réflexion me décourageroit abſolument, ſi c'étoit uniquement pour le moment préſent que j'avois entrepris d'écrire.

Le débat ſur la vérification des pouvoirs continuoit à diviſer les trois Ordres, & déjà ſe joignoit à cette conteſtation un choc plus violent encore, celui qui naiſſoit du vœu des Communes pour une ſeule Chambre Nationale, & des réclamations de la Nobleſſe & du Clergé pour le maintien des délibérations par Ordre ſéparé. Toutes les eſpérances de conciliation étoient perdues, les eſprits s'aigriſſoient de plus en plus, & les affaires de l'Etat demeuroient ſuſpendues. Les bons citoyens s'inquiétoient d'une pareille ſtagnation, & parmi les gens de parti, les uns eſpéroient que l'accroiſſement des difficultés ameneroit la diſſolution des Etats-Généraux ; les autres, que cet état de confuſion ſerviroit de prétexte aux moyens déciſifs dont on étoit impatient de faire uſage, pour changer en entier la Conſtitution.

Le silence & l'inaction du Monarque, en pareille circonstance, auroient manqué de convenance & de dignité. Le Roi ne pouvoit rester indifférent aux dangers dont l'Etat étoit menacé ; il avoit inutilement employé l'entremise de ses Ministres pour ouvrir des voies de conciliation, & il étoit temps qu'il parût d'une autre manière. Je crus qu'il le feroit avec sagesse, si en réservant aux deux premiers Ordres le droit de délibérer séparément sur les dispositions qui leur étoient particulières & personnelles, il les obligeoit à se réunir aux Communes pour traiter tous ensemble des intérêts généraux de la Nation, & nommément de l'organisation future des Assemblées Nationales. Je pensois qu'en même temps le Roi devoit, & pour le bien de l'Etat, & pour sa propre politique, confirmer d'une manière authentique son acquiescement à toutes les grandes dispositions annoncées dans le Résultat du Conseil du 27 Décembre 1788, qu'il devoit encore étendre plus loin sa déclaration, & aller ainsi au-devant des vœux de la Nation. J'avois compris entre autres dans cette nouvelle profession de ses vues bienfaisantes, l'admission de tous les citoyens aux em-

plois civils & militaires, la destruction des droits de servitude, à l'imitation de ce qu'il avoit ordonné dans ses propres domaines, l'autorisation des rachats à prix d'argent, & quelques autres objets d'un genre semblable, mais toujours en observant les règles de la plus exacte justice envers les propriétaires. Enfin, le Roi, en parlant de la Constitution nouvelle, s'exprimoit uniquement sur la convenance & la nécessité du maintien de deux Chambres, & s'en rapportoit d'ailleurs aux vues qui lui seroient présentées par l'Assemblée Nationale.

Il résultoit de l'ensemble de mes idées, que le Roi, en conservant tout ce qui appartenoit à sa dignité, & en devançant avec prudence la loi de la nécessité, rendoit le mouvement aux Etats-Généraux, servoit les deux premiers Ordres, en leur donnant le moyen de renoncer honorablement au système absolu qu'ils avoient embrassé & que les circonstances ne leur permettoient pas de soutenir. La démarche que je conseillois étoit sans doute délicate ; mais s'il en falloit une ; & une sur-tout qui réunît enfin les Ordres en une seule Assemblée, & fît cesser d'une manière régulière, ou du moins paisible, un état

de division, qui, d'un moment à l'autre, pouvoit amener les plus grands malheurs. Enfin, j'avois accompagné les articles dispositifs de ce projet, de tout ce qui pouvoit en favoriser le succès dans l'opinion publique; mais pour en bien juger aujourd'hui, il faudroit pouvoir se transporter par le souvenir, à l'époque du commencement de Juin 1789; il faudroit se représenter exactement les incertitudes & les agitations, les craintes & les espérances, enfin la situation générale des esprits à cette époque encore peu éloignée de l'ouverture des Etats-Généraux; mais il seroit difficile de s'en retracer le tableau dans un moment où une suite d'événemens ont mené beaucoup plus loin que ne conduisoit encore le premier pas dont je donnois le conseil, & il faut pardonner aux deux premiers Ordres, ou à ceux qui agissoient pour eux à la Cour, d'avoir montré tant d'irritation contre mon projet qu'ils auroient trouvé bien sage avec plus de prévoyance; ce fut celui où je fis l'ouverture au Conseil de l'ensemble de mes idées, & où le Roi les écouta favorablement; car bientôt j'fus attaqué de toutes les manières. On convenoit universellement de la nécessité d'une

démarche de la part du Roi, mais on la vouloit dans un esprit bien différent ; & de degrés en degrés, en paroissant conserver une partie de mon projet, on en retrancha tout ce qui composoit son essence, tout ce qui pouvoit le rendre agréable aux Communes. On prit encore çà & là quelques-unes de mes phrases, en commençant & en finissant : mais, par une singularité remarquable, le ton un peu ferme & relevé, qui avoit de la convenance, lorsque le Monarque prescrivoit aux deux premiers Ordres de se réunir avec les Communes, pour travailler enfin à l'œuvre du bien public, on le crut également applicable à une démarche dont l'esprit étoit absolument différent ; & ce fut une grande gaucherie.

Je défendis mes idées & je combattis les nouvelles avec la plus grande force ; je résistai courageusement à l'opinion des Princes appelés à cette discussion ; & après avoir conservé jusqu'au dernier moment l'espoir de faire triompher la raison, je réfléchis enfin au parti qu'il me restoit à prendre personnellement, & après un mûr examen, après divers combats intérieurs, que la gravité de la circonstance autorisoit, je me

crus pas pouvoir honorablement me rendre à la séance du 23 Juin, ni rester plus long-temps dans le Ministère. La position où je me trouvois étoit aussi pénible qu'embarrassante, & je dois avouer que la matinée de ce jour mémorable, mes agitations duroient encore; & si je ne donnai pas connoissance au Roi de ma détermination finale, c'est que je craignois de recevoir un ordre positif, auquel j'aurois été dans l'impossibilité d'obéir.

On se souvient du mouvement général qu'excita dans les Communes & dans Paris, la démarche du Roi & sa déclaration à l'Assemblée Nationale. Ceux qui avoient conseillé Sa Majesté, se pressèrent d'attribuer ce mouvement à mon absence de l'Assemblée; mais une telle insinuation ne pouvoit avoir aucun succès auprès des personnes éclairées. Ce n'est pas une circonstance particulière qui détermine les opinions dans les grandes affaires; le projet du 23 Juin échoua par les mêmes motifs qui m'avoient fait préjuger cet événement, & ni moi, ni personne n'auroit jamais pu soutenir un pareil ouvrage. Je dirai plus; ce fut par mon absence de l'Assemblée que l'institution des Communes & le mécontente-

ment du public furent un peu tempérés, parce qu'on fut promptement instruit de cette manière qu'une partie du Ministère n'avoit point adhéré aux déterminations prises dans le Conseil; & les marques de bonté & de confiance que le Roi me donna dès le même jour, m'ayant décidé à garder ma place, on se rassura bientôt sur les dispositions de Sa Majesté; & ce fut par ma conduite en cette occasion, que je conservai le moyen de servir encore le Roi & la Nation.

Je résistai aux conseils de plusieurs personnes éclairées, qui, plus au fait que moi de la Cour & de ses intrigues, me pressoient de me retirer, en m'assurant que je ne tarderois pas à être la victime du crédit des personnes dont les conseils l'avoient emporté sur les miens, dans une occasion si grave & si importante.

Je résistai de même aux insinuations de ceux qui considéroient ma retraite comme l'époque d'une grande révolution, & cherchoient à me faire entendre que cette détermination de ma part ne tarderoit pas à être suivie d'un triomphe éclatant.

On renouvela, mais encore vainement, ces mêmes tentatives auprès de

moi ; lorſqu'on eut connoiſſance de l'inutilité de mes efforts pour obtenir le renvoi des Miniſtres dont l'oppoſition à mes projets s'étoit ouvertement ſignalée. Mes amis intimes me rendront la juſtice que je connoiſſois parfaitement les dangers dont j'étois environné ; ces dangers même n'étoient pas nouveaux, car depuis long-temps je vivois au milieu d'inquiétudes de tout genre. Je voyois de plus la criſe extrême où nous nous trouvions pour les ſubſiſtances, & je la voyois telle, qu'en rentrant chez moi le 23 Juin au ſoir, ſuivi des acclamations de la multitude, je dis avec émotion à un petit nombre d'amis raſſemblés dans mon cabinet : *Je reſte.... Mais vous voyez ce peuple, & les bénédictions dont il m'accompagne ; eh bien, avant quinze jours peut-être, c'eſt à coups de pierres qu'il me ſuivra.* Cependant, malgré mes craintes, & malgré toutes les convenances que le parti de la retraite me préſentoit alors, j'écartai cette idée avec obſtination. Je croyois être néceſſaire à la circonſtance, & en ſituation encore de rendre des ſervices à la choſe publique.

Je ne tardai pas en effet à profiter du renouvellement momentané de mon cré-

dit, pour engager Sa Majeſté à écrire à la Nobleſſe & au Clergé, la lettre qui décida la réunion des trois Ordres ; mais il n'étoit plus temps d'apporter à cette diſpoſition la meſure & la convenance dont j'avois une idée avant la Séance Royale. L'agitation des eſprits, les mouvemens populaires, les circonſtances connues de tout le monde, celles dont on n'eſt inſtruit que par des moyens particuliers, un véritable état de criſe enfin, préſent encore à ma penſée, rendoit indiſpenſable la réunion des Ordres ; & ſi le plus grand nombre des Députés du Clergé & de la Nobleſſe euſſent voulu manifeſter leurs ſecrètes penſées, ils ſeroient convenus que dans la poſition ſingulière où ils étoient, le Roi ne perdoit pas leurs intérêts de vue, en les décidant, d'une manière honorable pour eux, à une démarche inévitable.

Quoi qu'il en ſoit, cette réunion qui devoit être l'époque du commencement des travaux des Repréſentans de la Nation, cette réunion qui prévenoit les plus grands malheurs, cette réunion enfin ſi deſirée de tous les bons citoyens, fut célébrée par trois jours d'illuminations à Verſailles, à Paris & dans le reſte de la France, & l'on ne vit par-

tout que des signes éclatans d'allégresse. C'est ainsi cependant que si l'on vouloit fixer son attention sur ma conduite, on me retrouveroit dans toutes les circonstances auxquelles la Nation avoit attaché ses vœux, & dans toutes les décisions encore qui dépendoit le maintien ou le retour de la tranquillité générale.

Je commençois cependant à me livrer sans défiance & avec une ardeur sans mesure, aux devoirs dont j'avois contracté le nouvel engagement, & je me croyois, je dois l'avouer, si nécessaire aux affaires publiques, que je fus étonné plus que personne de la détermination prise par le Roi le 11 Juillet. Jamais, il est vrai, je n'eus la science des intrigues, jamais je n'y fus entendu. J'avois mis ma force ailleurs, & j'ai toujours dédaigné de suivre de mes regards ces sentiers détournés, où des hommes corrompus vont concerter la défaite d'un homme de bien, & préparer la ruine du Ministre dont le caractère les importune. J'aurois rougi d'étudier avec inquiétude le secret de ces artifices, & je n'en avois pas le loisir.

Je ne rappellerai point les événemens qui suivirent ma retraite du Ministère,

ils ſont connus de toute l'Europe ; je ne m'attendois pas à un mouvement de ce genre, mais il me ſuffiſoit de croire à la poſſibilité d'une ſenſation remarquable, pour éviter ſoigneuſement tout ce qui pouvoit l'exciter ou l'accroître. Je fus donc uniquement occupé de remplir fidellement l'ordre que le Roi m'avoit donné de m'éloigner ſans éclat. Je reçus cet ordre après trois heures, & je fis de tels efforts pour me contraindre auprès des perſonnes que j'avois à dîner, qu'aucune ne s'apperçut des ſentimens qui me déchiroient. Au ſortir de table, je fis confidence à Mme Necker ſeule des ordres que j'avois reçus, & à cinq heures & demie nous montâmes en voiture, avec nos habits de ſociété, ſans aucun préparatif & ſans aucun genre de précaution. Nous marquâmes un but de promenade, ſelon notre fréquente habitude, & à deux cens pas nous fîmes route vers la première poſte, après nous être arrêtés un moment pour demander à nos gens s'ils vouloient nous ſuivre hors du Royaume. Ma fille & mes amis les plus intimes n'eurent connoiſſance de notre route que le jour ſuivant. Nous voyageâmes jour & nuit : nous ne nous arrêtâmes nulle part, & Mme Necker,

malgré la foibleſſe de ſa ſanté, ne m'ayant montré que du courage, nous fîmes la route de Verſailles à Bruxelles avec une diligence égale à celle des couriers de la poſte. Deux officiers qui avoient reçu l'ordre ſecret de nous ſuivre, donnèrent à leur retour la même relation de notre voyage.

Voilà pourtant quelle étoit la conduite du Miniſtre, qui, ſous les traits menſongers des écrivains du temps préſent, paroiſſoit un homme livré à la politique la plus inquiète, & à l'ambition la plus opiniâtre. Cependant, avant ſa diſgrace, lui ſeul au milieu de la Cour ne voyoit pas la marche de ſes ennemis, lui ſeul ne pouvoit croire au ſuccès de leurs intrigues, & au moment où il eſt inſtruit de la détermination du Roi, loin de chercher à faire effet, loin de vouloir jouir d'un moment d'intérêt de la part de perſonne, il s'éloigne avec autant de célérité que de myſtère, non pas ſeulement de la Cour, non pas ſeulement de la Capitale, mais du Royaume, mais du pays auquel il avoit conſacré ſes travaux & ſa vie. Un tel ambitieux, un pareil politique, n'eſt pas au moins du genre ordinaire.

C'eſt après avoir traverſé toute l'Alle-

magne pour me rendre à ma Terre aux pieds du Mont-Jura, qu'arrivé à Bâle, je reçus les deux lettres dont tout le monde a connoissance, l'une du Roi, l'autre de l'Assemblée Nationale, pour m'inviter à venir reprendre ma place au timon des affaires L'esprit encore agité, l'ame émue des événemens auxquels je venois d'être soumis, ne formant plus de vœux que pour la retraite, & embellissant déjà mon nouvel avenir de toutes les dépouilles du passé, je fus comme étourdi, je l'avoue, en considérant le changement subit de toutes mes perspectives, & en voyant le cours rétrograde que je devois donner à mes pensées. Je ne balançai point cependant; il m'étoit aisé d'appercevoir que j'exposois ma réputation à de nouveaux hasards, au moment même où des événemens indépendans de moi l'avoient mise en sûreté: mais un principe de morale, une idée de devoir me déterminèrent; & bientôt soumis plus que jamais à mon fidèle amour pour la France, je crus que ce sentiment seul m'avoit entraîné.

C'est néanmoins à des considérations personnelles, que l'on a pris soin d'attribuer le plus généreux sacrifice, celui qui m'engageoit à venir me placer au

milieu des dangers d'une guerre intestine, à me rapprocher sciemment des horreurs de la famine, à me mêler, à me reprendre avec une ame douce & sensible à des événemens déjà marqués par des traits de férocité & des inclinations sanguinaires.

Hélas! je n'eusse jamais pensé qu'après m'être éloigné de la France avec tant de sagesse & de résignation, qu'après y être revenu avec tant de dévouement, tant d'ardeur, tant de zèle, tant d'oubli de moi-même, ce seroit à la révolution d'une seule année, & d'une année dont j'ai pu compter tous les jours par de nouveaux services, que j'aurois à verser des larmes amères sur l'injustice & l'ingratitude de ceux à qui je n'ai jamais demandé qu'un sentiment d'affection, en retour d'un abandon sans égal.

Reprenons cependant la suite de ma conduite, & retraçons tristement mes derniers souvenirs. Je reviens en France; & dès mes premiers pas, à la vue des excès auxquels on se livre, je cherche à calmer les esprits, je m'arrête partout sur ma route, & en employant les exhortations, les recommandations les plus pressantes, je m'efforce de répandre un esprit de paix & des senti-

mens plus doux, & je me ferois de l'intérêt qu'on me témoigne pour inspirer l'horreur de l'injustice, & de la violence. J'eus souvent le bonheur de faire impression, & les promesses que je demandai, les engagemens que je reçus, se confondirent au fond de mon cœur avec les bénédictions dont on m'accompagnoit. Ah! que je sentois alors avec délices le doux empire de la vertu! que sa domination me sembloit belle! qu'elle honoroit à mes yeux le peuple qui s'y montroit docile!

Je rencontre sur ma route, un grand nombre de François, que les événemens de Paris, que les assassinats commis près de l'Hôtel de Ville avoient glacés d'horreur & d'effroi, & qui s'en alloient chercher une autre contrée. Je les apprends moi-même alors, ces scènes sanglantes, & mes yeux mouillés de larmes, se retournent vers Bâle.... Il n'étoit plus temps! Je lève mes regards vers le Ciel, & j'invoque ardemment son appui pour réussir à détourner un peuple égaré, de ses aveugles barbaries, pour réussir à le ramener à des sentimens d'humanité, pour réussir à effacer la tache que ses criminelles violences impriment au caractère de la Nation.

Occupé de mes pensées, je pris sur

moi dans ma route, de faire ſuſpendre les ordres donnés pour conduire à Paris un priſonnier (1), l'objet de l'attention publique, & qui n'eût pas échappé dans cet inſtant à l'effervescence populaire. Son innocence a depuis été prononcée par les Tribunaux ; ainſi en le garantiſſant des premiers excès d'un peuple encore agité, j'ai préſervé ce même peuple d'un nouveau ſujet de remords. Cependant cette meſure qu'une douce confiance m'avoit inſpirée, cette ſorte de hardieſſe de ma part que j'avois beſoin d'expliquer & de défendre, fut le principal objet de mon diſcours du 30 Juillet à l'Aſſemblée de l'Hôtel-de-Ville. Heureuſe & grande journée pour moi ! belle & mémorable époque de ma vie ! où après avoir reçu les plus touchantes marques d'affection de la part d'un peuple immenſe, j'obtins de ſes nombreux Députés raſſemblés à l'Hôtel-de-Ville, & de lui-même enſuite, avec des cris de joie, non-ſeulement l'entière liberté du priſonnier que j'avois défendu, mais une amniſtie générale ; un oubli complet des motifs de plainte &

(1) M. de Bezenval.

de défiance, une généreuſe renonciation aux ſentimens de haine & de vengeance dont on étoit ſi fortement animé, enfin une ſorte de paix & de réunion avec ce grand nombre de citoyens, qui, les uns avoient déjà fui de leur pays, les autres étoient prêts à s'en éloigner. Cette honorable détermination, devant laquelle tout ſembloit s'être purifié, devant laquelle le paſſé n'exiſtoit plus, cette honorable détermination fut le prix de mes larmes ; je l'avois demandée au nom de l'intérêt que j'inſpirois en ce moment ; je l'avois demandée comme une reconnoiſſance de mon dernier ſacrifice ; je l'avois demandée comme la ſeule & unique récompenſe à laquelle je voulois jamais prétendre. Je me proſternai, je m'humiliai de toutes les manières pour réuſſir ; je fis agir enfin toutes les puiſſances de mon ame, & ſecondé de l'éloquence d'un citoyen généreux & ſenſible (1), j'obtins l'objet de mes vœux, & cette précieuſe faveur me fut accordée d'une voix unanime, & avec tous les élans d'enthouſiaſme & de bonté qui pouvoient me la rendre plus chère. Peuple

(1) M. de Clermont-Tonnerre.

François, que vous fûtes grand ce jour-là ! combien les ſentimens de magnanimité que vous fîtes paroître vous rendoient dignes de la Liberté & vous élevoient à ſa hauteur ! combien vos diverſes impreſſions, vos mouvemens ſucceſſifs rappeloient à l'Europe attentive, ce qu'il y eut long-temps de ſi beau dans le mélange heureux de vos mœurs douces & de votre ardent caractère ! Auſſi, non pas pour moi, dont le triomphe a été de ſi courte durée, mais pour vous, honnêtes & bons citoyens qui rempliſſiez les ſalles de l'Hôtel-de-Ville, pour vous, pour votre honneur, & pour placer vos noms en dehors, & bien au-delà de ces ſcènes d'horreur dont un jour la poſtérité ſera des reproches à notre génération, qu'il me ſoit permis à tous ces titres de tranſcrire ici la délibération de l'Aſſemblée générale des Electeurs choiſis par la Commune de Paris.

« HOTEL-DE-VILLE.

» ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉLECTEURS.

» *Extrait des délibérations de l'Aſſemblée générale* » *des Electeurs.* Du 30 Juillet 1789.

» SUR le diſcours vrai, ſublime & attendriſ-
» ſant de M. NECKER ; l'Aſſemblée des Elec-

» leurs, pénétrés des sentimens de justice & » d'humanité, qui respire en arrêté que le » jour où ce Ministre si cher, si nécessaire, » a été rendu à la France, devoit être un jour » de fête; en conséquence, elle déclare, au » nom des Habitans de cette Capitale, cer- » taine de n'être pas désavouée, qu'elle par- » donne à tous ses ennemis, qu'elle proscrit » tout acte de violence contraire au présent » Arrêté, & qu'elle regarde désormais comme » les seuls ennemis de la Nation, ceux qui » troubleroient par aucun excès la tranquillité » publique.

» Arrête en outre, que le présent Arrêté » sera lu au Prône de toutes les Paroisses, » publié à son de trompe dans toutes les rues » & carrefours, & envoyé à toutes les Mu- » nicipalités du Royaume; & les applaudisse- » mens qu'il obtiendra distingueront les bons » François.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 30 Juillet 1789.

» Moreau de S. Méry, } Présidens.
» De la Vigne, }

» Duveryer, }
» Bertholio, }
» Garnier, } Secrétaires.
» Desroche, }
» Deliesse, }

Je voudrois avoir assez d'espace pour transmettre ici les noms de tous ceux, en si grand nombre, qui participèrent à cet acte mémorable. Je ne vous oublie,

rois point, vous qui m'avez fait jouir pendant un moment des délices d'un siècle, vous mes seuls bienfaiteurs, vous à qui je regrette amèrement de ne pouvoir rendre un hommage égal à ma reconnoissance. Ah ! que je fus heureux ce jour-là ! chacun de ses instans sont gravés dans ma mémoire, & je ne puis encore aujourd'hui me les rappeler sans émotion ; j'avois obtenu le retour de la paix, je l'avois obtenu sans autre moyen que le langage de la raison & de la vertu ; cette idée me saisissoit par toutes les affections de mon ame, & je me crus un moment entre le ciel & la terre. Ah ! que j'étois heureux en retournant à Versailles ! Mon dernier sacrifice, les dangers auxquels je m'étois exposé, ceux que je courois encore, tout étoit oublié. Les acclamations du peuple, dont je fis une seconde fois la douce épreuve, je les écoutois avec plus de charme ; il me sembloit que tout-à-coup elles avoient pris une autre nature ; il me sembloit que, pareilles à ces airs purifiés qui s'élèvent jusqu'aux plus hautes régions, elles pouvoient s'approcher des demeures célestes, & je les suivois plus longtemps de mon cœur & de ma pensée. Mais hélas ! je l'ai dit, cette félicité,

cette joie trop ſublime fut de courte durée ! elle paſſa comme un ſonge, & avec elle s'évanouirent mes plus précieuſes eſpérances. Dès la nuit même de ce jour mémorable tout fut changé. Les Chefs de la Démocratie eurent d'autres penſées ; nuls ne vouloient encore de bonté, ni d'oubli, ni d'amniſtie ; ils avoient beſoin de toutes les paſſions du Peuple, ils avoient beſoin ſur-tout de ſes défiances, & ils ne vouloient de plus à aucun prix qu'un événement important pût être rapporté à mes vœux & à mon influence. On aſſembla donc les Diſtricts, & l'on ſut les animer contre une délibération que leurs Repréſentans, que les anciens Electeurs nommés par eux, qu'une Aſſemblée générale de l'Hôtel-de-Ville avoient adoptée d'une voix unanime, & que le premier vœu du Peuple avoit ratifiée. L'Aſſemblée Nationale étoit mon eſpérance dans cette malheureuſe contrariété ; mais elle accueillit l'oppoſition des Diſtricts, & je vis renverſer de fond en comble l'édifice momentané de mon bonheur. A quoi cependant ce bonheur s'étoit-il attaché ? à retenir au milieu de nous ceux qui par leurs richeſſes & par leurs dépenſes entretiennent le travail & encouragent

l'industrie ; à voir les idées de persécution & de vengeance remplacées par un sentiment de confiance & de magnanimité ; à prévenir cette exaspération, suite inévitable des craintes & des alarmes que l'on dédaigne de calmer ; à préserver la Nation Françoise de ces effrayans Tribunaux d'inquisition, désignés sous le nom de *Comité des recherches* ; à rendre enfin la Liberté plus aimable, en lui donnant un air moins farouche, & en montrant comment elle peut s'allier aux sentimens de douceur, d'indulgence & de bonté, le plus bel ornement de la nature humaine & son premier besoin. Ah ! combien de malheurs n'auroient pas été prévenus, si la délibération prise à l'Hôtel-de-Ville n'avoit pas été détruite, si le premier vœu du Peuple, si ce saint mouvement n'avoit pas été méprisé ! On n'a jamais voulu faire l'essai de ce que pouvoient aussi les grandes vertus ; on croit les remplacer toutes par le mot vague & mal entendu de *patriotisme* ; mais ce sentiment généreux, ce n'est pas uniquement à l'énergie des opinions dominantes, ce n'est pas sur-tout à leur exagération que je l'applique ; il consiste bien plus, je le crois, dans la justice envers tous, dans l'amour

envers tous, & dans ces ménagemens mutuels qui doivent s'établir entre les forces & les prétentions politiques, comme entre les intérêts particuliers. C'eſt ainſi que ſe fonde le bonheur général ; c'eſt ainſi que s'élève, ſur une baſe ſolide, le grand édifice de l'ordre ſocial.

Un mot encore ſur moi, relatif à l'Aſſemblée de l'Hôtel-de-ville, & à la demande que je formai. Je me ſerois trompé dans mes vœux, je me tromperois encore aujourd'hui, dans mes regrets, que j'aurois au moins le droit d'être affecté d'une grande injuſtice.

Celui qui conſacra les premiers momens de ſon retour, le premier eſſai de ſes forces à défendre d'une oppreſſion rigoureuſe le même parti qui l'avoit éloigné du Royaume, n'eſt pas moins reſté l'objet de ſa perſévérante inimitié.

Et par une fatalité ſingulière, la même perſonne n'a pu ſe faire pardonner, auprès d'un autre bord, d'avoir pris intérêt à cette oppreſſion, & d'avoir pu quelques momens aſſocier à ſes ſentimens les Repréſentans du Peuple & le Peuple lui-même.

Ce fut alors que dans un Comité

particulier les Chefs du parti dominant prirent la réſolution formelle de me *dépopulariſer* : je me ſers ici de leur expreſſion même. Noble & vertueux projet ; auquel ils ont été fidèles par toutes ſortes de moyens, auquel ils ſe ſont dévoués avec l'opiniâtreté la plus ſoutenue, & qu'à l'aide de tant de manœuvres, à force d'écrits menſongers, ils ont conduit péniblement à la plus heureuſe fin. Heureuſe ! mais pour qui ? eſt-ce pour l'Etat, dont la proſpérité fut l'objet conſtant de mes travaux ? eſt-ce pour la France, à qui je m'étois uni par tant d'amour ? eſt-ce pour le Peuple, dont je fus toute ma vie le plus courageux défenſeur ? eſt-ce pour la Liberté, dont j'ai poſé les premiers fondemens ? eſt-ce pour le Roi, qui n'eut jamais un ſerviteur plus fidèle ? eſt-ce encore ? ... mais je n'étendrai pas plus loin ces queſtions ; car à qui les adreſſerois-je en ces temps de factions ? Un homme alors n'eſt rien, à moins qu'il ne puiſſe encore ſervir d'holocauſte entre les mains des méchans ; mais ils ont conſommé mon ſacrifice, & je ne ſuis plus bon même pour cet uſage. Je parle donc à l'Europe, je parle aux temps à venir ; c'eſt eux ſeuls que j'oſe interroger, &

c'eſt

c'est eux seuls qui pourront un jour me répondre.

C'est ainsi toutefois qu'après un mouvement généreux, qu'après une action où plus que jamais je m'étois détaché de moi-même pour m'unir aux autres & à la chose publique, je me suis trouvé délaissé par l'un & l'autre parti. Je n'ai plus pour refuge que le souvenir d'une conduite pure & sans tache; mais le temps accroît le prix de ce consolant souvenir, puisqu'il vous avance vers les bords de ce grand abîme, où se présente à l'autre rive un tribunal inconnu, mais formidable, dont la conscience est la première image.

Je reprends la marche que je me suis prescrite, & en cherchant les époques marquantes de mon Ministère, celles dont je dois ici rappeler le souvenir, il m'en coûte toujours infiniment de ne pouvoir m'arrêter sur une quantité de détails qui se présentent à ma pensée comme autant de services journaliers, comme autant d'actions honnêtes & patriotiques, & comme autant de droits à la reconnoissance publique. On doit me pardonner de m'expliquer ainsi; c'est d'un *moi* que je parle & non pas de

moi ; car loin des hommes, au pied des hautes montagnes, au bruit d'une onde monotone, qui ne présente d'autre idée que la marche égale du temps, & sans autre aspect qu'une longue solitude, une retraite silencieuse que bordent déjà les ombres d'une éternelle nuit, je n'ai plus de rapport avec ce Ministre naguère emporté par les événemens, agité par les passions du monde, & sans cesse aux prises avec l'injustice ; je n'ai plus de rapport avec lui que par les émotions d'une ame sensible ; mais tous les liens qui tiennent à l'amour-propre, à la recherche du pouvoir, au désir de la gloire, aux vœux épars de l'ambition, tous ces liens sont rompus. Je puis le traiter en étranger ce Ministre, je puis professer aujourd'hui mon opinion sur la conduite qu'il a tenue, sans s'astreindre à ce code de mensonges & de demi-vérités, où, par égard pour les diverses vanités, on a prescrit l'obligation de parler de soi tout autrement qu'on ne pense. Ces conventions, ces dépouilles mondaines on peut les laisser là, lorsqu'éloigné des hommes on ne vit plus que sous ses propres loix. J'ajoute un mot pour répondre à un reproche que j'ai peut-être mérité. L'on a trouvé

que; dans plusieurs de mes écrits j'avois trop souvent parlé de moi; mais, c'est presque toujours pour me relever de l'oppression que je l'ai fait; &, je ne sais pourquoi, la fonction de libérateur, on n'aime la confier qu'à soi-même.

Je suis, comme on le voit, le mouvement de mes pensées, bien plus que la trace méthodique de mon sujet. J'y reviens cependant. Mon premier soin, en reprenant mon poste à la fin de Juillet 1789, fut de répondre à la confiance du Roi, en lui proposant des personnes convenables pour remplir le Ministère. Trois des hommes les plus marquant dans le précédent, M. de Montmorin, M. de la Luzerne, & M. de S. Priest, avoient déjà été rappelés par Sa Majesté, & la Nation avoit applaudi à cette détermination. Je dirigeai les regards du Monarque vers quatre autres personnes, & le Roi voulut bien confier aux unes des Départemens, & admettre les autres dans son Conseil. Trois étoient membres de l'Assemblée Nationale, & joignoient à des qualités distinguées, le mérite de s'être montrés populaires & partisans déclarés des principes de la Constitution, dans le sens, du moins, où ces principes avoient été d'abord expliqués & entendus.

La quatrième perſonne que j'indiquai au Roi, & qui lui étoit particuliérement connue, ce fut M. le Maréchal de Beauvau; il avoit été du Comité de MONSIEUR à l'Aſſemblée des Notables, & la juſteſſe de ſon eſprit, la généroſité de ſon caractère, l'engagèrent à partager l'opinion de la majorité de ce Comité en faveur du doublement du Tiers. Cette circonſtance & la réputation honorable qu'il avoit à ſoutenir, rendirent agréable à la Nation ſon introduction dans le Miniſtère; & lorſque le Roi donna connoiſſance à l'Aſſemblée de la nouvelle compoſition de ſon Conſeil, elle y fut reçue avec de grands applaudiſſemens.

Le temps eſt venu où le parti dominant dans l'Aſſemblée Nationale, celui qui entraîne l'opinion du Peuple, a conçu des défiances, a élevé des plaintes contre une partie de ces mêmes Miniſtres, dont on avoit autrefois exalté les principes politiques; & comme ce mécontentement a principalement éclaté depuis que j'ai quitté l'adminiſtration, je ne ſerois pas en état d'entrer, à cet égard, dans aucune controverſe préciſe. Je puis ſeulement faire obſerver, d'une manière générale, que ſouvent les autres paroiſſent changés, quand c'eſt nous

eſſentiellement qui le ſommes. Les idées que l'on s'étoit faites de la révolution ont ſubi graduellement de grandes altérations, ou plutôt ont reçu de grands ſupplémens ; ainſi, les perſonnes dont les principes n'ont pas varié dans une proportion pareille, ont paru néceſſairement à quelque diſtance des opinions du jour : & comme c'eſt conſtamment d'un même terme, de celui de *Conſtitution*, dont on s'eſt ſervi pour exprimer & les premières & les ſecondes idées, & les anciens & les nouveaux principes, pluſieurs patriotes ſe ſont trouvés un peu hors de la ligne commune, par cela même qu'ils avoient moins varié. Et l'on ne pourroit pas répondre que les hommes, dont juſqu'à ce jour les opinions ſur la Liberté ont été en avant de toutes les autres, venant à être paſſés à leur tour par leurs compagnons politiques, ne fuſſent accuſés d'avoir changé, & ne fuſſent cités comme n'étant plus dans le ſens de la révolution.

C'eſt une grande ſource de confuſion que la fixité des mots, quand les élémens des idées attachées à ces mêmes mots eſſuient une grande variation.

Depuis mon retour au Conſeil, au mois de Juillet 1789, ma vie a été remplie par de grandes ſollicitudes & des agitations continuelles. La rareté des ſubſiſtances continua d'occuper une grande place parmi mes peines ; mais je traiterai cette partie de mon adminiſtration la dernière : elle remonte fort au-delà de l'époque que je viens de déſigner, & je dois la préſenter dans ſon enſemble.

J'ai, déjà entretenu des finances, d'une manière générale, ainſi que de mes travaux & de mes ſoins pour les conduire à bon port. L'Aſſemblée Nationale n'étoit pas preſſée d'en entendre parler : elle ne vouloit pas s'aſſocier avant le temps à des circonſtances difficiles ; il lui paroiſſoit auſſi qu'elle ne devoit pas ſe montrer à demi dans la plus importante des affaires publiques ; elle avoit le deſſein de s'en emparer en entier ; mais elle ne pouvoit le faire à propos qu'au moment où, ſuffiſamment ancrée dans l'opinion publique, elle auroit l'appui néceſſaire pour déployer avec ſûreté les plus grands moyens.

Je ne cherchai donc ſon ſecours qu'à l'inſtant d'un beſoin abſolu, & je ne m'en trouvai pas bien la première fois

que j'en fis usage ; car lui ayant proposé d'autoriser un Emprunt de trente millions à cinq pour cent, elle en fixa l'intérêt à quatre & demi, & par cette disposition très-légèrement résolue, le succès de l'opération fut manqué. Je ne montrai ni humeur, ni dépit, & je me dominai dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, n'ayant qu'un but, celui de faire le mieux possible avec les moyens donnés, & en écartant comme étrangères toutes les impressions qui m'étoient personnelles.

Ce fut par une suite de ce dévouement que je pris sur moi de proposer la Contribution patriotique, & que je me soumis à l'espèce de responsabilité qu'on m'imposa, en adoptant un projet conseillé & nécessité par la situation des affaires. L'Assemblée avoit contrarié le crédit, en faisant échouer le premier Emprunt entrepris sous son autorité ; l'Assemblée en même temps laissoit tomber les impôts établis, & néanmoins on lui proposoit, comme une chose juste, de rendre le Ministre garant du succès des dispositions destinées à remplacer ces ressources. Je voyois de près le terme de mon influence sur l'administration des

finances ; ainſi, j'aurois été bien excuſable ſi j'en avois remis le deſtin à l'Aſſemblée Nationale, au moment où, pour la première fois dans le cours de deux Miniſtères, je me trouvois obligé de parler aux Peuples de ſacrifices ; & quoique la Contribution patriotique, telle que je l'avois conçue, fût auſſi adoucie que la nature de l'objet le permettoit, cependant de tous les devoirs du Miniſtère, c'eſt celui qui m'a le plus coûté ; & ce fut avec un ſentiment bien vrai que je dis, en m'adreſſant à l'Aſſemblée Nationale :

« C'eſt un malheur ſans doute, & » un grand malheur que d'être obligé » de conſeiller le recours à une contri» bution conſidérable ; je le connois » pour la première fois, & j'en éprouve » toute l'amertume : auſſi après m'être » aſſujetti de moi-même, & par devoir, » à cette peine ſenſible, tout ce qui » pourroit me venir des autres, opi» nion, jugement, cenſure, je le re» doute moins. Mon ame, trop fortement » préoccupée de ſes propres regrets, eſt » moins ſoumiſe aux atteintes de toutes » les conſidérations extérieures ».

Ces paroles exprimoient exactement ce que je penſois : ma vie, depuis quel-

que temps, étoit un enchaînement de sacrifices, & l'ayant une fois considérée sous ce rapport, je ne vis que la chose publique, je m'oubliai moi-même; & mes calculs s'agrandirent de toute la part que les hommes sont dans l'habitude de se faire.

L'époque où l'Assemblée Nationale jugea qu'elle pourroit bientôt, sans inconvénient, s'emparer en entier de l'administration du Trésor public, fut le moment où elle créa pour quatre cens millions de billets-monnoie, avec l'intention d'augmenter cette quantité dans la proportion des besoins. Dès-lors, en effet, les combats contre les difficultés ne furent plus les mêmes; la nécessité de suffire à de grandes dépenses avec des revenus insuffisans ne subsista plus, & la direction des affaires fut tout-à-coup affranchie de ses principales entraves. C'est un bon temps pour l'administration, que celui où, à l'aide d'une somme illimitée de billets-monnoie, on peut non-seulement satisfaire à tous les besoins connus & inconnus, mais avoir encore des fonds prêts au jour & à l'heure dont on a fait choix. Il suffit alors de départir aux uns la papeterie, aux autres l'esam-

pille, aux autres la gravure & l'imprimerie, pour assurer le service du Trésor public, & procurer à ses administrateurs un calme doux & un repos heureux.

Quoi qu'il en soit, en ne traitant point de la moralité de deux grandes dispositions de l'Assemblée Nationale, l'une l'invasion des biens de l'Eglise, l'autre l'acquit des dettes de l'Etat avec des billets, auxquels on n'ouvre d'autre issue qu'un achat de domaines fonciers, il est certain que la réunion de ces deux moyens est la plus grande, la plus vaste, la plus active opération de finance dont on puisse avoir l'idée; & j'ajouterai qu'il falloit absolument une ressource d'un genre extraordinaire pour tirer les finances de la détresse où les avoient plongées & le dépérissement des impôts existant; & les lenteurs apportées à leur remplacement, & les hasards inséparables d'un système complet d'innovation. On doit observer cependant, que le retard du remplacement des impositions a produit dans les Provinces un contentement très-favorable à la révolution; le Peuple a confondu dans la Constitution, la libération des impôts qui lui étoient onéreux, & la diminution de tous; & lorsqu'il devra payer les contributions nou-

velles, parce que par réaction, cette même Constitution qu'il aura appris à aimer, lui rendra son fardeau plus supportable. Ainsi, toujours la moralité à part, & cette réserve est grande, il y a dans la conduite de l'Assemblée Nationale un grand déploiement politique, & quoique sa marche n'ait été conque ni préparée dans son ensemble, & qu'elle ait été amenée par l'enchaînement des circonstances, c'est le résultat probablement qui restera seul dans la mémoire.

L'Assemblée Nationale eût peut-être bouleversé tout du premier abord, si elle eût décrété l'émission de dix-neuf cens millions de nouveaux billets, comme on le lui proposoit. Elle s'est réduite à huit cens; & si j'ai contribué par mes observations à cet acte de prudence & de modération, c'est un dernier service que j'ai rendu. Sans doute plus l'Assemblée eût mis à-la-fois de billets en circulation, & plus on eût élevé le prix des domaines nationaux, plus on eût fait monter les effets publics; mais aucun de ces avantages n'eût été bien légitime, puisque tous auroient été l'effet, ou des craintes de ceux à qui l'on auroit délivré la nouvelle monnoie en paiement, ou de la nécessité où ils se seroient

trouvés de réaliser cette monnoie d'une seule manière ; & pour rendre cette vérité sensible aux hommes les plus ignorans ou les plus distraits, portons pour un moment l'hypothèse à l'extrême, & supposons une création de papier-monnoie supérieure, soit en fait, soit en opinion, à la valeur des biens qui doit servir à les éteindre ; dès cet instant, chacun certain qu'une partie de ce papier-monnoie porte à faux, ou en concevant du moins l'inquiétude, auroit la plus grande peur de rester en définitif propriétaire de cette partie ; & il en résulteroit un tel empressement de réaliser une pareille monnoie, que tous les objets d'échange s'éleveroient peut-être à un prix deux ou trois fois plus considérable que leur juste valeur. Il y a toujours deux points de comparaison dans les marchés, la chose qu'on achète, & la chose qu'on donne en paiement ; & plus la valeur de cette dernière baisse dans l'opinion, plus la valeur de l'autre doit augmenter.

On dira peut-être que le prix des billets-monnoie ne peut jamais être estimé au-dessus du cours où on peut les convertir en argent sur la place. Cette observation n'est pas juste ; car le cours

dont on veut parler, n'eſt applicable qu'aux tranſactions limitées, occaſionnées par la circulation journalière des dépenſes. Il n'y a pas défenſe de chercher à convertir des capitaux en numéraire effectif; mais il ſeroit moralement impoſſible d'effectuer ce projet, non-ſeulement parce que le prix de l'argent hauſſeroit ſenſiblement, ſi l'on vouloit en raſſembler de fortes ſommes, mais auſſi parce que l'on s'expoſeroit à des dangers perſonnels ſi l'on ſe livroit à une pareille ſpéculation. Ce ſeroit donc une véritable fiction que de prendre le cours des aſſignats ſur la place pour la meſure du préjudice occaſionné aux perſonnes qui ſont forcées de recevoir ces billets en paiement de leurs créances ſur l'Etat, ou ſur les particuliers autoriſés à s'acquitter de cette manière.

On doit conclure de ces différentes obſervations, que ſi l'on borne ſes vues à hauſſer le prix des biens nationaux, il faut alors multiplier ſans retenue la monnoie des aſſignats; car plus elle abondera, & plus il y aura de concurrence entre ceux qui chercheront à s'en défaire pour acquérir en échange des biens réels; mais ſi l'on ſe fait un ſcrupule de rabaiſſer ſoi-même trop fortement la

valeur de la monnoie qu'on donne en paiement, ſi l'on ſe fait un ſcrupule de profiter des enchères qui ſont l'effet de la néceſſité où chacun ſe trouve, de ſe précipiter vers la ſeule iſſue ouverte aux papiers-monnoie, dont les créanciers de l'Etat & les créanciers de ces créanciers ont été contraints de ſe contenter, on doit alors apporter à l'émiſſion des aſſignats une ſage meſure. *Il ne faut pas*, diſois-je dans mon mémoire à l'Aſſemblée, *il ne faut pas qu'un Etat ſe transforme en joueur à la baiſſe, & profite de la peur pour faire fortune.* Je crois toujours cette image & cette réflexion parfaitement juſtes.

La reſſource provenant de la vente des biens nationaux doit être immenſe; & avec la dixième partie d'un pareil ſecours, j'aurois cru pouvoir, en d'autres temps, affranchir les finances de tout embarras, & élever le crédit au plus haut degré.

Je trouve donc que l'Aſſemblée Nationale n'a pas le droit de prendre un ton ſi dédaigneux & ſi triomphant à l'égard des autres, quand elle parle de l'état des finances : mais c'eſt plutôt à ſon Comité des finances que ce reproche doit s'appliquer. Il ſemble faire un

tort à l'Ancienne administration de n'avoir pas su éteindre, comme lui, toutes les anticipations, de n'avoir pas liquidé la dette arriérée en son entier, de n'avoir pas remboursé les offices de magistrature, &c. &c. & pour n'avoir pas fait tout cela, il a la bonté de l'accuser de *stupeur* dans son dernier rapport; mais avec la permission de Monsieur le Comité, ce n'est pas dans les ressources d'un nouveau système de contribution, que l'Assemblée a trouvé les capitaux nécessaires pour tous ces remboursemens; puisque aujourd'hui encore la grande moitié des revenus de l'Etat est anéantie.

Ce n'est pas non plus au moyen de la réduction des dépenses proprement dites (1), qu'elle est parvenue à ce but,

(1) J'appelle les dépenses proprement dites, toutes celles qui concernent le service public; car on ne peut pas considérer comme des économies, les retranchemens qui ont lieu, par le simple transport, à la charge des Départemens, de certaines dépenses payées autrefois du produit des contributions générales; on ne peut pas non plus considérer comme des économies administratives les extinctions d'intérêts qui ont eu lieu par l'effet des remboursemens exécutés en assignats.

puiſque cette réduction, diſtraction faite des dépenſes nouvelles, ne s'élève pas à plus de quinze millions.

L'unique reſſource dérive donc, & de la priſe de poſſeſſion des biens du Clergé, & des aſſignats fournis ſur le produit de leur vente.

Eſt-ce une preuve de *ſtupeur* de la part de l'Adminiſtration, de n'avoir pas entrepris une pareille opération? Il eſt des traits d'activité qui n'appartiennent pas à tout le monde.

Le Comité des finances, toujours avec l'intention de faire valoir l'adminiſtration de l'Aſſemblée aux dépens de qui il appartiendra, m'oblige encore à relever deux aſſertions de ſon dernier Mémoire.

On y récapitule les dépenſes qui doivent être acquittées à l'avenir, par des impoſitions particulières à chaque Département; & pour adoucir ce tableau, on met en parallèle les charges auxquelles les Provinces étoient autrefois obligées de pourvoir, & l'on finit ainſi cette dernière récapitulation: *Les dépenſes ordonnées par les Intendans, Subdélégués, &c. dépenſes exemptes de toute reſponſabilité, & dont la ſomme étoit incalculable par cela même qu'elle étoit arbitraire.*

Le Comité n'a donc pas voulu se souvenir d'une loi dont j'ai déjà parlé ; d'une loi connue de toute la France, & rendue sous mon premier Ministère ; d'une loi, suivant laquelle la taille, le seul impôt susceptible d'accroissement arbitraire, avoit été fixée d'une manière immuable, & ne pouvoit plus recevoir aucune extension sans l'autorité d'un Edit enregistré ; ensorte que depuis cette époque, lorsqu'il y a eu quelques dépenses extraordinaires dans les Provinces, l'on y a pourvu des deniers du Trésor royal. Il eût été bien au Comité des finances, de rappeler une disposition si honorable pour le règne du Roi, & il n'auroit pas dû présenter comme un tort, un abus réformé depuis si long-temps ; il n'auroit pas dû grossir dans l'imagination cet abus prétendu, en y donnant le nom d'*incalculable*. Les seuls objets qui pouvoient encore entraîner une imposition, c'étoient les dépenses, particulières à une paroisse, pour la réparation d'une fontaine, d'un presbytère, &c. dépenses de peu d'importance, & qui subsisteront dans le nouvel ordre des choses. Mais jamais elles n'ont eu lieu, que sur la demande même de la Communauté ; & c'étoit après l'approbation

éclairée des Administrations Provinciales que le Roi consentoit à les autoriser. L'imposition pour les chemins, en remplacement de la corvée, étoit soumise à la même règle; & les noms d'Intendans & de Subdélégués n'étoient applicables, dans aucun sens, au dernier état de l'administration publique dans les Provinces. Aussi la seconde assertion que je relève, c'est d'avoir dit dans le même rapport, en parlant des rôles formés pour cet impôt des chemins, & pour les frais de collecte, &c.: *Ces rôles étoient odieux, puisque souvent le plus injuste arbitraire présidoit à leur confection, & qu'il étoit interdit à tous les citoyens d'en suivre & d'en surveiller l'emploi. Aujourd'hui tout est public, aucune reddition de compte ne peut être refusée, le Peuple est juge suprême, la responsabilité est sa sauve-garde; la Nation fondera son économie désormais sur les moyens à l'aide desquels le despotisme la ruinoit autrefois.* Ce discours est disconvenable, au moins par les erreurs dont il est rempli; car la contribution pour les chemins n'avoit aucun rapport avec les impositions générales; c'étoit l'affaire particulière de chaque Communauté, & elles en formoient les rôles, elles en réglolent la réparti-

tion ſous l'inſpection des Adminiſtrations Provinciales : ainſi la plus grande publicité accompagnoit ces ſortes d'opérations.

C'eſt toujours au-delà du dernier ordre des choſes que le Comité ſe tranſporte pour former ſes comparaiſons ; elles doivent ſans doute répondre davantage au but qu'on ſe propoſe, en ne tenant compte ni de la loi ſur la taille, ni de l'établiſſement des Aſſemblées Provinciales, & en laiſſant à l'écart ainſi deux grandes diſpoſitions de bienfaiſance publique, aſſurées par le Roi. Il n'y avoit qu'à remonter à Pharamond, l'on eût fait un rapprochement entre le paſſé & le futur, dont l'éclat auroit été plus grand encore.

Les deux erreurs que je viens de reprocher au Comité des finances, peuvent aiſément avoir échappé à ſon attention ; mais en général, il y a quelque choſe à redire aux peintures exagérées, que les rapporteurs à l'Aſſemblée Nationale & ſes différens orateurs ont l'habitude de faire de tous les anciens abus. Eh ! ſans doute il y en avoit beaucoup ; il y avoit de grands déſordres ; il y avoit une infinité de loix à corriger ; il en manquoit un grand nom-

bre d'utiles, un grand nombre de néceſſaires; enfin l'idée du mieux ſe préſentoit par-tout, & c'eſt la connoiſſance & le ſentiment de ces vérités qui, en offrant aux regards du Roi une grande carrière & une tâche immenſe, l'ont déterminé à rechercher l'aſſiſtance des Repréſentans de la Nation. Mais en m'exprimant ainſi, je ne trouve pas moins déraiſonnable, je ne trouve pas moins exceſſif tout ce qu'on dit dans l'Aſſemblée de la ſituation antécédente du Royaume. On croiroit, à entendre les orateurs de l'Aſſemblée, qu'elle eſt appelée à civiliſer un pays ſauvage, à féconder une terre inculte, & à faire ſortir de l'obſcurité un Royaume ſans exiſtence & une Nation ſans renommée : cependant ſi je fixe mes regards en arrière, ſi je conſidère cette France que l'on a peine à reconnoître à la deſcription qu'on en fait, j'apperçois une ſuite de proſpérités dont l'imagination même eſt étonnée; je vois une population qui s'eſt accrue tous les ans dans une proportion remarquable, & qui naguère s'élevoit à plus de vingt-ſix millions d'ames; je vois un ſol couvert preſque par-tout des richeſſes de la nature; je vois dix mille lieues de chemins traverſer dans tous les ſens

notre territoire, & lier enſemble toutes ſes parties; un canal unit l'Océan à la Méditerranée, & déjà s'avancent les divers travaux deſtinés à former une communication entre toutes nos grandes rivières; j'ai vu de plus la France en poſſeſſion de près de la moitié de l'argent qui circule en Europe; je l'ai vue aſſiſtant au partage des Tréſors qui arrivent annuellement des deux mondes, en demander une part égale à celle de toutes les autres Nations, & l'exiger en échange des productions variées de ſes riches campagnes, en échange des précieuſes denrées qu'elle doit à la ſoigneuſe culture de ſes Colonies, & pour prix enfin de ſon commerce induſtrieux, & du travail habituel de ſes nombreuſes manufactures. J'ai vu la France encore dominer tous les autres pays, & rivaliſer avec la ſeule Angleterre dans la carrière des ſciences, dans celle des arts & des lettres, & s'emparer par-tout de l'autorité qui appartient aux talens de l'eſprit & aux dons du génie. J'ai vu la France attirer au milieu d'elle la foule des étrangers, les habitans de toutes les autres contrées, empreſſés à venir jouir de ſon heureux climat, de la ſécurité que préſentoit l'affermiſſement de

l'ordre public, & de toutes les douceurs que répandoit sur la vie sociale, l'ancienne aménité des mœurs d'une Nation aimable & sensible. Enfin la fortune & la gloire de la France, ses prospérités, ses triomphes, ont excité depuis longtemps, quelquefois la jalousie, & toujours l'attention de l'Europe.

Le voilà cependant tel qu'il étoit, ce pays florissant, ce Royaume célèbre, dont la nouvelle destinée est remise à l'Assemblée Nationale ; nous aurons à compter un jour des degrés de bonheur qui seront dus à ses soins ; nous aurons à compter un jour de l'accroissement de considération dont nous jouirons par ses loix auprès des autres Nations.

Il faut en bien espérer ; mais j'aimerois que l'Assemblée reconnût la richesse & l'intégrité du dépôt qui lui a été confié, au lieu de s'occuper sans relâche à en déprimer la valeur. Je voudrois qu'elle eût dit : La France s'est élevée graduellement au plus haut degré de prospérité ; mais il manquoit au premier Royaume de l'Europe, un esprit d'administration plus égal & plus éclairé, un rempart inexpugnable contre les abus de tout genre ; il lui manquoit des loix favorables au Peuple, & des loix fondatrices

de toute la liberté qui peut s'accorder avec l'ordre public. Un excellent Roi nous appelle à préparer, à garder tous ces biens ; bénissons-le, & réunissons nos travaux, nos soins & notre vigilance, pour ajouter au bonheur & à la gloire de notre patrie. Ce sentiment dans sa simplicité auroit eu, je le crois, un grand mérite, & peut-être qu'il eût mieux servi à relever l'Assemblée Nationale, que tant d'exagérations sur lesquelles elle compte pour s'assurer d'une gloire impérissable. Il ne faut jamais autoriser les hommes à nous rien retrancher ; car de leurs mains mal adroites, ce n'est pas toujours aux excédens qu'ils s'arrêtent. Mais l'Assemblée est emportée par le desir de paroître & de faire effet : c'est-là sa passion, c'est-là du moins son goût favori. Cependant le desir, l'empressement de paroître, lorsque ces sentimens dominent une Assemblée politique, doivent avoir une grande influence sur la plupart de ses démarches. On craint alors d'être devancé, & l'on précipite ; on craint de passer pour imitateur, & l'on rejette les meilleurs exemples ; on craint d'être accusé d'inexpérience, & l'on fait de la théorie la reine du monde ; on craint la rivalité du passé ;

& l'on détruit, l'on renverſe tout; on craint celle de l'avenir, & en multipliant à l'infini les nouveautés, on dérobe, & l'on prend à ſoi la tâche du temps, & l'on perd ainſi l'aſſiſtance de ce grand bienfaiteur des hommes, & dans la nature phyſique & dans la nature morale.

Le dernier rapport du Comité des finances, de réflexions en réflexions, m'a mené bien loin, ce me ſemble. Je fais quelques pas en arrière pour dire encore un mot utile ſur ce même rapport. On n'y a profité qu'en partie de la recommandation que j'ai ſi ſouvent faite, de ſéparer les revenus & les dépenſes fixes, des revenus & des dépenſes extraordinaires; car on place au rang des reſſources qui doivent ſervir de fonds aux dépenſes fixes, deux objets paſſagers, ſavoir:

Trente-cinq millions en expectative ſur la contribution patriotique.

Vingt millions, *idem*, ſur la vente des tabacs & des ſels en magaſin.

Ces deux reſſources momentanées auroient été mieux placées en contrepoſition des dépenſes extraordinaires de 1791; mais alors on auroit vu qu'il falloit en revenu fixe, cinquante-cinq millions

lions de plus pour balancer les dépenſes fixes ; & l'on n'auroit pas pu dire, *il n'y aura plus de déficit.* Il n'y en auroit point eu non plus au premier Mai 1788, ſi l'on avoit ſuivi cette méthode ; car l'on auroit pu comprendre dans les revenus, cinquante-ſix millions à prendre ſur des emprunts ou d'autres reſſources. On a pour excuſe de la marche adoptée par le Comité, l'exemple de l'Angleterre, qui cherche à balancer en maſſe les beſoins de l'année, ſans diſtinguer exactement l'ordinaire de l'extraordinaire : mais pourquoi imiteroit-on l'adminiſtration de nos voiſins, préciſément dans ce qu'elle a de vicieux ? C'eſt pour avoir trop ſouvent confondu l'ordinaire & l'extraordinaire, que le Parlement d'Angleterre a pluſieurs fois appliqué le fonds d'amortiſſement ou le produit d'un emprunt, à balancer les dépenſes fixes ; & par ce moyen, la Nation n'a pu ſuivre en tous les temps, avec facilité, le rapport réel entre les revenus & les dépenſes fixes.

J'ai procuré un moyen de plus à la France, pour obſerver conſtamment l'ordre dont je rappelle ici l'importance ; c'eſt l'inſtitution de la Caiſſe de l'Extraordinaire.

Je ne sais pas aussi s'il étoit convenable de mettre au rang des dépenses passagères, les nouveaux secours de charité; car la réunion à l'Etat de tous les biens du Clergé, la destruction du patronage des anciens Seigneurs de terre, l'abolition même des Jurandes, sont autant de circonstances qui enlèveront aux pauvres une masse considérable de secours : ainsi un remplacement quelconque de la part du Trésor public, sera constamment nécessaire.

C'est encore pour embellir le présent aux dépens du passé, que le Comité, en donnant le tableau de cinquante-neuf millions huit cens mille livres de dépenses, dont les impositions particulières à chaque Département devront fournir le fonds, ajoute qu'antécédemment les dépenses locales *s'élevoient à une somme au moins aussi considérable.* Mais cette allégation est absolument erronée. Les dépenses auxquelles il étoit pourvu par des contributions additionnelles à la taille, se montoient à environ vingt-cinq millions, en évaluant la dépense des chemins, comme le Comité, à vingt millions. Le surplus des cinquante-neuf millions huit cens mille livres sera donc en augmentation; & en effet, ce surplus

dans l'état du Comité, eſt relatif aux nouveaux ſalaires des Juges, aux dépenſes d'adminiſtration dans les Provinces (1); dépenſes beaucoup moins conſidérables autrefois, & qui étoient payées par le Tréſor royal, à d'autres objets enfin acquittés de la même manière, tels que les frais de Juſtice, l'entretien des priſonniers, celui des bâtimens publics, les taxations des receveurs des impoſitions, les ſecours aux hôpitaux, les dépôts de mendicité, les enfans trouvés, &c. Sans doute *les dépenſes arbitraires & incalculables*, ordonnées & impoſées par les Intendans ou les Subdélégués, viendroient là très-bien pour ſuppléer à une ſi grande diſcordance de calcul; mais j'ai déjà montré que cette inſinuation n'avoit aucune application au dernier état des choſes.

(1) Je ne ſais pas ſi c'eſt une choſe bien vue que de pourvoir aux ſalaires des Juges & des Adminiſtrateurs de Provinces, par des impoſitions particulières; car il ne faut pas rappeler continuellement au Peuple les dépenſes que l'ordre moral exige; il n'a que trop de diſpoſitions à les mettre au nombre de celles dont on peut ſe paſſer. Que ſeroit-ce ſi jamais on employoit le même moyen pour ſubvenir aux dépenſes du culte!

Je crois que l'Assemblée Nationale commet une faute, en demandant à ses Comités de lui rendre compte de l'état des finances ; c'est une mission qu'elle doit donner au chef du département du Trésor public, en réservant simplement aux Commissaires nommés par l'Assemblée, la révision & le contrôle de ce compte. Cette vérification sera faite sévérement, & l'on peut s'en fier au desir d'appercevoir les fautes d'autrui ; mais quand une collection de Députés préparent & présentent des états & des comptes, il n'y a plus de contrôle assuré ; parce qu'un Ministre entretenu dans le respect & la soumission, comme il le sera désormais, ne se souciera point vraisemblablement de prendre à partie un Comité plus puissant que lui auprès de l'Assemblée. Il faut toujours réserver le contrôle à celui qui est le plus fort & le plus indépendant ; car on ne trouve pas à chaque pas un homme qui, tenu comme moi par toutes sortes de liens, par un compte de sa gestion sur lequel on tarde de s'expliquer, & par sa fortune laissée entre les mains de l'Assemblée, aime mieux céder aux mouvemens de sa franchise, que de se laisser dominer par un sentiment de politique personnelle.

L'Assemblée, accablée d'occupations, & forcée de cette manière à ne donner aux affaires de finances qu'une attention rapide, a le besoin le plus indispensable d'établir une marche qui assure sa confiance. Elle doit aussi fixer une fois pour toutes, la forme des comptes, & ne jamais permettre qu'on s'en écarte; il suffit d'un changement de méthode pour rendre impraticable à la plupart des hommes, l'enchaînement si nécessaire du passé avec le présent, & du présent avec l'avenir. Aussi, c'est selon le résultat des comptes que l'Assemblée applaudit ou garde le silence; elle bat des pieds & des mains quand on lui parle de ses merveilles, & c'est par grace peut-être qu'elle n'envoie pas à l'Abbaye ceux dont les pinceaux sont moins rians.

L'état des finances sera dans l'ordre le plus complet & le mieux affermi, si les dépenses fixes & les revenus fixes sont mis en équilibre; car on n'aura plus à jeter ses regards que sur l'immense amélioration dont l'extinction graduelle de cent soixante-quinze millions d'engagemens viagers, présente l'assurance; on n'aura plus à les fixer que sur toutes les bonifications dont la baisse de l'intérêt de l'argent fournira les moyens.

Il y a, dit-on, encore en perſpective la décharge réelle d'une ſomme quelconque de rentes, dont l'amortiſſement aura lieu néceſſairement, à meſure qu'on délivrera de nouveaux aſſignats aux créanciers de l'Etat. Cet objet ne m'échappe point; mais ſi je ne me trompe, l'état actuel des finances, tel qu'il eſt préſenté dans le dernier rapport du Comité, ne peut être amélioré par de nouvelles émiſſions d'aſſignats, qu'au moment où le produit préſumé des ventes de biens domaniaux permettroit d'élever la ſomme totale de ces émiſſions au-delà de deux milliards ſept à huit cens millions.

Voici mon calcul (le 15 Mars).

1°. On a déjà fourni au Tréſor public, ſix cens cinquante-ſix millions, conſommés, ou à-peu-près, par les divers emplois dont on a rendu compte.

2°. Je préſume qu'une nouvelle émiſſion de trois cens millions ſera néceſſaire dans le cours de cette année pour ſuppléer au vuide qui réſultera, & des époques de paiement de l'impoſition territoriale dont le recouvrement eſt partagé en deux années, & du retard général des remplacemens de revenus, & des ſoixante-ſeize millions de dépenſes paſſagères dont on a chargé la Caiſſe

de l'Extraordinaire, & des autres paiemens qu'elle doit faire (1), & des objets encore imprévus.

3°. On a destiné par un décret, six cens millions à des remboursemens, & l'on a retranché à l'avance des dépenses fixes, les trente millions d'intérêt, qui seront amortis par ces remboursemens.

4°. Je dois maintenant faire observer que dans les ressources mises, par le Comité, en contrepoſition des dépenses fixes, on voit soixante millions à prendre sur les revenus des biens nationaux ; ainsi, lorsqu'on ordonnera une nouvelle émission de douze cens millions d'assignats au-delà des trois articles précédens, & lorsqu'on remboursera un capital équivalent de créances sur l'Etat, portant cinq pour cent d'intérêt, on n'éteindra qu'une somme de rente égale aux soixante millions déjà portés en compte dans les revenus fixes de l'Etat. Or, comme

(1) On a égard dans cette évaluation aux recouvremens des objets arriérés confiés à la Caisse de l'Extraordinaire ; mais il ne faut pas oublier que la Contribution patriotique pour 1791, & la vente des sels & tabacs pendant cette année, sont déjà passées en ressources dans le compte du Comité.

aucune partie de ces soixante millions de revenus ne resteroit à l'Etat, si le produit total de la vente des biens nationaux ne s'élevoit qu'au pair des quatre articles ci-dessus désignés,

Le premier de..... 656 millions.
Le second de 300
Le troisième de 600
Le quatrième de..... 1200

Total..... 2756 millions;

j'ai eu raison de dire que l'état actuel des finances ne peut être amélioré par de nouvelles émissions d'assignats, qu'autant que le produit présumé des ventes permettra de porter ces émissions au-delà de deux milliards sept à huit cens millions.

Je ne crois pas cette discussion sans utilité & sans intérêt; elle n'inquiétera pas les créanciers de l'Etat, dont la tranquillité doit reposer sur le rapport entre les revenus & les dépenses fixes; mais elle avertit les Représentans de la Nation, que malgré l'immensité d'une ressource décrétée au tribunal de leur toute-puissance, le moment de la prudence est cependant arrivé.

On attend peut-être de moi, qu'en m'arrêtant ſur la partie des finances, je diſe mon ſentiment ſur les impoſitions nouvelles; mais elles ſont décrétées, elles ſont établies, on ne doit plus appercevoir que leurs côtés favorables. Je vois donc uniquement aujourd'hui que le nouveau ſyſtême d'impoſition fait ceſſer les vexations attachées à l'abſurde organiſation des droits d'aides; je vois qu'il détruit à jamais tous les maux dont l'inégalité du prix du ſel, & la cherté d'une denrée de néceſſité, ont été ſi long-temps la funeſte cauſe; je vois encore que ce nouveau ſyſtême rend la circulation abſolument libre; enfin je remarque l'heureuſe abolition de tous les privilèges d'homme à homme & de Province à Province, & tous les biens qui doivent réſulter d'une plus grande égalité dans la répartition de l'impôt territorial.

Il eſt d'ailleurs une réflexion qui, ce me ſemble, n'a point encore été faite & qui devroit excuſer l'Aſſemblée Nationale de ſon ſyſtême d'innovation en matière d'impôt, lors même que ce ſyſtême ne réuſſiroit point. Voici ma penſée. Il n'eſt aucune Nation qui ait établi d'un ſeul jet tous les impôts, tous les droits auxquels elle ſe trouve

maintenant assujettie. Les contributions nécessaires aux besoins de chaque société politique, ont été ordonnées par degrés, & par degrés encore inégaux, parce que les dépenses se sont principalement accrues à la suite des guerres & des autres calamités extraordinaires. Aucune vue générale & concordante dans toutes ses parties n'a donc pu diriger le système des impositions particulières aux divers Royaumes de l'Europe; on y a par-tout remarqué les défauts de ces édifices, composés successivement & à mesure des besoins des maîtres de la maison; mais les grands changemens étoient devenus impossibles, parce que l'on ne pouvoit pas mettre au hasard cet accord journalier entre les recettes & les dépenses, qu'une grande somme d'impôts & de charges publiques rend difficiles, même dans les temps ordinaires. Il étoit donc à desirer pour le bien général, qu'une Nation pût faire un jour l'essai d'un grand changement, & cet exemple devoit appartenir à l'Etat qui, par une circonstance unique dans l'histoire, auroit le moyen de se passer, s'il le falloit, d'une année entière de ses revenus. Or, cette circonstance est précisément celle où vient de se trouver l'Assemblée

Nationale, par la vente des biens du Clergé, & par l'uſage anticipé du produit de ces biens, à l'aide des aſſignats mis en circulation.

Je dois cependant faire obſerver que l'ordre public & le contentement général ſont eſſentiellement néceſſaires à la ſûreté du recouvrement des contributions dont on vient de faire le choix; car l'impôt eſt bien plus en vue lorſqu'il n'eſt pas caché, comme celui du ſel & du tabac, dans le prix même de la denrée; & il eſt auſſi plus ſenti lorſqu'il ne s'acquitte pas, comme ce dernier, par petites portions & à meſure d'une conſommation libre & volontaire: enfin, tous les impôts qui obligent à des ſaiſies, lors du refus ou du retard de leur paiement, exigent de la part de l'autorité un plus grand aſcendant; car ces ſaiſies, lorſqu'elles ſont répétées, entraînent beaucoup d'inconvéniens; elles deviendroient même impraticables, s'il y avoit un accord tacite ou un accord d'imitation pour ne pas payer. Il n'en étoit pas de même des droits ſur les conſommations, puiſque le beſoin journalier d'une denrée de néceſſité, appeloit & garantiſſoit le paiement de l'impôt.

Je ne vois pas qu'on ait encore abordé

la grande difficulté de l'impôt ſur les terres.

Fixera-t-on la ſomme numérique dont chaque Département ſera grevé ? Mais ſur quelle baſe établira-t-on cette diſtribution ?

La population ne peut pas ſervir de règle, puiſque le nombre des habitans dans chaque Département n'eſt pas proportionné d'une manière uniforme au produit net des terres : ce nombre partout dépend encore eſſentiellement de l'étendue du commerce, de la multiplicité des manufactures, & du genre de culture auquel le ſol eſt employé.

La circonférence d'un Département ſeroit encore moins un indice comparatif du revenu territorial.

Adoptera-t-on pour meſure les anciens vingtièmes payés par chaque Département ? Mais l'inégalité qui régnoit à cet égard eſt parfaitement connue : on a vérifié très-exactement le revenu des propriétaires dans quelques Provinces ; on ne l'a pas fait dans d'autres, & pluſieurs jouiſſoient d'un abonnement très-avantageux.

Cumulera-t-on enſemble les vingtièmes & la taille, pour en former une baſe de répartition ? Mais on trouveroit

de même, dans la distribution de ce dernier impôt, des différences considérables.

Prendra-t-on enfin pour règle la masse totale des contributions de tout genre, auxquelles les Départemens étoient autrefois assujettis ? Mais les anciens privilèges seroient ainsi consacrés.

L'on sentira toutes ces difficultés, & l'on voudra sans doute éviter les discussions sans nombre qu'entraîneroit la répartition, entre chaque Département, d'une somme d'impôt numérique, & l'on se bornera vraisemblablement à fixer la quotité proportionnelle que chaque propriétaire, dans tout le Royaume, sera tenu de payer sur son revenu net : mais pourquoi dans ce cas veut-on faire un article de loi de la somme totale de l'impôt ?

Les inconvéniens attachés à la répartition d'un impôt numérique, paroissent sur-tout d'une importance grave, lorsque cette répartition doit être fixée par une Assemblée dont l'autorité repose sur la concorde ; mais on ne peut éviter une difficulté d'un autre genre, en déterminant simplement la quotité proportionnelle que chaque propriétaire de terres devra payer, en raison de son revenu ; car une telle disposition éteint l'intérêt de la masse entière des contribuables à

la juſte ſubvention de chacun d'eux. Cet intérêt exiſte quand la ſomme impoſable eſt déterminée, puiſque l'on apperçoit alors diſtinctement que la faveur accordée à l'un, tombe à la charge des autres : mais dans la forme d'un impôt proportionnel au revenu, tout eſt iſolé entre les contribuables, & nul ne profite ou ne perd à la manière dont ſes voiſins s'acquittent de leur obligation ; ou du moins on ne peut appercevoir que ſous des rapports généraux l'intérêt qu'on doit y prendre. Il faut dès-lors que l'adminiſtration veille à elle ſeule ſur l'exactitude des déclarations ; mais une attention auſſi multipliée s'affoiblit inévitablement.

On a fait l'épreuve de ces difficultés lors du recouvrement des vingtièmes, & cependant on avoit tâché d'y obvier dans les pays d'Election, en nommant des Directeurs chargés de répartir cet impôt d'après des inſtructions uniformes. L'imperfection de ces opérations ſe rapportoit alors à un impôt dont le produit n'étoit évalué qu'à cinquante-cinq millions dans les revenus annuels : ainſi l'effet des abus inévitables étoit circonſcrit. La difficulté devient plus grave, lorſqu'il eſt queſtion d'un impôt de trois cens millions, compris les ſols pour livre,

Les nouveaux administrateurs des Provinces seront plus éclairés que les précédens, & ils seront de plus animés par un esprit patriotique ; voilà ce qu'on dira, sans doute, & je l'accorde sans contestation : mais c'est avec leurs électeurs qu'ils auront à traiter ; ne sera-ce pas un grand motif d'égard & de ménagement ? Et s'ils se montrent foibles envers un seul contribuable, comment pourront-ils rester sévères envers tous les autres ? Il ne suffira pas d'ailleurs qu'un esprit d'équité parfaitement soutenu existe dans un District, il faudra qu'il règne également par-tout ; sans quoi les contribuables d'un canton, instruits des ménagemens dont jouissent les contribuables d'un autre, voudront obtenir le même traitement, & les administrateurs eux-mêmes exigeront que cette uniformité autorise la rigidité de leur surveillance.

On se trompe, en présumant que toutes les difficultés inhérentes à la répartition d'un impôt territorial seroient terminées, s'il existoit dans le Royaume un cadastre général ; car pour rendre utile l'application de ce cadastre, il faudroit que la masse totale de l'impôt fût divisée entre les Départemens, par somme nu-

mérique ; & nous avons montré qu'un pareil partage ſeroit une ſource interminable de diſcuſſions. D'ailleurs, un cadaſtre peut bien ſervir de meſure conventionnelle entre tous ceux qui en connoiſſent l'exactitude, entre tous ceux qui ſont à portée de juger des principes adoptés dans ſa confection, entre tous ceux qui peuvent appercevoir l'application de ces mêmes principes à la nature de leurs propriétés reſpectives ; mais comment ſoumettre un Royaume tel que la France, à des loix cadaſtrales uniformes, univerſellement conſenties ?

Il eſt donc des inconvéniens inhérens à la répartition d'un impôt territorial ; & cette réflexion doit inviter à obſerver une ſage meſure dans la fixation de ce genre de contribution.

Les conjectures que l'on forme ſur le produit net des terres de la France, repoſent ſur des notions vagues & ſuſceptibles d'une infinité d'obſervations. Vingt riches propriétaires de l'Aſſemblée Nationale, qui auroient bien voulu faire connoître la proportion actuelle entre leur revenu & les vingtièmes auxquels ils ſont encore aſſujettis dans les différentes Provinces où leurs biens ſont

ſitués, auroient donné des éclairciſſemens plus utiles que toutes les recherches abſtraites auxquelles le Comité des impoſitions s'eſt livré. Il eût été convenable au moins, de demander aux Directoires de Diſtrict ou de Département, des informations ſur le rapport que les vingtièmes avoient dans leurs cantons avec le revenu net des propriétaires; & leurs avis rapprochés des notions qui auroient été données par les Directeurs de cet impôt, auroient mis ſur la voie de la vérité qu'on cherchoit.

Suppoſons maintenant qu'à la ſuite de différentes informations, on eſtimât que les deux vingtièmes & les quatre ſols pour livre en ſus du premier, faiſant en tout un neuvième, auroient dû rapporter le double, s'ils avoient été réguliérement payés, c'eſt-à-dire, cent dix millions au lieu de cinquante-cinq; on auroit une première baſe, à l'aide de laquelle on pourroit évaluer le produit de toute autre fraction.

On verroit, par exemple, qu'un ſixième, l'équivalent d'un neuvième & demi, devroit produire cent ſoixante-cinq millions.

Mais il y auroit à joindre à cette

ſomme : 1°. dix ou douze millions, pour le ſixième des revenus domaniaux du Clergé, qui n'étoient pas autrefois impoſés aux vingtièmes.

2°. Trente-cinq à quarante millions pour le ſixième de l'accroiſſement du revenu des propriétaires, par l'affranchiſſement de la taille & de la dîme.

Je ne cherche pas, comme on le voit, à préſenter des calculs précis, mais à mettre ſur la voie de ceux que chacun peut faire, pour eſtimer le produit de la nouvelle impoſition territoriale.

C'eſt toujours un grand avantage en affaire, que de réduire dans un petit eſpace les queſtions compliquées.

Le calcul moral ſera toujours le plus difficile, & celui-là ne peut être fourni que par l'expérience. Il ne ſuffit pas d'évaluer le produit net des terres; il faut encore mettre en ligne de compte le réſultat de tous les ſoins que l'on prendra pour diſſimuler ce produit; il faut meſurer à l'avance le degré de ſurveillance & d'autorité des diverſes adminiſtrations; il faut appercevoir encore les rapports de la puiſſance du Peuple, avec le prix des denrées de néceſſité, avec les loix d'exportation, avec la cir-

culation intérieure. Enfin dans un autre ſens, il faut conſidérer les heureux effets ſur la culture, de la deſtruction de la gabelle, de la ſuppreſſion des droits d'aides, & de l'affranchiſſement d'une infinité de gênes dans le commerce.

Perſonne juſqu'à préſent n'a fait connoître les élémens de l'eſtimation donnée aux impoſitions nouvelles adoptées par l'Aſſemblée Nationale; on ne peut donc aſſeoir aucune opinion éclairée à cet égard.

Ce n'eſt pas un calcul ſimple, que l'évaluation de la contribution mobiliaire; car il doit être compoſé d'idées réelles & d'idées morales. On a pu parvenir, avec beaucoup de ſoins, à ſe former une opinion ſur la valeur actuelle des loyers; mais on a dû joindre à cette baſe une conjecture ſur la réduction de ces mêmes loyers, lorſqu'ils deviendront la règle d'une impoſition conſidérable. C'eſt auſſi une ſpéculation très-compliquée, que l'eſtimation du droit d'enregiſtrement ſur les lettres & billets de change; il faut véritablement de la ſcience & un grand jugement, pour adopter dans ce calcul une marche tant ſoit peu ſûre. J'ai vu faire à cet égard les ſupputations les plus erronées, & je

trouve qu'il y a beaucoup de nobleſſe de la part de l'Aſſemblée, & beaucoup de familiarité de la part de ſes Comités, dans les explications ſuccinctes dont on s'eſt contenté réciproquement ſur des objets ſi importans.

On avoit montré la même facilité, lorſque, ſans héſiter, on avoit tenu pour bonne l'évaluation de l'ancienne dîme à cent trente millions. J'étois encore à Paris, lorſque cette évaluation fut adoptée très-facilement; il me parut qu'elle n'étoit fondée ſur aucune baſe certaine, & je la crois exagérée.

On ne négligera point ſans doute de conſidérer l'influence que pourroit avoir ſur l'évaluation des nouvelles impoſitions, la nature des reſſources dont les villes feront choix pour remplacer leurs droits d'entrée. Il y a toujours une relation plus ou moins directe entre tous les impôts, & il eſt rare que le ſecond ne nuiſe pas au premier, le troiſième au ſecond, & ainſi de ſuite.

C'eſt de l'expérience qu'on recevra les meilleures leçons; & cependant mes eſpérances commenceront, mes eſpérances ſeront grandes, dès que la tranquillité publique ſera rétablie, dès que j'appercevrai une régularité de mouve-

ment dans l'ordre ſocial, & dès qu'un eſprit d'union renaîtra; car il n'eſt aucune difficulté, aucun obſtacle, aucune faute même, dont la confédération formidable des lumières & des volontés d'une grande Nation ne ſoit appelée à triompher.

Je ne m'arrêterai plus ſur les finances; mon office étoit de les ſoutenir juſqu'au moment où l'Aſſemblée Nationale les prendroit ſous ſa garde. Je devois être le berger fidèle en attendant l'arrivée du maître. J'ai rempli cette obligation: mais tout ce que j'ai fait eſt maintenant au paſſé; je ne puis l'empêcher.

Voyons ce que j'ai mis encore dans cette nuit la plus ſombre de toutes, lorſque le petit nombre de flambeaux qui l'éclairent, ſont éteints avec ſoin par la plus mépriſable de toutes les parcimonies, celle de l'ingratitude.

L'un des partis entre leſquels la France eſt aujourd'hui diviſée, ſera ſurpris peut-être que je range au nombre des ſervices rendus à l'Etat, ma conduite à l'époque de la plus grande diſcuſſion, celle ſur le *veto*. On ne veut juger de tout qu'avec paſſion, & il ne reſte plus perſonne pour la ſageſſe. Expliquons en

core une fois les motifs qui me dirigèrent.

Le *veto* absolu entre les mains du Roi étoit considéré ou représenté comme un obstacle dirimant à tous les changemens salutaires dont la Nation avoit formé le vœu, ou du moins comme une disposition politique qui faisoit dépendre des volontés ministérielles, l'établissement de la liberté publique & le bonheur de la France. On conçoit combien, sous de pareils rapports, la question devoit paroître grave & occuper tous les esprits. Aussi l'agitation étoit extrême & dans Paris & dans une grande partie du Royaume. Il étoit donc infiniment probable que si l'Assemblée eût été dans l'étroite nécessité de délibérer entre deux questions simples, l'admission ou la rejection du droit de *veto* absolu entre les mains du Roi, l'Assemblée, guidée par son propre sentiment, ou entraînée par la clameur publique, auroit décidé que la sanction royale n'étoit pas nécessaire pour la validité des loix décrétées par les Représentans de la Nation; mais en supposant même une petite majorité pour l'opinion contraire; cette foible supériorité de suffrages n'eût pu donner aucune consistance à un décret

de cette nature ; & dès les premiers momens, on eût reſſenti, de la manière la plus violente, les effets de la diſpoſition des eſprits.

Ces circonſtances générales connues de tout le monde, & les informations particulières que je recueillis, me firent ſentir la néceſſité de chercher un point de conciliation propre à calmer une agitation dangereuſe, ſans enlever au Roi le moyen d'oppoſer aux décrets de l'Aſſemblée Nationale, le degré de réſiſtance que le bien de l'Etat pouvoit exiger.

Il eſt évident que cette dernière vue étoit parfaitement remplie, en réſervant au Roi la faculté de refuſer ſa ſanction aux décrets de l'Aſſemblée Nationale, nonobſtant la demande d'une première Légiſlature, nonobſtant l'inſiſtance d'une ſeconde, & en ne l'obligeant à céder au vœu national, qu'après avoir eu connoiſſance de l'opinion d'une troiſième Légiſlature. Une pareille conſtance, une telle continuité de ſentimens de la part des Députés de la Nation, ne pourroit laiſſer aucun doute ſur l'opinion publique ; & dès-lors comment imagineroit-on qu'un Prince ſage voulût oppoſer une réſiſtance invincible à une réunion d'avis auſſi générale & auſſi long-temps ſou-

tentie ? ou ſi, par la ſingularité de ſon caractère, il le vouloit, il ſeroit à deſirer pour le bien de l'Etat, que la Conſtitution ne lui en donnât pas le droit.

Cependant, ainſi que je l'ai ſoigneuſement développé dans mon rapport au Roi ſur cette matière, rapport communiqué à l'Aſſemblée Nationale, & rendu public par la voie de l'impreſſion, il y avoit cette grande différence entre un *veto* abſolu & celui dont je donnai l'idée, que ce dernier étoit d'un uſage réel, tandis que l'autre auroit été réduit à une prérogative de ſimple décoration. L'on ne ſe ſeroit jamais fait à l'idée que le Roi pouvoit mettre un obſtacle perpétuel à une loi de bien public, demandée avec perſiſtance par les Repréſentans de la Nation; & la crainte de réveiller un ſentiment d'irritation, en refuſant une ſeule fois la ſanction royale, la crainte d'exciter un mécontement général, auroient conſtamment détourné les Miniſtres de propoſer l'application formelle d'une ſemblable prérogative. Il auroit fallu de leur part un grand courage, pour expoſer ainſi leur exiſtence; & ce courage encore, eût le plus ſouvent manqué de ſageſſe.

Il n'en étoit pas de même du *veto* ſuſpenſif,

ſuſpenſif, tel que je l'avois propoſé : ce genre d'oppoſition contenu dans de juſtes bornes, calmoit les premières défiances, empêchoit l'imagination de s'égarer, & ménageoit cependant au Monarque le temps néceſſaire pour obtenir l'appui de l'opinion publique. C'étoit tout ce qu'il falloit au Chef de l'Etat; on pouvoit, dans une telle poſition, le comparer à un Général placé dans un camp trop foible pour ſoutenir une attaque obſtinée, mais ſuffiſant pour lui laiſſer le temps de juger ſi des troupes auxiliaires viendroient ou non lui prêter aſſiſtance.

Le Roi, dans la Conſtitution Angloiſe, a le droit de refuſer ſon conſentement aux bills du Parlement, auſſi long-temps qu'il lui plaît; mais il eſt généralement reconnu que s'il uſoit de ce droit dans une occaſion importante, il ſeroit obligé de convoquer un autre Parlement; & ſi ce nouveau Parlement adoptoit le vœu du précédent, le Roi ſeroit dans la néceſſité abſolue d'y déférer, non pas conſtitutionnellement, mais afin de prévenir le refus des ſubſides, ou quelque autre déſordre encore plus redoutable. Son droit d'oppoſition aux bills du Parlement ſe trouve donc réduit, par le

fait, à une ſorte de pompe royale; mais en réalité, cette oppoſition ne peut jamais être que ſuſpenſive & momentanée: cependant, par cela même que ſa durée n'eſt point limitée d'une manière conſtitutionnelle, le Monarque eſt d'autant plus circonſpect à en faire uſage; & l'on n'en cite en Angleterre qu'un ſeul exemple.

Il ne peut réſulter aucun inconvénient de l'impoſſibilité morale où eſt le Roi de rejeter les bills du Parlement, parce que ce Parlement étant compoſé de deux Chambres, dont les délibérations ſont diſtinctes & ſéparées, le riſque d'un *veto* inconſidéré de ſa part, eſt un danger qui n'exiſte point (1); & l'une

(1) C'eſt par une innovation introduite dans notre langue, que j'applique le mot de *veto* au refus du conſentement royal à un bill du Parlement. M. de Calonne, dans ſon dernier ouvrage, ſans réfléchir aux acceptions nouvelles que l'uſage donne à certaines expreſſions, attribue nos fautes à la confuſion que nous avons faite des droits légiſlatifs du Monarque Anglois, avec le *veto* des tribuns de Rome ou des gentilshommes Polonois. Cet avertiſſement eſt charitable; mais comment préſumer qu'une Nation entière en ſoit au beſoin d'un pareil ſecours?

de ces deux Chambres, celle des Pairs, veille d'une manière plus particulière sur les atteintes indirectes que l'on voudroit porter à la prérogative royale. Mais dans la Constitution Françoise, où il n'existe qu'une seule Chambre, ce seroit un grand malheur pour l'Etat, si l'opposition royale à tous les décrets d'une Assemblée Nationale ainsi constituée, étoit rendue impossible par le fait. Or, le seul moyen de prévenir un pareil inconvénient, c'est de fixer la durée de cette opposition, afin qu'étant considérée par la Nation comme momentanée, le Gouvernement puisse en faire usage sans exciter une commotion dangereuse.

J'étois certain, bien avant l'époque de la contestation sur le *veto*, que l'établissement de deux Chambres, de deux Chambres sur-tout composées d'élémens différens, ne seroit point agréé; & ce fut par cette prévoyance que je mis d'autant plus d'intérêt à ménager au Roi un droit d'opposition contenu dans des bornes raisonnables, & qui ne fût pas dans ses mains une simple dignité, un pouvoir sans application.

Ces calculs de sagesse ont été déjoués; mais les moyens dont on a fait usage pour y parvenir, sont une preuve nou-

velle de leur convenance. Il faut le dire: ceux qui exercent sur l'Assemblée Nationale un empire tantôt secret & tantôt manifeste, conçurent de l'ombrage de l'effet dans l'opinion publique des observations raisonnables & mesurées, que le Conseil du Roi s'étoit permis de faire sur quelques arrêtés de l'Assemblée; ils prévirent qu'à l'aide de ces éclaircissemens, le Gouvernement pourroit recourir sans danger au droit d'opposition que la Constitution venoit de confier au Roi; & cette marche ne pouvant convenir à leurs volontés absolues, ils sentirent qu'il falloit environner de terreur l'usage du *veto* suspensif, afin de rendre nul entre les mains du Monarque, un droit auquel on avoit déjà regret. Et si l'on vouloit fouiller dans de certains mystères, on rapprocheroit aisément cette réflexion du projet formé pour contraindre le Roi de fixer sa demeure à Paris. Ce fut immédiatement après son arrivée aux Tuileries, qu'on lui demanda de sanctionner sans réserve tous les arrêtés de la nuit impétueuse du 4 Août; qu'on lui fixa le terme de huit jours, pour accorder ou refuser sa sanction à tous les genres de décrets sans distinction; qu'on lui en prescrivit la

formule laconique, & qu'on fit connoître aux Miniſtres indirectement l'inutilité de toute eſpèce d'obſervations préalables. C'eſt en privant le Roi, par tous ces moyens, de l'aſſiſtance de l'opinion publique; c'eſt en laiſſant dans le même temps un libre cours aux agitations populaires, que l'on rendit dangereuſe toute oppoſition de ſa part; & bien loin alors qu'on eût à regretter le droit imaginaire du *veto* indéfini, bien loin qu'on eût à réfléchir ſur la trop courte durée d'un droit d'oppoſition, dont le terme eût pu s'étendre juſques au vœu connu d'une troiſième Légiſlature; c'eſt à une ſuſpenſion de quinze jours ou d'un mois, c'eſt à un délai ſuffiſant pour laiſſer paſſer l'effet d'un premier mouvement, que l'on eût ſouvent borné ſon ambition, lorſque certains décrets ont été préſentés à la ſanction royale.

Sans doute l'Aſſemblée Nationale n'a eu garde, en aucun moment, d'agir en ſens contraire de l'opinion dominante, puiſque cette opinion compoſe toute ſa force; & le Roi peut encore moins aujourd'hui lutter contre le mouvement des eſprits. Mais l'opinion publique, ſelon le temps qu'on lui donne pour ſe poſer, ſelon les fanaux que l'on range autour

d'elle, préſente un aſpect différent : ainſi un *veto* ſuſpenſif juſqu'à la troiſième Légiſlature, ſatisfait à toutes les précautions que la raiſon peut conſeiller, & à toutes celles que le bien de l'Etat exige.

Je dirai donc de nouveau, qu'avec deux Chambres comme en Angleterre, le *veto* indéfini ſeroit peut-être le meilleur ; car entre des reliques, la plus belle eſt la préférable ; mais avec une ſeule Chambre, le *veto* ſuſpenſif, tel que je l'ai propoſé, & tel qu'il a été adopté par l'Aſſemblée, eſt, ſelon l'opinion de pluſieurs bons eſprits, une des penſées les plus heureuſes de toute la Conſtitution.

On peut ſans doute, en s'abandonnant à ſon imagination, ſuppoſer un tel cas, préſenter une telle hypothèſe, où, malgré la perſiſtance de trois Légiſlatures, & malgré cette garantie du vœu national, la loi dont on demanderoit la ſanction, ſeroit encore en contradiction avec l'opinion du Monarque : mais de pareilles ſuppoſitions ſont abſolument chimériques ; il ſuffit d'ailleurs que les loix politiques comprennent dans leur circonférence, tout ce qui eſt vraiſemblable, tout ce qui eſt moralement poſſible ; & l'on ne peut jamais oppoſer

que des dispositions particulières aux événemens uniques.

On ne doit jamais perdre de vue que la question du *veto* n'étoit pas applicable aux loix constitutionnelles, à celles qui établissent des rapports fixes entre les différens pouvoirs ; celles-là, déterminées d'une manière immuable, reposent dans tous les pays sous la garantie de l'intérêt général & de la force qui l'accompagne ; & comme cette force, par l'unité des sentimens, existe aujourd'hui entre les mains des Représentans de la Nation, ils ont posé pour principe qu'à eux seuls ils pouvoient faire ces sortes de loix, & qu'ils demanderoient au Roi une simple acceptation de forme. On ne seroit donc pas fondé à dire, que par la nécessité où se trouvera le Roi de sanctionner, à la révolution d'une troisième Législature, un décret contraire à son opinion, on aura légalement un moyen, lent à la vérité, mais toujours efficace, pour diminuer le pouvoir du Monarque ; car les degrés de ce pouvoir seront déterminés par les loix constitutionnelles ; & pour les enfreindre ces loix, soit au préjudice, soit à l'avantage de l'autorité royale, il faut, non pas des décrets de la nature de ceux qui

ſeront rendus valides par la ſanction du Prince, mais une puiſſance du genre de celles qui renverſent ou qui remuent tous les édifices politiques.

Ce ne fut point d'une manière inſtante que je propoſai au Roi de m'autoriſer à communiquer à l'Aſſemblée Nationale mon rapport au Conſeil, ſur la queſtion du *veto;* une telle meſure, toute en prévoyance, n'étoit pas du nombre de celles qu'on peut emporter par des conſidérations preſſantes. Le Roi examina donc froidement les diverſes obſervations que je ſoumis à ſon jugement; & après y avoir réfléchi quelques jours, il approuva ma démarche & mes vues. Le Roi a l'eſprit extrêmement juſte; & toutes les fois qu'on n'agira pas fortement ſur ſa bonté, toutes les fois qu'on n'abuſera pas de la modeſte défiance qu'il a de lui-même, je regarderai toujours comme un préjugé en faveur d'une opinion, l'aſſentiment qu'il y donnera.

Je continue à rappeller dans cet Ecrit, les grandes circonſtances où j'ai rendu quelques ſervices à l'Etat; car, obligé de me reſſerrer dans un certain eſpace, je dois laiſſer à part toutes les occaſions moins voyantes. On aura long-temps préſente à ſon ſouvenir la journée du

5 Octobre, où, par une fatalité ſingulière, ſans aucun avis avant-coureur, ſans aucun mouvement préalable, on apprit tout-à-coup que les Troupes ſoldées de Paris, que la Garde Nationale, qu'un Peuple immenſe enfin, ſe préparoient à venir à Verſailles. Le Roi étoit à la chaſſe ; & à ſon retour, les Miniſtres ſe rendirent auprès de lui & l'inſtruiſirent des particularités arrivées à leur connoiſſance. Le parti que devoit prendre Sa Majeſté étoit la plus grande queſtion qui jamais eût été traitée dans aucun Conſeil : le ſûreté du Monarque, le repos de la France s'y trouvoient unis, & peut-être, par une ſuite d'événemens, le maintien de la Monarchie. Le Roi devoit décider s'il s'éloigneroit de Verſailles ; il y avoit certainement des raiſons très-plauſibles pour cette détermination ; & dans l'état d'inquiétude où l'on étoit, elles dûrent ſe préſenter les premières, & faire une grande impreſſion ſur l'eſprit du Roi & de pluſieurs de ſes Miniſtres.

Je ne ſuis point ſurpris non plus que depuis le ſéjour du Roi à Paris, en oubliant les malheurs que ſa détermination a prévenus, & en ſe faiſant d'imagination un tableau vague de la liberté dont le Monarque auroit joui

dans un autre lieu, on ait eu quelquefois des regrets à cette résolution ; & puisque beaucoup de personnes, n'importe par quel motif, m'ont fait un reproche de mon opinion & de mes conseils dans cette grande circonstance, je dois en retracer ici les motifs.

J'apperçus d'abord que vraisemblablement le Roi, suivi de la Famille Royale, n'auroit pu sortir de Versailles sans éprouver de grands obstacles ; les forces militaires de sa garde auroient, je n'en doute point, surmonté cette résistance ; mais l'auroient-elles fait sans effusion de sang ? & dans l'agitation des esprits, ce premier malheur n'eût-il pas été le signal de beaucoup d'autres ?

Le Roi de plus étoit sans argent ; & comme toutes les caisses sont placées à Paris, à la première nouvelle de son éloignement, l'on eût empêché toute extraction de fonds pour la Cour.

La détermination de Sa Majesté auroit été d'ailleurs sur le champ travestie ; on l'auroit attribuée à un dessein médité depuis long-temps ; l'on auroit répandu que le peuple & la Garde de Paris, s'étoient rendus à Versailles pour s'opposer à l'exécution de ce même projet ; & l'on sait par expérience à quel point

on s'eſt rendu maître de l'opinion du Royaume, par cette multitude innombrable de petites brochures, qui, dirigées par un même eſprit, & diſſéminées avec une activité ſans égale, couvrent en quelque manière aujourd'hui le ſol de la France.

Le Roi eût donc éprouvé dans les villes à quelque diſtance de Verſailles, les ſeules dont il auroit eu la poſſibilité de s'approcher, il y auroit éprouvé les diſpoſitions & les défiances qu'on eût inſpirées de Paris; & comme il auroit été ſuivi par les hommes les plus ardens dans un ſeul parti, cette circonſtance marquante auroit animé les ſoupçons & augmenté les alarmes.

Le Roi, à l'époque du 5 Octobre, eût encore trouvé les eſprits en agitation, par l'effet des inquiétudes que la rareté des ſubſiſtances occaſionnoit; & Paris ſans approviſionnement, Paris vivant uniquement des ſecours journaliers, recherchés au-dedans & au-dehors du Royaume, auroit immanquablement été livré à toutes les horreurs de la famine, ſi, dans un pareil moment, l'éloignement du Roi & les troubles qui en auroient été la ſuite, avoient ſuſpendu la confiance des divers agens dont l'ac-

tive médiation suffisoit, à grand-peine, à nos besoins les plus urgens.

Je dois dire, en hommage à la vertu du Roi, que cette considération fit un grand effet sur son esprit. C'étoit Paris qui venoit user de violence avec lui, & c'étoit en partie pour les intérêts de Paris qu'il étoit retenu près de cette ville, & qu'il résistoit aux motifs personnels qui pouvoient l'engager à s'éloigner.

Sa Majesté fut encore extrêmement émue en réfléchissant sur les violences auxquelles se porteroit peut-être cette foule de peuple mêlée de tant de sauvages, & qui, arrivée à Versailles, n'y auroit plus trouvé le Roi : elle auroit accusé de son éloignement toute la partie de l'Assemblée Nationale dont les principes politiques avoient été rendus suspects ; & l'on frémit en pensant à toutes les horreurs qu'un pareil moment de tumulte auroit pu produire. On a malheureusement acquis le droit de s'en former une épouvantable idée, en se rappelant les abominables excès de la nuit du 5 au 6, & les forfaits commis au milieu des troupes réglées, au sein d'un ordre apparent, & dans la demeure sacrée de l'auguste Chef de la Nation.

Ecartons en ce moment le plus affreux des ſouvenirs. Ah! que n'eſt-il poſſible de l'effacer pour toujours de la mémoire des hommes!

Enfin, à la ſuite des malheureux événemens dont l'éloignement du Roi ſeroit devenu la cauſe ou le prétexte, à la ſuite des violences criminelles dont on auroit voulu ſe juſtifier, en les uniſſant à quelque grande révolution, & à la ſuite encore d'une hardieſſe première qui en auroit entraîné beaucoup d'autres; l'on ne peut répondre que de nouvelles meſures pour le Gouvernement du Royaume n'euſſent été propoſées, & que l'autorité du Roi, le maintien de la Monarchie, de degrés en degrés, n'euſſent été mis en péril. Il eſt tant de paſſions prêtes à profiter des grandes circonſtances, & ardentes à s'en emparer, que dans un état de trouble porté à l'extrême, le dernier réſultat demeure toujours inconnu.

C'eſt l'image de tant de dangers, qui vint ſe préſenter rapidement à mon eſprit dans le court eſpace de temps où le parti que devoit prendre le Roi fut débattu; & ſi ſa prudente détermination avoit arrêté des flots de ſang, ſi elle avoit garanti des horreurs de la guerre

civile, ſi elle avoit empêché l'ébranlement de la Monarchie, ſi elle avoit préſervé Paris de la famine, ſi elle avoit fait la ſûreté d'une partie de l'Aſſemblée Nationale, enfin ſi, comme je l'ai cru, cette détermination avoit ſauvé l'Etat des plus grands maux, ceux qui dans la meſure de leur influence, auroient eu le bonheur d'y contribuer, bien loin de mériter aucun reproche, auroient obtenu, par ce ſervice, un droit réel à la reconnoiſſance de la Nation.

Le même eſprit de paix & de bienfaiſance publique qui fixa la réſolution de Sa Majeſté, la rendit encore inquiète des mouvemens que les circonſtances de ſon arrivée à Paris pourroient occaſionner dans les Provinces. Elle s'occupa de les prévenir, & elle remplit ce but par une Proclamation, où je tâchai d'exprimer les ſentimens de douceur & de bonté dont Sa Majeſté étoit animée, & qui, dans la poſition où elle ſe trouvoit, s'accordoient ſi parfaitement avec ſa ſageſſe.

Ceux qui regrettèrent un moment que le Roi n'eût pas profité de la contrainte exercée envers lui, pour exciter en ſa faveur un mouvement de la part de la Nation, ne tardèrent pas à reconnoî-

tre que leurs calculs & leurs préſages étoient auſſi inconſidérés en cette occaſion, que dans beaucoup d'autres ; l'intérêt qu'on prit à la ſituation du Roi, ſe confondit dans les ſentimens généraux que ſes vertus inſpirent ; les Provinces ne firent aucune repréſentation, & l'attention publique ne tarda pas à ſe fixer uniquement ſur les vues politiques qu'on avoit ſu lier à la réſidence du Prince au milieu de la Capitale.

La nouvelle demeure du Monarque & l'enſemble de ſa ſituation accrurent les difficultés du Gouvernement ; & rendirent ſa tâche plus délicate. Des conſidérations inconnues auparavant, influèrent ſur la marche journalière de l'Adminiſtration. Il faut le dire : la ſûreté du Roi devint pour quelque temps le ſeul intérêt de ſes Miniſtres ; il ſe trouvoit au milieu d'un Peuple dont il étoit aimé, mais ſur lequel des hommes dangereux s'étoient appris à exercer une domination abſolue ; il s'y trouvoit dans un moment où la rareté des ſubſiſtances & le ſouvenir des alarmes paſſées pouvoient devenir, à chaque inſtant, un ſujet & un moyen facile d'inſurrection. Il fallut donc uſer de ménagemens ; & pour la première fois, l'expreſſion fran-

che des ſentimens & des opinions du Roi s'uniſſant à l'idée confuſe d'un danger, la ſanction la plus obéiſſante à tous les décrets de l'Aſſemblée Nationale parut une meſure de prudence.

J'ai préſente à l'eſprit toute la gêne qu'impoſoit à ma fière raiſon la captivité dans laquelle elle étoit tenue, & je me rappelle avec quel ſoulagement je ſaiſis une circonſtance où la reſponſabilité des événemens, cette reſponſabilité ſingulière qu'on vouloit demander aux Miniſtres, amenant une cauſe perſonnelle à eux, leur permit d'adreſſer la parole à l'Aſſemblée Nationale, ſans avoir à compter d'autre danger que le leur.

Le diſcours que je tins, ſi l'on s'en ſouvient encore, eut toute la dignité qui devoit appartenir à des hommes libres, & ne ſe reſſentoit en aucune manière de la délicateſſe du moment & de leur poſition critique.

Je fis auſſi, de temps à autre, à l'Aſſemblée Nationale, les obſervations que ſes diſpoſitions en finance & l'état des affaires me parurent exiger; & malgré la défaveur que ces obſervations m'ont quelquefois valu près d'elle, je ſuis de trop bonne foi pour ne pas avouer qu'on en auroit fait ſouvent ſur d'autres ſujets,

ſi mon avis l'avoit emporté dans le Conſeil ; mais un ſyſtême de ſanction générale & ſans reſtriction, ce ſyſtême raiſonnable dans les premiers momens du ſéjour du Roi à Paris, fut enſuite ſuivi ..... par habitude. Je le combattis pluſieurs fois ; mais je rappellerai ſeulement, qu'après avoir échoué dans les efforts particuliers que je fis, pour engager le Roi à fixer de nouveau l'attention de l'Aſſemblée Nationale ſur le décret relatif aux noms & aux titres, j'obtins de Sa Majeſté qu'elle m'autoriſât du moins à faire connoître mon rapport ſur cette importante queſtion.

Je crois que ſous divers aſpects, & pour l'intérêt général, il eût été préférable de ſoumettre à de nouvelles obſervations, de rejeter même avec fermeté, & aux termes exprès du *veto* ſuſpenſif, ceux d'entre les décrets qui, au jugement de Sa Majeſté & de ſon Conſeil, paroiſſoient réunir des inconvéniens remarquables. Cette obligation, j'aurois voulu la remplir dans ſon étendue, & ſans autre circonſpection que celle dont une circonſtance extraordinaire avoit impoſé la loi. C'eſt ainſi que mon caractère m'auroit conduit ; & c'eſt ainſi que j'ai toujours agi dans les fonctions pu-

bliques auxquelles les événemens m'ont appelé. Jamais, près de pareils devoirs, je ne me ſuis ſenti impoſé par qui que ce ſoit; & l'Aſſemblée Nationale elle-même, malgré tout ce qu'elle a d'auguſte, & malgré tout ſon retentiſſement, je ne l'ai jamais vue que de pair à pair, lorſque j'avois à ſoutenir, au nom du Roi, la raiſon, la juſtice & les lois de l'humanité. Mais par l'effet du même caractère, perſonne n'a défendu, ſecondé plus que moi la Liberté publique, & la Conſtitution qui devoit l'aſſurer. On en vit une preuve éclatante à l'époque mémorable du 4 Février de l'année dernière ; & la part eſſentielle que j'eus à la démarche du Roi, ſembloit à elle ſeule devoir me préſerver de la dure indifférence dont je me plains aujourd'hui.

Jamais démarche ne fut plus conforme au vœu national, & on la célébra de mille manières dans toutes les parties du Royaume. Le diſcours du Roi, entre un nombre infini d'autres hommages, fut gravé en lettres d'or ſur une table d'airain placée à l'Hôtel-de-Ville. Ceux qui le liſent encore aujourd'hui, béniſſent chaque fois le ſentiment & le

langage de Sa Majeſté, & ſouvent des larmes d'attendriſſement échappent de leurs yeux. Une ſi douce impreſſion pourroit auſſi, par momens, ramener à moi, ſi l'on étoit juſte; mais on m'a réſervé ſeulement l'obligation, le ſoin de me défendre envers ceux qui m'ont haï pour ce même diſcours, & c'eſt, en tant d'occaſions, la part que l'ingratitude m'a faite.

On dira peut-être que dans toutes les réſolutions, dans toutes les démarches & dans tous les diſcours du Monarque, lui ſeul doit être conſidéré, lui ſeul doit être apperçu, & que rien n'appartient à ſes Miniſtres. Je le veux bien, & de tout mon cœur. Qu'on augmente la part du Roi de tous les ſentimens dont on veut me priver, & je ne me plaindrai point; mais, je le crains, dans ces retranchemens, tout eſt mis en économie.

Il y auroit cependant de la ſingularité à un ſyſtême de partage où tout le bien ſeroit au Roi, & tout le mal à ſes Miniſtres: ce ſeroit donc pour ceux-ci, & pour eux ſeulement, que l'on n'admettroit jamais aucune ſucceſſion, aucune alternative de cenſure & de louange, de reproche & de gratitude; ainſi

la loi de reſponſabilité ſeroit toute en vengeance & jamais en amour. Certes, à pareil prix, à de ſemblables conditions, une Aſſemblée Nationale ſeroit dure à ſervir. Ou bien auroit-elle une ſi haute idée de l'argent, qu'elle imaginât pouvoir borner les Miniſtres à la ſeule ambition de leurs appointemens; que même elle penſât qu'en vertu de ce paiement à eux fait par année, par mois, ou par quartier, on peut très-légitimement les cenſurer & les gourmander à ſon aiſe ? Mais ſous ce rapport ſordide, il y auroit encore une diſtinction à établir en faveur de ceux qui ont ſervi ſans gages. Que diroit l'Aſſemblée, ſi au moyen de ſept à huit millions que la Nation lui paie, on ſe croyoit affranchi de reconnoiſſance ? elle exige très-exactement au premier du mois, ſon quotient, & cependant elle aime comme d'autres à recevoir par-deſſus le marché, des lettres de félicitation & de compliment; ſouvent même pour toucher ce ſurplus ſans aucun retard, elle a ſacrifié la première heure de ſes ſéances. Elle doit donc ſe conduire envers les autres, comme il lui plaît qu'on agiſſe avec elle; c'eſt la première loi de l'équité.

Je laiſſe aller librement mes penſées; & en revenant au Roi, je dirai que les véritables amis de ſa perſonne m'ont toujours témoigné de l'intérêt; ils ont remarqué ſans doute, & en m'obſervant dès mon premier Miniſtère, & en liſant les ouvrages compoſés pendant mon éloignement des affaires, & en étudiant ſur-tout ma conduite depuis mon retour à l'adminiſtration, que jamais perſonne n'a été plus occupé de faire ſortir les qualités & les vertus du Monarque. Ils ont apperçu que je l'ai fait ſans aucune flatterie, mais avec cette meſure & cette proportion qui inſpirent de la croyance, & dont la vérité ſeule donne le ſecret. Et quand le Roi m'a confié le ſoin d'exprimer ſes ſentimens & ſes opinions, j'ai tâché par-deſſus tout de le faire aimer, de le faire bénir, de le faire connoître. J'ai conſtamment été fidèle à cette penſée, & en me rappelant deux exils & quelques autres momens encore, la conduite que j'ai tenue eſt un de mes plus chers ſouvenirs. Elle devint pour moi le devoir le plus impérieux, lorſqu'au milieu d'un ébranlement général, dont le dernier terme paroiſſoit ſouvent incalculable, je conſidérai l'attachement de la Nation à la perſonne du Roi,

comme un point de ralliement, comme une force retenante, & qui, dans tous les égaremens imaginables, pourroit, à lui seul, servir de sauve-garde à la Monarchie. Quel objet de méditation pour tous les Princes ! quel encouragement pour eux à la vertu ! la tempête grossit, les eaux s'élèvent, l'alarme est par-tout, & leur caractère, semblable à l'arc-en-ciel, rappelle à l'espérance, & promet un jour plus serein.

Jamais le Roi ne déploya tant de vertus, jâmais le Roi ne fut plus d'accord avec son caractère, que le jour de la séance du 4 Février ; & cependant il fut encore plus grand par ses motifs que par son action. Il voulut, par un dernier effort, remettre la paix dans son Royaume, & pour y parvenir, il crut nécessaire de fixer l'opinion sur ses sentimens politiques. Il voyoit régner une défiance dangereuse, une défiance qui retardoit les travaux de l'Assemblée Nationale, qui entretenoit dans Paris une fermentation alarmante, & qui se manifestoit dans les Provinces par des insurrections & des actes de violence. On assuroit, d'une voix unanime, que le calme se rétabliroit si le Roi s'expliquoit, s'il laissoit lire au fond de son cœur, &

s'il réuniſſoit les opinions, s'il entraînoit à la confiance par l'autorité de ſon exemple.

Tout reſpiroit cet eſprit dans le langage qu'il tint à l'Aſſemblée. Il s'expliqua, d'une manière formelle, ſur l'objet le plus cher à la Nation.

« Je défendrai donc, je maintiendrai » la Liberté conſtitutionnelle, dont le » vœu général, d'accord avec le mien, » a conſacré les principes. Je ferai davantage; & de concert avec la Reine, » qui partage tous mes ſentimens, je » préparerai de bonne heure l'eſprit & » le cœur de mon fils au nouvel ordre » de choſes que les circonſtances ont » amené. Je l'habituerai, dès ſes premiers ans, à être heureux du bonheur » des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, » qu'une ſage Conſtitution le préſervera » des dangers de l'inexpérience, & qu'une » juſte Liberté ajoute un nouveau prix » aux ſentimens d'amour & de fidélité, » dont la Nation, depuis tant de ſiècles, » donne à ſes Rois des preuves ſi touchantes ».

Il exprime, de la manière la plus ſenſible, l'affliction dont il étoit pénétré,

en apprenant les désordres qui se multiplioient dans les Provinces.

« Joignez-vous à moi pour arrêter » ces excès, & empêchons de tous nos » efforts que des violences criminelles » ne viennent souiller ces jours où le » bonheur de la Nation se prépare. Vous » qui pouvez influer par tant de moyens » sur la confiance publique, éclairez sur » ses véritables intérêts le Peuple qu'on » égare, ce bon Peuple qui m'est si » cher, & dont on m'assure que je suis » aimé, quand on veut me consoler de » mes peines. Ah! s'il savoit à quel point » je suis malheureux, à la nouvelle d'un » injuste attentat contre les fortunes, ou » d'un acte de violence contre les per- » sonnes, peut-être il m'épargneroit cette » douloureuse amertume ».

Il se montre occupé des indemnités dues à ceux qu'on a soumis à de grands sacrifices, & il rappelle l'Assemblée à un intérêt si digne de son attention.

« Donnez encore l'exemple de cet » esprit de justice, qui sert de sauve- » garde à la propriété, à ce droit res- » pecté de toutes les Nations, qui n'est » pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive » point des privilèges d'opinion, mais » qui se lie étroitement aux rapports

les

» les plus essentiels de l'ordre public,
» & aux premières conditions de l'har-
» monie sociale ».

Il désespère cependant de voir réparer à son gré tous les torts, & sur-tout ceux qui semblent inhérens au nouvel ordre des choses, & il dit avec le plus touchant retour sur lui-même, à ceux qui supportent ces préjudices :

« J'aurois bien aussi des pertes à
» compter, si, au milieu des plus grands
» intérêts de l'Etat, je m'arrêtois à des
» calculs personnels; mais je trouve une
» compensation pleine & entière dans
» l'accroissement du bonheur de la Na-
» tion, & c'est du fond de mon cœur
» que j'exprime ici ce sentiment ».

Enfin, il emploie le langage le plus pressant pour essayer de calmer les esprits & d'adoucir les inimitiés; ses regards se fixent alors sur ceux qui auront besoin de plus d'efforts pour oublier les choses passées, & il leur dit avec sentiment : « Que ceux qui s'éloigneroient
» encore d'un esprit de concorde, de-
» venu si nécessaire, me fassent le sa-
» crifice de tous les souvenirs qui les
» affligent; je les paierai par ma recon-
» noissance & mon affection ».

Ah ! comment s'est-il fait que de la

part du Monarque tant de raiſon & tant de bonté aient eu ſi peu de ſuccès ? Qu'un mot de lui, au temps de ſes proſpérités, eût produit une impreſſion différente !

Je remarque ſouvent avec triſteſſe les différentes influences de nos ſentimens dominans ; & fixant particuliérement mon attention ſur les paſſions politiques, j'ai du doute par fois ſur la nobleſſe de leur origine, lorſque je découvre à quel point elles refuſent de s'unir aux idées ſenſibles : elles amènent, il eſt vrai, d'autres mœurs & d'autres principes ; mais ſouvent, dans leur cours, elles emportent le bon fruit avec le mauvais, & là où elles ont paſſé, l'on croit voir une terre qu'une lave ardente a brûlée, & qu'il faut enſemencer de nouveau.

Revenons au raiſonnement : on l'aime ſeul en ces temps de ſéchereſſe, & cependant les mouvemens de l'ame ne ſont peut-être qu'un raiſonnement perfectionné, un réſultat donné par la nature, par ce grand maître en toutes choſes, par cet inſtituteur ſans égal, qui, en nous confiant la lumière du ſentiment, nous a remis ſous la forme la plus ſimple, la première & la plus ſavante de toutes ſes combinaiſons.

On s'est élevé dans un parti contre le discours du Roi à la séance du 4 Février, & contre l'adhésion formelle de Sa Majesté aux principes de la Constitution. Mais qu'étoient donc alors ces principes ? L'établissement indestructible d'une Assemblée Nationale, dont tous les Membres, sans distinction d'Ordre, seroient élus par la Nation ; d'une Assemblée qui, avec la sanction du Roi absolument libre, jusqu'à l'insistance de la troisième Législature, auroit le droit d'établir des impôts, d'autoriser des emprunts, de régler les dépenses publiques, & de remplir sans réserve toutes les fonctions qui appartiennent à un Corps législatif. Enfin, la liberté la plus entière sous la protection des loix, & toutes les précautions que la conservation d'un bien si précieux rend nécessaires, formoient encore l'une des conditions essentielles de cette même Constitution. Il n'y avoit rien dans ces principes qui ne pût, qui ne dût augmenter la félicité publique, la prospérité de l'Etat, la considération nationale, & la force réelle de l'Empire.

Il n'y avoit rien enfin dans ces principes qui pût altérer le bonheur particulier du Monarque, rien sur-tout qui

dût porter atteinte à sa gloire. Il les avoit posés lui-même, en grande partie, dans le Résultat du Conseil du 27 Décembre 1788, & dans les discours prononcés avec son autorité à l'ouverture des Etats-Généraux. La réunion des Ordres, quoique postérieure à ces deux époques, avoit été provoquée par le Roi lui-même, & j'ai montré que le *veto* suspensif, autre innovation remarquable dans l'ordre des loix constitutionnelles, étoit préférable, & pour le Monarque & pour le bien public, à une opposition d'un terme indéfini.

Une grande, une importante disposition publique restoit encore à régler : c'étoit la pierre de l'angle ; & le Roi, dans son discours du 4 Février, le fit expressément connoître.

« Je ne dois point le mettre en doute, » *ce furent les paroles de Sa Majesté*, je » ne dois point le mettre en doute : en » achevant votre ouvrage, vous vous » occuperez sûrement avec sagesse & » avec candeur de l'affermissement du » Pouvoir exécutif ; cette condition, » sans laquelle il ne sauroit exister aucun » ordre durable au-dedans, ni aucune » considération au-dehors. Nulle défiance » ne peut raisonnablement vous rester ;

» ainſi, il eſt de votre devoir, comme » citoyens & comme fidèles Repréſentans de la Nation, d'aſſurer au bien » de l'Etat & à la liberté publique, » cette ſtabilité qui ne peut dériver que » d'une autorité active & tutélaire. Vous » aurez ſûrement préſent à l'eſprit que » ſans une telle autorité, toutes les » parties de votre ſyſtême de Conſtitution reſteroient à-la-fois ſans lien & » ſans correſpondance; & en vous occupant de la Liberté que vous aimez, » & que j'aime auſſi, vous ne perdrez » pas de vue que le déſordre en adminiſtration, amenant la confuſion des » pouvoirs, dégénère ſouvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſe & la plus alarmante de toutes » les tyrannies ».

Ce Pouvoir exécutif, recommandé par le Monarque comme une des conditions néceſſaires d'une ſage & bienfaiſante Conſtitution; ce Pouvoir exécutif, s'il eût été établi d'une manière convenable, eût ſuffi pour donner à toutes les parties de la légiſlation un mouvement régulier; & l'expérience auroit éclairé ſur les avantages ou les inconvéniens des différentes diſpoſitions particulières adoptées par l'Aſſemblée Nationale; le

Roi le disoit : *Le temps réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette Assemblée.*

C'étoit donc sans imprudence, & sans aucun oubli du bonheur général, que le Roi avoit adhéré volontairement aux principes de la Constitution, tels qu'ils étoient connus le 4 Février. Et plus il étoit persuadé que le complément de ces principes dépendoit de l'établissement du Pouvoir exécutif, plus il devoit rassurer l'Assemblée Nationale sur les opinions qui le guidoient, & sur les sentimens dont il étoit animé. La déclaration de Sa Majesté du 4 Février, considérée sous ce rapport, étoit donc politique autant que généreuse. Je sentis que le Roi avoit besoin de dire avec vérité : *nulle défiance ne doit maintenant vous rester.*

C'est à la Nation à juger si la confiance du Roi dans l'établissement d'un Pouvoir exécutif, qui devoit le mettre en état de garantir l'obéissance aux loix & le maintien de l'ordre public, si cette confiance étoit raisonnable, & si l'on y a répondu ; c'est à la Nation à juger si l'attente du Monarque, lors de son adhesion aux principes de la Constitution, a été fidellement remplie.

Je dois maintenant examiner quelques autres objections, celles ſur-tout dont les principaux chefs d'un même parti rempliſſent les pays étrangers, où ſouvent ils trouvent créance.

Le reproche qu'on répète le plus, ſe rapporte à l'indifférence affectée que j'ai montrée pour les moyens de corruption; moyens, dit-on, pratiqués dans tous les pays avec les Aſſemblées politiques; & en ſuivant cette idée, les perſonnes qui me traitent le mieux tournent en ridicule mes principes de morale. C'eſt avec de pareils principes, s'il faut les en croire, c'eſt avec une ſi fauſſe délicateſſe que j'ai tout perdu; & le plus artificieux des Machiavels eût beaucoup mieux ſervi le Roi & l'Etat.

Je ne déguiſe point l'objection, & je mets au nombre des ſingularités du temps préſent, d'être en effet obligé d'y répondre. Le vil marché des ſuffrages, la ſubornation des conſciences, le paiement des opinions menſongères, ces idées qu'en d'autres momens on eût rejetées comme honteuſes, il faut s'excuſer aujourd'hui de ne les avoir pas eues, & de n'y avoir pas obéi! Quel reproche on me fait! Eſt-ce à notre âge, eſt-ce à moi que le déshonneur en ap-

partient ? Il ne me ſera pas difficile, je le crois, de me défendre avec les raiſonnemens & les armes de ce même Machiavel qu'on regrette ; mais avant de m'en ſervir, avant de m'y déterminer, avant de pouvoir le faire ſans rougir, je dois commencer par dire, qu'ayant manifeſté au Roi de très-bonne heure ma répugnance perſonnelle pour les moyens de corruption, je remplis par cet aveu, & par cette profeſſion ouverte de mes ſentimens, toute l'étendue de mes obligations envers le Monarque ; car il eût pu, dès cet inſtant, appeler dans ſon Conſeil un autre Miniſtre, & ſuivre, à cet égard, l'exemple de tous les Princes, qui changent de ſerviteurs lorſque ceux dont ils ont fait choix, ſoit par le genre de leur eſprit, ſoit par leurs principes, ne conviennent plus aux circonſtances ; & le Roi lui-même ſe conduiſit ainſi le 11 Juillet.

Je m'étois expliqué avec Sa Majeſté de la manière la plus claire & la plus poſitive ſur les avantages & les déſavantages de mon caractère ; & lors d'une conférence qui ſe tint dans le cabinet de Sa Majeſté, vers l'époque de la convocation des Etats-Généraux, & où les principaux Miniſtres aſſiſtèrent, je me

souviens d'avoir été conduit, par le mouvement de la discussion, à dire devant le Roi, qu'aussi long-temps qu'un esprit sage, un caractère honnête, une ame élevée, pourroient influer sur l'opinion, je serois peut-être un Ministre aussi propre à servir l'Etat que personne; mais que si jamais le cours des événemens exigeoit *un Mazarin* ou *un Richelieu*, ce furent mes propres expressions, dès ce moment-là je ne conviendrois plus aux affaires publiques. Et en effet, les hommes ont chacun leur nature, & plus cette nature est fortement appropriée à de certaines circonstances, moins elle est applicable à toutes indistinctement. On n'est bien dans les grandes choses que d'une seule manière; car tous les commencemens de qualités, toutes ces superficies dont on a tant qu'on veut, avec de l'esprit, ne composent un assortiment d'usage que pour les mouvemens légers de la société, ou pour les relations communes de la vie. Que l'on me place au milieu d'hommes encore susceptibles de raison & de sensibilité, je ferai, je le crois, quelque impression sur eux, & peut-être je mériterai d'être choisi pour un de leurs guides; mais s'il faut les tromper, s'il faut les cor-

rompre, ou bien s'il faut les enfermer de chaînes, s'il faut imposer sur leurs têtes un joug d'airain, je ne suis plus l'homme d'un tel Ministère; il faut alors chercher *un Mazarin*, trouver *un Richelieu*.

Maintenant que par la profession de mes sentimens je me suis mis en règle avec moi-même, je vais examiner d'une manière purement politique, si l'on doit donner des regrets au système de corruption dont on me reproche d'avoir rejeté les principes, ou méconnu la nécessité.

On oublie d'abord que dans les premiers momens d'une ardente passion, & lorsque l'espoir d'un grand éclat se présente, il n'est pas aisé de détourner de leur route les chefs d'une Assemblée Nationale; on y trouve plus de difficultés encore, lorsque la renommée a pour eux toutes les délices de la nouveauté. On oublie aussi que de pareilles tentatives, faites à prix d'argent, n'auroient pas tardé à être apperçues, & qu'elles auroient fait perdre au Gouvernement, & au premier Ministre en particulier, les sentimens d'estime & de confiance de la Nation: sentimens qui avoient paru pendant si long-temps une force réelle.

Qu'eût valu d'ailleurs l'emplette de quelques Députés ? Chacun étoit sur le qui-vive à cet égard ; & l'homme payé, bientôt reconnu, bientôt rendu suspect, n'auroit plus rappelé qu'une dépense inutile ; & les corrupteurs & les corrompus, après s'être querellés peut-être, en réglant le prix de leur honte mutuelle, auroient fini par transiger sur leur engagement : heureux, après s'en être déliés, de pouvoir oublier un pareil contrat !

On cite beaucoup l'exemple de l'Angleterre, où les moyens de corruption sont, dit-on, constamment en usage ; mais d'abord ce n'est point à prix d'argent qu'on achète des suffrages dans le Parlement. Les grands sacrifices auxquels les Anglois se soumettent pour obtenir la supériorité dans les élections, prouvent manifestement qu'ils n'ambitionnent pas ces places pour atteindre à des rétributions pécuniaires. L'indemnité de leurs sacrifices deviendroit une grande charge pour l'Etat, si elle devoit être supportée par le Trésor public. On ne les gagne donc qu'en leur accordant, & plus souvent encore en leur faisant espérer des emplois utiles ou honorables. Mais au commencement des Etats-Géné-

raux, & lorſqu'il y avoit encore des places importantes à donner, ou des décorations brillantes à décerner, ces ſortes de graces étoient toutes du genre de celles dont une claſſe particulière de citoyens pouvoit être miſe en poſſeſſion; & cette claſſe, infiniment circonſcrite, étoit attachée déjà par divers liens à l'autorité royale. D'ailleurs, s'il eſt vrai qu'on a plus les hommes en mains par l'eſpérance que par la reconnoiſſance, on tireroit peut-être la plus grande action poſſible des places inutiles, en ne les donnant & ne les promettant à perſonne.

Les fonctions dans la Magiſtrature, étant preſque toutes attachées à des charges négociables ou tranſmiſſibles, n'offroient aucun moyen marquant de récompenſe; & les places de finance exigeoient de ſi gros fonds, que depuis long-temps les riches capitaliſtes pouvoient ſeuls y prétendre.

On eut une fois l'idée de donner une miſſion particulière en Corſe à un Membre des Communes, qui en étoit digne par ſes talens : cet arrangement ſe fit pendant le cours d'une maladie qui me retint chez moi; j'en témoignai mes regrets aux Miniſtres, & je profeſſai les mêmes ſentimens en préſence de Sa

Majesté, le premier jour de mon retour au Conseil. L'événement prouva que je n'avois pas mal jugé cette affaire, puisque l'Assemblée Nationale, aussi-tôt qu'elle en fut instruite, interdit à tous ses Membres d'accepter aucune fonction à la nomination du Roi. Je ne sais véritablement de quelle manière & dans quel temps on eût pu gagner efficacement les hommes marquans dans le partie des Communes.

On le pourroit plus aisément vers la fin d'une Législature, parce que l'Assemblée n'auroit pas assez de temps peut-être pour suivre & découvrir la marche de ceux d'entre ses Députés qui auroient changé de route; mais je doute que cette marche fût sûre, si l'on avoit seulement deux mois pour l'observer. Ajoutons que si le Gouvernement paroissoit donner sa confiance à deux ou trois Députés en particulier, & attendre d'eux des services, les autres chefs, bleſſés dans leur amour-propre, auroient un aiguillon de plus pour chercher à signaler leur crédit dans un sens contraire.

On a vu d'ailleurs, & l'on voit encore à présent, que l'Assemblée Nationale, seule Législatrice en apparence, est elle-même soumise à l'autorité popu-

laire ; elle n'avoue pas cette domination ; mais elle en a le ſecret & la conſcience, & conſtamment elle la reſpecte. L'on n'auroit donc fait qu'un bénéfice douteux, lors même que par corruption il eût été poſſible d'obtenir la majorité dans l'Aſſemblée Nationale. Cette majorité n'eût ſuffi que pour les diſpoſitions d'un genre ſubalterne, car toutes les grandes meſures dépendent d'un autre mouvement ; & l'Aſſemblée Nationale, qui le ſait bien, & qui, pour le maintien de ſa conſidération, a beſoin d'être obéie, a ſoin de conſulter cette puiſſance vague & formidable, dont la voix eſt encore plus tonnante que la ſienne, cette puiſſance qu'elle a peut-être élevée, mais qui bientôt s'eſt miſe de part avec elle dans le commandement & les volontés.

Au reſte, par-tout où la Légiſlation eſt remiſe entre les mains d'un Corps repréſentatif, l'opinion publique agit ſur lui d'une manière plus ou moins immédiate, & le Gouvernement ne peut, par aucun moyen, le faire ſortir d'une certaine circonſcription. L'Angleterre offre une preuve de cette vérité : le Miniſtre a non-ſeulement la diſtribution d'une grande quantité de places, mais l'on tolère encore ouvertement qu'il ſe ſerve

de ce moyen pour se faire un parti dans le Parlement ; cependant, jamais son ascendant n'a pu s'étendre au-delà des questions d'administration. Tout ce qui touche à la Constitution, tout ce qui approche du sanctuaire de la Liberté, est hors des atteintes d'aucune espèce d'influence. L'on a, pour ainsi dire, décrit & tracé l'espace où la corruption peut avoir quelque autorité, & c'est en vain qu'elle voudroit étendre plus loin son empire.

Cependant, si telle est en Angleterre la limite de la puissance ministérielle, au milieu du Conseil national, on conçoit que dans les temps actuels, le même genre d'influence doit être beaucoup moins grand en France. Tout est ardeur patriotique au commencement d'une révolution ; tout est amour, tout est enthousiasme de la Liberté, pendant les premiers souvenirs d'une longue servitude. Les opinions & les sentimens sont à l'époque de leur renouvellement, & nulle limite ne leur étant encore assignée par l'autorité de l'expérience, chacun dans son abandon, parcourt les extrêmes sans aucune règle.

Comment, au milieu d'un tel mouvement, eût-il été possible de fixer les esprits, & de diriger, de contenir le

premier essor de toutes les prétentions? Ceux qui se seroient vendus pour aider le Gouvernement dans cette entreprise, auroient montré les bornes de leur jugement; & ceux qui auroient mérité d'être achetés, ne se seroient pas mis à prix.

On doit encore avoir présent à l'esprit, que dans un temps si remarquable, & à l'époque d'un des grands événemens de l'histoire, les Députés qui, par leur éloquence, ont le plus d'ascendant sur l'Assemblée Nationale, sont environnés de tant de regards, que rien, dans leurs calculs, ne peut entrer en compensation avec les triomphes dont ils se forment l'idée, & dont ils ont quelquefois la jouissance. Cette gloire est d'ailleurs d'une nature particulière; elle ne consiste point dans une magnificence lointaine, dont l'imagination trace le tableau; ses rayons rapprochés forment dans une étroite enceinte l'éclat le plus brillant, & cette gloire, toute en honneurs & en applaudissemens du moment, entretient l'ame dans une délectation qui distrait, pour un temps, des calculs de l'avarice & des vœux communs de l'ambition.

J'ai dit qu'en Angleterre, la corruption,

ſans aucun pouvoir ſur les principes conſtitutionnels, avoit de l'influence ſur les queſtions d'adminiſtration ; mais en France, & à l'époque du renouvellement de toutes les idées, ces dernières queſtions ſe confondent avec toutes les autres, ou du moins la ligne de démarcation ne peut être généralement apperçue. Il faut que l'eſprit d'ombrage, le ſeul dominant au moment de la diſtinction des pouvoirs, il faut que cet eſprit ſe calme, pour laiſſer voir à découvert les objets ſur leſquels l'influence du Gouvernement eſt non-ſeulement raiſonnable, mais très-ſouvent encore néceſſaire. Juſqu'à cette époque, on ne ſauroit appliquer à la France ce qui eſt permis en Angleterre, ce qu'on tolère dans un pays où l'expérience a fixé tous les rapports, où les principes conſtitutionnels ſont univerſellement répandus, & où l'on a dépaſſé depuis long-temps les rudimens de nos ſavantes théories. L'on n'y a pas mis en ſentences les droits de l'homme ; mais le plus ſimple citoyen connoît les loix de ſon pays, & ce qu'il leur doit de ſûreté, de bonheur & de liberté. C'eſt donc ſans redouter le Miniſtère qu'on le ſurveille ; & c'eſt avec la connoiſſance de la Nation, avec

ſa tolérance, que le Gouvernement accroît un peu ſes forces, par la diſtribution des emplois & des places dont il eſt reſté le diſpenſateur. Mais on eſt encore, en France, dans le premier bouillonnement des idées de Liberté, & nul excès n'intimide; on auroit tort de s'en étonner; ce n'eſt pas au commencement d'un voyage qu'on jette de l'eau ſur les roues.

Il réſulte cependant une vérité de toutes ces réflexions : c'eſt qu'on ſe montre bien petit, lorſqu'au milieu des diſtractions du monde, & ſans avoir ſuivi conſtamment le développement graduel d'une révolution inouie, ſans avoir étudié les contrariétés innombrables avec leſquelles l'adminiſtration avoit à lutter, on n'indique pas moins une ſeule idée, & l'idée encore la plus ſimple, comme l'origine de tout, ou le remède à tout. Comment peut-on imaginer que ſi le dénouement de toutes les difficultés eût dépendu d'une ſeule penſée, cette penſée eût été la fortune particulière de quelques perſonnes? C'eſt cependant ainſi que des gens raiſonnables, en faiſant ſonner des écus, diſent tranquillement : *avec ce moyen-là, nous aurions tout arrangé!* Quelle ſottiſe! C'eſt à-peu-

près de même, dans un autre genre, que de jeunes femmes, en se regardant dans le miroir, & en amolliſſant une boucle de cheveux du bout de leur peigne, diſent nonchalamment aux Philoſophes de vingt ans qui les environnent : *c'eſt le doublement du Tiers qui eſt la cauſe de tout.* Ainſi avec deux ou trois phraſes de ralliement, on ſe compoſe un petit ſavoir politique, dont on eſt, à ce qu'il me ſemble, parfaitement ſatisfait.

Il me reſte à répondre en peu de mots, à un reproche qui touche de près à celui que je viens de diſcuter. Il falloit au moins, dit-on, employer tous les moyens poſſibles pour influer ſur les élections. Mais y penſe-t-on, quand on parle de diriger le choix de douze cens perſonnes, nommées, non par un certain nombre de propriétaires, mais par tous les habitans d'un Royaume tel que la France ? Et pour réuſſir à grand-peine, & avec peu de vraiſemblance, à décider la préférence en faveur de quelques perſonnes, étoit-ce au Roi à ouvrir l'exemple de l'intrigue & de la corruption dans la recherche des ſuffrages ? Eût-il été, je ne dis pas moral, mais politique,

mais ſimplement d'un bon calcul, de perdre, pour ce petit avantage, l'honorable réputation du caractère du Roi? Les ſeules perſonnes qui pourroient donner des regrets à la proſcription de ces mépriſables moyens, ce ſont les ennemis du Gouvernement, ceux qui auroient beſoin d'un premier tort de ſa part pour autoriſer leur défiance, ou pour ſervir d'excuſe à leur injuſtice. D'ailleurs, en conſidérant pour un moment l'intérêt ſeul de l'autorité royale, je demande comment on auroit pu connoître à l'avance les perſonnes que cette autorité auroit un jour contre elle; je demande ſur-tout par quel eſprit de divination, par quel trait de magie, on auroit pu ſavoir que le Monarque avoit à ſe défier & des hommes habitués depuis long-temps à ſes bienfaits, & de ceux qu'on voyoit à poſte fixe ſur la route de l'ambition, & de ceux qui étoient attachés, les uns à la Cour, les autres à l'Adminiſtration publique, les autres aux premiers Corps de l'Etat; les autres à la geſtion des affaires des grandes Maiſons de France? Comment encore auroit-on pu juger par voie de préviſion, de l'eſprit & du caractère d'une multitude de citoyens choiſis pour Députés, dont les uns par

leur âge, les autres par leur état antérieur, étoient à peine connus, & qui, pour la première fois de leur vie, ont pris à l'Assemblée Nationale une opinion politique ? Tous ces hommes nouveaux ou dans le monde, ou dans les affaires publiques, ont été formés par les circonstances & mis en mouvement par le vent impétueux de l'opinion ; & s'il eût soufflé dans un sens contraire, nous leur aurions vu, peut-être, la même action dans une autre route.

Il y auroit un très-petit nombre d'exceptions à faire, & je les expliquerois encore, si je ne voulois pas me tenir à distance de toute personnalité ; il me suffit d'ailleurs d'avoir répondu suffisamment à l'objection que je devois examiner, & je finirai par une observation applicable à cette discussion : c'est que si, avant de déterminer la convocation des Etats-Généraux, on eût considéré comme indispensable de travailler en intrigue & en corruption & les Députés de la Nation, & les Assemblées Electorales, & les divers habitans des quarante-trois mille Communautés du Royaume, j'eusse préféré, sans hésiter, que le Roi renonçât à cette convocation ; car il seroit résulté beaucoup moins de difficultés & d'incon-

véniens de ce parti que de l'autre; & le sacrifice une fois fait de toute idée grande, de toute pensée noble & généreuse, de toute réunion encore des principes de la morale avec les principes de la politique, c'est à opérer le bien dans les anciennes formes que j'aurois conseillé de s'en tenir; & certainement au terme où en étoit alors l'opinion, & avec les dispositions de sagesse que j'aurois adoptées, & avec la confiance qu'on avoit en moi, je ne sais s'il m'eût été impossible de faire oublier au Peuple, pendant le cours au moins de mon administration, ses vœux encore récens sur les Etats-Généraux ou les Assemblées Nationales.

Mais j'avois considéré que l'appel des Représentans de la Nation autour du Trône, étant une grande pensée du cœur & de l'esprit, il ne falloit pas, en voulant l'accomplir, avilir tous les caractères; je croyois, au contraire, qu'un sentiment d'élévation étoit le plus séant dans une noble entreprise, & qu'on devoit le soigner & l'entretenir. Je croyois aussi qu'à l'époque d'une convocation au nom de la Patrie, à l'époque d'un rassemblement inspiré par le bien public, les liens de confiance & de

fraternité prenoient une nouvelle force; je croyois sur-tout que la reconnoissance adoucissoit les ames, & que la plus généreuse action du Monarque ne lui vaudroit qu'un renouvellement d'affection; j'aurois rougi d'imaginer que l'esclavage alloit mieux à l'amour que la liberté; mais l'erreur que j'ai commise avec toute la France, c'est de n'avoir pas prévu que dans ce siècle de philosophie, les systêmes & les abstractions, ces idoles de l'esprit, obtiendroient le premier hommage & feroient oublier tous les autres cultes.

Je me contentai donc, avec les Ministres du Roi, d'écrire aux hommes en autorité dans les Provinces, de diriger, selon leur pouvoir, le choix du Peuple vers les gens de bien; & nous nous bornâmes à seconder l'effet de la recommandation du Roi même, contenue en ces termes dans sa lettre de convocation des Etats-Généraux :

« Sa Majesté attend sur-tout que la » voix de la conscience sera seul écoutée » dans le choix des Députés aux Etats-» Généraux; elle exhorte les Electeurs » à se rappeler que les hommes d'un » esprit sage méritent la préférence, & » que par un heureux accord de la

» morale & de la politique, il eſt rare » que dans les affaires publiques & » nationales, les plus honnêtes gens ne » ſoient auſſi les plus habiles ».

On rira peut-être aujourd'hui de cet axiome, & l'on croira lire les fables du bon vieux temps : attendez cependant, pour fixer votre jugement, attendez le moment où ſe montrera, où ſe déploiera dans vos Aſſemblées un homme ſupérieur en tous les ſens, un homme qui, doué d'un talent diſtingué, y réunira toute la vigueur de la vertu, toute la rectitude d'un ſain jugement, & vous verrez ſi la morale lui ſera de trop ; vous verrez s'il ne paroîtra pas alors plus haut que vos plus grands, & s'il ne ralliera pas autour de lui tous vos nombreux ſoldats de nouvelle levée.

Je dois répondre encore à une objection ; mais auparavant, j'ai beſoin peut-être de m'excuſer auprès du parti victorieux, de l'attention que je donne aux reproches de ſes antagoniſtes. Ne ſont-ils pas ſoumis, entends-je dire, n'avons-nous pas répandu par-tout la lumière, n'avons-nous pas nos correſpondans, nos feuilles journalières qui dictent des loix à l'opinion, & qui, ſelon notre détermination,

détermination, agitent les esprits, échauffent les passions dans le degré précis où nous le croyons nécessaire ? Les uns parmi nous commandent à l'Orient, les autres à l'Occident; les uns ont le langage qui convient aux habitans de la plaine, les autres celui qu'exige la rudesse des montagnards : tout est bien arrangé; & d'un bout du Royaume à l'autre, à chaque jour de poste, on sait exactement ce que l'on doit sentir, ce que l'on doit penser : vous l'avez éprouvé vous-mêmes quand vous avez passé à Vesoul, à Arcis-sur-Aube; une demi-page d'écriture a suffi pour expliquer l'accueil qu'on devoit vous y faire. Je vois bien, en effet, que toutes les précautions sont prises pour diriger la foi du peuple de France; mais il faut quelque chose de plus & pour l'Europe & pour la postérité. C'est déjà dans l'éloignement qu'on juge le mieux de nos affaires & de nos disputes; les idées y arrivent affranchies & comme épurées de la première effervescence des passions; & non-seulement l'on y sépare la vérité du mensonge, mais encore de toutes ses affiliations, le déguisement, les réticences, l'exagération & la charlatanerie. On se place au milieu des opinions extrêmes, & l'on est ainsi plus

près des deux partis qu'ils ne le font l'un de l'autre. Il y aura donc bientôt devant l'auguſte tribunal de la raiſon, un examen ſévère qui dirigera les temps à venir dans leurs jugemens immuables ſur les hommes du temps préſent ; & c'eſt pour y obtenir droit, que ne voulant mêler ma cauſe avec celle de perſonne, je ne puis négliger de répondre aux reproches des différens partis.

Voici donc la nouvelle objection que j'ai annoncée.

Il falloit, en ſe refuſant aux moyens de corruption, ou en les croyant impraticables, chercher du moins à en impoſer au nom du Roi ; il falloit montrer plus d'énergie ; il falloit dès les premiers troubles qui ſe ſont manifeſtés, en arrêter les progrès par les meſures les plus vigoureuſes, & courir hardiment la chance de tous les événemens poſſibles.

Mais s'eſt-on bien trouvé d'un ſyſtême de ce genre, au mois de Juillet 1789 ? & depuis cette époque, avec la défection des troupes & l'armement général du Royaume, la chance étoit-elle devenue plus favorable ?

Il me ſemble qu'on eût pu demander à ceux qui ſe ſont toujours montrés partiſans des réſolutions extrêmes, & qui ne redou-

toient pas même les malheurs de la guerre civile, il me semble qu'on eût pu leur demander de vouloir bien accompagner leurs reproches & leurs conseils d'un plan de campagne approprié du moins à l'une des circonstances dans lesquelles le Roi s'est trouvé; ce ne seroit pas trop exiger de ceux qui parlent avec dédain des dispositions de sagesse & de prudence adoptées par le Gouvernement, & qui regrettent, mais toujours d'une manière générale, les partis de force & de rigueur. La discussion sur les affaires publiques deviendroit purement idéale & scholastique, si on la séparoit de l'appréciation des moyens d'exécution; & c'est ainsi, malheureusement, qu'au bout d'un certain temps, il ne reste souvent d'une question politique que sa théorie, & le jugement qu'on en porte n'a plus d'application aux choses réelles.

On dira peut-être qu'avant la révolution du mois de Juillet 1789, & avant le temps où la marche de l'autorité royale a été circonscrite & par les circonstances & par les décrets législatifs, il y avoit eu déjà des insurrections, & qu'alors un grand exemple en auroit imposé; mais on ne peut en citer que

deux remarquables, l'une à Paris dans le fauxbourg S. Antoine, & qui fut arrêtée avec célérité par le déploiement de la force militaire ; l'autre à Marſeille, & celle-là n'étoit point une efferveſcence du moment ; elle fut ſoutenue par la majeure partie des citoyens, elle tenoit à l'eſprit du temps, & je crois qu'on auroit riſqué beaucoup en uſant inconſidérément des moyens de violence, & en les préférant à la marche meſurée, qui rétablit le calme ſans effuſion de ſang. La chance d'un bouleverſement dans une ville auſſi peuplée, auſſi riche, auſſi commerçante que celle de Marſeille, dans une ville encore où les vapeurs meurtrières du Levant ſont arrêtées, où la peſte eſt tenue comme priſonnière, dans une ville qui ſert ainſi de ſauve-garde à tout le Royaume, une telle chance préſente à l'imagination un danger ſi grand, ſi terrible, qu'il faut bénir encore, avec tous les honnêtes citoyens de Marſeille, les ſages diſpoſitions qui l'ont écartée. Et ſous le poids des plus triſtes penſées, j'ai le droit cependant de faire appercevoir que dans le cours inoui des événemens les plus inattendus, & au milieu des défiances & des agitations qui les ont précédés, ſuivis, accompagnés,

& à travers enfin tant d'orages, c'eſt la prudence, la modération du Gouvernement, c'eſt la circonſpection de ſa marche, qui ont prévenu peut-être la ſubverſion générale du Royaume.

Enfin, & j'ai déjà mis ſur la voie de cette idée, j'avois vu de bonne heure les imaginations emportées par toutes ſortes de projets, j'avois conçu de la défiance pour un pouvoir inconnu, qui, en maîtriſant toutes les opinions, enveloppoit d'un nuage ſa marche & ſes derniers deſſeins, & je fus amené à penſer que l'attachement de la Nation à la perſonne du Roi, ce ſentiment ſi précieux dans tous les temps, pouvoit encore devenir l'appui de la Royauté. Guidé par une réflexion dont l'application ſans doute me paroiſſoit à moi-même infiniment incertaine, mais dont la gravité fixoit mon attention, je mis un nouvel intérêt aux ménagemens & aux actes de modération propres à conſerver au Roi l'affection de ſes peuples.

C'eſt, comme je l'ai dit, pour répondre aux reproches de tous les partis, que je me ſuis arrêté à développer les inconvéniens attachés aux moyens de corruption & à l'uſage inconſidéré de la

force. On me demandera peut-être pourquoi je n'ai pas mis au moins plus de suite à gagner, par des soins & par des manières, les hommes le plus en crédit dans les Communes ?

Je n'ai jamais manqué à aucun des égards qu'ils avoient droit d'attendre, & je les ai prévenus par tous les genres d'attention & de politesse que la multitude de mes occupations me permettoit ; mais il eût fallu déposer toute espèce de fierté, pour se plier sans réserve à leur joug & à ses formes. Plusieurs ont montré de bonne heure qu'ils aimoient par-dessus tout le commandement & le ton d'autorité. Rien de ce qui étoit accordé ne leur convenoit ; rien de ce qui étoit volontaire de la part du Gouvernement ne s'allioit à leurs vues ; ils vouloient enlever les choses données, & conquérir les biens obtenus. La sensibilité, la reconnoissance, & toutes les affections douces, ou leur étoient étrangères, ou leur paroissoient indignes d'une grande politique. Et comme j'ai toujours eu l'ame ouverte à ces émotions, nous ne pouvions guère aller ensemble.

Je ne sais dans lequel de mes discours à l'Assemblée Nationale, ma voix se ressentit un moment de l'oppression de

mon ame. *Ha! il eſt ſenſible*, dit alors un des Députés les plus marquans dans le parti; *il n'eſt donc pas homme d'Etat!* Quel axiome, en le conſidérant d'une manière générale! Il ſeroit plus juſte de dire qu'en adminiſtration comme dans toutes les affaires publiques, la ſéchereſſe du cœur amène ou entretient la ſtérilité des idées; c'eſt un ſens du moins qui manque à l'eſprit, & c'eſt le plus pénétrant, le plus ſecourable de tous.

Il eſt encore un point ſur lequel je ne pouvois m'accorder avec ces Meſſieurs; ils ont trop montré que pour arriver à un but, les moyens leur étoient indifférens; & moi, je crois qu'il eſt toujours un chemin honorable, propre à nous conduire vers un terme digne de nos ſouhaits, & que fût-il plus long, il faut le préférer; car dès nos premiers pas on ſe fait une idée de nos vues; & dans aucune entrepriſe, rien ne reçoit ſon complément ſans l'accompagnement de ce beau moral, qui attire le reſpect & la confiance. Auſſi de quelle force, de quelle violence n'a-t-on pas eu beſoin dans la marche qu'on a ſuivie! quel odieux, quel abominable uſage n'a-t-on pas été obligé de faire de la terreur

& de l'épouvante ! ſur-tout à quelles eſpèces d'hommes n'a-t-on pas été contraint de s'unir ! & de quels ſpectres, de quels ſantômes hideux n'a-t-on pas environné le berceau de la Liberté ! ce berceau que les mains paternelles du meilleurs des Rois avoient préparé avec une affection ſi généreuſe ! Hélas ! avec tant d'avances, il n'eût fallu peut-être que des vertus pour achever l'entrepriſe ! Quels moyens on a préférés ! tandis qu'avec un peu de retenue dans ſes ſyſtêmes, avec un peu d'égards envers les opprimés, avec un peu de ménagement pour les antiques opinions, ſur-tout avec un peu d'amour & de bonté, c'eſt par des liens de ſoie qu'on eût conduit au bonheur toute la France ! J'ai vu toujours une confédération entre la force & l'habileté, jamais entre les hautes penſées & les généreux ſentimens ; voilà pourquoi je n'ai pu m'unir de goût, de rapport & d'inclination avec les chefs du parti populaire ; & comme bientôt il eſt entré dans leur politique de m'attaquer de toutes leurs armes, & le nombre en eſt grand, je n'aurois pu, ſans aviliſſement, chercher d'aucune manière à les ramener à moi ; & peut-être que pour certains caractères, c'eſt un

hommage de plus à la Liberté, une preuve d'amour constant, que d'y rester également fidèle, nonobstant la rudesse & l'âpreté des manières de ses nouveaux Chevaliers.

Mais quand je parle ici des principaux conducteurs de l'Assemblée Nationale, je crois devoir rendre un témoignage public à ce grand nombre de Députés dont les sentimens civiques sont accompagnés des qualités morales les plus estimables; il ne leur a manqué peut-être qu'une voix plus sonore, où une confiance plus grande dans leurs intentions & dans leurs moyens. C'est avec eux que je me serois accordé; c'est avec eux que j'aurois assuré le bonheur & la Liberté, sans les secousses & les désordres de l'anarchie, & sur-tout sans aucun appareil de férocité, sans clameurs de haro, sans torches incendiaires, sans haches & sans coupe-têtes.

Il eût fallu, pour mettre en action les bons élémens répandus dans l'Assemblée, que l'éloquence de la vertu y eût été plus souvent entendue. C'est aussi bien rarement qu'on y a vu paroître avec supériorité, celle qui appartient à la sensibilité de l'ame & à l'élévation du caractère. Il semble au premier coup-

d'œil, que l'éloquence du raisonnement soit la seule qui convienne aux affaires publiques, & l'on est disposé à considérer les autres langages comme autant de séductions dont il faut concevoir de la défiance ; mais le raisonnement, à mesure qu'il s'étend & se complique, ne doit pas toujours ses triomphes à la vérité ; souvent la fatigue ou la croyance implicite lui valent des esclaves ; au lieu que les hommes les plus médiocres ont la faculté de juger, sans effort & comme par instinct, de tout ce qui est sensible, & même de tout ce qui est grand. On les trompe donc plus aisément lorsqu'on leur tient un langage qu'ils ne peuvent pas accorder avec leur sentiment intérieur, & dont ils ne peuvent pas faire l'épreuve sur cette pierre de touche qu'ils ont reçue des mains de la nature.

Je me poursuis moi-même, & je cherche quelle partie de ma conduite publique je dois encore expliquer. Je me souviens d'avoir entendu dire que mes opinions politiques n'avoient pas eu une couleur assez distincte ; mais on ne peut pas demander à un Ministre de les marquer d'une manière aussi prononcée qu'un chef de parti ; car il lui importe de ne s'avancer que dans la mesure de ses

moyens & de son influence, afin de ne pas discréditer le Gouvernement dont il fait partie. L'on doit remarquer aussi que dans les dissensions civiles, ce sont toujours les combinaisons du côté fort qui paroissent avec le plus d'évidence, parce que lui seul a pu lier constamment à ses projets, l'action & le succès, ces deux enseignes marquantes de la pensée. Mais un Ministre, soumis & à la suprématie des volontés du Monarque, & à celle des anciennes loix, & à celle des événemens, ne peut jamais donner pour unique mobile à toutes les démarches du Gouvernement, son opinion première, celle qu'il a conçue dans le silence de ses méditations.

Cependant, après avoir lu cet ouvrage, qui retrace les principales dispositions de mes deux Ministères, on appercevra distinctement la chaîne de mon administration politique. On verra sur-tout comment, depuis mon Rapport au Conseil du 27 Décembre 1788, époque où toutes les bases de la Liberté constitutionnelle furent posées, j'ai toujours marché vers un même but, vers un même terme, l'objet constant de mes vœux, & qu'on pourroit décrire par ce peu de paroles : *Toute la liberté, qui dans une grande Mo-*

marche, peut se concilier avec le maintien de l'ordre public. Toutes les conceſſions favorables au Peuple, qui peuvent s'accorder avec la juſtice. Principes l'un & l'autre d'une vaſte étendue, & qui cependant ſont contenus eux-mêmes dans deux idées plus grandes encore, la morale & le bonheur.

En m'occupant de ces penſées comme philoſophe, comme citoyen, comme ami de l'humanité, je n'ai point perdu de vue ce que devoit au Roi l'un des dépoſitaires de ſa confiance : ainſi je n'ai jamais fait un pas en avant, ſans avoir reçu ſes ordres ; je n'ai jamais tenu le moindre diſcours qui ne pût ſe rapporter à ſes intentions. Les obligations des Miniſtres ſe ſont extrêmement ſimplifiées, depuis qu'ils ſont devenus uniquement reſponſables envers la Nation, depuis qu'ils ont été réduits à la qualité d'agens de l'Aſſemblée : mais auparavant, leurs devoirs étoient plus compoſés ; & par cette raiſon il eût été hors de mon pouvoir, au commencement de mon adminiſtration, de décrire à l'avance, & d'un ſeul jet, mon projet de route. J'ai bien été conſtamment ſur une même ligne ; mais dans ma poſition, elle ne pouvoit pas être la plus courte entre deux points. On ne demande point à un Ingénieur

de tracer un chemin à travers les roches & les précipices ; l'on trouve bon, l'on trouve ſage qu'il tourne autour des côteaux & des vallons, ou pour rendre les voies plus ſûres, ou pour calmer ſeulement les alarmes des voyageurs.

Une Aſſemblée repréſentative peut ſeule marcher grandement & ſpacieuſement : image du vœu national, tout eſt de ſon domaine, & ſorte de ce vœu, tout eſt de ſon empire. Ainſi, tant que l'opinion ne s'élève point contre elle, elle peut promener ſon immenſe rouleau ſur les hommes & ſur les choſes, ſans être arrêtée par aucune conſidération. Elle offre pour conſolation des froiſſemens qu'elle occaſionne, la généralité de ces froiſſemens ; & c'eſt à elle ſeule qu'appartient le triſte & ſingulier privilège de diminuer le mal en l'agrandiſſant.

Il eſt une ſeule diſpoſition eſſentielle ſur laquelle mon opinion particulière n'a pu paroître d'une manière marquante ; je veux parler de la conſtitution des Aſſemblées Nationales en une ou en pluſieurs chambres. Le maintien de la première diviſion en trois chambres étoit manifeſtement impoſſible. La néceſſité d'une réunion de quatre volontés différentes

pour la confection des loix nationales, déraisonnable en soi dans tous les temps, le paroissoit encore davantage à une époque où tant d'abus se présentoient à réformer, & où il devenoit si pressant de faire route, à une époque où une longue suite de malheurs avoit répandu par-tout une lumière nouvelle, & avoit établi sur des bases indestructibles, le règne absolu de l'opinion publique.

Ce fut une grande faute de la part des deux premiers Ordres, de n'avoir pas apperçu, de n'avoir pas voulu voir de bonne heure, qu'une Assemblée Nationale constituée d'une manière à-peu-près semblable à celle de l'Angleterre, étoit ce qu'ils pouvoient attendre de plus favorable au milieu du mouvement des esprits, & près des forces croissantes du parti des Communes. Cette composition, dont ils rejetèrent si loin l'idée lorsqu'on leur en fit l'ouverture, ils l'ont regrettée peut-être quand il n'étoit plus temps. Il est rare que les hommes réunis en grand nombre, agissent par prévoyance ; leur sentiment commun, celui qui les entraîne, naît de leurs souvenirs ; & ils ne peuvent jamais être régis avec force par la multitude des perceptions nécessaires pour le calcul ou

le préſage de l'avenir. Le Roi lui-même avoit de l'éloignement pour la Conſtitution d'Angleterre, & pour tout ce qui pouvoit y reſſembler; ſans doute qu'il la trouvoit trop diſtante des principes & des idées d'habitude. Les temps ſont bien changés !

Cependant, ainſi que je l'ai dit, le Roi, en fixant ſon attention ſur l'organiſation future des Etats-Généraux, auroit parlé pour la première fois de deux chambres à l'Aſſemblée Nationale, ſi Sa Majeſté avoit adopté le projet que je mis ſous ſes yeux au mois de Juin 1789. Les événemens du mois de Juillet ayant beaucoup changé la ſituation des affaires, j'aurois pu reprendre la même idée à mon retour de Baſle, & je le fis en converſation avec divers Députés : mais les Communes, à cette époque, ne ſongeoient qu'à tirer avantage des nouvelles circonſtances, & les diſpoſitions politiques qu'elles auroient adoptées avec empreſſement dans d'autres temps, ne leur convenoient plus. Il eſt permis de douter qu'elles aient eu raiſon de préférer pour tous les temps la Conſtitution du Corps légiſlatif en une ſeule & même Aſſemblée; il eſt permis de douter qu'elles aient eu raiſon de

parler avec tant de dédain de la Liberté angloise ; car le jugement de toute l'Europe, & le ſentiment profond de toute une Nation, heureuſe & proſpère par une Conſtitution à laquelle cent années d'expérience l'ont chaque jour attachée davantage ; ces conſidérations méritoient, je le crois, d'être approfondies plus long-temps, & c'eſt au nom de la Liberté qu'on eût pu les faire valoir ; car, ſelon le cours des événemens, la rapidité des réſolutions légiſlatives pourroit lui être un jour bien funeſte.

Une circonſtance mémorable ſembloit fortifier cette réflexion. C'eſt l'adoption de deux chambres ou deux ſections par la Nation Américaine, par cette Nation qui a fondé ſa Liberté loin du tumulte de l'Europe, & en liſant, comme nous, dans l'hiſtoire du monde & dans les annales du cœur humain. Cependant, combien n'eſt pas plus dangereuſe, dans un pays tel que la France, l'attribution de la légiſlation entière à un ſeul vote & à une ſeule chambre ; combien n'eſt-elle pas plus dangereuſe dans un pays où la mobilité du caractère national rend la circonſpection du Légiſlateur ſi néceſſaire ; dans un pays infiniment peuplé, & où tous les hommes rapprochés

les uns des autres, ſont ſuſceptibles d'être emportés par une même impulſion ; dans un pays où le mélange inévitable du plus grand luxe & de la plus grande pauvreté, entretiendra toujours le deſir d'un changement de ſituation ; dans un pays encore qui n'eſt pas, comme l'Amérique, uniquement agricole, mais où une grande partie du Peuple, dévouée aux travaux de manufactures, & au ſervice des riches, ſe trouve réunie en grande maſſe au centre de nos cités corruptrices ; dans un pays ſur-tout où la morale & l'eſprit religieux vont en déclinant, & n'offrent plus de barrière ſuffiſante aux grands écarts des paſſions ; dans un pays enfin, où des connexions habituelles avec les autres Etats, peuvent amener plus facilement des événemens favorables aux révolutions intérieures ! Il faut à un pareil Royaume, un Corps légiſlatif qui marche avec meſure & qui ne ſe trompe jamais, afin d'entretenir la ſubordination par un ſentiment continuel de reſpect ; & il le faut encore davantage lorſqu'on a mis en action la dernière claſſe du Peuple, lorſqu'on lui a donné des opinions, ſans avoir pu lui donner des lumières ; car on ſe trouve alors contraint à lui préſenter toujours

le même tableau, toujours la même idée, & l'on n'eſt plus libre d'adopter les changemens que l'eſprit conſeille, & que les circonſtances rendent ſouvent néceſſaires.

Une ſeule chambre, je le crains, entretiendra un foyer continuel d'agitation; on aura l'eſpoir d'influer ſur ſes délibérations, on aura l'eſpoir de les diriger, & l'eſpoir plus dangereux encore de les faire changer; on ne verra jamais qu'un ſeul point de force & de puiſſance; & tous les mouvemens, tous les efforts ſe dirigeront vers un tel centre. Et ſi l'on pouvoit pénétrer dans les myſtères du cœur humain, on verroit que le goût pour une ſeule chambre tient beaucoup au deſir de prendre part à l'autorité qui l'environnera, à cette autorité irrégulière, diviſée en tous les ſens, & dont la jouiſſance ſe mêle au charme de la Liberté. Ce qu'il faut craindre cependant par-deſſus tout dans les ſociétés politiques, c'eſt l'exercice continuel des oppoſitions illégales, de celles qui n'ont aucune barrière fixe & déterminée. Tous les contre-poids ſans doute, rendent la marche d'un Corps politique plus lente & plus circonſpecte: mais qu'eſt-ce que le temps dans les

affaires d'un Royaume? Les moyens de bien faire une fois assurés, il ne reste à se garantir que du désordre; voilà le grand ennemi des Constitutions; c'est par leurs bases qu'il les attaque, & il ébranle l'édifice en son entier.

On conçoit aisément comment à l'époque d'une grande révolution, les Députés appelés à renouveler à-la-fois les loix politiques, les loix civiles & les loix d'administration, & ayant à remplir une tâche immense, devoient attacher un grand prix à l'unité des pensées & des délibérations; mais l'attribution perpétuelle du Pouvoir législatif à une seule chambre, ne pouvoit être soumise aux mêmes considérations.

On a montré de bonne heure le plus grand éloignement pour toutes les dispositions dont le premier mot étoit donné par d'autres Nations: & l'on ne peut le le dissimuler, la crainte de l'imitation, la peur des exemples ont régné constamment dans l'Assemblée Nationale, & la passion des nouveautés y a paru trop dominante, pour être absolument exempte de foiblesse; cette passion cependant, dans un monde si vieux, est quelquefois un sentiment dangereux, sur-tout quand on l'applique aux choses d'usage depuis si

long-temps, telle que la morale, la législation, l'administration & la politique.

On a bien de la peine à pardonner aux architectes des salles de spectacle, de nous mettre souvent mal à l'aise pour éviter de marcher sur les traces des autres artistes. Il y auroit bien plus de reproches à faire aux architectes d'une Société politique, si pour fuir également toutes les ressemblances, ils nous privoient des avantages attachés aux principes de gouvernement les plus connus & les mieux éprouvés.

La faculté laissée au Roi de refuser sa sanction aux décrets législatifs, est sans doute un droit de révision salutaire; mais il faut au moins que l'usage de cette faculté soit entiérement libre; il faut que les Ministres dont le Monarque s'entoure, ne soient pas subjugués par le besoin servile de faire preuve d'une déférence sans réserve à toutes les pensées de l'Assemblée Nationale; il faut que leur existence ne dépende pas de cette déférence; il faut sur-tout que les agitations populaires soient contenues, & que le Trône ne soit pas environné de terreurs; il faut enfin que le *veto* suspensif, ce moyen de résistance aussi sage que modéré, ne soit pas un pouvoir sans application.

Mais pour assurer à ce pouvoir l'assistance de l'opinion, il faut aussi que le Monarque appelle dans son Conseil les hommes les plus sages, les plus vertueux, les plus accrédités dans la Nation, & s'il se peut encore, les plus indépendans par leur situation & leur caractère. Je ne sais s'il est d'autre moyen de remédier en partie aux inconvéniens inséparables d'une Assemblée législative composée d'un seul Corps délibérant.

Le bien de l'Etat exige encore, sous d'autres rapports, que la sanction soit libre, & réputée telle, non par aucune fiction, non par aucune croyance simulée, mais par l'ascendant à jamais inimitable de la vérité. C'est à cette condition seule que la dignité du Monarque sera conservée & qu'il ne sera pas dans l'avilissante nécessité de faire exécuter ce qu'il n'a point approuvé; c'est alors aussi que la Nation pourra croire à l'association réelle des volontés du Prince aux volontés de l'Assemblée Nationale, & que l'action du Pouvoir exécutif deviendra tout-à-la-fois plus douce, plus facile & plus efficace.

Je me laisse aller à mes pensées : il sembloit que la constitution de l'Assemblée Nationale en une seule chambre,

que tant de pouvoirs réunis dans un seul point devoit engager à relever la majesté du Trône, & qu'on le devoit, non-seulement pour soutenir une sorte d'équilibre au milieu de l'Etat, mais aussi parce que le Roi mis en regard d'une Assemblée unique, se trouvoit dans une sorte d'isolement qui devoit affoiblir graduellement le Pouvoir exécutif dont il étoit dépositaire. Cependant l'Assemblée, loin d'aller dans le sens de ces réflexions, a dépouillé le Chef de l'Empire de tous les attributs qui devoient entretenir l'idée de sa haute élévation; & en même temps elle l'a privé de tous les moyens qui composent la domination morale, la seule qui, d'une manière constante, commande le respect & captive l'obéissance. On n'a laissé au Roi aucune influence, ni sur la nomination aux places de l'Eglise, ni sur le choix des Juges, ni sur le choix des Magistrats de police, ni sur le choix des Officiers Municipaux, ni sur le choix de tous les Administrateurs de Départemens & de Districts, ni sur le choix des Commandans de la Garde Nationale, ni sur le choix des nouveaux surveillans de l'ordre public, cette Gendarmerie qui doit remplacer la Maréchaussée; enfin les avancemens dans

l'armée de terre & de mer, ſont ſoumis preſqu'entiérement à des règles invariables; & comme ſi c'étoit trop que d'avoir remis au Roi le ſoin de nommer aux places de finances, on lui a impoſé dernièrement l'obligation de prendre les nouveaux Régiſſeurs des Poſtes parmi les Fermiers du Bail actuel, & cette reſtriction minutieuſe a été déterminée par un décret légiſlatif. Il eſt poſſible, ſans doute, que les choix en général ſoient auſſi bien faits, en écartant toute influence à cet égard, de la part du Gouvernement; mais un Roi qui ne peut rien, n'eſt obéi que par courtoiſie. Ce n'eſt pas tout: on n'a pas laiſſé au Monarque le droit d'accorder le plus petit encouragement, la plus légère gratification, ſans le conſentement préalable de l'Aſſemblée Nationale; & le rapporteur du Comité des penſions, qui dans ce moment règle toutes, ſous l'approbation néceſſairement rapide de l'Aſſemblée Nationale, auroit plus de données pour être Roi de France, que le deſcendant de Hugues-Capet. Enfin, pour la dernière extinction de toute eſpèce d'influence de la part du Chef de la Nation, & pour dernière privation, la plus ſenſible peut-être au cœur du Roi, l'Aſſemblée Na-

tionale s'eſt réſervée ſans partage la diſtribution des ſoulagemens que les calamités paſſagères ou les malheurs particuliers des contribuables rendent ſi ſouvent néceſſaires. Le Roi ne peut plus être bienfaiſant & compatiſſant qu'en ſimple particulier ; il ne lui eſt plus permis de s'unir aux grandes vertus publiques ; il faut que ſon cœur s'en déshabitue, il faut qu'il renonce aux plus douces jouiſſances de l'autorité ; il lui eſt encore alloué de fixer par combien d'hommes armés il ſoutiendra les vengeances ou les punitions ; mais les bontés ſe règlent & ſe répandent ſans lui, ou du moins ſans autre concours de ſa part, que celui d'une ſanction de formalité. Ce ſont de plus les divers Comités de l'Aſſemblée qui préparent, qui rédigent, qui déterminent tout, & l'adminiſtration entière eſt dans leurs mains ; car la Légiſlation appliquée à tous les détails, c'eſt le Gouvernement même. Il reſte au Roi le choix de ſes Miniſtres, choix à temps, puiſqu'il dépend du mouvement des Clubs & des Cafés de Paris, & ſur-tout de la volonté de ceux qui dirigent ce mouvement. D'ailleurs, au milieu de ſon Conſeil, le Monarque n'a point d'influence déciſive, puiſque tous les Chefs

de

de Départemens peuvent refuser de ſuivre ſes volontés, en donnant pour motif de leur réſiſtance la reſponſabilité ſévère qui leur eſt impoſée. Enfin, juſques dans la ville où il fait ſa réſidence, juſques dans le palais qu'il habite, il eſt ſans autorité; ſa ſûreté dépend des ordres qui ſont donnés par les Officiers municipaux; il ne peut influer ſur aucune diſpoſition d'ordre, ſur aucune précaution de police; & de degrés en degrés, en deſcendant juſqu'aux derniers échelons du pouvoir, s'il demandoit une repréſentation de marionnettes pour M. le Dauphin, il auroit beſoin de la protection du Maire.

Jamais un Royaume n'a préſenté l'image d'une pareille annihilation de l'autorité du Prince; le Roi de France ou des François n'eſt plus qu'un Secrétaire des commandemens de l'Aſſemblée Nationale, un Sergent d'office de ſes volontés; & c'eſt une dériſion cruelle que de célébrer ſans ceſſe, comme on le fait encore tous les jours, le rehauſſement de ſa gloire & le nouvel éclat de ſon Trône.

Le Gouvernement d'un pays peuplé de vingt-ſix millions d'ames, & dominant ſur une étendue de vingt-cinq mille

lieues quarrées, & ſur les plus importantes Colonies, ce Gouvernement eſt aujourd'hui compoſé de tant de reſſorts, que le plus petit effort populaire les briſe ou les fait plier : voilà du moins ce qu'il faut avouer en ſe réſervant, ſi l'on veut, de ſoutenir que c'eſt le mieux poſſible ; en ſe réſervant de prouver, pendant que l'expérience eſt encore muette, en ſe réſervant de prouver qu'on n'a beſoin, pour l'entretien de l'ordre, ni d'un centre à tant de parties, ni d'un haut Pouvoir exécutif, ni d'aucune aſſiſtance de la majeſté royale, de cette majeſté impoſante, qui tout-à-la-fois ſubjugue l'obéiſſance & la relève, de cette majeſté qui, préſentant la grandeur nationale dans ſa pureté, &, pour ainſi dire, dans un petit cercle de lumières, conſerve de cette manière un grand empire ſur les imaginations. Il n'en eſt pas de même des Corps politiques ; ils peuvent bien ſoutenir l'éclat dévolu aux fonctions légiſlatives, parce que ces fonctions ont un caractère d'abſtraction qui ne s'uſe point ; mais lorſqu'ils veulent y joindre une autorité active, une autorité qui s'adreſſe aux perſonnes, on apperçoit alors diſtinctement qu'il leur manque un degré de conſidération ; & cette infériorité

doit être attribuée & à la parité réelle entre ceux qui commandent & ceux qui doivent obéir, & quelquefois auſſi à la diſcorde des élémens deſtinés à compoſer une Aſſemblée nombreuſe.

L'Aſſemblée Nationale a ſûrement le ſentiment confus de cette vérité ; car ſi l'on prend garde aux nouvelles dont elle eſt le plus ſatisfaite, ſi l'on examine attentivement ce qui la rend joyeuſe, on verra que c'eſt preſque toujours l'annonce d'un témoignage d'obéiſſance, ou d'une promeſſe de ſoumiſſion. L'humilité lui plaît par-deſſus tout, & il n'eſt rien qu'elle n'oublie, rien qu'elle ne pardonne à ce prix.

J'oſerai le dire : la hiérarchie politique (1) établie par l'Aſſemblée Nationale, ſembloit exiger plus qu'aucune autre ordonnance ſociale, l'intervention efficace du Monarque. Cette auguſte médiation pouvoit ſeule, peut-être, conſerver les diſtances entre tant de pouvoirs qui ſe rapprochent, entre tant d'élus à titres

(1) Je me ſers ici de ce mot de *hiérarchie*, quoique d'après ſon étymologie il ſoit uniquement applicable à l'ordre ſacré ; mais je me ſoumets à l'extenſion que l'uſage vient de lui donner.

pareils, entre tant de dignitaires égaux par leur premier état, & si près encore les uns des autres par la nature de leurs fonctions & la mobilité de leurs places; elle seule pouvoit vivifier, en quelque manière, les gradations abstraites & toutes conventionnelles qui doivent composer dorénavant l'échelle des subordinations;

Je vois bien:

Des Assemblées primaires qui nomment un Corps Electoral;

Ce Corps Electoral, qui choisit des Députés à l'Assemblée Nationale;

Cette Assemblée qui rend des décrets, & demande au Roi de les sanctionner & de les promulguer;

Le Roi qui les adresse aux Départemens;

Les Départemens qui les transmettent aux Districts;

Les Districts qui donnent des ordres aux Municipalités;

Les Municipalités qui, pour l'exécution de ces décrets, requièrent au besoin l'assistance des Gardes Nationales;

Les Gardes Nationales qui doivent contenir le Peuple;

Le Peuple qui doit obéir.

L'on apperçoit dans cette succession un ordre de numéros, auquel il n'y a rien à redire: un, deux, trois, quatre,

cinq, six ; sept, huit, neuf, dix ; tout se suit, tout s'enchaîne dans la perfection : mais en gouvernement, mais en obéissance, c'est par la liaison, c'est par le rapport moral des différentes autorités, que l'ordre général se maintient. Le Législateur auroit une fonction trop aisée, si, pour opérer cette grande œuvre politique, la soumission du grand nombre à la sagesse de quelques-uns, il lui suffisoit de conjuguer le verbe *commander*, & de dire comme au collège, je commanderai, tu commanderas, il commandera, nous commanderons, &c. Il faut nécessairement, pour établir une subordination effective, & pour assurer le jeu de toutes les parties ascendantes & descendantes, qu'il y ait entre toutes les supériorités de convention, une gradation proportionnelle de considération & de respect ; il faut de rang en rang une distinction qui en impose ; & au sommet de ces gradations, il faut un Pouvoir qui, par un mélange de réalité & d'imagination, influe par son action sur l'ensemble de la hiérarchie politique, & qui maintienne la série des commandemens dans l'ordre fixé par le Législateur : mais affoiblir ce premier Pouvoir, mais en altérer la majesté & niveler en même temps tous

Enfin, ces Officiers Municipaux en fonction pour deux ans, & n'ayant pas seulement le temps d'emprunter de leur place une considération personnelle, ces Officiers passagers, occupés d'être élus une seconde fois & devant commander à leurs propres Electeurs, & à leurs Electeurs armés, sous le nom de Gardes Nationales, de fusils & de bayonnettes, comment pourront-ils avec leurs seules écharpes ou leur bouton d'or, être assurés d'une constante obéissance? Je crois davantage à la dernière subordination, celle du Peuple envers ces mêmes Gardes: cependant, fort de son nombre, s'il vient à ne pas se prêter à la distinction subtile de citoyens actifs & non actifs, s'il croit que le système d'égalité ne doit pas finir à lui, il pourra bien se montrer indocile dans les circonstances où il sera réveillé par les intérêts qui le touchent essentiellement.

Il me semble que dans le système adopté par l'Assemblée, on auroit pu du moins aider la subordination par des moyens simples, & qui n'auroient pas contrarié ses principes constitutionnels.

On auroit pu, par exemple, ranger le choix des Administrateurs du Dépar-

tement, avant la nomination des Administrateurs de Districts, & celle-ci avant la nomination des Officiers Municipaux, afin que l'élite des citoyens fût toujours placée dans les Corps supérieurs.

On auroit pu mettre une plus grande différence dans le nombre comparatif des personnes qui composent les différens Corps en autorité, & augmenter le nombre des Administrateurs de Département & de District, ou diminuer le nombre des Officiers Municipaux & des Notables des grandes villes.

On auroit pu encore fortifier l'ascendant des Corps supérieurs sur les inférieurs, en mettant une plus grande différence entre la durée des fonctions de ceux qui doivent les composer.

On auroit pu aussi éloigner davantage l'époque de la rééligibilité des Administrateurs supérieurs, afin que le Corps dominant fût plus affranchi que les autres de la nécessité de caresser la multitude. Et ces quatre circonstances, la qualité, le nombre, la durée & l'indépendance des Administrateurs, auroient un peu favorisé le maintien de l'ordre & de la subordination.

J'ajouterai, car l'amour du bien pu-

blic & la vérité ſeront toujours mes guides & mes ſeuls maîtres, j'ajouterai que des Gardes Nationales continuellement armées, & choiſiſſant elles-mêmes leurs Officiers & leurs Commandans, ſeront les Rois des Rois ; & malgré les éminens ſervices que pluſieurs d'entre ces Corps reſpectables, celui de Paris ſur-tout, ont rendus en ces temps de diſcorde, on ne peut s'empêcher d'appercevoir que le maintien continuel d'une pareille force au dernier échelon de la hiérarchie politique, s'accorderoit difficilement avec les principes généraux d'ordre & de ſubordination.

Enfin, l'Aſſemblée Nationale en ſe bornant à appeler le Roi Chef de l'Adminiſtration, le Chef du Pouvoir exécutif, a d'abord laiſſé dans une ſorte d'obſcurité le degré de ſon autorité légale ſur les Corps Adminiſtratifs, & de plus elle n'a point fait connoître par quel moyen elle entendoit que le Roi ſe fît obéir. Celui de la force armée n'exiſte pas, puiſque cette force ne doit être mue que par les Adminiſtrateurs des Départemens, des Diſtricts ou des Municipalités. Celui des menaces & des promeſſes eſt nul également entre les mains du Monarque, puiſqu'il ne peut

plus faire ni bien ni mal à perſonne. Le droit de deſtituer les Corps déſobéiſſans n'eſt pas remis au Pouvoir exécutif, & il préſenteroit des inconvéniens dans une Conſtitution où tous les Adminiſtrateurs ſont élus par le Peuple, ſans aucune intervention de la part du Monarque. Le Roi ordonnera-t-il aux Tribunaux civils de juger les Corps Adminiſtratifs en déſobéiſſance? mais par quels moyens obligera-t-il ces Tribunaux à la ſoumiſſion? La Conſtitution d'ailleurs ne leur donne pas ce genre de ſupériorité ſur les Corps Adminiſtratifs, & quand ils l'auroient, cinq ou ſix Juges nommés par le Peuple oſeroient-ils ſévir contre une Adminiſtration dont la déſobéiſſance paroîtroit s'accorder avec les intérêts de leurs Electeurs à tous? Eſt-ce enfin à l'examen de la Haute-Cour Nationale que de pareilles forfaitures pourront être ſoumiſes? Mais à cette Cour, c'eſt le Corps Légiſlatif ſeul qui doit porter des dénonciations; il ne reſte donc au Roi que le pouvoir accuſatif auprès de l'Aſſemblée Nationale. Quelle fonction! & ſi cette Aſſemblée, comme on doit le penſer, n'eſt pas toujours ſéante, le Roi ſera

réduit à faire des notes pendant les vacances, pour en rendre compte au Corps Législatif, lorsqu'il se réunira de nouveau. Une telle obligation de la part du Monarque, est la plus dégradante, la plus incompatible avec toute espèce de dignité qu'il soit possible de concevoir; accusateur pendant six mois, espion pendant six autres, le Monarque ne seroit distrait de ces deux honorables fonctions, que par l'exécution des vengeances dont l'Assemblée lui délivreroit le mandat. Je voudrois découvrir le moment où il lui sera possible de faire quelque chose pour être aimé, je ne le trouve pas. Il faudra, s'il est permis de s'expliquer ainsi, il faudra qu'il vive de ses anciennes provisions, & toute nouvelle moisson lui est pour toujours interdite: ainsi dans le temps qu'on agrossit de diverses manières les moyens de résistance; dans le temps que ces résistances vont de degrés en degrés, toujours en croissant, c'est à diminuer l'autorité du Chef de l'Empire, c'est à l'avilir, c'est à ternir enfin la majesté du Trône que l'on paroît s'être appliqué; & je cherche en vain dans cet ensemble la sagesse & l'éten-

dtie des vues qui doivent appartenir à des Législateurs (1).

---

(1) Ce paragraphe & mon ouvrage entier étoient achevés, lorsque j'ai eu connoissance du dernier décret de l'Assemblée Nationale sur les Corps administratifs. On y donne au Roi la faculté de suspendre les fonctions d'un Directoire de Département, en désobéissance formelle; mais dans le même temps, on autorise ce Directoire à avertir la Législature des ordres qui seroient transmis au nom du Roi, & qui *lui paroîtroient* contraires aux loix : ainsi, sur une simple opinion d'un Directoire, il y aura sur le champ une contestation ouverte par-devant la Législature, entre le Ministre responsable, mais parlant au nom du Roi, & un Directoire de Département; & peut-être que le Ministre du Monarque sera mandé à la barre pour justifier les motifs de sa conduite, & entrer en plaidoyer avec un ou plusieurs Membres du Directoire. Croit-on de bonne-foi, qu'à moins d'une forfaiture plus qu'évidente de la part de ces Administrateurs, le Ministre veuille s'exposer à une pareille scène, & compromettre en même temps la dignité du Roi ?

Ce n'est pas tout : il pourra bien à ses périls & risques, suspendre de leurs fonctions les Administrateurs composant un Directoire; mais comme le mouvement de toute la machine intérieure repose sur eux, il faudra qu'auparavant le Ministre s'assure de la disposition d'autres Membres du Département à remplacer ces

Je vois bien les diverſes particularités qui ont pu détourner leur attention des

---

Adminiſtrateurs ; & à défaut de leur bonne volonté, il devra faire la même enquête auprès des perſonnes qui forment les Diſtricts voiſins : mais, qui voudroit ſe prêter à cette miſſion paſſagère, ſur l'encouragement d'un Miniſtre dont on ne peut rien attendre, & ſur la périlleuſe ſauve-garde d'un ſimple controverſiſte à l'Aſſemblée Nationale ? A peine pourroit-il eſpérer une pareille complaiſance de la part de ſes commis.

Je demande enſuite comment le Miniſtre aura connoiſſance exactement des abus de pouvoir & des négligences répréhenſibles dont les Directoires ſe rendront coupables, puiſque dans chaque Département, ces mêmes Directoires ſeront ſes ſeuls correſpondans habituels. Le Comité de Conſtitution, dans ſon nouveau projet de décret, a fait ce qu'il pouvoit, en partant des anciens erremens ; mais dans ſes efforts pour élever une autorité active, tout ſe reſſent néceſſairement du mauvais fonds ſur lequel il eſt obligé de bâtir. On aura beau chercher : il n'y a que trois moyens d'aſſurer une telle autorité ; ou le pouvoir conſtant & bien connu de récompenſer & de punir de la part de ceux qui commandent, & les idées de crainte & d'eſpérance dont ils peuvent faire uſage ſans aucune forfanterie ; ou l'habitude continuelle du reſpect envers eux, entretenue par l'éclat de leur place, & ſur-tout par la majeſté impoſante du Monarque, dont ils ſont

considérations générales ; mais il ne convenoit pas aux fondateurs d'une Conf-

---

les organes ; ou la voie coërcitive en définitif, par une disposition quelconque de la force armée. Aucun de ces moyens n'a été ménagé au Gouvernement, & c'est uniquement par forme d'accusation auprès du Corps législatif, qu'il peut agir efficacement.

Cependant, par une contradiction singulière, les Ministres placés dans un pareil état de foiblesse, ne sont pas moins menacés habituellement de toutes les conséquences de la plus sévère responsabilité. C'est sans doute par politesse qu'après leur avoir lié les pieds & les mains, on leur parle encore des écarts auxquels ils pourroient se livrer, & qu'on en paroît inquiet. Disons sérieusement que ce n'est pas de ce qu'ils feront, mais de ce qu'ils n'oseront pas faire, qu'il faudroit aujourd'hui s'occuper ; car leur foiblesse est bien plus à craindre que leur courage.

Une responsabilité contre l'action des Ministres importoit sans doute à la liberté publique ; mais une responsabilité contre leur inaction devenoit nécessaire au maintien de l'ordre social.

Le Législateur devoit se placer, en quelque manière, entre ces deux points de vue, au centre de ces deux termes, & ne jamais s'ôter la faculté de se mouvoir & vers l'un & vers l'autre ; mais de bonne heure il s'est embarrassé dans ses propres liens, & il ne peut plus détacher aujourd'hui du code absolu de la Li-

titution politique, de ſe montrer les hommes du moment préſent; l'avenir, cet eſpace immenſe devoit ſur-tout arrêter leurs regards, & dans l'abolition univerſelle de toutes les ſuprématies, celle des temps du moins méritoit d'être conſervée.

On cite toujours l'Angleterre, où un ſimple Officier civil réuſſit ſans contrainte à ſe faire obéir; mais on ne veut pas voir que ce reſpect pour la loi eſt un réſultat du bonheur public, & l'effet encore d'une longue habitude; qu'il eſt auſſi l'œuvre de la religion & de la morale, ces deux principes en ſi grand honneur encore chez une Nation qui comprend le bon ſens dans ſa philoſophie. On oublie auſſi d'obſerver combien de circonſtances relèvent en Angleterre l'autorité de la loi, & lui prêtent de la force; circonſtances qui n'exiſtent

---

berté, ce qu'il faut aux loix d'ordre & de ſubordination. On eût dit qu'il avoit compoſé ſon ouvrage à ſon retour d'Alger ou de Maroc, & que l'eſprit rempli des idées d'eſclavage & de ſervitude, il ne s'étoit pas apperçu du moment où il étoit arrivé ſur une terre de liberté.

point dans la Conſtitution Françoiſe. Les Députés au Parlement reſtent communément en fonction ſept années, & cette permanence des mêmes Repréſentans ajoute à leur conſidération. L'Aſſemblée légiſlative eſt diviſée en deux chambres, dont l'une eſt formée des Pairs du Royaume, les hommes les plus marquans par l'étendue de leurs poſſeſſions & par la dignité de leur rang, & l'autre eſt compoſée de citoyens dont l'éducation & l'attachement aux intérêts de l'Etat, ſont garantis par la meſure importante de propriété exigée d'eux pour être éligibles. Les Miniſtres du Roi d'Angleterre ſont tous Membres du Parlement. Les uns, par droit de naiſſance, ont rang dans la chambre haute; les autres, à titre d'élection, ſont Députés des Communes. Le Roi jouit dans ſa plénitude du pouvoir exécutif, & il eſt ſecondé dans l'exercice de ce pouvoir, par les nominations de tout genre, dépendantes de ſa prérogative, & par les diverſes graces dont la diſtribution lui eſt remiſe. Les Evêques, les Juges, les Shériffs des Provinces, tous ceux qui doivent concourir plus particuliérement au maintien de l'ordre public, ſont choiſis par le Monarque, & les autorités

intermédiaires, hors celles qui veillent ſur la police & les intérêts des villes, ne ſont jamais confiées à des Adminiſtrations collectives; enfin aucune des nombreuſes réſiſtances, oppoſées en France à l'exercice du Pouvoir exécutif, aucune des atténuations de la majeſté du Trône, effet inévitable de nos nouvelles loix, n'exiſtent en Angleterre. Le Peuple n'y eſt pas non plus entretenu dans une action continuelle, par cette diverſité d'élections qui lui ſont attribuées parmi nous, & qui lui rappellent encore à chaque inſtant l'idée de ſa puiſſance. Les excès auſſi, dont les dernières claſſes ſont rendues ſuſceptibles par la miſère, ces excès ſont tempérés en Angleterre par les ſecours immenſes provenant de la *taxe des pauvres*; & la tranſportation dans les Colonies des hommes repris par la loi, éloigne du milieu de la Société les caractères les plus dangereux. Enfin, le Roi d'Angleterre a le droit impoſant de diſſoudre le Parlement, & d'ordonner de nouvelles élections. Il n'y a donc aucune comparaiſon entre les moyens dont les deux Gouvernemens peuvent aujourd'hui faire uſage, pour maintenir l'ordre public ſans effort & ſans aucune meſure

extraordinaire; & cependant la France eſt quatre fois plus peuplée que l'Angleterre & l'Ecoſſe réunies enſemble.

Il faut le dire; nos Légiſlateurs n'ont conſervé que la momie du Pouvoir exécutif; tout ce qui compoſe ſon action & ſa vie n'exiſte plus. Cependant on ne reſſuſcite pas ce Pouvoir à ſa volonté; car l'obéiſſance & le reſpect tiennent en grande partie à une longue habitude; & ce ſeroit une perte immenſe, un malheur incalculable, que d'avoir à créer de nouveau ces ſentimens par l'exercice des punitions, que d'avoir à les recommencer, pour ainſi dire, par la crainte & par la terreur. Combien de troubles n'accompagneroient pas encore une telle entrepriſe! Elle auroit aujourd'hui, l'on peut en convenir, un caractère éminent de grandeur; car, ainſi que la création du monde, elle auroit le chaos pour avant-coureur.

On ne repliquera pas, je le penſe, à ces différentes obſervations, en ſoutenant que l'ordre règne dès-à-préſent dans le Royaume, & en prononçant avec certitude que le temps & la paix intérieure achéveront de l'affermir. Mais d'abord, comment pourroit-on dire que l'ordre exiſte, ſi les plus grands excès

ſont commis tantôt dans un lieu & tantôt dans un autre ; ſi les alarmes ſont portées au point d'éloigner un grand nombre de citoyens, les uns de leur domicile ordinaire, & les autres du Royaume ; ſi les étrangers ſont découragés d'y venir ; ſi l'on regarde comme un événement d'avoir à le traverſer ; ſi le recouvrement des impôts eſt ſoumis depuis long-temps à tous les genres de contrariétés ; ſi le recouvrement des droits féodaux conſervés, ne peut s'effectuer qu'en partie ; ſi l'on voit du péril dans les pourſuites ou les exécutions judiciaires ; ſi les Départemens & les Municipalités s'entrechoquent ; ſi les Corps intermédiaires tantôt excèdent leurs pouvoirs, & tantôt n'oſent pas les exercer dans leur étendue, & ſi les mouvemens du Peuple influent ſur la légiſlation même ? Enfin, comment peut-on croire à l'exiſtence de cet ordre, lorſqu'on eſt obligé de recourir ſi ſouvent à l'appui de la force armée ? On ne connoît cependant qu'une petite partie du dérangement des reſſorts ; les machiniſtes gardent le ſilence ſur tous les incidens qui ne ſont pas d'un genre éclatant ; car ils ne veulent pas faire connoître l'imperfection de leur ou-

vrage ; & les particuliers, dans l'impuiſſance actuelle du Gouvernement, ne ſauroient trop à qui dénoncer les actes d'adminiſtration dont ils auroient à ſe plaindre. Le Gouvernement ne peut en effet que recommander ; il n'a plus le moyen de récompenſer ni de punir, & ſes menaces ou ſes promeſſes auroient une teinte ridicule.

Je crains encore un effet ſingulier de l'ordonnance politique établie dans le Royaume : on verra peut-être un jour, & quelques pronoſtics ſemblent déjà l'annoncer, on verra que cette ordonnance politique, inſuffiſante pour la protection de l'ordre public, eſt cependant propre à favoriſer le deſpotiſme des Corps intermédiaires ; car ils ne tarderont pas à remarquer que l'Aſſemblée Nationale, leur unique cenſeur redoutable, ne ſauroit, par ſa conſtitution & au milieu de ſes occupations nombreuſes, étendre ſon inſpection au-delà des circonſtances marquantes ; ils appercevront encore que cette Aſſemblée aura un grand intérêt à les ménager, & ces deux conſidérations leur inſpireront inſenſiblement une grande liberté dans leurs mouvemens ; ils auront toute la confiance que donnent auprès des particuliers,

l'approbation ſous-entendue d'un ſupérieur qui n'eſt point à craindre, & la garantie apparente d'un ſurveillant dont les regards ſont diſtraits.

Ce ne ſeroit pas une recherche ſans intérêt, que d'examiner ſi le danger du deſpotiſme des autorités intermédiaires, & leur défaut de moyens pour maintenir l'ordre public, deux circonſtances qui ſemblent ſe contrarier, ne dérivent pas cependant de la même cauſe, du défaut de ſurveillance ou de prédomination de la part du Pouvoir ſouverain; & alors on ſeroit appelé peut-être à réſoudre un autre doute; c'eſt ſi les corps nombreux régiſſant d'autres autorités collectives ſont l'inſtitution la plus parfaite, & s'il n'eſt pas mieux que l'agence ſoit ſimple, lorſque le premier moteur eſt compoſé, ou que l'agence ſoit compoſée, lorſque le premier moteur eſt ſimple.

Je reviens encore à l'ordre public; c'eſt aujourd'hui l'objet le plus digne d'attention; & il n'eſt pas indifférent d'examiner ſi, dans la Conſtitution préſente, l'avenir doit apporter des changemens favorables ou contraires à l'eſprit de ſubordination. L'on préſente, à l'appui de ces eſpérances, la perſpective de la

ceſſation des troubles politiques qui diviſent aujourd'hui le Royaume, & cette conſidération eſt grande, ſans doute. Mais voyons auſſi qu'un parti d'oppoſition, dont la force n'eſt pas ſuffiſante pour cauſer des alarmes réelles, ne ſert qu'à réunir les ſentimens de la maſſe de la Nation. Voyons auſſi que nous ſommes à l'époque du paſſage de l'ordre ancien à l'ordre nouveau, & que, dans ce moment de ſatisfaction & d'eſpérance, les noms de Patriotiſme & de Liberté rallient tous les eſprits & tous les cœurs. Appercevons de plus que l'on eſt aujourd'hui, non pas ſeulement dans l'enthouſiaſme des idées de la Liberté, mais encore au commencement des jouiſſances que procure le partage de l'autorité; & au moyen des Electeurs, des Elus, & des Eligibles aux places d'Adminiſtrateurs de Département, d'Adminiſtrateurs de Diſtrict, d'Officiers Municipaux, de Commandans, de Députés, de Juges, de Curés & d'Evêques, les diviſions & ſubdiviſions de ce partage ſont telles, que c'eſt une véritable jubilation pour tous les amours-propres; & comme chaque diſſémination de l'autorité s'appelle un degré de liberté de plus, ces jouiſſances de vanités peuvent être attachées

à un ſentiment public, & c'eſt la perfection du bonheur. Mais inſenſiblement les rivalités naîtront, & les mécontentemens en ſeront la ſuite. L'égalité d'eſpérances qui règne dans les premiers temps, & qui ſert à réunir les eſprits, ne ſe ſoutiendra pas de la même manière, & les prétentions bleſſées deviendront peut-être un ſujet de diſcorde. On ne peut donc pas juger encore, avec certitude, du réſultat de toutes les ambitions & de toutes les jalouſies que le nouvel ordre des choſes amenera. Ce ne fut pas la première année de la mort d'Alexandre, que les co-partageans de ſon Empire entrèrent en méſintelligence & en querelle.

Il eſt une autre circonſtance du moment qui, en occupant tous les eſprits dans le même ſens, devient un principe d'union. L'on eſt tout entier à un grand objet d'intérêt, à la ſpéculation que préſentent ces biens immenſes, devenus le domaine de la Nation; les uns y penſent afin de réaliſer leur fortune, d'autres pour ſe ſauver des aſſignats, d'autres pour revendre avec profit; & comme au-delà des prix d'eſtimation, les Municipalités ſon admiſes au partage du produit des ventes, chacun ſemble courir

au

au butin, & tout le monde eſt diſtrait par cette cocagne.

Enfin, perſonne n'ignore aujourd'hui qu'indépendamment de la hiérarchie politique établie dans le Royaume, indépendamment de cet ordre oſtenſible, l'autorité de l'Aſſemblée Nationale eſt encore ſoutenue par une grande affiliation hors de la loi, qui s'étend de Paris juſqu'au centre des Provinces, & juſqu'aux extrémités du Royaume; affiliation dangereuſe ſous pluſieurs rapports, mais qui veille efficacement ſur toute la partie de la ſubordination qui correſpond à ſes principes.

Les diverſes circonſtances que je viens de rappeler ont toutes leurs degrés d'influence, mais aucune ne doit durer; & une fois paſſées, il n'y aura plus en chance que des événemens propres à augmenter les obſtacles: telle ſera l'époque où l'on exigera la ſomme entière des impoſitions nouvelles; telles ſeroient encore une année de diſette, une guerre extérieure, ou quelque autre calamité hors de l'ordre commun.

Il faut eſpérer que les lumières de l'expérience ameneront inſenſiblement les amendemens & les modifications que

l'ordre public exigera ; mais en attendant, on eſt inquiet de la multitude de reſſorts dont notre machine politique eſt compoſée. Que d'anneaux, que de chaînons dont il faut maintenir le lien !

On eſt étonné, on eſt affligé de tous les moyens extraordinaires auxquels on a recours aujourd'hui pour ſoutenir les diverſes parties d'un ſyſtême encore mal aſſis ; ils ſervent tous de reproches aux ſoins continuels qu'on a pris pour affoiblir le Pouvoir exécutif. Il n'y a plus de force à l'extrémité du balancier ; on le regrettera ſouvent ; car il en faudra bien davantage, dans une autre place, pour mouvoir réguliérement l'immenſe, la coloſſale machine du Royaume de France & de ſes Colonies.

Ah ! que du moins il y ait enfin une autorité ſuffiſante pour empêcher la violation des plus ſaints devoirs de l'humanité ! Qu'il y en ait une pour mettre en ſûreté l'honneur & la vie des hommes ! Qu'il y en ait une pour défendre l'innocence ! Qu'il y en ait une ſur-tout pour arrêter ces horribles attentats, dont la ville d'Aix vient de donner un nouvel exemple ! Nous en avions aſſez cependant & pour notre malheur & pour notre honte. C'eſt au milieu des gardiens de

la loi que trois victimes, après tant d'autres, sont encore immolées à la puissance du Peuple. Vous cherchez en vain à détourner notre intérêt, indignes écrivains qui nous parlez de ces assassinats avec une si grande légéreté; vils avocats du tigre, vous êtes plus barbares que lui, lorsque vous racontez ses fureurs avec tant de calme. C'est dans leur asyle domestique qu'on va chercher ces infortunés citoyens; on les arrache du sein de leur famille désolée; on les entraîne avec d'infames liens sur la place publique, & c'est avec un raffinement de cruauté que l'on prépare leur supplice, & que l'on consomme cette œuvre d'iniquité. Le matin, ils avoient vu les rayons du jour & se levoient sans crainte, & le soir, ils expirent sous la main homicide de leurs frères; ils croyoient que la vie étoit au nombre de leurs droits, & ils ne trouvent aucun défenseur; c'est loin des pleurs de leurs enfans, de leurs femmes, de leurs amis qu'on les immole; c'est sans pouvoir jeter sur eux un dernier regard, qu'ils sont dévoués au plus affreux sacrifice; aucun remords ne les y prépare, aucune des consolations de la religion ne leur est accordée; ils sont jetés dans l'abîme de la mort, sans autre

accompagnement que les joies criminelles de leurs bourreaux. Ces idées me déchirent, je ne puis m'y arrêter ſans horreur. Quelles ſont pourtant ces victimes ? Un vieillard de quatre-vingts ans, un ancien Magiſtrat, un Avocat célèbre, ancien adminiſtrateur de la Provence, un homme diſtingué par ſes écrits éloquens en faveur de la Liberté ; mais il ne s'étoit pas élevé, dit-on, à la hauteur de la Révolution, & il avoit montré des regrets au moment de l'enſeveliſſement de l'ancienne Magiſtrature. Ah ! ſans doute, il faut bien trouver des crimes à ceux qu'on immole ! C'étoit la fonction des La Feymas & des Laubardemonts, ces derniers ſuppôts du deſpotiſme. Mais nous ne vous croirons pas, quand vous nous parlerez des fautes de ceux qu'on a mis à mort ſans les entendre ; nous ne vous croirons pas, lorſque vous promenant ſur leur tombe vous les accuſerez au moment où ils ne peuvent plus vous répondre : c'étoit lorſque le Peuple vivoit ſous l'oppreſſion, qu'il étoit beau de prendre ſa défenſe ; mais lorſqu'il eſt ſeul en pouvoir, lorſqu'il eſt ſeul dominateur, il faut ſe retirer de la Cour du tyran, ou ſavoir y vivre ſans adulation & ſans flatterie.

On ne le reconnoît plus, ce Peuple autrefois doux & ſenſible ; il devient avide de deſtructions, il eſt impatient de vengeances ; & ce qui m'effraie le plus, il joint des mots de gaieté aux penſées les plus barbares, & ſes chanſons, comme celles des Sauvages, ſes chanſons ſont des cris de mort. Il n'eſt pas même retenu dans ſes violences, par l'âge & la réputation ; & encore enfant d'Iſraël, en cela ſeul qu'il recherche des victimes ſans taches, les pleurs du vieillard, le ſang de l'homme innocent, ne font pas treſſaillir ſes mains homicides. Nation que j'ai tant aimée, que j'ai tant célébrée, qu'êtes-vous devenue ? vous croyez que l'amour de la Liberté excuſe, honore tout ; mais je me connois autant que vous à ce noble ſentiment, & j'ai toujours trouvé que dans ſa pureté il s'allioit plus qu'aucun autre à la juſtice & à la généroſité.

Et vous, Légiſlateurs, qui avez renverſé ſans exception & les anciens appuis de l'ordre ſocial & les vieilles ſauvegardes de la ſûreté publique, & qui leur avez ſubſtitué un ſyſtême de votre invention, une organiſation de votre choix, c'eſt vous qui devez répandre des larmes, lorſque les loix ſans pou-

voir, l'autorité ſans force, ne peuvent défendre la juſtice, & prêter ſecours à l'homme opprimé. C'eſt vous qui devez pleurer, lorſque vous voyez le Peuple égaré, lorſque vous voyez les ſuites de la nouvelle éducation qu'on lui donne, lorſque vous voyez les effets de ces déteſtables écrits, reproche perpétuel à votre tolérance; car vous éprouverez qu'on ne peut pas réparer à ſa volonté la première infiltration du lait d'une louve. C'eſt à vous encore à prendre le deuil pour chaque victime qui périt hors de la loi ſous le règne de votre toute-puiſſance; une ſeule goutte de ſang, que la femme de Macbeth ne put jamais effacer, l'empêcha de jouir des plaiſirs, des grandeurs & des pompes du Trône. Ah! comment échapper à la plus douloureuſe affliction, en conſidérant le triſte & malheureux ſpectacle que préſente aujourd'hui la France? les places publiques, les retraites domeſtiques entachées du ſang des victimes d'un Peuple devenu le jouet de toutes les paſſions; les priſons remplies par les déciſions myſtérieuſes des Comités de police & d'inquiſition; une claſſe nombreuſe de citoyens réduite au déſeſpoir, & qui s'enfuit toute entière en redoutant la-

veugle fureur des uns & les défiances des autres ; les étrangers effrayés, délaiſſer comme une terre ſauvage le Royaume le plus favoriſé des dons de la nature ; les citoyens modérés & paiſibles, ne cherchant qu'à ſe tenir dans l'ombre ; les conſciences alarmées, le ſchiſme prêt à naître ; cette multitude d'ouvriers qui portent leurs talens dans d'autres contrées, & la foule innombrable de ceux qui, retenus aux lieux de leur naiſſance, demandent à l'Etat un entretien que la circulation ordinaire des richeſſes & des conſommations ne peut plus leur offrir. Ah ! comment ſe perſuader, à l'aſpect de tant de malheurs, qu'il n'y ait rien à redire aux diſpoſitions politiques du Légiſlateur ! Comment ſe perſuader qu'une Liberté, dont le Monarque avoit poſé les baſes, qu'un bien, reçu de lui, exigeoit pour ſa conſervation une déſolation ſi grande, un trouble ſi général !

Que des hommes, dont le cœur eſt abſtrait, ou l'ame deſſéchée, ſe calment ſur tous les maux dont ils ſont les témoins, en ſe faiſant raconter les funeſtes circonſtances de toutes les révolutions de l'hiſtoire ; ce genre de conſolation, ſans doute, eſt inépuiſable. Ils trouveront ſûrement des calculateurs ſanguinaires,

qui, après avoir fait le compte de tous les crimes, après avoir supputé jusqu'au nombre de têtes portées en triomphe au haut des lances ou des piques, & après les avoir additionnées, démontreront peut-être, en résultat, que notre temps est souillé par moins de violences, & que les anciennes révolutions ont été signalées par un plus grand nombre d'attentats & de forfaits... Je ne les suivrai pas dans ces horribles comparaisons; mais je leur demanderai s'ils ont oublié qu'un siècle de lumières ne peut ressembler aux siècles d'ignorance; que ces lumières nous ayant valu la Liberté, nous sommes d'autant plus coupables d'être restés barbares dans nos mœurs & dans nos sentimens; je leur demanderai sur-tout, en supposant qu'ils aient pris leurs exemples dans l'histoire moderne, je leur demanderai où est aujourd'hui ce Philippe dont le règne sanguinaire avoit révolté tous les esprits, où est ce Duc d'Albe, qui, Ministre des volontés d'un pareil Monarque, vouloit soumettre les Flamands à toutes les horreurs de l'inquisition, & leur faisoit éprouver, avec la dureté la plus hautaine, tous les liens de l'asservissement & toutes les hontes de l'esclavage; je

leur demanderai encore où eſt aujourd'hui cet Albert d'Autriche, dont le génie ambitieux & le caractère féroce avoient déſolé l'Helvétie, & qui, voulant ſoumettre à un nouveau joug les fiers habitans de cette agreſte contrée, les conduiſit au déſeſpoir par les raffinemens inventifs de ſon impitoyable cruauté ? Oui, je le demande à nos calculateurs : où eſt aujourd'hui le tyran dont les déportemens doivent ſervir d'excuſe à des duretés d'aucun genre ? Je le cherche, & je ne vois qu'un Prince, exemple touchant de la plus parfaite bonté, un Prince dont les mœurs pures & la vie retirée ſerviroient de modèle à la conduite d'un particulier ; un Prince qui combattit toujours contre les conſeils violens, & ne parut jamais céder avec une inclination perſonnelle qu'aux projets de bienfaiſance. Sur-tout je vois un Monarque, inſtruit par expérience de l'inſuffiſance de ſes forces & de celles de tout homme ſeul, pour avancer au gré de ſes vœux le bonheur de ſes Peuples ; je le vois, rempli de cette idée, appeler à ſon aide les Repréſentans de la Nation ; je le vois ſe dépouiller d'une partie de l'autorité qui lui a été tranſmiſe par ſes ancêtres, pour fonder de

Quel retour pour tant de confiance ſes mains paternelles l'édifice de la Liberté ; & le jour de l'ouverture des Etats-Généraux, ce jour, au milieu des Députés de la Nation, & du haut de ſon Trône, le ſeul titre qu'il adopte, le ſeul qu'il ſe donne, c'eſt celui *du premier ami de ſon Peuple.*

Voilà le langage de Sa Majeſté, ou plutôt voilà ſes vertus, & voilà ſes bienfaits, leur plus fidelle image. Cependant on oublie ſes dons pour ne parler que de conquête ; on oublie ce qu'il a fait de grand dans ſa liberté pour le tenir en dépendance ; on publie les ſacrifices auxquels il a conſenti dans ſa puiſſance pour lui en demander de nouveaux dans ſa foibleſſe ; enfin, & cette feinte politique de la part d'une Nation loyale & généreuſe, eſt ce qui me bleſſe le plus ; on ſait qu'il vit dans les alarmes, il y vit pour lui-même, il y vit pour une femme qu'il aime, & qui s'eſt attachée avec le plus noble courage & le plus ſenſible dévouement aux événemens de ſa vie ; l'on connoît enfin ſa ſituation, & l'on reçoit ſon adhéſion à toutes les loix qu'on lui impoſe ; comme la repréſentation exacte de ſes ſentimens & de ſes penſées.

& pour tant d'abandon ! Eh quoi ! la générosité, cette vertu la plus belle de toutes, on la rejette aussi ; & cependant elle eût mieux rappelé qu'aucune autre l'ancien caractère des François. Les étrangers l'attendoient la première de la part d'une Assemblée qu'ils honoroient à l'avance comme l'image de la Nation entière.

Que dire encore, quel jugement porter de ces phrases employées si fréquemment dans l'Assemblée, en parlant du Roi ? *Il est assez comblé des bienfaits de la Nation.... il coûte assez.... il est assez payé.....* Ce langage seroit injuste, cruel & mal-séant, lors même que la Maison régnante seroit dénuée de tout patrimoine ; car ce ne sont pas les dépenses nécessaires à l'éclat du Trône qui font le bonheur d'un Monarque dont les opinions sont sages, les mœurs simples, & les goûts modérés ; mais un pareil reproche est incompréhensible, lorsque les fonds annuels, assignés au Monarque par la Nation, ne sont peut-être que la représentation des revenus qui lui sont propres. On dit que, selon les loix de l'Etat, les Rois n'ont rien à eux, parce que leur Domaine est réuni de plein

droit à la Couronne ; mais je n'ai vu nulle part qu'on ait fait ſur ce principe une réflexion très-importante. Quel a été l'eſprit d'une pareille diſpoſition légiſlative ? ce fut d'empêcher que le Monarque ne fût diviſé entre deux intérêts, celui de ſa fortune particulière, & celui de la fortune publique ; ce fut d'empêcher qu'il ne ſe ſervît de ſon pouvoir pour augmenter la première aux dépens de l'autre. Mais à l'époque où, par un changement dans la Conſtitution, la diſpoſition des deniers publics n'eſt plus entre les mains du Monarque, il ſeroit contre toute juſtice de continuer à argumenter d'un principe très-ancien, d'un principe applicable aux temps où la fortune publique & la fortune du Monarque ſe trouvoient ſoumiſes à la même adminiſtration ; ou bien il faudroit ſuppoſer qu'un Prince deſtiné au gouvernement d'un Empire, a beſoin, comme un fermier-général, de faire un fonds d'avance pour ſûreté de ſa geſtion ; mais encore ne faudroit-il pas le placer dans une pire condition que le financier, en déclarant ſes fonds non rembourſables & dévolus pour toujours à la Nation.

Ces obſervations me paroiſſent d'une vérité frappante : cependant, ſi l'on fai-

ſoit le recenſement de tous les biens appartenant originairement à la Maiſon de France, & de tous ceux qui ſont venus s'y réunir par des alliances ou des héritages; ſi l'on faiſoit la recherche de toute la partie de ſes Domaines, aliénés contre des finances verſées dans le Tréſor public, ou donnés non par libéralité, mais en récompenſe de ſervices réels rendus à l'Etat, on trouveroit peut-être que les juſtes réclamations du Prince régnant ſeroient équivalentes à ſa Liſte civile; mais il ne fait valoir aucun de ſes droits perſonnels, il n'a jamais montré que le Monarque, & il n'eſt homme privé que par ſes peines; elles ſont grandes, il n'en faut point douter; & s'il eſt diſtrait quelquefois de celles dont il a l'habitude, c'eſt par d'autres plus ſenſibles encore, c'eſt par la profonde douleur qu'il éprouve, en apprenant ces ſcènes d'horreur & d'iniquité deſtinées au ſacrifice homicide de quelques citoyens; c'eſt en apprenant ces violences cruelles, qui jettent une tache ineffaçable ſur le caractère national; c'eſt en apprenant qu'on a fait d'un Peuple autrefois doux & compatiſſant, un inſtrument de terreur & de vengeance.

Il faut que je m'explique avec franchiſe;

c'eſt un ſentiment qui me domine, & dont je ne puis me défendre. Je le ſais bien : c'eſt peut-être toucher à l'arche ſainte, que de faire le moindre reproche à la Déclaration des droits, à cette œuvre qui a coûté tant de veilles; mais j'ai toujours redouté qu'elle n'égarât l'eſprit du Peuple; & ce fut un des motifs qui dirigèrent l'opinion du Roi & de ſon Conſeil, à l'époque où cette Déclaration fut préſentée à Sa Majeſté pour recevoir ſon acceptation. Je vais rappeler les paroles du Roi; elles ſe trouvent à la fin de ſa réponſe ſur le décret concernant les loix conſtitutives.

« Je ne m'explique point ſur votre » Déclaration des droits de l'homme » & du citoyen; elle contient de très» bonnes maximes, propres à guider » vos travaux; mais des principes ſuſ» ceptibles d'applications & même d'in» terprétations différentes, ne peuvent » être juſtement appréciés, & n'ont be» ſoin de l'être qu'au moment où leur » véritable ſens eſt fixé par les loix » auxquelles ils doivent ſervir de pre» mière baſe ».

L'Aſſemblée inſiſta pour obtenir l'acceptation du Roi, & ſon Préſident vint la requérir de nouveau le 5 Octobre

au ſoir, & à l'inſtant où les bandes pariſiennes étoient aux portes de Verſailles, & où la foule qui leur ſervoit de précurſeur, rempliſſoit déjà les cours du palais. Il fallut céder ; mais la poſtérité n'oubliera jamais le moment qui fut choiſi pour conſacrer la théorie des droits de l'homme, & pour aſſeoir la pierre angulaire de l'édifice de la Liberté.

C'eſt le premier axiome de la Déclaration des droits, qui a été la cauſe ſecrète de beaucoup de déſordres ; il eſt devenu proverbe pour les dernières claſſes de la Société, & un proverbe légiſlatif a plus de force qu'aucun autre ; auſſi l'on peut craindre, que mal entendu, il ne ſerve long-temps à égarer le Peuple.

Les hommes naiſſent & demeurent libres & égaux en droits : voilà cet axiome ſi bien retenu, cet axiome interprété de tant de manières.

On a eu raiſon de déclarer que les hommes ſont égaux en droits, ſi l'on n'a voulu parler que de leur égale part à la protection des loix & à tous les avantages de la Société que les loix de la propriété laiſſent en communauté ; ce n'eſt pas même alors aſſez dire, car la juſtice ne ſuffit point à une claſſe nom-

breuſe de citoyens; celle qui, n'ayant d'autre moyen de ſubſiſtance que ſon travail, eſt expoſée à tous les haſards inſéparables d'une ſi mobile reſſource. Elle a droit encore à tous les ſoins de la bienfaiſance; & c'eſt aux Légiſlateurs, c'eſt au Gouvernement à tempérer envers elle la rigueur des loix de la propriété, par toutes les diſpoſitions dont la ſaine politique & les vertus ſociales leur impoſent le devoir; mais ces expreſſions ſimples: *les hommes naiſſent & demeurent libres & égaux en droits*, ces expreſſions ſuſceptibles d'une infinité de ſens, peuvent aiſément devenir dangereuſes. On ne doit d'ailleurs conſacrer dans un réſumé légiſlatif, que des principes d'une vérité complète, & celui que je viens de rappeler n'a point ce caractère. On indiqueroit au moins facilement comment, ſous pluſieurs acceptions, il eſt ſuſceptible d'être contredit.

Les hommes, diroit-on, ne *naiſſent* point *libres*, puiſque la conſervation de leur vie, les préparatifs de leur force & de leur ſanté, & l'apprentiſſage enfin du ſimple bon ſens, de cette faculté qui doit les inſtruire à ſe gouverner eux-mêmes, tous ces biens indiſpenſables ſont le prix de leur dépendance.

Les hommes ne *demeurent* point *libres*, puiſqu'après être ſortis de la dépendance paternelle, ils paſſent ſous l'empire des loix, faites avant eux & ſans eux.

Les hommes ne *naiſſent* point *égaux en droits*, puiſqu'ils arrivent dans le monde avec des titres diſtincts, & ces titres ſont les degrés de force, d'eſprit & de talent, dont ils ſont diverſement doués; ils ont chacun leur part faite, ils ont chacun leur meſure déterminée ſur l'échelle immenſe des facultés morales & phyſiques, & c'eſt, pour ainſi dire, avec une patente particulière, ſcellée du grand ſceau de la Nature, qu'ils ſortent des ténèbres du néant. Les hommes ne ſont égaux en droits que par le deſir & le ſentiment du bonheur; mais ſans doute que ce principe d'égalité ne nous a pas paru ſuffiſant pour captiver à lui ſeul notre reſpect, puiſque le ſort des animaux, qui tous ont, comme nous, ce deſir & ce ſentiment du bonheur, n'eſt jamais entré dans le compte de nos inquiétudes.

Les hommes *demeurent* encore moins *égaux en droits*, puiſque les loix de propriété ſont les premières qu'ils rencontrent au moment où ils veulent faire uſage de leurs facultés; & ces loix ſont tellement impérieuſes, qu'au milieu de

nous, les uns ſont condamnés à un travail continuel, & les autres vivent dans l'oiſiveté; les uns n'ont aucune part aux diſpenſations agréables de la fortune, & les autres en épuiſent toutes les douceurs & tous les plaiſirs.

Enfin, l'égalité des droits ne peut ſe concilier qu'imparfaitement avec les ſaints devoirs de la reconnoiſſance; car ces devoirs n'exiſteroient plus, ſi les droits particuliers du bienfaiteur étoient méconnus. L'inégalité des devoirs, comme l'inégalité des droits, ſont le lien de la Société, la condition habituelle de la vie; c'eſt par elles que ſont entretenues les relations les plus néceſſaires, les relations établies entre les pères & les enfans, entre les inſtituteurs & leurs élèves, entre les maîtres & leurs ſerviteurs, entre les vieillards & les jeunes gens. Cette ſucceſſion continuelle de droits & de devoirs, compoſe notre ſyſtême moral. Les hommes ne reſſemblent point aux animaux qui rempliſſent par le ſommeil les intervalles oiſifs d'une vie toute ſenſuelle; ils ont un long eſpace à parcourir, au milieu des agitations de leur eſprit, au milieu des craintes & des eſpérances, au milieu des différentes perſpectives que l'ima-

gination leur préſente ; il leur faut un appui dans cet eſpace idéal, & ce ſont les devoirs & les droits qui fixent leurs pas chancelans, qui dirigent leur marche incertaine. La Nature, en donnant, comme je l'ai dit, aux uns de la force, aux autres de l'eſprit, aux autres de la beauté, les a inveſtis, dès leur naiſſance, de droits & de titres différens ; & l'éducation, en perfectionnant ces avantages, a rendu plus ſenſibles encore toutes nos diſtinctions originaires ; elles n'altèrent point le bonheur, il s'en faut bien, & peut-être que les plus délicieuſes jouiſſances du ſentiment naiſſent des droits qu'on reconnoît ou qu'on ſacrifie. Enfin, il eſt évident que le mélange des droits & des devoirs prépare nos rapports, adoucit la rudeſſe de notre caractère, applanit nos aſpérités, & nous rend propres à l'eſprit ſocial : ce mélange eſt peut-être la plus belle idée du monde moral ; elle nous rappelle auſſi l'ordonnance du monde phyſique, où l'on voit par-tout des rapports, & des parités nulle part.

L'Aſſemblée Nationale vit dans la perſuaſion que dans toutes les queſtions morales ou politiques, elle s'eſt élevée

au dernier terme des abstractions : je me chargerois bien de prouver que par delà les colonnes du nouvel Hercule, il existe encore quelques régions. Elle s'est crue sur les hauteurs dès qu'elle a touché les nuages ; mais quelquefois ces nuages se rencontrent à mi-côteau.

Je laisse là ces réflexions, car ce n'est pas de métaphysique que je veux discourir, & peu importeroit que l'Assemblée Nationale eût parlé juste ou non dans une de ses sentences, si ces mêmes sentences n'avoient pas été présentées au Peuple en forme de loix, & si elles n'étoient pas alors devenues dangereuses.

L'Assemblée, après avoir déclaré que *les hommes naissent & demeurent égaux en droits*, annonce, à la vérité, dans un article suivant, que la propriété doit être mise au nombre *des droits naturels & imprescriptibles de l'homme*. Le Peuple entend parfaitement le premier axiome, & son intérêt l'engage à le retenir ; mais l'exception ou le commentaire restera-t-il de même dans sa mémoire ? On lui prouveroit d'ailleurs aisément dans ce siècle de philosophie, que la propriété n'est pas un droit *naturel*, mais un droit établi par la Société, & il la

conſidéreroit encore moins comme un droit *impreſcriptible*, puiſque l'Aſſemblée Nationale elle-même y a porté quelques atteintes : l'on voit encore dans un autre genre, une exception remarquable au principe abſolu de l'égalité des droits ; c'eſt la diſtinction établie par l'Aſſemblée entre les citoyens actifs & non actifs ; c'eſt l'obligation qu'elle a impoſée d'une certaine meſure de propriété pour être admis à la jouiſſance des principaux avantages politiques.

Enfin, dans le même article où la propriété eſt miſe au rang des droits naturels & impreſcriptibles, la *réſiſtance à l'oppreſſion* y eſt compriſe auſſi ; mais aux yeux du pauvre, la véritable oppreſſion vient de l'inégalité des partages. Combien donc il lui étoit aiſé de ſe méprendre en écoutant la Déclaration des droits ! N'eſt-il pas bien dangereux auſſi de légaliſer d'une manière générale la réſiſtance à l'oppreſſion ? car ce mot *oppreſſion* a une latitude extrême, & en ne le définiſſant point, chacun ſe croira le droit de juger du moment où il pourra s'élever contre l'autorité. Enfin les loix même peuvent paroître oppreſſives ; & ſi l'on ſe permettoit de conſidérer comme telles celles qui font perdre à une

classe nombreuse de citoyens leur état, leur fortune & leur sûreté personnelle, où ne meneroit pas le principe consacré vaguement dans la Déclaration des droits?

Les idées premières, les principes généraux ont un grand prix sans doute pour le Législateur; mais ils ne sont d'usage pour le Peuple qu'après avoir été réduits à la précision de la loi; ils rappellent ces riches métaux encore dans les mines, & qui ne sont mis en circulation qu'après avoir été convertis par le Souverain dans une monnoie dont le titre & le poids sont exactement calculés.

Je dois présenter une autre réflexion à la philosophie métaphysique de l'Assemblée Nationale. Plus un principe est au sommet de toutes les déductions qu'on peut en tirer, & plus sans doute il est simple aux yeux de l'homme penseur; mais comme ce principe est alors d'autant plus distant du terme réel auquel il doit conduire, nul guide n'est plus propre à égarer les hommes ordinaires & tous ceux qui n'ont pas l'habitude de la réflexion. Telle est cependant la grande partie d'une Nation; elle n'a point de temps à donner à l'instruction,

parce que ſans héritage & ſans propriété, elle eſt dans la néceſſité de dévouer les premiers momens de ſes forces phyſiques à ſe procurer un ſalaire, & toute la vie elle eſt obligée de travailler pour aſſurer ſa ſubſiſtance. Ce n'eſt pas à de tels hommes que des principes généraux conviennent; ce n'eſt pas à eux qu'il eſt ſage d'adreſſer des préceptes ſuſceptibles d'extenſion ou de diminution, il leur faut des loix, & des loix encore auſſi claires que poſitives.

On dira peut-être que ce n'eſt pas pour obéir, mais pour commander qu'on adreſſe aujourd'hui des inſtructions au Peuple: mais par quelle ſingulière contrariété, dans le temps qu'on veut lui remettre le Sceptre des Nations, choiſit-on pour le guider, des élémens de métaphyſiques? En Gouvernement d'ailleurs, il n'y a rien de moins général qu'une idée générale; car ſur un texte ſi abondant, on peut les multiplier encore plus que les idées préciſes & particulières.

Les Légiſlateurs de la France ont beaucoup de rapports avec les Doctrinaires économiſtes; ils veulent, comme eux, gouverner le monde par l'évidence,

& à leur imitation, il ſe forme aujourd'hui des ſociétés où des hommes bien intentionnés, je n'en doute point, invitent le Peuple à recevoir des leçons de politique nationale. Je viens de rappeler ce que j'ai dit pluſieurs fois dans mes ouvrages, ſur l'impoſſibilité où ſe trouve une partie nombreuſe de ce Peuple, de conſacrer un temps ſuffiſant à ſon inſtruction; il n'en a pas même aſſez pour étudier la morale; & ſans l'aſcendant rapide des idées religieuſes, il ne ſeroit attaché qu'imparfaitement à l'obſervation de l'ordre. Voulons-nous abſolument le rendre plus éclairé, examinons ſi nous pouvons payer ſon loiſir des deniers publics, ou engager les propriétaires à doubler le prix de ſes journées: la nature donne à tous les hommes la faculté de ſe perfectionner; mais cette faculté a beſoin des ſecours de l'éducation; cette éducation exige du temps, & la diſpoſition de ce temps eſt incompatible avec l'obligation d'employer les premiers inſtans de ſes forces à obtenir ſa ſubſiſtance par le travail. Toutes ces idées ſe touchent: ainſi, juſques à ce qu'on ait changé les règles de la propriété, juſques à ce qu'on veuille le faire, juſques à ce qu'on le puiſſe,

puiſſe, il faut proportionner l'enſeignement du Peuple aux conditions immuables de ſa deſtinée; & lorſque de temps à autre on veut fixer devant ſes yeux, un principe général, dont il ne peut approfondir ni les explications, ni les exceptions, on le met dans la ſituation des aveugles-nés dont on vient de lever la cataracte, & qui, dans les premiers momens, voient les montagnes renverſées, les ſommets à la baſe, & ne peuvent non plus ſe former une idée juſte d'aucune diſtance.

Je ne ſais quels prodiges pourront opérer un jour nos nouveaux oculiſtes; mais en attendant, n'oublions pas entiérement que ſelon d'anciennes idées, le Gouvernement eſt la dette des lumières, comme la bienfaiſance eſt celle de la fortune.

Je n'étendrai pas plus loin la diſcuſſion dans laquelle je ſuis entré; il me ſuffit d'avoir indiqué par un petit nombre d'obſervations, que des motifs raiſonnables, ou du moins réfléchis, éloignoient le Roi d'admettre la Déclaration des droits au rang des loix conſtitutionnelles.

Je ne dis rien ſur l'idée de l'ouvrage & ſur ſon enſemble; mais j'ai toujours

penſé que l'édifice de la Conſtitution méritoit un portique plus impoſant & plus majeſtueux. J'aurois voulu du moins qu'en prenant pour modèle la Déclaration des droits des Américains, on eût conſervé cette belle profeſſion de foi:

« *Article XVII.* Aucun peuple ne peut » conſerver un Gouvernement libre & » heureux, ſans être attaché par des » liens fermes & conſtans aux règles » de la juſtice, de la modération, de » l'économie, de la tempérance & de » la vertu, & ſans recourir fréquem- » ment à ces principes fondamentaux ».

Ah! tout étoit compris dans ces mémorables paroles, & les devoirs du Peuple, & les devoirs du Légiſlateur. Voilà ce qu'il falloit avoir préſent à ſa penſée; voilà ce qu'il falloit nous dire & nous redire. *La juſtice, la modération, la vertu;* oui, ces principes ſont néceſſaires pour rendre un Gouvernement libre & heureux, & il n'eſt aucun de nos regrets, aucun de nos reproches qui ne puiſſent ſe rapporter à l'oubli d'une vérité ſi utile & ſi générale. Il eût fallu la graver ſur les murs de la ſalle où les Députés de la France ſont réunis; elle eût été pour eux un avertiſſement continuel, & une leçon ſalu-

taire ; elle eût servi du moins à bien entendre, à bien interpréter, à bien circonscrire la première maxime de notre Déclaration des droits. Les mots d'égalité & de liberté sont beauté par-tout; il n'est aucun philosophe, aucun écrivain qui ne s'en soit servi avec succès : mais la juste mesure des idées que ces mots représentent, leur exacte application, leur assortiment régulier aux circonstances d'un pays & au caractère de ses habitans, leur sage combinaison avec les foiblesses & les passions inhérentes à l'humanité, & leur accord sur-tout avec les préceptes de la morale, voilà l'œuvre difficile, voilà celle qui peut honorer des Législateurs. Il ne faut que de l'abandon pour porter les idées à leur extrême; & dans toutes les sciences, c'est la marche ordinaire des adolescens; mais la force d'arrêt la plus rare & la plus pénible de toutes, n'appartient qu'à la vigueur de l'âge. Il faut laisser faire au temps qui entend tout cela mieux que les hommes d'un jour; c'est lui qui se charge de rectifier ce qu'ils ont arrangé dans la ferveur de leur noviciat; mais il est permis de plaindre la génération qui doit leur servir de première étude.

C'eſt ſur-tout dans ſes ſyſtêmes d'égalité que l'Aſſemblée Nationale a montré, je le crois, de l'exagération. Les différences de propriété, cette grande ſource de jalouſie, lui ayant paru inattaquables, c'eſt vers les diſtinctions honorifiques qu'elle a dirigé ſes inſtrumens de nivellement. L'expérience nous apprendra ſi ces abréviations familières, M. Condé, M. Conti, M. Capet, toutes ces qualifications nouvelles, toutes ces formes de Quakers, conſacrées par les commandemens de l'Aſſemblée Nationale, le ſeront également par les reſcripts du temps. L'expérience nous apprendra ſi huit à neuf cens ans d[illegible]ſtrations, l'héritage des Montmorenci & de pluſieurs autres maiſons, ſeront changés pour toujours en abſtractions, & ne pourront plus être unis à aucun ſigne diſtinctif. L'expérience nous apprendra ſi ces petites jalouſies, ſi ces puérilités philoſophiques ſeront adoptées par la poſtérité, & s'il valoit la peine d'offenſer une ſi grande partie de la Nation, pour l'établiſſement d'une doctrine indifférente également & à la liberté & au bonheur.

Je puis me tromper; mais il me ſemble que le génie des Anglois s'eſt montré ſupérieur au nôtre dans la compoſition de leur ſyſtême d'égalité; les évé-

nemens ſans doute les ont conduits à leur but; mais il eſt hors de mon ſujet de m'arrêter à cette diſtinction. Laiſſant donc aux Légiſlateurs Anglois tout l'honneur de ce ſyſtême d'égalité, je vois qu'ils ont rempli parfaitement les vues morales & politiques dont une ſi grande queſtion préſente le tableau. Ils ont ſenti que le Monarque, dépoſitaire du Pouvoir exécutif, & partie intégrante dans la Légiſlation, ſeroit trop foible & trop iſolé, ſi on le ſéparoit entiérement des élémens qui participent à ſa nature, & ſi l'on refuſoit de l'environner d'un Corps politique, compoſé d'une claſſe particulière de citoyens, & qui parût dans l'opinion le ſoutien ou l'accompagnement de la majeſté du Trône. Ils ont encore ſenti, ces vieux philoſophes en politique & en morale, que l'on ne renverſoit ni dans une ſéance du matin, ni dans une ſéance du ſoir, les opinions qui ont pris âge avec les ſiècles, les opinions qui ont déterminé ce reſpect rendu, chez toutes les Nations, aux races illuſtrées par d'importans ſervices envers l'Etat.

Les Anglois cependant, dirigés par de grands principes, n'ont pas cru devoir permettre l'extenſion indéfinie des qualifications honorifiques, & encore moins

leur diffémination, par toutes les divisions & subdivisions de titres en usage autrefois en France, & qui introduisoient dans la société & dans les affaires, une multitude de petites supériorités, sources de tant de vaines prétentions.

Les Anglois, remplis de ces différentes considérations, ont satisfait à toutes d'une manière grande, en rassemblant les distinctions honorifiques dans la seule Chambre des Pairs, composée de deux à trois cens personnes. Ces distinctions sont héréditaires; mais elles ne procurent pendant la vie des pères aucune prérogative, aucun titre à leurs enfans (1): ceux-ci, confondus avec tous les autres citoyens, sollicitent en concurrence avec eux auprès du Peuple, l'honorable fonction de Députés à la Chambre des Communes; & comme cette seconde section du Parlement est infiniment supérieure à la première en crédit & en consistance, & qu'on y est admis sans aucune acception de nom & de naissance, l'égalité réelle est parfaitement établie. L'orgueil Anglois, cet orgueil plus national & plus patriote que nos vanités

(1) Les fils aînés des premiers Pairs seulement, ont le titre de *Lords*, par courtoisie.

métaphyſiques, cet orgueil n'eſt point offenté de l'exiſtence de deux à trois cens Pairs héréditaires, deſtinés, non pas à repréſenter une claſſe particulière de citoyens, mais à relever la majeſté du Trône, & à ſoutenir la prérogative royale, mais à imprimer encore aux loix nationales un caractère plus impoſant, & deſtinés ſur-tout à défendre la liberté conſtitutionnelle contre les entrepriſes du Gouvernement, contre les égaremens du Peuple, &, au beſoin, contre les opinions variables d'un Corps repréſentatif amovible. La Nation Angloiſe s'eſt peut-être mépriſe; mais elle a cru que ſon bonheur & le deſtin de la Patrie ſeroient en plus grande ſûreté, s'ils étoient confiés, non-ſeulement à des ſurveillans de ſon choix, mais encore à des gardiens dont les principes ſeroient garantis par un intérêt héréditaire au maintien de la Conſtitution & à la proſpérité de l'Etat.

Si nous deſcendons à de plus petites conſidérations, & ſi nous nous approchons des calculs de l'amour-propre & de la vanité, nous verrons que la Chambre des Pairs, dont les Membres ſont qualifiés, relève l'éclat de celle qui lui

eſt aſſociée ; elle devient, pour ainſi dire, la décoration & le ruban de la Nation entière. C'eſt toujours par un point de comparaiſon que les égards s'établiſſent ; & l'on ſe tromperoit peut-être, ſi l'on croyoit que la conſidération dont un ſimple citoyen Anglois jouit hors de ſa patrie, tient uniquement à ſa qualité d'homme libre ; on le voit encore, ſans y réfléchir, comme un particulier ſur la ligne des Pairs du Royaume, leſquels ſont à leur tour ſur la ligne de tout ce qu'il y a de plus grand en Europe ; & l'on peut être en doute ſi cet Anglois obſcur en apparence, n'atteindra pas lui-même à une pareille diſtinction.

Un citoyen François, dans la Conſtitution nouvelle, n'offrira pas le même aſpect, car il ne paroîtra qu'une parcelle d'une immenſité monotone & démuée de tous les reliefs qui frappent l'imagination. Ainſi, même en ſe bornant à des calculs de ſimple vanité, les Communes de France auroient gagné davantage, en apportant quelque modification à leur ſyſtême deſtructif de toute eſpèce de diſtinction.

Il eſt remarquable que les Anglois, pour établir chez eux l'égalité, ont élevé la grande partie de la Nation, & l'ont

placée au niveau de la petite ; & les François, pour aller au même but d'égalité, ont abattu la petite partie & l'ont placée au niveau de la grande : ainſi l'Angleterre a fait ſon opération par exhauſſement, la France par rabaiſſement. La différence eſt importante pour la conſidération extérieure & pour le bonheur.

On auroit tort de mépriſer ces réflexions, en les regardant comme fugitives ; ce ſont les idées les plus fines qui ſervent d'élémens à l'opinion, & qui la modifient inſenſiblement : auſſi, dans les grandes ſociétés, ces idées acquièrent ſouvent plus d'empire, à meſure qu'elles ſe ſpiritualiſent davantage ; elles échappent alors par leur ténuité même, & aux ſerres de l'argument, & à la domination du raiſonnement ; on diroit que définitivement réduites à une ſorte d'atmoſphère, elles agiſſent ſur l'opinion comme l'air ſur les corps phyſiques, non par aucune force viſible, mais par continuité & par inſenſible pénétration.

C'eſt à la liberté civile & politique, c'eſt à l'égalité du bonheur qu'il faut tendre ; mais ſe former un ſyſtême inexorable de l'exacte parité des rangs, mais pourſuivre les plus petites diſtinctions avec le même deſpotiſme qui déterminoit Tar-

quin-à couper la tête de tous les pavots qui s'élevoient un peu au-deſſus des autres, c'eſt avoir une philoſophie bien reſtreinte, ou une idée bien étendue de la vanité générale. Il y a plus de foibleſſe à redouter toute eſpèce de ſupériorités conventionnelles, qu'à jouir avec complaiſance de ces ſortes d'avantages. D'ailleurs, ce n'eſt point là la cauſe du Peuple; on le trompe, quand on lui tient un langage contraire; la vanité eſt un ſentiment dont l'action eſt néceſſairement circonſcrite; elle peut exiſter entre les divers états de la ſociété, qui, par leur rapprochement, ont vue les uns ſur les autres: mais des dernières claſſes aux plus hauts rangs, cette même vanité n'eut jamais d'application; les différences de fortune & d'éducation ſéparent les hommes d'une manière bien plus marquante, & les ſépareront toujours, puiſque ces diſtinctions, les plus grandes de toutes, ſont dans l'ordre inévitable des choſes.

Nous ne prenons pas cependant une détermination indifférente, lorſque nous détruiſons l'habitude & l'obligation des égards; car nous changeons les mœurs en même temps; & telle Nation peut-être, qui, avec cette petite entrave, eût paru douce & ſenſible, deviendroit

rude & farouche au moment où elle en seroit absolument affranchie.

C'est encore un plan singulier, que de vouloir allier à la dépravation du temps présent, & à la corruption d'une vieille Monarchie, les proscriptions de noms, les retranchemens de qualifications, & toutes les formes austères qui ont besoin d'être unies à la simplicité des mœurs des petites Républiques, ou à la rigidité des principes de certaines Sectes. Ce ne sont pas des pratiques forcées qui changent notre nature; & avant de s'égaliser par une loi de contrainte, il eût fallu s'être rapproché par un sentiment moral, le seul lien qui soit de durée.

On dit, & l'esprit vient ici au secours du desir que l'on a de dissimuler ses sentimens secrets; on dit qu'on a détruit la Noblesse héréditaire & les titres honorifiques, afin d'empêcher que ces distinctions ne ramenassent un jour au milieu de nous des privilèges réels: mais quand on s'alarme des prétentions, il ne faut pas augmenter leur force en les comprimant. Empêchera-t-on d'ailleurs que les usages de la société n'entretiennent une tradition dont on voudroit en vain interrompre le cours; & sur les actes publics, le mot de *ci-devant*, que l'on ne

peut proscrire, ne conservera-t-il pas le type de ce qu'on étoit ? Or, dans l'essence toute spirituelle de la Noblesse, ce qu'on étoit représentera toujours ce qu'on est ; car les fondations faites par l'opinion, sont les seules indépendantes de l'empire du plus fort ; on voudroit en vain dominer l'imagination au nom de la loi, c'est notre sens moral le plus rebelle, & l'on ne réussiroit point dans cette entreprise.

Fut-il jamais, d'ailleurs, une circonstance où les supériorités de convention dussent moins blesser les vanités envieuses, qu'une époque aussi glorieuse pour tous les François que celle où nous nous trouvons, une époque où, par une Constitution libre, l'esprit, les talens & le caractère reprennent leur place, & peuvent effacer si facilement toutes les autres distinctions ? Voilà sans doute la seule, la véritable manière d'atténuer l'importance des qualifications & des titres ; au lieu que celle dont on a fait choix, annonce un sentiment de foiblesse, indigne d'être associé aux nobles & généreuses pensées de la Liberté.

C'est d'ailleurs le plus petit de tous les pas vers l'égalité, que la suppression des distinctions héréditaires : il faudroit, pour

établir en réalité le système de nivellement dont on est si jaloux, s'assimiler les uns aux autres, non-seulement par la fortune, mais encore par l'éducation, par cette culture dont la diversité établit des différences de considération, bien plus grandes encore que celles des noms. Tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont frères : eh ! oui, mais dans ce parentage, il y a des aînés mieux traités que ceux de Normandie. L'on devroit, avant de nous mettre tous sur la même ligne, nous faire une dot égale, & distribuer en supplément, aux uns des revenus, aux autres des connoissances, aux autres des qualités morales, & une infinité d'avantages encore dont le plus grand nombre des hommes est malheureusement privé. Mais il a fallu nous racheter par les inégalités qu'entraîne la différence des propriétés, des inégalités plus grandes encore que nous aurions éprouvées dans l'état de nature. C'est la justice, c'est la confédération formée pour la consacrer & pour la défendre, qui a délivré le foible du joug oppressif de la force & de la violence ; il faut donc la recevoir avec toute sa suite, & ne pas séparer dans notre pensée les conséquences d'un principe, de ce principe

lui-même. Voyons-nous tels que nous ſommes ; voyons-nous dans un état de ſociété dont la baſe fondamentale eſt le maintien des droits de chacun ; & en rétabliſſant inconſidérément l'empire d'une force aveugle, ne faiſons pas revenir ces rapports primitifs qui avoient introduit au milieu des hommes un genre de ſupériorité bien plus tyrannique & plus effrayant que tous les fantômes d'imagination contre leſquels nous nous élevons aujourd'hui.

Encore ſi, après avoir détruit toutes les gradations, nous demeurions égaux en pouvoir & en crédit ! mais nous aurons nos Grands, & nos Grands redoutables ; nous aurons nos Pairs du Royaume, & ce ſera les plus dangereux d'entre nous ; ceux qui deſirent que tout ſoit remis entre les mains du Peuple, afin de le remuer enſuite à leur gré, afin d'en prendre poſſeſſion, & de le gouverner par leurs indignes écrits ; afin d'en faire ainſi l'inſtrument de leur jalouſie, l'inſtrument de leur haine, l'inſtrument de leurs opinions deſpotiques ; afin de donner en ſon nom des loix aux Légiſlateurs eux-mêmes ; afin d'être nos chefs & nos maîtres à tous. Ah ! quel échange & quelle effrayante ſu-

périorité ! c'eſt la plus terrible de toutes.

Enfin, & c'eſt ma dernière obſervation, avant de ſe livrer ſans remords à l'attrait d'un nouveau ſyſtême d'égalité, il faudroit y avoir concouru d'un commun accord ; il faudroit être arrivé dans une Colonie avec les mêmes titres, & maintenir cette parité ſous la foi reſpectable d'une convention générale : mais établir ſon nivellement par des loix de force & de contrainte, l'établir par un ſacrifice étranger à ceux qui l'impoſent, on ne voit plus alors où eſt le reſpect ni pour les loix de la propriété, ni pour les ſaintes maximes de la juſtice.

On le voit encore moins, lorſqu'on fixe ſon attention ſur une particularité ſingulière. D'une part, une grande puiſſance eſt remiſe entre les mains du Peuple ; de l'autre, les Chefs des Communes ſont mis en poſſeſſion de toutes les places qui peuvent leur garantir le reſpect de la multitude ; on les fait Juges, Officiers Municipaux, Adminiſtrateurs de Département & de Diſtrict, & bientôt ils vont devenir Evêques. Une ſeule claſſe de citoyens avoit pour défenſe, les égards qu'auroient pu lui procurer d'anciennes qualifications honorifiques, & le patro-

nage attaché à leurs poſſeſſions territoriales ; on les en dépouille, & ils ſe trouvent ainſi ſans aucune part : ce n'eſt donc pas envers eux l'égalité de fait qui eſt établie, mais la diſparité la plus grande.

Qu'on y prenne garde ; il y a peu de diſtance entre le principe qui, pour le ſoulagement de la vanité de pluſieurs, enlève à quelques-uns des prérogatives honorifiques conſacrées par une longue ſuite de ſiècles, & le principe qui, pour le ſoulagement des indigens, autoriſe le retranchement des grandes fortunes. Celles-ci, plus nouvelles pour la plupart que les noms & les titres, ne ſeroient pas à l'abri des inductions que l'on voudroit tirer des idées générales d'égalité ; les argumens ſeroient tout préparés dans les harangues des Gracques, & il ne faudroit pour leur ſuccès, qu'une réunion de Députés, auſſi étrangers à la différence des propriétés, que l'étoient aux diſtinctions de naiſſance la plupart de ceux qui ont détruit ces prérogatives.

On ignore à l'avance où peut conduire un premier pas ; on ignore les principes que pourront enter ſur les nôtres ceux qui nous ſuivront. Le temple de la

juſtice une fois violé, & ſes portes briſées, d'autres après nous y commettront des excès, & nous deviendrons complices de leurs dernières profanations.

Je n'ai pas à me reprocher d'avoir quitté d'un moment la garde de ce temple, d'avoir jamais déſerté ce poſte honorable. On a vu comment, dès l'ouverture des Etats-Généraux, j'avois défendu les droits des créanciers de l'Etat; comment ſeul je me ſuis expoſé à une grande défaveur, plutôt que de diſſimuler mon ſentiment ſur l'inutile & rigoureuſe proſcription de toutes les diſtinctions héréditaires; comment auſſi j'ai inſiſté ſur les indemnités ou les adouciſſemens dus, au nom de l'Etat, à ceux qu'on réduiſoit à la plus pénible détreſſe par l'anéantiſſement des droits pécuniaires attachés à une propriété immémoriale. On a pu remarquer de même comment j'ai pris en main la cauſe de ceux qui, à la ſuite du relâchement abſolu de l'ordre public, ont vu leurs châteaux incendiés & leurs poſſeſſions dévaſtées. Je dis un jour à l'Aſſemblée : « Il eſt une dette que je n'ai » pas pu mettre en compte, mais qui » ſeroit bien digne de l'intérêt d'une » grande Nation. Pluſieurs citoyens ont » eſſuyé des pertes conſidérables; on a

» brûlé leurs habitations, on a dévasté
» leurs propriétés. L'autorité tutélaire
» des loix les auroit garantis de ces atten-
» tats, si elle n'avoit pas été sans force;
» cependant cette garantie est la pre-
» mière protection qu'on attend, lorf-
» qu'on apporte chaque année une por-
» tion de sa fortune au Trésor de l'État.
» Ne vous paroîtroit-il pas juste que les
» nouveaux Départemens prissent con-
» noissance de ces pertes, & qu'un dé-
» dommagement, non pas rigoureuse-
» ment exact, mais sagement équitable,
» devînt la dette de la Nation, pour être
» acquittée, si ce n'est dans le temps
» présent, du moins en des jours plus
» heureux? C'est de la part du Roi que
» je soumets cette idée à votre considé-
» ration; elle est digne de son cœur géné-
» reux, elle est digne du Chef suprême
» de la Nation dont vous êtes les Re-
» présentans ».

L'Assemblée ayant applaudi à ce paragraphe d'un de mes Mémoires, je crus l'avoir disposée à l'acte de justice auquel je l'invitois, & je ne tardai pas à remettre cet objet avec plus de précision sous ses yeux, en lui proposant, dans mon rapport sur les finances, du 29 Mai 1790,

» *de destiner soixante millions au denier*

vingt, pour adoucir les pertes dont la sévérité de ses décrets, ou les excès commis dans les Provinces, avoient été la cause.

Ce n'est pas uniquement à ces principes de justice que j'ai cherché de ramener l'Assemblée Nationale, c'est encore aux sentimens d'une douce & sage équité que j'ai pris la liberté de l'encourager; & particuliérement la veille du jour où elle devoit s'occuper du traitement des Ecclésiastiques, je m'exprimois ainsi dans un Mémoire que je lus moi-même à l'Assemblée.

« Il me semble toujours qu'avec un » esprit de conciliation, avec des dédom- » magemens nécessairement passagers, » avec tous les ménagemens enfin qui » sont dus à ceux dont on exige de grands » sacrifices, on pourroit en adoucir la » douloureuse amertume. Que n'a-t-on » pas droit d'attendre en générosité de » ceux qui, par une suite de circonst- » tances, sont devenus à-la-fois les plus » forts & les plus heureux!..... » C'est une erreur de penser que, sans » mesure & sans proportion, les priva- » tions particulières soient également » utiles à l'intérêt public; car il y a dans » la composition de toutes les fédérations » sociales, une mise de confiance & d'af-

» fection mutuelle, qui eſt auſſi néceſ-
» ſaire à leur proſpérité qu'aucun autre
» genre de contribution. N'en doutez
» pas, Meſſieurs, les générations futures
» ne vous reprocheront point les égards
» que vous aurez pour les hommes du
» temps préſent, pour ceux de vos con-
» citoyens que vous détachez avec déchi-
» rement de leur ſituation paſſée; elles
» hériteront aſſez de vous, ces généra-
» tions, elles hériteront aſſez de vos
» généreux travaux: aſſurez ſeulement
» la longue durée de vos bienfaits: qu'ils
» arrivent à eux, s'il ſe peut, ſans avoir
» coûté trop de larmes; qu'ils arrivent
» à eux étayés d'une épreuve heureuſe
» & paiſible; qu'ils arrivent à eux.....;
» &c. »

Il me ſembloit auſſi qu'en appliquant aux beſoins de l'Etat les revenus de tant de dons faits aux Egliſes par l'ancienne Nobleſſe de France, on eût pu en détacher une légère portion pour adoucir les ſacrifices qu'on impoſoit à ſes deſcendans. Mais on a montré la plus grande indifférence pour ſes pertes, & l'on a détourné ſes regards du déſeſpoir auquel on réduiſoit une claſſe nombreuſe de citoyens, dont les noms ſont unis depuis tant de ſiècles aux faſtes de la Monarchie. Une

telle conduite eſt bien dure ! C'eſt leur fortune, c'eſt leur rang, leur état, leur tranquillité perſonnelle, ce ſont toutes les conditions de leur exiſtence ſociale qu'on a pourſuivies, qu'on a perſécutées avec une rigueur ſans égale. On eût dit qu'ils n'étoient pas auſſi les enfans de la Patrie. Aucun ſentiment de douceur, aucun ſentiment de généroſité n'ont relevé le caractère de ceux qui étoient forts, de ceux qui étoient devenus les puiſſans. Que n'ont-ils en effet conquis la Liberté comme ils voudroient le perſuader ! ils auroient eu peut-être la magnanimité qui accompagne ordinairement la victoire ; mais en abuſant de leurs avantages, en ne demandant jamais de ſacrifices qu'aux autres, & en écoutant ſans émotion les plaintes des opprimés, ils ont entaché cette Liberté qui leur avoit été remiſe dans ſa pureté, qui étoit deſcendue du Trône accompagnée de la paix & de la juſtice. Ah ! c'étoit au ſein du bonheur univerſel qu'il falloit la recevoir avec ſon noble cortège, & toutes les vertus devoient ſe preſſer autour d'elle.

Enfin, comme ſi ce n'étoit pas aſſez de tant de ſévérité & de tant de rigueurs, ce ſont les conſciences que l'on entreprend aujourd'hui de troubler, & dere-

chef c'eſt à des ſermens qu'on a recours; ſermens que l'on place toujours à côté des dangers, & au milieu des terreurs ou des ſacrifices : ainſi c'eſt encore les autres que l'on met en riſque, tandis que ſoi-même on vit tranquille au milieu de ſes forces & de ſon autorité ſuprême. Je me garderai bien de prêter l'oreille à la calomnie, & je ne mettrai point en doute l'eſprit religieux de l'Aſſemblée Nationale : on ne demande jamais du ſecours qu'à ſes amis; ainſi elle ne voudroit pas s'aider lâchement de la religion du ſerment, ſi elle n'avoit pas en ſon cœur les principes qui rendent cette obligation ſainte; mais je me permettrai de faire obſerver, qu'en aſſociant continuellement à ſa cauſe le Dieu de l'Univers; en le demandant pour ſauve-garde des promeſſes que l'on exige, il faut lui préſenter en hommage la bonté, la juſtice, la compaſſion, l'indulgence, ces vertus qu'il commande, ces ſentimens qu'il aime, & dont ſes généreuſes relations avec nous ſont le glorieux exemple & l'éclatant témoignage.

Ah! que la morale ſert à tout, & que l'on eſt préſomptueux, quand on croit que l'eſprit eſt le meilleur des guides! Les hommes au milieu de leurs paſſions, les

Légiſlateurs au milieu de leurs immenſes travaux, les innovateurs au milieu de leurs bouillantes idées, ont beſoin de ſe rallier à un grand principe, s'ils ne veulent pas être expoſés à dévier ſans ceſſe, s'ils ne veulent pas être conduits d'écarts en écarts. La morale, ainſi que je l'ai dit dans pluſieurs de mes ouvrages, la morale eſt la ſageſſe des ſiècles; ceux qui la conſultent, ceux qui la reſpectent, ſe rangent autour d'un fanal dont la brillante flamme eſt toujours entretenue; & guidés par cette lumière, ils ſont ſûrs de trouver leur route au milieu du labyrinthe des affaires, au milieu de tous les intérêts qui ſe croiſent & qui ſe combattent.

Il ne me ſeroit pas difficile d'appliquer ces réflexions à l'Aſſemblée Nationale, & de montrer comment, avec une morale plus vigoureuſe, elle eût évité ſes principales erreurs; c'eſt par la liberté de ſes principes qu'elle s'eſt tirée de beaucoup d'embarras, mais c'eſt par leur dépendance qu'elle les eût prévenus; & cependant la morale des Légiſlateurs eſt la moins reſtreinte de toutes, parce que dans une infinité d'arrangemens civils, ils ſont placés au-deſſus des règles; mais ils ne le ſont jamais au-deſſus de la juſtice, au-

deſſus de la reconnoiſſance, au-deſſus de la généroſité envers les foibles, au-deſſus des devoirs qu'impoſe la confiance, au-deſſus de l'amour de l'ordre, au-deſſus du plus ſaint des reſpects pour la vie des hommes & la ſûreté du citoyen, ni au-deſſus enfin de tant d'autres vertus primitives.

Combien n'eût pas été plus grande auſſi la conſidération de l'Aſſemblée, ſi en méditant ces réflexions, ſi en y conformant ſa conduite, elle en eût impoſé par la hauteur de ſon caractère & la ſtabilité de ſes principes! car elle ſe fût affranchie par ce moyen de ſes careſſes continuelles à l'opinion, & n'eût pas inſenſiblement borné ſon attention à la connoître promptement cette opinion, afin de prendre le pas ſur elle, & d'ordonner à grand bruit ce qu'elle vouloit ſourdement. L'Aſſemblée eût alors dirigé tous les eſprits ſans aucun effort; elle eût paru comme ombragée par toutes les idées de juſtice & de raiſon, & placée ſous ce chêne antique & ſacré, dont les racines profondes ſemblent toucher à un autre monde, & dont toutes les branches ſont nourries de la roſée du Ciel, ſes décrets, toujours aſſociés à l'eſprit de la morale, euſſent été reçus comme des

paroles

paroles de vie, & jamais elle n'eût penſé à ſe faire aſſiſter de tant d'adjudans, indignes d'être les ſoutiens des Légiſlateurs de la France.

Ici je ſens la néceſſité de m'arrêter un moment ſur moi-même. Je l'entends : on me reprochera mon attachement obſtiné aux principes de la juſtice, & l'on eſſaiera de le déprimer en y donnant de nouveau le nom de *pitié ariſtocratique*. Je ſais mieux que vous de quelle ſorte eſt la mienne. C'eſt pour vous les premiers que je l'ai connu ce ſentiment d'intérêt ; mais alors vous étiez ſans union & ſans force ; c'eſt pour vous les premiers que j'ai combattu : & dans le temps où je me plaignois ſi fortement de l'indifférence qu'on vous témoignoit, lorſque je parlois des égards qui vous étoient dus, lorſque je montrois une inquiétude continuelle ſur le ſort du Peuple, c'étoit auſſi par des jeux de mots qu'on cherchoit à ridiculiſer mes ſentimens. Je voudrois bien aimer d'autres que vous, lorſque vous m'abandonnez ; je voudrois bien le pouvoir ; mais je n'ai pas cette conſolation ; vos ennemis & les miens ont mis entre eux & moi une barrière que je ne chercherai jamais à rompre ; & ils doivent me haïr

toujours, puiſqu'ils m'ont rendu reſponſable de leurs propres fautes. Ce n'eſt pas moi cependant qui les ai encouragés à jouir ſans meſure de leur ancienne puiſſance, & ce n'eſt pas moi qui les ai rendus inflexibles, lorſqu'il falloit commencer à traiter avec la fortune. Ah ! s'ils n'étoient pas malheureux, s'ils n'étoient pas dans l'oppreſſion, combien de reproches n'aurois-je pas à leur faire ! Auſſi, quand je les défends encore dans leurs droits & leurs propriétés, ils ne croiront pas, je l'eſpère, que je ſonge un inſtant à les regagner ; je ne veux aujourd'hui ni d'eux, ni de perſonne ; c'eſt de mes ſouvenirs & de mes penſées que je cherche à vivre & mourir ; & quand je fixe mon attention ſur la pureté des ſentimens qui m'ont guidé, je ne trouve nulle part une aſſociation qui me convienne ; & dans le beſoin cependant que toute ame ſenſible en éprouve, je la forme, cette aſſociation, je la forme en eſpérance avec les hommes honnêtes de tous les pays, avec ceux, en ſi petit nombre, dont la première paſſion eſt l'amour du bien ; c'eſt à eux ſeuls que je demande quelque affection, & c'eſt à eux ſeuls que je veux m'unir.

Je continue ma route. C'eſt encore au

nom des loix de la morale que j'ai réveillé plusieurs fois l'attention de l'Assemblée Nationale, sur les funestes suites de la liberté inconsidérée de la presse, & que je lui ai rappelé le danger de ces manufactures publiques d'impostures & de calomnies, & de ces forges ténébreuses où tant d'écrits incendiaires se préparent journellement : établissemens de scandale & de terreur, qui seroient mieux placés sur les sombres bords de l'Achéron, ou dans les cours du palais des Furies, qu'au milieu d'un pays où la pureté de l'air & la présence d'un jour serein semblent contraster avec ces poisons dévorans, avec ces feux infernaux que l'on répand de toutes parts & dont on couvre notre terre. Ce sont, dit-on, des abus nécessaires à la défense & à l'entretien de la Liberté, & ceux qui l'aiment, doivent les tolérer. Oui, des abus ! comme l'assassinat, comme les faux témoignages, comme les cris publics de sédition, & comme tant d'autres crimes. Ah ! rendez un meilleur hommage à la Liberté ; rendez plus de justice à la Constitution qui l'assure, & vous ne croirez pas qu'elle ait besoin d'une si impure assistance. Est-il donc si difficile de l'aimer, cette Liberté qui nous rend heureux de tant de ma-

-ières ; ou nous plaira-t-elle davantage, quand elle aura pour satellites des hommes qui semblent marcher à sa suite, pour se livrer avec moins de contrainte à la violence de leurs passions, des hommes nourris dans la haine, & dont le langage funèbre remplit nos cœurs d'épouvante? Indifférens à la tranquillité publique, & habiles à soulever les esprits, ils sont impatiens de connoître tout le mal qu'ils peuvent faire ; & pour se distraire de leurs remords, c'est à la lueur des flambeaux de la discorde qu'ils veulent jouir du spectacle de leurs détestables succès. Consommés aussi dans l'art perfide de déchirer les réputations, ils se font un passe-temps de cette infâme industrie, & l'on ne sait ce qui leur plaît le plus, ou de détruire tous les sentimens d'estime, ou de renverser tous les genres d'autorité ; c'est au fond de nos cœurs, autant que dans le sein de nos sociétés politiques, qu'ils voudroient faire régner la plus entière anarchie. Il faut les mépriser, dit-on ; ce sentiment est aisé ; mais leurs paroles calomnieuses, mais leurs discours incendiaires, le Peuple aussi les méprisera-t-il? Ignore-t-on qu'un mensonge est toujours une idée choisie, & que par conséquent on peut la proportionner par-

faitement aux diſpoſitions du moment ; & l'ajuſter avec préciſion à notre paſſion dominante ? Ignore-t-on encore qu'un menſonge eſt toujours une idée ſimple, & que n'étant jamais nuancée comme la vérité, elle doit faire ſur les eſprits une beaucoup plus forte impreſſion ? Ignore-t-on enfin, que l'ignorance & l'infortune rendent également défians ; & que tel étant le partage du plus grand nombre des hommes, ils doivent prêter une oreille favorable à toutes les inſinuations injurieuſes & à toutes les calomnies ? Il faut joindre à ces réflexions une conſidération digne, je crois, d'être remarquée. Le cours de l'opinion eſt abſolument changé ; c'étoit autrefois des hautes claſſes de la ſociété qu'il deſcendoit aux dernières, & les claſſes ſupérieures, néceſſairement éclairées par l'éducation, rejetoient au moins les fables groſſières, & l'on avoit beſoin de plus d'art pour les tromper. Ainſi les méchancetés évidentes, les calomnies palpables ſe trouvoient arrêtées aux premiers rangs, & leur circulation interrompue ne pouvoit étendre au loin ſa funeſte influence. Mais aujourd'hui que l'on agit par le Peuple, qu'on s'adreſſe à lui directement, & qu'on ſe ſert de ſes opinions pour exciter des mouvemens,

les menſonges de tous les genres deviennent bien plus dangereux ; car aucune digue, aucune écluſe ne peuvent plus en ſuſpendre le cours ou en prévenir la diſperſion ; & dans cet ordre de choſes, le règne appartiendra bientôt aux hommes les plus hardis & les plus impoſteurs. Ils prêcheront le pouvoir du Peuple, pour donner des loix en ſon nom, comme les Miniſtres, en d'autres temps, faiſoient valoir l'autorité du Prince, pour commander *de par elle*. Par-tout on voit les mêmes paſſions ; & les dangers ne feront que changer de nature, ſi la raiſon reſte ſans force, ou ſi l'on rejette ſon empire.

Comment, au moins, ne cherche-t-on pas à réprimer ces écrits les plus ſcandaleux de tous, ceux où l'on ſe permet d'inſulter le Monarque, & de traduire en ridicule la Majeſté royale ? Il eſt aiſé ſans doute de trouver des rieurs, lorſqu'on accompagne d'images baſſes ou familières, les ſujets qui ont été traités juſqu'à préſent avec révérence ; c'eſt l'effet de tous les contraſtes lorſqu'on les préſente à l'imagination, & c'eſt ainſi qu'on a paru plaiſant avec peu d'eſprit, lorſqu'on s'eſt joué pour la première fois des cérémonies religieuſes ; mais dans l'une & l'autre

hardieſſe, le profit pour la Société ne ſera pas plus grand. A-t-on imaginé qu'en parlant de tous les temps avec reſpect de la perſonne du Prince, des ſiens, & des divers ſymboles de ſa grandeur, la crainte ſeule eût inſpiré ce langage, eût introduit cette retenue ? Cette vieille inſtitution eſt fondée ſur le bien de l'Etat, & c'eſt à un principe ſocial qu'il faut la rapporter; on a ſenti que l'emploi de la force pour le maintien de l'ordre public, fût-il continuel, ſeroit toujours inſuffiſant ; on a ſenti de même qu'un pareil moyen entraîneroit des rigueurs alarmantes, & des rigueurs ſur-tout incompatibles avec des mœurs douces & avec l'eſprit de liberté. Ces idées ont dû engager à inveſtir le Chef de l'Empire, de toute la majeſté qui pouvoit attirer vers lui les hommages & le reſpect, afin qu'il pût réunir à ſon pouvoir réel, une autorité d'opinion, une autorité dont l'action univerſelle & ſoutenue maintînt les hommes dans leurs devoirs, ſans violence & ſans commotion. La puiſſance paternelle donne la première idée de cette autorité bienfaiſante, & nous en trouvons un exemple encore plus impoſant, dans l'appui continuel que prêtent à la morale les opinions religieuſes. Les pays de liberté

doivent desirer plus que d'autres, un genre de domination qui rende moins fréquente & moins nécessaire l'odieuse intervention de la force armée & l'avilissante ressource des corrections & des châtimens. Cependant, au lieu de s'associer à ces grandes idées, on croit s'élever au-dessus des autres lorsqu'on se joue des principes en honneur parmi les hommes, & lorsqu'on montre du dédain pour des conventions où l'on ne veut pas remarquer l'empreinte sacrée du temps & le sceau de la sagesse humaine.

On se repose pour tout, sur l'amour de la Liberté; mais l'édifice social est un composé de parties, & il faut nécessairement les unir par un lien. J'attends plus de secours du patriotisme, le seul sentiment dont l'excès n'est jamais dangereux; mais ce généreux sentiment a besoin lui-même de toutes les vertus pour asseoir & pour consolider son empire; nous verrons qu'isolé, il ne peut résister à toutes les considérations personnelles; & quelquefois les plus petites, celles qui naissent de la vanité blessée & des prétentions déjouées, suffisent pour l'affoiblir. Nous ne valons pas mieux que cela: ainsi ne nous fions pas

à notre première ferveur ; ne faisons pas des loix pour le temps, sur la foi d'un moment d'enthousiasme ; & ne croyons pas qu'un sentiment unique, devînt-il une passion, pût à lui seul tenir en harmonie cette multitude d'intérêts auxquels nos vieilles sociétés sont aujourd'hui soumises. Le plus fort de tous les sentimens, celui de la vengeance, a suffi quelquefois pour réunir les Nations sauvages ; mais après deux mille ans d'habitude sociale, nous ne pouvons pas être gouvernés comme elles, & l'on tenteroit en vain de concilier la simplicité & l'unité des idées qui les dominent, avec l'agitation de notre caractère & avec nos mœurs pervertîes. En vérité, il n'est rien de si ridicule que cette quantité d'hommes supérieurs, dont nous sommes à présent environnés, & il n'est rien de si dangereux que leurs commencemens d'esprit & de génie. Ils ressemblent à des livres de philosophie, qu'une Fée burlesque a doués pour la première fois du mouvement & de la parole.

Que l'on remarque aussi comment, en imitation de leur nature, ils cherchent à faire de nous des êtres abstraits ; comment ils laissent à l'écart tout ce qui

tient à l'imagination, à ce mobile actif de tant de choses, à ce point de réunion de tant d'opinions & de sentimens. Ce n'est pas seulement la magie attachée à la majesté du Trône qu'ils veulent détruire, c'est encore celle de l'honneur, c'est encore celle des formes & des manières, c'est encore celle des rangs & de la naissance, c'est encore celle de la réputation ; mais d'affranchissemens en affranchissemens, ne seroit-il pas à craindre qu'un jour l'on ne voulût rompre aussi les liens de ce joug idéal, le plus fort, le plus doux, le plus nécessaire de tous, de ce joug mystérieux qui soumet nos cœurs à la morale, & qui peut davantage sur l'ordre public que les laborieuses pensées de nos plus superbes Législateurs ?

Enfin, ce n'est pas seulement la France qui doit être assujettie à toutes les conditions d'une nouvelle théorie : on veut encore, sans perte de temps, propager par-tout la même doctrine. Quelle profusion d'amour pour l'espèce humaine ! elle paroît d'autant plus généreuse que l'insurrection & la violence étant toujours le moyen dont on propose l'usage, c'est apparemment du bonheur des générations suivantes qu'on est uniquement occupé.

Quelle touchante inquiétude encore, de vouloir étendre ſon bienfait juſqu'aux petites Républiques, qui, depuis pluſieurs ſiècles, avoient l'ineptie de ſe croire heureuſes, & qui peut-être deſireroient encore aujourd'hui que leurs hautes montagnes les ſéparaſſent de notre ſcience, comme elles les ont garanties ſi long-temps de nos paſſions politiques! Eh! Meſſieurs, prenez patience, au moins juſqu'au moment où vous pourrez offrir le ſpectacle de votre proſpérité; il ſera plus éloquent que vos écrits. En attendant, ſouvenez-vous qu'il ne fallut pas moins que l'autorité de Moïſe & les ſuperbes fruits rapportés de la *Terre promiſe*, pour déterminer les Iſraélites à quitter leur pays; mais ces fruits, vous ne les montrez pas encore, & la voix ſainte d'un Prophète, on ne peut la reconnoître à vos cris de haine & de proſcription, les ſeuls qui ſe ſont entendre à longue diſtance.

Quel enchaînement, quelle diverſité d'objets, de réflexion ſe préſentent ſur ma route! mais dans la marche que je me ſuis preſcrite, je ne puis m'y abandonner. Je m'abſtiens même de traiter aucun des ſujets ſur leſquels je n'ai pas

fait ma profession de foi pendant mon Ministère, afin de ne pas dire aujourd'hui ce que je n'eusse pas voulu prononcer alors. Je n'aspire pas néanmoins à regagner la faveur des hommes du moment présent, ou plutôt je n'en conçois pas l'espérance ; car il m'en souvient, c'est pour avoir continuellement entretenu l'Assemblée Nationale, & de justice, & de morale, & de modération, & de bonté, que je me suis exposé à lui déplaire; c'est encore en lui présentant d'autres considérations relatives au bien public, c'est en l'éveillant sur les dangers, c'est en la pressant de s'en occuper, que mes instances trop souvent renouvelées, lui sont devenues importunes. Cependant je consentirois volontiers à être jugé, selon le degré d'estime que peuvent mériter les idées & les sentimens exprimés dans les Mémoires que j'ai remis en divers temps, ou à l'Assemblée Nationale, ou à ses Comités : on y verroit comment à chaque instant j'ai pressé l'Assemblée d'adopter des mesures efficaces pour concilier le soin de la Liberté avec le maintien de l'ordre public ; comment j'ai insisté sans relâche sur la nécessité d'un Pouvoir exécutif, suffisant pour remplir cette condition également essen-

tielle au bonheur & à la puiſſance (1) ! on y verroit comment j'ai ramené ſans ceſſe

(1) Ce n'eſt pas uniquement dans ces derniers temps comme bien d'autres, que j'ai entretenu l'Aſſemblée Nationale de ces importantes conſidérations : je trouve l'avoir fait, avec une grande force, dans un Mémoire que je lui adreſſai le 11 Septembre 1789 ; & je ne crois pas indifférent d'en tranſcrire ici le principal paragraphe ; il pourra ſervir encore à montrer le progrès des opinions au milieu de l'Aſſemblée Nationale ; car le commencement de ce paragraphe, qui ne parut point étrange au mois de Septembre 1789, ſe trouve abſolument en contradiction aujourd'hui avec les idées nouvelles.

« *La Nation, en donnant ſa confiance à des* » *Députés choiſis pour un temps, n'a jamais* » *penſé qu'elle retireroit par cet acte celle qui l'unit* » *à ſon Souverain, à ce dépoſitaire permanent* » *de l'amour, de l'eſpérance & du reſpect des* » *Peuples, à ce défenſeur né de l'ordre & de la* » *juſtice. Elle veut pour ſon bonheur & pour la* » *proſpérité de l'État, un équilibre entre les divers* » *pouvoirs qui ſont ſa ſauve-garde ; mais elle* » *n'entend pas ſûrement détruire les uns par les* » *autres ; & s'il lui eſt ſi difficile d'exprimer la* » *plénitude & la durée de ſes vœux ; ſi ſes Re-* » *préſentans momentanés ne peuvent le faire qu'im-* » *parfaitement, il eſt dû d'autant plus de reſpect à* » *celui qui, par l'aſſentiment des ſiècles & des* » *générations paſſées, a été conſacré l'un des* » *gardiens immuables des lois & de la félicité*

les esprits & les cœurs aux sentimens d'affection & de confiance que méritoient

» *publique.* Je vois des résistances opposées de » toutes parts au Pouvoir exécutif ; il faut plus » que jamais lui ménager cette force morale, » qui naît des formes & des idées de gran- » deur que ces formes entretiennent. Vous » avez pris, Messieurs, toutes les précautions » imaginables pour la Liberté, & sans doute » que vous allez bien loin à cet égard ; puisque » vous en voulez une plus grande que celle » dont toute l'Europe vante la perfection, » que celle des Anglois, ces vieux amis de » la Liberté, ces connoisseurs expérimentés » des conditions qu'elle exige, & qui, après » cent ans d'expérience, ne voudroient pas » admettre le moindre changement dans une » Constitution dont ils ne parlent jamais sans » exprimer en même temps le bonheur dont » elle les fait jouir. Mais en suivant vos idées » à cet égard, ne perdez pas de vue, » Messieurs, que si vous négligez les précau- » tions nécessaires pour conserver au Pouvoir » exécutif sa dignité, son ascendant, sa force, » ce Royaume est menacé d'un désordre géné- » ral ; & ce désordre pourra détruire, dans ses » révolutions inconnues, l'édifice que vous » aurez élevé avec tant de soin. Un Royaume » comme la France, un Royaume de vingt- » cinq mille lieues quarrées, un Royaume de » vingt-six millions d'habitans divisés par des » habitudes & par des mœurs différentes, ne » peut pas être réuni sous le joug des loix sans » une puissance active & toujours vigilante,

les vertus & les intentions du Monarque ? on y verroit combien de fois j'ai recommandé la modération & dans les principes

---

» Ainſi, c'eſt au nom de la proſpérité de » l'Etat, c'eſt au nom de la tranquillité publi- » que, c'eſt au nom du bonheur particulier du » Peuple, c'eſt au nom de la Liberté dont » vous êtes ſi honorablement jaloux, que » vous êtes intéreſſés, Meſſieurs, à défen- » dre la majeſté du Trône ; & rien ne l'al- » téreroit plus que la néceſſité où vous vou- » driez mettre le Souverain d'être l'exécuteur » des loix qu'il paroîtroit avoir déſapprouvées. » Ah ! qu'une parfaite harmonie eſt néceſſaire » entre toutes les forces appelées à veiller » ſur le deſtin d'un Empire ! L'hiſtoire nous » apprend que la ſupériorité de puiſſance ne » peut ſeule conſolider une Conſtitution, parce » que cette ſupériorité eſt ſoumiſe à des ré- » volutions. La Conſtitution de l'Angleterre, » défendue par des circonſtances qui lui ſont » particulières, n'eût jamais pu ſe ſoutenir ſans » l'amour commun de la Patrie ; & cet amour » commun n'eſt dû qu'au contentement égal » du Roi, des Grands & du Peuple ; c'eſt ce con- » tentement qu'on doit entretenir par de pru- » dentes diſpoſitions ; & pour y réuſſir, il faut, » par un effort, ſe ſéparer quelquefois des » ſouvenirs & des impreſſions du moment, » pour ſe tranſporter au loin à ces temps » de calme & d'impartialité, où l'on ne priſe » que la raiſon, la ſageſſe & l'équité gé- » nérale ».

& dans les ſyſtêmes, comment je voulois qu'on n'ébranlât pas ſans étai, & qu'on ne détruisît pas ſans remplacement ! on y verroit ſur-tout comment j'ai pris en main la cauſe des opprimés, comment j'ai réclamé pour eux, tantôt les loix de la juſtice & tantôt les règles de l'équité, comment j'ai parlé de paix au milieu des troubles, & de douceur au milieu des haines ! enfin on y verroit de quel amour j'ai défendu les ſaints devoirs de l'humanité, & avec quelle inſtance je demandois pour le repos de tous, & comme un premier bienfait envers le Peuple, qu'on n'abuſât pas de ſon ignorance & de ſa crédulité, pour ſe ſervir enſuite de ſes aveugles paſſions comme d'un inſtrument de vengeance, qu'on n'altérât pas ſes mœurs avant de lui confier le Gouvernement, qu'on ne choiſît pas ſes fureurs pour l'appareil de ſon règne, & qu'on n'en fît pas un bourreau avant que de le prendre pour maître ! Ah ! pour toute cette partie de mes ſentimens & de ma conduite, je n'ai pas beſoin de reconnoiſſance ; je la préſente en hommage à celui que j'ai ſervi dans mon cœur toute ma vie, à celui qui eſt le premier principe de l'ordre & de la morale, & avec qui il eſt plus doux

de compter qu'avec les hommes! J'aime à lui offrir ce tribut de reſpect; j'aime à lui rapporter ce que j'ai fait de bien, avant de retracer l'acte le plus éminent de mon adminiſtration & celui de mes ſervices envers la France, dont on peut le moins conteſter la réalité. J'ai toujours eu la penſée, & j'y trouvois du plaiſir, que ſans le ſecours de la Providence, je n'euſſe jamais pu triompher des divers obſtacles avec leſquels j'ai été forcé de combattre; je veux parler de la grande affaire des ſubſiſtances, & de l'épouvantable famine dont je ſuis certain d'avoir garanti Paris & pluſieurs Provinces; & en m'expliquant ainſi, je dois donner la preuve la plus complète d'une aſſertion de ce genre; car près de l'indifférence que l'Aſſemblée Nationale me témoigne, cette aſſertion de ma part, eſt preſque une accuſation contre elle.

On ſe ſouvient que vers le milieu de l'année 1789, & juſqu'au moment où l'on put jouir avec abondance des grains de la nouvelle récolte, une inquiétude continuelle régnoit à Paris & dans les Provinces voiſines. Les convois deſtinés à l'approviſionnement de la Capitale, & qui s'exécutoient tantôt par la rivière & tantôt par terre, ne correſpondoient

chaque jour qu'aux beſoins du jour ; & tel étoit l'épuiſement général, que peut-être vingt ou trente cargaiſons de moins ſur la maſſe prodigieuſe de ſecours importés des pays étrangers, auroient rendu la diſette inévitable. Cette vérité connue de tant de monde, cette vérité inconteſtable une fois établie, on voit qu'une ſeule précaution tardive, un ſeul moyen négligé pendant un intervalle de quinze mois, auroient été l'origine du plus grand des malheurs dont on puiſſe ſe former l'idée ; & cependant, l'étendue des reſſources qui devinrent néceſſaires, & la diverſité des meſures auxquelles il fallut recourir, me retracent une tâche immenſe & une ſuite d'inquiétudes, de ſoins & de travaux, dont le ſouvenir m'effraie encore.

Je dois d'abord rappeler qu'à mon retour au Miniſtère, vers la fin d'Août 1788, la libre exportation des grains hors du Royaume étoit permiſe, non par la ſeule autorité d'un arrêt du Conſeil, non par ſimple tolérance, mais en vertu d'une loi formelle, enregiſtrée dans toutes les Cours, & à laquelle la Nation entière avoit applaudi.

On vivoit ainſi ſous le charme d'une liberté indéfinie, & chacun en profitoit

au gré de ſes ſpéculations. Le Gouvernement s'en remettoit du ſoin de l'intérêt public, à l'action & aux mouvemens de l'intérêt particulier; & comme dans pluſieurs commerces ces deux intérêts ſont unis, on avoit fait d'une circonſtance fréquente, un principe abſolu; & ce principe, l'un des dogmes de la philoſophie économiſte qui venoit de renaître, on ne l'auroit pas abandonné volontairement, ou du moins, pour ſe réſoudre à un pareil ſacrifice, il n'eût pas ſuffi certainement d'un ſimple calcul de prévoyance. La confiance plénière aux effets de la liberté, devient ſi commode en Adminiſtration, elle permet de régir tant de choſes avec ſi peu de peine, que vraiſemblablement on auroit attendu l'extrémité, pour renoncer à un repos dont on ſe croyoit abſous par une idée grande & lumineuſe.

On avoit bien réſervé dans la loi d'exportation, que les Aſſemblées Provinciales pourroient faire des repréſentations au moment où la liberté abſolue leur paroîtroit dangereuſe; mais les Provinces maritimes, lorſque l'exportation eſt libre, attirant ſans ceſſe à elles les grains de l'intérieur du Royaume, leur convenance peut être très-différente

de l'intérêt des Provinces centrales, qui ſont alors expoſées à perdre leurs reſſources ſans avoir aucun moyen de remplacement. On ne ſauroit d'ailleurs s'accorder dans toutes les parties d'un grand Royaume, ſur le degré de cherté qui doit engager à défendre l'exportation ; car l'idée attachée à ce mot de cherté varie ſelon l'habitude, & en raiſon des rapports établis entre les travaux & les ſalaires. Ainſi donc l'opinion, le vœu des Provinces ſur l'exportation des grains, ne peuvent être uniformes qu'au moment d'une inquiétude générale ; & alors le temps des précautions, ce temps ſi précieux eſt déjà perdu.

Guidé par ces réflexions, & rentrant dans le Miniſtère immédiatement après la moiſſon de 1788, je me hâtai de remplir un des premiers devoirs de ma place, en recueillant dans tout le Royaume des informations circonſtanciées ſur les récoltes nouvelles, & ſur les proviſions qui reſtoient encore de la précédente. Je m'enquis pareillement des beſoins qui ſe manifeſtoient dans pluſieurs pays étrangers, & des reſſources que d'autres États pouvoient faire eſpérer. Je ne tardai pas à juger qu'il étoit néceſſaire, qu'il étoit inſtant de réſerver à la France

tous les moyens qui lui étoient propres. Je me preſſai de faire ſuſpendre l'exportation des grains dans les lieux où elle me paroiſſoit le plus dangereuſe ; & le 7 du mois de Septembre, le Roi la défendit d'une manière générale, par un arrêt de ſon Conſeil, rendu ſur mon rapport.

Il n'y avoit pas de temps à perdre pour cette première précaution ; & je ne fus pas arrêté, comme on doit le penſer, par une conſidération qui ſe préſenta cependant à mon eſprit ; c'eſt qu'on ne manqueroit pas d'imputer à des opinions perſonnelles, une prohibition qui ſurvenoit au moment de mon arrivée dans le Miniſtère. Je ne me trompai point dans ma conjecture ; les motifs particuliers ſont toujours ceux que l'on voit, que l'on préſume les premiers ; tant les hommes ſe jugent & s'apprécient par affinité & par reſſemblance.

Mon ſyſtême ſur l'exportation des grains eſt infiniment ſimple, ainſi que j'ai eu ſouvent l'occaſion de le développer ; il ſe borne à n'en avoir aucun d'immuable, mais à défendre ou permettre cette exportation ſelon le temps & ſelon les circonſtances.

Cependant les beſoins du Royaume,

& les apparences trop certaines d'un vuide réel, ſe manifeſtant de plus en plus, je comparai le prix des bleds dans les pays étrangers avec le cours de cette denrée dans les principaux marchés du Royaume ; & voyant que la différence ne pouvoit pas encourager ſuffiſamment l'action du Commerce, je propoſai au Roi d'accorder une prime d'importation, d'abord ſur les grains d'Amérique, & enſuite ſur tous les bleds qui ſeroient exportés des Ports de l'Europe.

Cette prime fut réglée par l'Arrêt du Conſeil du 23 Novembre 1788, & les circonſtances m'engagèrent à l'augmenter progreſſivement.

C'eſt la prévoyance du Gouvernement qui rend utile ce genre d'encouragement; il a ſon application dans les momens où l'Adminiſtration, éclairée par une grande diverſité de connoiſſances ou d'apperçus, préjuge avec certitude que les denrées de néceſſité hauſſeront de prix & deviendront rares; il lui importe alors de hâter le mouvement du Commerce, & il ne peut le faire qu'en décidant l'intérêt particulier par un attrait prochain; car les calculs de ce genre d'intérêt, différens de ceux qui appartiennent à l'intérêt public, s'étendent rarement à longue diſtance.

C'eſt à la faveur des primes ſagement combinées, que l'on peut, dans les temps ordinaires, s'en rapporter entiérement à l'induſtrie des Négocians, du ſoin de pourvoir aux beſoins du Royaume; mais dans les années de calamité, la prudence ne permet pas de ſe fier uniquement au réſultat de leurs ſpéculations. Les probabilités, les vraiſemblances ceſſent de paroître une caution ſuffiſante, lorſque le danger eſt éminent, lorſque ce danger menace la tranquillité publique, lorſqu'il peut, en ſe réaliſant, devenir la ſource des plus grands malheurs. C'eſt au milieu de ces inquiétudes, qu'on ſe repréſente avec force & l'incertitude inſéparable de toutes les ſpéculations particulières, & l'inſuffiſance encore des moyens du commerce pour ſatisfaire à des beſoins immenſes. L'on apperçoit auſſi une vérité très-importante, démontrée par l'expérience; c'eſt qu'au moment où les bleds renchériſſent à un certain degré, les Négocians les plus hardis refuſent de prendre part au commerce des grains, & ils ont de juſtes motifs pour ſe conduire ainſi; car le Peuple aveugle, ignorant, preſſé par le beſoin, regarde comme ſes ennemis tous ceux qui vendent à de hauts prix une denrée de néceſſité; il leur pro-

digne les noms les plus aviliſſans ; il leur dicte des loix avec violence, & les rend ſouvent les victimes de ſon erreur ou de ſa miſère.

Si donc le Gouvernement, indifférent à ces diverſes conſidérations, ſe repoſoit dans toutes les circonſtances indiſtinctement, ſur les ſoins du commerce, le Royaume, aux époques d'une véritable diſette, ſe trouveroit expoſé à toutes les horreurs de la famine.

Jamais on n'a pu juger de cette vérité d'une manière plus évidente que pendant le cours de l'année 1789. Les Négocians de pluſieurs villes de France, aux momens de la grande cherté, ſe refuſoient non-ſeulement à faire venir des grains étrangers pour leur compte, mais ils ne vouloient pas même être employés comme de ſimples agens ; ſorte de fonctions néanmoins recherchées avec empreſſement, parce qu'elles procurent un droit de commiſſion, ſans obliger à aucune avance & ſans expoſer à aucun riſque. Les perſonnes attachées par leur état à l'Adminiſtration, ne ſe chargeoient de pareilles commiſſions que par obéiſſance ; & pluſieurs, en s'acquittant de leurs devoirs, ont couru le riſque de leur vie : cependant leur miſſion conſiſtoit dans un

véritable

véritable acte de bienfaisance, puisque les grains achetés pour le compte du Roi, ont toujours été vendus ou délivrés à des conditions inférieures au prix ordinaire des marchés.

J'eus le bonheur de prévoir à l'avance le cours des événemens ; & jugeant qu'il étoit indispensable d'employer des moyens extraordinaires, dans une année extraordinaire, j'ordonnai de bonne heure des achats considérables. Je le fis assez à temps pour extraire de l'Angleterre & de l'Irlande une grande quantité de bleds & de farines, avant l'époque où l'exportation fut généralement défendue dans toute la Grande-Bretagne, & le moment arriva où cet approvisionnement me parut plus précieux que les richesses du Potose.

Les craintes augmentoient, les besoins grossissoient, les signes de la disette devenoient plus frappans, & toujours en avant dans mes précautions, je parvins à rassembler des secours proportionnés à l'étendue de nos maux. L'Italie, la Sicile, l'Amérique, la Barbarie, l'Allemagne, le Brabant, la Flandre Autrichienne, l'Irlande, l'Angleterre, la Hollande, les villes Anséatiques, & tous les pays du Nord furent mis à contribution pour les besoins

de la France ; & lorſqu'il fut néceſſaire d'obtenir des permiſſions particulières d'extraction, le Roi mit tant de ſuite & d'inſtance à ſes ſollicitations, qu'il eut ſouvent le bonheur de réuſſir.

Cependant il fallut, de degrés en degrés, épuiſer tous les magaſins étrangers, & employer, pour y parvenir, l'argent, le crédit, les promeſſes, les eſpérances, tout ce que l'activité la plus ſoutenue peut réunir d'efforts & de moyens. Les achats, ſoit dans l'étranger, ſoit en France, en y joignant le frêt & les frais de tout genre, ſe ſont élevés à plus de ſoixante & dix millions (1) ; &

(1) Les quantités achetées tant en bleds qu'en farines, en orges & en ris, ſe ſont montées à environ trois millions ſix cens mille quintaux ; mais il eſt reſté un approviſionnement de précaution à Paris. Je ne ſais pourquoi M. de Calonne, dans ſon dernier ouvrage, juge à propos d'établir une controverſe ſur les articles relatifs à ces opérations, & compris dans les comptes de finances. Tout ſon argument eſt déduit des quantités dont je faiſois mention dans mon Mémoire du premier Juillet ; mais outre qu'on y indiquoit ſeulement les achats faits dans l'étranger, M. de Calonne n'a aucune notion ſur la progreſſion des beſoins pendant les derniers mois de l'année. J'aurois

quoique ces opérations aient eu lieu successivement, on peut aisément se former l'idée de la prodigieuse étendue de crédit à laquelle on a été forcé de recourir. Je crois pouvoir dire sans aucun orgueil, qu'au milieu de l'embarras des affaires en France, c'est en grande partie à mon intervention qu'une si prodigieuse confiance peut être rapportée. Un Négociant de Londres, dont les preuves de dévouement se sont étendues fort loin, l'a déclaré lui-même à la Municipalité de Paris; & les autres maisons de commerce qui m'ont témoigné tant de zèle, se seroient expliquées de la même manière, si l'occasion s'en étoit présentée.

---

encore un volume à faire pour répondre à tous ses autres calculs; mais je ne prendrai pas cette peine une seconde fois. Je ne puis cependant m'empêcher de dire à cette occasion, une chose peut-être remarquable. On a vu dans les Mémoires même de M. de Calonne, comment il parloit au Roi de mon administration, & l'on sait comment il s'en est expliqué à l'Assemblée des Notables. J'ai vu la sienne; & je n'ai jamais prononcé son nom ni à Sa Majesté, ni à aucun Comité, ni à aucun Membre de l'Assemblée Nationale.

Des Dieux que nous servons connois la différence.

Toutes avoient raiſon de croire que je veillerois conſtamment à leur ſûreté ; je n'aurois ſouffert à aucun prix qu'après avoir concouru par leurs ſervices à ſauver la France de la diſette, elles euſſent été compromiſes dans leur fortune. La reconnoiſſance m'a toujours paru l'une des premières vertus. Cette obligation, qui n'eſt point écrite & pour laquelle on ne peut pas être pourſuivi devant les tribunaux, devient d'autant plus chère aux cœurs bien nés, & elle mériteroit auſſi d'être rangée au nombre des engagemens que l'Aſſemblée Nationale a mis ſous la ſauve-garde de la loyauté françoiſe.

Je conſidérois comme un véritable lien, l'eſpèce de garantie que j'avois contractée en déterminant pluſieurs maiſons de commerce à ſe livrer à nous ſans aucune limite, & je me croyois tacitement aſſocié aux haſards de leur confiance : auſſi ce que je fis de plus en donnant une fois une caution ſpéciale ſur ma fortune, me parut une formalité particulière, plutôt qu'une obligation nouvelle : je rappellerai cependant cette occaſion, puiſqu'elle eſt devenue remarquable par ſes circonſtances. Les maiſons de commerce auxquelles j'avois eu recours, ne mettoient aucune borne à leur confiance ;

mais leur propre crédit ; malgré tous les moyens que j'employois pour le ménager, leur propre crédit avoit des limites. C'est dans un pareil moment, & à une époque singulière, celle des premiers jours de Juillet 1789, qu'appercevant la nécessité absolue d'étendre encore plus loin les approvisionnemens destinés à la ville de Paris, & craignant d'augmenter les engagemens des Négocians chargés habituellement de nos achats en Hollande, je crus indispensable de recourir à de nouveaux intermédiaires : mais dans l'état de crise où se trouvoient les finances & les affaires du Royaume, il étoit impossible d'attendre une confiance importante de la part d'une maison de commerce sans relation antérieure avec le Gouvernement, & à laquelle on se feroit adressé pour la première fois dans un moment d'embarras. Je le vis, & je n'hésitai point à lever la difficulté, en séparant cette transaction, de la manière la plus distincte & la plus positive, de tous les hasards inséparables des affaires publiques. J'écrivis donc à MM. Hope, célèbres Négocians d'Amsterdam, connus de toute l'Europe ; & en leur donnant une commission, je leur offris, entre autres moyens de sûreté, ma cau-

tion particulière sur tous mes biens. Je n'avois pas encore leur réponse, lorsque les ordres du Roi m'obligèrent à sortir du Royaume. Arrivé à Bruxelles, je me rappelai cette garantie; j'étois bien en mesure de la retirer, puisque MM. Hope n'avoient pas encore eu le temps d'agir en conséquence; elle étoit d'un million, & très-libre de ma part; ainsi l'on auroit trouvé naturel que je m'en fusse dégagé dans un moment où l'on m'éloignoit de France, & dans un moment encore où je laissois derrière moi de nouveaux Ministres, auxquels l'intérêt de ma fortune étoit tout au moins indifférent: mais en des jours de trouble, ma caution formelle devenoit plus nécessaire que jamais pour déterminer MM. Hope à exécuter la commission que je leur avoit transmise, & dans ces mêmes jours de trouble & de désordre, le nouvel approvisionnement dont j'avois voulu m'assurer, devenoit d'une importance encore plus majeure. Aussi, bien loin de songer à m'affranchir de ma garantie, comme je le pouvois, je l'aurois donnée à Bruxelles & partout, si elle n'eût pas existé. Il est pourtant remarquable, & je tiens cette anecdote du premier Commis au Bureau des Dépêches de l'Administration des finan-

ces; il eſt remarquable que la première lettre ouverte par mon ſucceſſeur, M. de Breteuil, fut une réponſe de MM. Hope, où ils acceptoient ma garantie & promettoient d'agir en conſéquence. Ils ont tenu parole au très-grand ſecours de Paris.

Cependant, malgré tous mes ſoins, malgré tous mes efforts, enfin malgré le déploiement de tout ce que pouvoit & l'homme public & l'homme privé, j'ai vécu dans une inquiétude continuelle ſur les ſubſiſtances de la Capitale & des Généralités voiſines; car on devoit nourrir les Provinces même qui, dans tous les temps, alimentent la Capitale; & il ne ſuffiſoit pas d'avoir demandé des grains par-tout, il ne ſuffiſoit pas de s'être aſſuré des fonds ou du crédit néceſſaire pour les payer, il falloit encore que ces ſecours arrivaſſent à temps dans nos ports; il falloit prévenir ou diminuer le pillage dans les routes, tantôt par des convois armés, tantôt par des diſtributions, à prix modéré, dans les principaux lieux de paſſage. Auſſi, bien long-temps avant l'époque où l'on a pu faire uſage des grains de la récolte de 1789, j'en étois à craindre avec une émotion continuelle, l'effet d'un vent contraire, un naufrage,

ne avarie, & jusqu'au retard d'un bateau ou d'une voiture; enfin le pays étranger lui-même étoit épuisé, & l'on m'écrivit un jour d'Amsterdam, ce grand marché de l'Europe, qu'il n'y restoit plus un septier de bled à vendre, & qu'il falloit attendre un nouveau secours du Nord. J'écrivis à M. Pitt la lettre la plus pressante, où je mis tout ce qui étoit en moi, pour le déterminer & pour l'engager à obtenir du Roi d'Angleterre ou du Parlement, une permission de sortie; je la demandois bien modique, & malgré l'appui de l'Ambassadeur de France, nous ne pûmes réussir.

C'étoit en grande partie de ma main que je suivois la correspondance relative aux subsistances, & souvent je dus à un sentiment exprimé dans sa vérité, plus de zèle de la part des uns, & plus de résignation ou de patience de la part des autres: enfin Sa Majesté, que j'instruisois exactement de la situation du Royaume & de l'alternative continuelle de mes craintes & de mes espérances, me permettoit, me commandoit de donner de sa part aux Négocians, aux Cultivateurs, des marques encourageantes de protection, d'intérêt & de bonté; & le nom du Roi, hélas! encore environné de toute

la magie, me servoit efficacement ! Ah ! de quels moyens n'ai-je pas fait usage ! le détail de mes soins, aujourd'hui que les dangers sont passés, fatigueroit ceux qui auroient à m'entendre. C'étoit l'occupation de tous mes jours & de tous mes instans ; car indépendamment de la situation critique de Paris, les Couriers arrivoient de toutes parts pour m'annoncer des besoins imminens, tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre. Un jour, après trois heures d'absence, & en descendant de chez le Roi, ma cour m'en parut remplie ; ils s'empressèrent tous ensemble de me remettre les dépêches dont ils étoient chargés, & leurs mains me sembloient armées d'autant de poignards ; je rentrai dans mon cabinet pour les lire, & après avoir essuyé mes larmes, certain d'accroître le mal en montrant l'excès de mes inquiétudes, je parus au milieu d'un cercle nombreux, avec toute la contrainte d'une sécurité apparente ; mais un pareil effort, en me coûtant beaucoup, ne trompoit jamais parfaitement ceux qui commençoient à jouir de mes peines, & j'ai souvent apperçu que leurs regards étoient plus pénétrans que l'œil de mes amis. Quoi qu'il en soit, & je l'aurai toujours présent à ma

mémoire, ces Couriers successifs arrivant à grande hâte, le battement des fers de leurs chevaux, le claquement de leurs fouets, ce bruit de joie en apportant, sans le savoir, des nouvelles de mort, toutes ces circonstances, transformées alors en présages sinistres, avoient fini par exciter en moi une émotion mécanique dont je ne pouvois me défendre; & lorsque, dans le cours d'une maladie grave, dont je fus atteint à deux époques différentes, & au milieu d'une fièvre ardente, on ne pouvoit cependant m'affranchir de ces inquiétudes, je me rappelois ces expressions de mon discours aux Etats-Généraux : « On parle d'honneur, on parle de gloire pour vous » encourager & vous soutenir : ah ! dans » de certaines crises, & au milieu de ses » travaux & de ses peines, le sentiment » de la part des autres, dont un Ministre » a le plus de besoin, c'est de compassion » & de pitié ».

Je les inspirois, ces sentimens, à toute ma maison, lorsque dans le cours de la nuit on étoit forcé de me réveiller, pour signer, pour dicter une instruction pressante; pour donner les ordres qu'exigeoit un secours indispensable; pour faire cesser, par quelque voie d'autorité, l'in-

terception d'un convoi ; pour ſuppléer, par une diſpoſition extraordinaire, à des fonds qui avoient manqué dans un lieu où des achats avoient été commandés ; enfin pour écarter de diverſes manières, ou un malheur vraiſemblable, ou un péril imminent.

C'eſt ſur-tout l'idée d'une grande ville telle que Paris, venant à manquer de pain vingt-quatre heures, qui agitoit mon ame & troubloit mon imagination ; je dominois cette terreur pendant le jour, mais elle reprenoit ſa force au milieu de mes ſonges ; & le matin, pendant pluſieurs mois, je fus réveillé par des palpitations de cœur, l'une des cauſes de la maladie que tant d'inquiétudes & de ſentimens pénibles m'ont donnée, & dont je ne guérirai jamais.

Je l'ai déjà dit : je ſavois bien, en prenant à Baſle la réſolution de revenir en France, je ſavois bien que j'allois me remettre au milieu des alarmes dont j'avois fait l'épreuve, puiſqu'on ne pouvoit eſpérer d'entrer en pleine jouiſſance des bleds de la nouvelle récolte, avant trois ou quatre mois. Cependant un autre genre de contrariétés étoit ſurvenu pendant mon abſence ; le pillage des grains le long de la Seine, avoit été l'un des

effets du relâchement de l'ordre public; & le paſſage des fonctions de Police entre les mains d'une Municipalité nombreuſe, mal ordonnée en ſes commencemens, & toute neuve dans l'affaire des ſubſiſtances, avoit détruit l'eſprit d'unité néceſſaire pour une ſi importante adminiſtration. Cette Municipalité néanmoins ſe repoſoit ſur le Gouvernement, du ſoin de faire arriver dans le Royaume des ſecours étrangers proportionnés aux beſoins; enſorte que la garantie du Miniſtre reſtoit la même, & il n'y avoit de diminution que dans ſon autorité & dans ſes moyens.

Je ne dis rien de toutes les manœuvres employées pour jeter l'épouvante, & pour environner avec une affluence préparée les boutiques des Boulangers; je ne pourrois en parler que ſur la foi publique, car je n'ai jamais eu aucune information poſitive à cet égard; & dans les momens de diſette ou d'effroi, le déſir qu'ont tous les particuliers d'aſſurer leur approviſionnement, les engage ſouvent à agir dans le même ſens que l'eſprit d'accaparement ou de mauvaiſe volonté. Enfin, les beſoins de la Normandie s'étoient manifeſtés de la manière la plus alarmante, & la loi de néceſſité for-

çoit la ville de Rouen & toutes celles qui ſont ſituées ſur les bords de la Seine, d'arrêter pour leur propre ſubſiſtance, une grande partie des cargaiſons deſtinées dans l'origine à l'approviſionnement de Paris. Si donc, par des précautions ſurabondantes, je n'avois pas fait venir des ſecours étrangers, ſuffiſans pour répondre à tant de beſoins; ſi dès mon retour de Baſle, en particulier, je n'avois pas ſur le champ envoyé des fonds par-tout, pour faire de nouveaux achats conſidérables, les horreurs de la famine euſſent immanquablement dévaſté Paris & les Provinces voiſines. L'idée d'un pareil fléau, réuni à toutes les autres cauſes de déſordre & de confuſion, dont chacun a le ſouvenir, préſente un mélange de tant de maux, que l'imagination même ne peut en ſupporter le ſpectacle. Telle fut néanmoins ma triſte deſtinée, qu'après être parvenu, au péril de ma vie, & par des efforts incroyables, à ſatisfaire aux beſoins de la France, je perdis dans l'affection des habitans de Paris, parce que le moment arriva où le pain, compoſé en entier de farines étrangères, n'eut plus ſa qualité habituelle. Cependant y avoit-il une poſſibilité d'empêcher qu'au dernier terme,

où ne ſe reſſentît de la vétuſté des grains & de l'influence des longs tranſports maritimes ? Exiſtoit-il ce moyen, lorſque pour nourrir le Royaume, j'avois été dans la néceſſité de raſſembler, pour ainſi dire, juſqu'aux dernières miettes des greniers des deux mondes ?

C'eſt à de pareilles plaintes, c'eſt à d'autres reproches auſſi peu fondés que ſe ſont attachés quelques faiſeurs de libelles, vils artiſans de menſonges & de calomnies, & auxquels je n'ai jamais voulu répondre, parce qu'il ne me convenoit pas de les faire ſortir de l'obſcurité où la juſtice du temps les condamne. Ils ſe perdront eux & leurs ouvrages dans cet amas, dans ces toiſes cubes de mauvais écrits que l'on parvient, je le ſais, à faire lire un à un à ſes abonnés, mais qui ne peuvent jamais franchir les étroites limites du moment préſent.

L'Aſſemblée Nationale environne de ſes regards toute mon adminiſtration ; elle peut y entrer par cent portes, & je ne ſuis plus là pour me préſenter aux barrières. C'eſt à elle ſeule à parler, c'eſt à elle ſeule que je répondrai.

Le chien d'Albanie, dont Porus fit préſent à Alexandre, fut accuſé long-temps de foibleſſe ; tous les animaux de l'Aſie

furent amenés dans l'arène, & il refusa de combatre; mais à l'arrivée du lion il se dressa, s'élança sur lui, & le vainquit.

Les achats de grains pour le compte de la Nation, se sont élevés depuis l'automne de 1788, à un capital immense, & la perte que ces approvisionnemens ont occasionnée, s'est étendue infiniment loin. Le Gouvernement ne pouvoit éviter de se soumettre volontairement à de grands sacrifices, puisque les grains dans les pays étrangers étoient montés graduellement à un tel degré, qu'en y joignant les frais de transport, la valeur des risques, celle des avaries, & les effets d'un change très-désavantageux, l'ensemble formoit un prix total auquel les facultés du Peuple ne pouvoient atteindre, & c'eût été le condamner à périr de misère, que l'obliger à payer dans cette proportion une denrée d'une nécessité absolue. D'ailleurs, dans les temps de détresse générale, ce Peuple ne reçoit plus la loi, c'est lui qui la donne; & en de pareilles circonstances, la sagesse du Gouvernement consiste à régler ses commandemens dans la limite, à-peu-près, de son autorité; sa politique doit se borner

alors à ne pas dévoiler le ſecret de ſa foibleſſe.

Il faut joindre à ces grandes cauſes de la perte eſſuyée par le Tréſor public, les nombreux pillages qui furent la ſuite de l'anarchie du mois de Juillet & de la puiſſance du Peuple. Je retrouvai à mon retour de Baſle, la plupart des poſtes le long de la Seine, forcés ou abandonnés ; il fallut s'occuper de tout rétablir, & cette dépenſe, celle des convois armés, celle des barques canonnières, ont accru les ſacrifices de l'Etat. La néceſſité de recourir en pluſieurs momens aux voitures de terre pour le tranſport des ſecours qui devenoient inſtans, fut encore infiniment onéreuſe au Tréſor public. Il a fallu de plus beaucoup de ménagemens envers un très-grand nombre de Municipalités ; & malgré le bas prix auquel des approviſionnemens en bleds & en farines leur ont été fournis, pluſieurs d'entre elles ſe ſont trouvées dans l'impoſſibilité de ſatisfaire en entier au paiement de ces ſecours. Il y a eu d'ailleurs, en beaucoup d'endroits & à Paris ſur-tout, une immenſe quantité de riz diſtribuée gratuitement. Enfin, dans la confuſion qui a régné ſouvent à Paris, & qui fut extrême immédiatement

après l'époque du 11 Juillet, la Direction de l'Hôtel-de-Ville ne put être ni auſſi ſévère, ni auſſi exacte qu'il étoit à deſirer ; & l'on connoît tous les ſacrifices que des circonſtances politiques ont rendus convenables.

C'eſt par toutes ces cauſes & par l'effet naturel des contrariétés inhérentes à d'immenſes opérations, ſuivies au milieu des temps les plus difficiles, que les ſacrifices du Tréſor public ſur les approviſionnemens du Royaume, ſe ſont élevés graduellement à plus de quarante millions. Mais, ſi l'on a ordonné tous les achats où il le falloit, & dans le temps qu'il le falloit ; ſi ces achats n'ont pas excédé les beſoins, & ont été confiés à des Négocians étrangers, auſſi honnêtes qu'expérimentés ; ſi leurs comptes peuvent ſubir la plus rigoureuſe inſpection ; s'il n'y a eu d'abus en aucun genre, du nombre, au moins, de ceux dont la prudence humaine a le moyen de ſe garantir ; ſi tout peut être examiné, calculé, vérifié ; ſi des Députés du Commerce en ont été chargés depuis long-temps à ma réquiſition, & ſi un Comité particulier de l'Aſſemblée Nationale réunit ſes lumières aux leurs, on ne pourroit s'élever contre la dépenſe totale, qu'en

accompagnant une pareille critique d'un tarif d'évaluation de la vie de plusieurs millions d'hommes.

Ce n'eſt pas à une injuſte cenſure que doit conduire la reconnoiſſance des immenſes opérations dont je viens de retracer le tableau, mais à une réflexion bien importante, pour le bonheur & l'avantage de l'Etat. Ce qu'il en coûte d'argent & d'inquiétude dans une année de diſette, doit engager à ne jamais permettre, ſans la plus mûre délibération, l'exportation illimitée des bleds du Royaume; mais comme toute reſtriction à la liberté de ce commerce, diminue le prix habituel d'une denrée, dont la production compoſe la plus grande richeſſe du ſol, on eſt amené néceſſairement à penſer, que dans le même temps où l'Etat, au nom de la tranquillité publique, eſt forcé de gêner les poſſeſſeurs de ce même ſol, dans la diſpoſition du produit de leurs domaines, on ne doit pas élever d'une manière immoderée l'impôt ſur les terres : ce ménagement envers une partie des propriétaires du Royaume, eſt une ſorte de compenſation du ſacrifice de liberté qu'on exige d'eux pour l'avantage général.

Une autre vérité dépendante du même

principe ; c'eſt que du moment où la conſervation dans le Royaume d'un ſuperflu ſuffiſant pour ſubvenir aux années de diſette, devient une précaution politique, il ne faut pas être jaloux de toutes les cultures. Et prenant ici le tabac pour exemple, je ferai remarquer que l'approviſionnement dans l'étranger, d'une quantité de cette denrée équivalente à la conſommation de dix années, influe moins ſur la balance du commerce, qu'une ſeule année de diſette de grains ; & cette obſervation ne s'applique pas uniquement aux rapports qui peuvent exiſter entre la valeur des importations du tabac pendant dix ans, & la valeur des importations de grains l'année d'une récolte malheureuſe ; elle eſt encore relative à une conſidération très-importante ; c'eſt que pour toutes les extractions du pays étranger, dont le beſoin eſt habituel, on peut préparer un commerce d'échange qui en balance l'inconvénient, au lieu que pour toute extraction inopinée, il faut payer ſa dette en argent.

Enfin, on doit remarquer que la France étant, pour ainſi dire, le ſeul Royaume de l'Europe qui fait de grands achats de tabac dans l'étranger, elle peut, ſurtout en n'employant qu'un ſeul agent,

réſiſter aux prétentions des vendeurs; tandis que pour les achats de grains, la concurrence des autres Nations, & la foibleſſe extrême que donne un beſoin impérieux, un beſoin d'un genre imminent, l'obligent à recevoir la loi.

On auroit tort de penſer qu'il ſuffit pour entretenir le Royaume dans une continuelle aiſance, de protéger authentiquement la liberté intérieure du commerce des grains; cette liberté ne ſuppléeroit pas à un vuide réel; elle ſera d'ailleurs une chimère, lorſque la meſure des récoltes inſpirera de l'inquiétude; elle le ſera plus que jamais, au milieu de nos diviſions d'autorité, & l'on a, je crois, impoſé un ſerment téméraire aux Gardes Nationales, en leur demandant de s'engager religieuſement à défendre cette liberté dans toute ſon étendue; elles ne le pourront pas, elles ne le voudront pas, lorſqu'il y aura des alarmes réelles, lorſqu'on verra les grains s'écouler avec facilité du haut des rivières aux extrémités du Royaume, & ne pas remonter au centre de la même manière. Rien d'ailleurs ne ſauroit détruire les ſentimens perſonnels, aux momens où le riſque d'une diſette ſe préſente avec vraiſemblance: la Patrie alors ſe reſſerre; & de degrés en degrés,

on ne la voit plus que dans sa Province ; dans son canton, dans sa ville, dans sa communauté, & finalement quelquefois, dans sa maison ou dans sa famille.

C'est par toutes ces considérations, qu'il faut ménager avec soin la conservation d'un superflu, l'unique moyen d'entretenir les esprits dans le calme ; & dès que pour remplir ce but, il devient indispensable d'imposer des limites à la libre exportation des grains, il est juste ensuite de contrebalancer l'effet de cette entrave politique, en fixant, dans une proportion sage, la contribution applicable aux propriétaires de terre. Telle est l'union des idées en administration, & ces leçons, données par l'expérience, valent mieux que les théories particulières sur chaque partie de l'économie politique ; car ces théories se croisent ensuite, & l'on ne trouve plus sa route. Les principes généraux sont autant de dominateurs qui empiètent les uns sur les autres, & entre leurs diverses possessions, la ligne de démarcation est souvent difficile à tracer ou à reconnoître.

Je viens de parcourir les principales circonstances de mon administration, &

j'avance vers mon terme. On le verra sans peine ; car ce temps, je le sais, ne m'est pas favorable, & moi-même j'aurois trouvé le chemin bien long, si en ramenant mes regards sur les choses passées, je n'eusse pas été distrait quelquefois par des remarques utiles, ou par des observations générales.

Avant de finir, cependant, je veux m'acquitter encore d'un devoir particulier ; & je ne sais pourquoi, au milieu du temps présent, il faut une sorte de courage pour le remplir. Mais je me croirois coupable d'un sentiment d'ingratitude ou d'indifférence, je me croirois coupable d'un sentiment que je reproche aux autres, si, en retraçant les droits que je puis avoir acquis auprès de la Nation par mes services, la crainte d'une critique, revêtue, si l'on veut, de la forme la plus menaçante, celle du ridicule, si une telle crainte m'empêchoit de rappeler dans ce dernier écrit de moi sur les affaires publiques, les soins continuels d'une amie fidelle, dont chaque instant a été consacré à faire quelque bien ; & malgré les rires qui ont profané votre Assemblée, lorsque, dans la circonstance la plus pénible de ma vie, je vous ai prononcé pour la première fois

un nom que tant de vertus vous rendoient reſpectable, je ſens quelque plaiſir à affronter de nouveau ce regard ſuperbe & cette ſupériorité de ton ſi peu redoutable, quand elle eſt en oppoſition avec le langage des mœurs & de la raiſon. Je dirai donc que Mme Necker: riez encore, votre vertu publique en ſon adoleſcence vous le permet ſans doute; riez, il ſuffit à l'Europe de votre long & ſérieux examen des événemens de la vie morale de Marie-Thérèſe Levaſſeur, & vos mépriſes en délicateſſe ne vous ſeront point reprochées; on ne peut avoir le pied marin quand on marche avec des échaſſes: je dirai donc que Mme Necker a mieux ſecouru le malheur qu'aucun de nous n'a fait & ne fera peut-être, & que ſa vie ſeule, ſans moi, ſans mes ſervices, ſeroit un reproche ſévère à votre indifférence. La formation, la conduite d'un Hoſpice qui a ſervi de modèle à tant de maiſons hoſpitalières, cette adminiſtration utile & généreuſe n'eſt pas, il s'en faut bien, la ſeule action publique qui appartienne à ma vertueuſe amie: on retrouveroit ſes pas dans tous les hôpitaux, dans les priſons, dans leurs infirmeries, dans leurs réduits ſouterrains, & dans les divers aſyles du malheur & de la mi-

fère ; les détails innombrables de ſon active bienfaiſance ſont au-deſſus de tout récit, & je ne pourrois ſans lui déplaire, en préſenter le tableau. Ce n'eſt pas l'opinion des hommes dont elle a beſoin ; elle a ſes comptes faits d'une autre manière.

Un Miniſtre obligé, ne fût-ce que par la meſure de ſa vie comparée à l'étendue de ſes occupations, un Miniſtre obligé d'agir preſque toujours d'une manière générale (je parle de l'ancien temps), devoit attacher un prix infini à l'aſſiſtance d'une perſonne qui ſuivoit pour lui les détails de l'infortune, & qui, cherchant à diſcerner les particularités hors de la claſſe commune, pouvoit réclamer avec une opinion éclairée, un ſecours que les règles ordinaires auroient proſcrit. Il eſt tel de ces ſecours individuels qui, par ſa néceſſité, par le degré de malheur dont il garantit, eſt auſſi eſſentiel peut-être qu'une diſpoſition plus générale ; car dans l'incertitude qui accompagne nos calculs ſur le bonheur, nous ignorons encore ſi c'eſt en profondeur ou en étendue ſuperficielle que la bienfaiſance doit être appréciée, & dans quelle proportion d'une action publique,

certaine

certaine action particulière se trouve placée.

Enfin & avant de le dire, je sens que mon front se couvre de rougeur ; oui, j'ai peine à m'exprimer, & il faut sentir toute l'offense que m'a faite l'Assemblée Nationale par son indifférence & son ingratitude, pour m'engager à rappeler, ainsi que je vais le faire, une circonstance particulière de ma conduite : je la range au-dessous du plus petit de mes services ; mais dans un moment d'oppression il ne m'est plus permis de rien négliger. J'ai servi l'Etat pendant sept années avec le désintéressement le plus entier ; & en déclarant ici que j'ai rejeté tous les émolumens attribués à mes places, je dois ajouter, pour répondre à de malicieuses insinuations, que dans ces émolumens refusés, je comprends non-seulement tous les objets fixes, mais encore les divers accessoires consacrés par d'anciens usages : c'est-à-dire, qu'indépendamment des appointemens du Ministre des finances, fixés jusques à ces derniers momens à deux cens mille francs, indépendamment des appointemens de Ministre d'Etat, fixés à vingt mille, indépendamment des pensions attachées à ces places,

j'ai rejeté de la même manière, ſans exception ni réſerve aucune, & les droits annuels de contrôle attribués à la place de Miniſtre des finances, & les *pots-de-vin* toujours conſidérables & ſouvent ſcandaleux, dont ce Miniſtre jouiſſoit à l'époque du renouvellement des Baux à ferme ou des traités de Régie; & les gratifications extraordinaires en entrant en place, & les préſens des pays d'Etats; & les jetons d'or ou d'argent préſentés à chaque renouvellement d'année, par des Municipalités, des Corporations ou des Titulaires d'office en finance; & les exemptions de droit ſur la fabrication de l'accroiſſement de vaiſſelle qu'exige une grande place; & les loges gratuites aux ſpectacles; & toutes les offrandes en billets de bougies, & d'autres détails miſérables (1). Rien donc de direct, rien d'indirect n'a jamais altéré la pureté du dévouement dont je m'étois fait une loi. Et dans un moment où perſonne n'at-

(1) Je dois dire que par un égard reſpectueux pour la ville de Paris, j'ai accepté de ſa part, au nouvel an, pendant le cours de mon premier Miniſtère, une bourſe de cent jetons d'argent à ſes armes, valant, dit-on, quarante ou cinquante écus. Je crois auſſi, ſans véritablement m'en bien ſouvenir, que les Etats

tend plus rien de moi, dans un moment où, à la honte de la France, on ſe feroit bien des amis en m'attaquant, je défie qui que ce ſoit, & au-dedans & au-dehors de l'adminiſtration des finances, de conteſter en un ſeul point la vérité de ma déclaration; je défie encore perſonne de m'imputer d'avoir eu directement ni indirectement le plus petit intérêt dans aucune affaire, d'avoir pris la moindre part à aucune ſpéculation ſur les fonds publics & ſur les emprunts, & d'avoir placé aucuns des miens, ni dans les emplois qui dépendoient de mon Département, ni dans ceux qui ſont à la nomination des autres Miniſtres; & je paie encore en ce moment des penſions dont j'ai pris l'engagement, pour adoucir la peine qu'impoſoit à mon cœur la ſévérité de mes principes. Ainſi l'Aſſemblée Nationale peut à ſon aiſe me montrer de l'indifférence; je n'en reſterai pas moins créancier de l'Etat de e t. r s manières, & jamais je n'ai

---

de Provence m'ont envoyé deux ou trois fois des fruits de leur pays, ou du café venu par caravane: il eſt poſſible que d'autres bagatelles de ce genre aient échappé de ma mémoire; mais je ne le penſe pas.

tant joui de cet avantage ; jamais je n'y ai tenu plus ſuperbement. C'eſt au moment où l'on vous conteſte tout, qu'on examine davantage ſes propriétés, & qu'on fait une nouvelle recherche de ſes droits ; c'eſt alors qu'en dépouillant ſes vieux parchemins, on retrouve des titres dont on n'avoit plus le ſouvenir, & que des voiſins chicaneurs vous engagent à faire valoir.

Il m'en a coûté, je le répète, il m'en a coûté ſenſiblement de rapporter les détails que je viens de donner ; ils forment néanmoins un enſemble dans ma conduite d'homme public, & peut-être que ſous un rapport ſingulier, ils méritent l'attention d'un moraliſte. Il appercevra que cette manière de ſe clorre & de ſe défendre de par-tout, accroît infiniment l'animoſité de la haine, ou la rend du moins plus bruyante. Qu'un ou deux paſſages ſoient ouverts à une juſte cenſure, la foule s'y précipite ſans doute ; mais elle n'eſt que là, & ne fait rumeur qu'en un ſeul point ; mais lorſque tout ſemble également fermé, la méchanceté fait ſa ronde, elle cogne par-tout, & ce bruit, en parcourant un grand cercle, produit un long retentiſſement.

Je pourrois auſſi compter pour quelque choſe, le prêt de deux millions quatre cens mille livres que j'ai fait au Tréſor public depuis douze ans, & à l'époque du commencement de la dernière guerre; prêt à cinq pour cent, dont la longue durée a traverſé les circonſtances les plus critiques & les plus dangereuſes; avance que je n'ai jamais retirée ni pendant mon adminiſtration, ni pendant ma retraite, ni dans les momens où les emprunts offroient un intérêt beaucoup plus conſidérable; c'eſt preſque toujours dans la crainte de donner un ſignal de défiance que je me ſuis conduit ainſi, & que j'ai réſiſté aux ſollicitations de mes amis, inquiets de voir en un ſeul lieu une ſi grande partie de ma fortune.

C'eſt cependant ce dépôt, ce dépôt ſacré ſous tant d'aſpects, qu'une Section de Paris propoſoit, il y a peu de temps, aux autres diviſions de la Capitale, d'arrêter & de ſaiſir, ſi je ne venois pas, dans trois mois, rendre compte des deniers dont j'ai eu la geſtion. Quel aveuglement! ſe peut-il que les hommes ſoient ſi faciles à tromper! certes c'eſt à moi que l'on doit des comptes, & des comptes bien difficiles à rendre; mais les miens ſont tous à

découvert, & depuis long-temps nul myſtère, nulle obſcurité ne les environne; on l'apprendroit à grand bruit, s'ils offroient ſeulement le prétexte à une critique remarquable; car rien, je le crois, n'a échappé aux recherches; on peut s'en fier aux divers argus qui forment les Comités relatifs aux finances; on peut s'en fier aux Commis eſpions, dont on s'eſt aſſuré de bonne heure; on peut s'en fier aux ennemis qu'une longue ſévérité vous ménage, & aux hommes auſſi qui, ſans paſſion particulière, ne ſont pas moins diſpoſés à briſer les vieilles idoles, ne fût-ce que pour en offrir les débris en témoignage de leur nouveau culte. On doit ſe ſouvenir que dans le regiſtre ſecret, connu ſous le nom de *Livre rouge*, on n'a rien trouvé qui pût ſervir de ſujet de reproche à mon adminiſtration, pendant le cours de deux Miniſtères. Mes détracteurs eurent un moment d'eſpérance, en me voyant oppoſer de la réſiſtance à l'ardente curioſité qu'on avoit de viſiter ce regiſtre, afin de faire éclat de chaque faute échappée au Gouvernement. On ne comprenoit pas, ou l'on ne vouloit pas entendre que c'étoit au Miniſtre, étranger à toutes les erreurs

passées, à en retenir, s'il le pouvoit, le triste secret; que c'étoit à lui, pour ainsi dire, à les couvrir de son manteau, du moment que leur publicité ne pouvoit procurer aucun avantage. Ce qu'il y avoit de généreux de ma part dans cette conduite, les uns n'ont pas daigné l'appercevoir, les autres m'en ont fait un reproche. On diroit qu'il n'y a plus de place aujourd'hui dans les cœurs, si ce n'est pour la haine & pour la vengeance. Ah! le mien est fermé & le sera toujours à ces sentimens que je n'ai point connus, & que je ne veux point connoître. J'éprouve en ce moment dans toute son étendue, l'oppression des injustices exercées contre moi; mais en les ressentant péniblement, c'est encore, je l'assure, d'une manière douce & sans aucune espèce d'aigreur.

Quelquefois seulement aux pieds de ces montagnes où l'ingratitude particulière des Représentans des Communes m'a relégué, & dans les momens où j'entends les vents furieux s'efforcer d'ébranler mon asyle; & renverser les arbres dont il est environné, il m'arrive alors peut-être, de dire comme le Roi Léar:

« Blow winds, rage blow, I tax

» not you, you elements, of unkind-
» ness; I called not you my children,
» I never gave you Kingdom (1) ».

Il me sembloit, en commençant cet Ouvrage, que je le remplirois de mes reproches, & que je les adresserois à la Nation entière; mais en me ressouvenant des services que je lui ai rendus, je me suis rappelé de même les marques honorables de bienveillance que j'avois reçues d'elle en d'autres temps, & comme le Prophète, *après être venu sur la montagne pour maudire, je ne voulois y rester que pour bénir.*

Il faut néanmoins, pour l'instruction de ceux qui se livrent sans défiance à la faveur publique, & qui vont avec elle à pleines voiles, il faut que je leur montre comment, sur toutes les mers, on est toujours près des écueils. On verra, je ne puis l'empêcher, combien a été dure envers moi la conduite de l'Assemblée Nationale, ou plutôt celle d'un petit nombre d'hommes qui, s'em-

(1) Soufflez, vents impétueux, livrez-vous à votre fureur; je ne vous accuse point d'ingratitude, vous ne me devez point votre existence, vous ne tenez point de moi votre empire.

parant de son esprit, lui ont inspiré toutes leurs passions, & qui ont ainsi revêtu de leurs petites toges, ce qu'il y a de plus majestueux dans la pensée, les Députés réunis de la plus grande des Nations. Ils étoient jaloux, envieux, vindicatifs, & ils ont voulu que chacun le fut autour d'eux; ils étoient impérieux, & ils ont posé leur premier joug sur l'Assemblée Nationale elle-même; nouveaux Popilius, ils ont fait un cercle autour de ses opinions & de ses pensées, & ils lui ont défendu d'en sortir. Alors l'Assemblée devenue captive, & le Ministre encore fier & indépendant, ne se sont plus rencontrés sur leur route. L'un se dégageoit de lui-même pour s'élever aux idées générales & aux sentimens publics, & pour ne reconnoître que l'empire de la raison & de la justice; l'autre s'inclinant quelquefois, se laissoit asservir à la politique du jour, aux volontés de ses guides, & à leurs passions particulières.

Je reviens de mon exil, & je profite du mouvement d'affection & de confiance dont je suis un moment l'objet, pour élever les esprits à une grande générosité nationale, & à une vue

politique d'une conséquence durable & d'un avantage universel. Ceux qui m'entendent à l'Hôtel-de-ville, s'associent d'une commune voix au sentiment dont j'étois animé, & cette impression se communique de toutes parts; mais les Chefs de l'Assemblée Nationale ne voient dans ma démarche & dans son heureuse réussite, qu'un ascendant dont ils sont offensés, & ils prennent la résolution, non-seulement de faire échouer mes espérances, mais d'employer tous leurs moyens à me *dépopulariser*; & en effet, depuis cet instant, rien ne fut négligé: l'armée auxiliaire des Journalistes, des fabricateurs de libelles, des motionnaires, & des crieurs publics, les correspondans nommés pour diriger l'opinion des Provinces, les divers affiliés à ces nombreux fonctionnaires, & les agens secrets éduqués par les uns, excités par les autres, tout fut mis en mouvement; & les calomnies, les fausses insinuations, les reproches les plus absurdes, furent les premières armes remises à ceux qui devoient me circonvenir & me perdre. C'étoit pour la plus petite monnoie, c'étoit pour rien que chaque matin, chaque soir, on débitoit à haute voix & sans aucun obstacle, les plus affreux

écrits contre moi; & afin d'entretenir la curioſité du peuple, on relevoit ces écrits du titre le plus audacieux & le plus piquant. Si le non-paiement d'une partie des impôts, ſi l'acquittement de l'autre en papiers, m'obligeoient à chercher par-tout du numéraire, & à en raſſembler avec peine au Tréſor public la quantité indiſpenſable, ſoit pour payer les farines & les beſtiaux néceſſaires à la ſubſiſtance de Paris, ſoit pour ſalarier la multitude des ouvriers employés à des travaux de charité, ſoit pour d'autres dépenſes également importantes à l'ordre public & qui devoient être faites en eſpèces réelles, tous ces ſoins de ma part étoient annoncés comme un deſſein perfide de réunir l'argent du Royaume au Tréſor royal, afin d'exciter enſuite on ne ſait quelle révolution. Ce même numéraire étoit-il expédié de Paris par les Tréſoriers de la Guerre & de la Marine, pour ſervir de fonds à la ſolde des troupes & aux travaux du port de Breſt, j'étois accuſé de vouloir faire ſortir l'argent du Royaume. Si j'avois le courage & l'honnêteté de défendre les droits des créanciers de M. le Comte d'Artois, ou d'expliquer du moins les anciens engagemens contractés avec eux,

j'avois des liaiſons ſuſpectes avec ce Prince. Si je recommandois la juſtice & la douceur envers les citoyens opprimés, je n'étois occupé que de leurs intérêts & je partageois toutes leurs opinions. Si je parlois au nom du Roi d'une manière ſage, mais élevée, je cherchois à rétablir le deſpotiſme. Et dans un autre genre, ſi je ne pouvois remettre à jour nommé tous les comptes qui m'étoient demandés, je cherchois à diſſimuler des déprédations. Enfin les achats de bleds & de farines dans les pays étrangers, ces approviſionnemens dus à ma vigilance, & qui nous ont ſauvés de la famine, on les dénonçoit tantôt comme la cauſe de la cherté, & tantôt comme un accaparement ou un monopole. Les plus importans ſervices devenoient des attentats ſous le pinceau ſacrilège des hommes que le peuple écoutoit, que le peuple croyoit, & que les perſonnes en autorité laiſſoient écrire ſoir & matin, & parler en public à tous les momens du jour. Il m'eſt arrivé, comme à bien d'autres, d'appercevoir au coin d'une rue, un groupe d'hommes de peine, qui, en écoutant attentivement, en prêtant une attention favorable à

l'orateur chargé de lire un libelle où j'étois indignement déchiré, se repaissoient en même temps d'un pain blanc qu'ils tenoient dans leurs mains, d'un pain le plus souvent assuré par mes soins & le prix de mes veilles. Quelles trames cependant que celles dont le dernier terme est de rendre le peuple ingrat ! c'est semer à dessein l'ivraie dans un terrein qui, de lui-même, eût porté des fruits salutaires; c'est lutter ouvertement contre les grandes vues de la morale; c'est faire un mal enfin dont la mesure est incertaine; car on ne sait à quel point toutes les obligations, toutes les vertus se tiennent, & comment, pour ainsi dire, elles se gardent réciproquement; enforte qu'un premier affranchissement entraîne quelquefois un relâchement général.

Je propose, au mois d'Août 1789, un Emprunt nécessaire, & je fais sentir combien il est important que l'empressement des prêteurs signale le premier usage du crédit national; j'indique en même temps l'intérêt de cinq pour cent, comme une portion convenable sous différens rapports; l'Assemblée dédaigne mon opinion & l'autorité de mon expérience; on trouve quelque chose de

piquant à me déjouer, ou à me découvrir en faute, dans une matière où l'on peut me supposer le plus de connoissance, & l'on fixe l'intérêt à quatre & demi. L'événement ne justifie pas cette détermination ; l'Emprunt échoue, les difficultés de l'Administration des finances se trouvent augmentées, & l'on montre à toute l'Europe ce qu'il falloit lui cacher, les limites du crédit national, & la désunion naissante entre l'Assemblée & le Ministre.

Je fais hommage à l'Assemblée d'une contribution patriotique ; je l'annonce, ainsi qu'elle l'étoit, supérieure aux proportions établies ; l'on n'y prend pas garde, & l'on fait résonner le plus petit don de la part du premier venu ; peu importe : mais j'excite mes anciens compatriotes à se montrer librement dans cette circonstance ; ils le font avec empressement, & le desir de me donner un témoignage d'estime & de confiance, influe essentiellement, & de leur propre aveu, sur leur détermination : j'annonce à l'Assemblée avec un sentiment de joie, une première offre de leur part de neuf cens mille francs ; & l'Assemblée, après avoir accepté de pareilles marques de dévouement de plusieurs

étrangers, ſe fait tout-à-coup un ſcrupule de ſa complaiſance; & la diſtinction qu'on décerne à une offre dont j'avois été le moteur & l'intermédiaire, c'eſt un refus abſolu.

On inſtitue dans les premiers momens, un Comité des ſubſiſtances; mais on le laiſſe tomber dès qu'on apperçoit les dangers attachés à cette adminiſtration délicate; l'on ne veut partager d'aucune manière la reſponſabilité du Miniſtre, & l'on ſe contente de recevoir quelques dénonciations dont on ne tarde pas à reconnoître l'abſurdité menſongère.

Le Comité des finances agit également par enquêtes & par recherches; mais quand je le preſſe de s'aſſocier aux juſtes inquiétudes de l'Adminiſtration, il refuſe abſolument d'y prendre part; il veut bien, quand il lui plaît, propoſer à mon inſu des diſpoſitions générales, & qui ſouvent augmentent l'embarras du moment; mais il ſe retire prudemment de toutes les difficultés réelles.

Le Roi, déterminé par les motifs que je lui préſente, preſſe l'Aſſemblée de conſentir à la formation d'un Bureau, de Direction du Tréſor national, dont,

Sa Majeſté choiſiroit les Membres parmi les Repréſentans de la Nation ; rien n'eût été plus conforme au bien public, rien n'eût entretenu plus d'union entre le Corps Légiſlatif & l'Adminiſtration ; mais on ne veut point non plus de ce genre de reſponſabilité, tant que les difficultés ſubſiſtent, & que les haſards portent ſur moi : mais dès que je n'y ſuis plus, & dès que la création d'une quantité conſidérable d'Aſſignats de toutes ſommes, aſſure pour long-temps le ſervice du Tréſor public, & réduit ſa direction à une ſimple diſtribution de fonds, le Comité des finances ſe rend le maître abſolu de cette adminiſtration.

On me demande comptes ſur comptes, notes ſur notes, états ſur états, & ſi les forces de mes ſeconds ne peuvent ſuffire à tant de travail ajouté au courant des affaires, on s'élève contre le moindre retardement, & l'on paroît aux aguets du plus léger prétexte, pour faire bruit contre moi de quelque manière. On critique enſuite ces comptes ; les adroits dans l'Aſſemblée ſe chargent d'embrouiller la matière, & l'on m'oblige à des éclairciſſemens, des réponſes & des diſcuſſions interminables. Enfin, toutes ces

informations qu'une Assemblée distraite par mille occupations différentes, ne peut garder dans son souvenir, elle croit toujours ne les avoir pas reçues; & tandis que les hommes de tout pays les moins exercés aux affaires, suivent pas à pas la situation des finances, l'Assemblée semble toujours l'ignorer, & l'on a soin d'entretenir le public dans toutes les idées qui peuvent correspondre à cette opinion.

Voici le discours que tient de moi le Peuple dans une grande partie du Royaume : *Nous l'aimions ; nous aurions donné notre vie pour lui ; mais nous sommes changés depuis qu'on nous a dit qu'il avoit emporté le bien de la Nation.* Comment pouvez-vous le croire, lui répond-on? *Oh! c'est sûr, nous l'avons vu imprimé!* Voilà par-tout l'effet des libelles dont la circulation a été tolérée & encouragée; voilà ce qu'on parvient à faire croire sur l'homme qui a servi l'Etat avec une pureté & une générosité dont il n'y a jamais eu d'exemple. Mais le Peuple reviendra de lui-même, ajoute-t-on : oui, quand je ne serai plus, & quand les méchans d'aujourd'hui auront épuisé leur venin.

C'eſt au mois de Juillet 1790, que je remis à l'Aſſemblée Nationale un Compte immenſe, celui de toutes les recettes & de toutes les dépenſes, depuis le premier Mai 1789, juſqu'au premier de Mai 1790 : ainſi, par un effort de célérité ſans égal, au milieu du courant des affaires, on n'a employé que trois mois à un pareil ouvrage. Cependant, qui n'a pas entendu parler des plaintes de l'Aſſemblée ſur le retard de ce Compte ? & dès qu'on l'a reçu, on y a fait ſi peu d'attention que pluſieurs Députés le demandent encore aujourd'hui, & perſonne n'eſt ſurpris que l'on n'en ait pas fait le rapport. On l'examine, dit-on ; mais ſi à ſoixante Députés dont le Comité des finances eſt compoſé, huit mois n'ont pas encore ſuffi pour la vérification d'un Compte, comment ſe fâchoit-on, lorſqu'une ſeule perſonne en prenoit trois pour ſa confection ? Tout réuſſit, tout ſuccède aux heureux, ou, pour parler avec franchiſe, *la raiſon du plus fort eſt toujours la meilleure.*

Que dirai-je encore ? Des millions & des milliards ont été ſous ma direction & ma ſauve-garde pendant le cours de ſept années, ſans que jamais ont ait pu

élever contre ma gestion économique, aucun reproche réel ; & cependant, à l'époque de la première création des Assignats, il entre tout-à-coup dans l'esprit de l'Assemblée de ne faire remettre ces billets au Trésor public, que par gradation ; c'est tantôt par mois, tantôt par quinze jours, tantôt par semaine qu'elle en mesure la distribution ; & cette circonspection s'adresse à celui que dans toute l'Europe on eût peut-être voulu pour caution de l'Assemblée Nationale elle-même.

Cependant, toujours suivie dans sa manière, l'Assemblée, à chaque demande de ces Assignats, s'étonne, se fâche, jette par fois les hauts cris, & les hommes de bon sens, dans son Comité des finances, n'arrivent pas aisément à lui faire comprendre que les besoins de l'Etat une fois connus & constatés, il faut bien les payer avec la monnoie qu'on s'est faite. Mais une circonstance toujours remarquable, c'est qu'après moi, les besoins grossissent, & cependant tout devient facile ; on dit, pour colorer ce changement, qu'enfin on reçoit des Comptes à son goût ; mais la même personne qui les faisoit sous moi, les

fait encore ; & ſa méthode étant fort bonne, il ne l'a point changée. Les Orateurs à l'Aſſemblée Nationale n'ont peut-être jamais lu ces Comptes, ils n'en ont pas le temps ; ainſi c'eſt de ſentiment qu'ils en jugent.

On croiroit que l'Aſſemblée, toujours ſoutenue à mon égard dans ſon eſprit de critique, profitera d'une occaſion de faire ſortir avec éloge quelque partie de ma conduite, un trait du moins de mon adminiſtration ; mais jamais la plus petite louange ne lui échappe, & dans ſes immenſes recettes en ce genre, & qui lui font toutes plaiſir, elle ſe garde bien de rien céder au Miniſtre, & de le rendre heureux un moment. Ce n'eſt pas aſſez de cette parcimonie : l'on fait à chaque inſtant au milieu d'elle, le récit des abus du temps paſſé, & l'on s'abandonne contre ces abus aux plus ardentes déclamations : la juſtice demanderoit qu'on fît la part à chacun, & qu'une diſtinction honorable fût accordée à ceux qui l'ont méritée ; mais on l'évite ſoigneuſement, & l'on ſe permet, qui plus eſt, d'établir cette conduite en principes : « Le Comité, *c'eſt celui des Penſions qui s'exprime ainſi*, le Comité

» poursuit donc cette recherche, celle » des dilapidations, avec ardeur, & il » la poursuit dans tous les actes, registres » & états qu'il peut découvrir, sans » s'inquiéter des diverses administrations, » parce que c'est la chose qu'il poursuit, » & non les personnes. Si jamais on » intente une action de responsabi- » lité contre quelqu'un des Ministres » qui ont géré depuis 1774, ce sera » alors que les Ministres pourront se » quereller les uns les autres, comme » bon leur semblera, pour se rejeter les » fautes de l'un à l'autre. Le Comité » des Pensions n'a aucune part à prendre » à ces débats ». Quel principe en Législation! Ainsi, lorsqu'il s'agit de censure ou de reproches, au lieu d'en faire une juste répartition, on croit plus convenable de prendre les années en masse, afin que les Administrateurs, bons ou mauvais, aient leur part du coup de griffe, sauf à eux à s'entendre ensemble sur la légitimité des égratignures. *C'est à eux*, dit le Comité des Pensions, *c'est à eux à se quereller les uns les autres, comme bon leur semblera:* Quelle trait de hauteur! son ridicule seul en adoucit l'impression. Mais c'est ainsi qu'avec diverses nuances, les Comités & les

Orateurs de l'Assemblée se sont trop souvent expliqués à l'égard des Ministres. La politesse aussi, probablement, leur paroissoit aristocratique.

Ils donnent le nom *d'insolences ministérielles*, à des observations sages & modérées que je leur adresse, à des observations cependant presque toujours accompagnées d'hommages, rendus avec respect & aux travaux & aux lumières de l'Assemblée; mais il est vrai que j'ai toujours senti fortement la dignité qui appartient à un homme vertueux; car il est uni par ses sentimens, à quelque chose de plus grand encore que l'autorité.

Jamais aussi je n'ai perdu de vue la majesté de celui qui parle au nom du Chef de l'Empire, & j'ai toujours eu présent à l'esprit, le rang que devoit tenir le Monarque dans les affaires de l'Etat: ces divers sentimens dont j'étois pénétré, ont sans doute élevé le ton de mes discours au-dessus du langage que l'Assemblée Nationale étoit accoutumée à entendre.

Il y avoit une politique suivie dans la marche de cette Assemblée: elle vouloit que tout fût à elle, que tout existât par elle; ainsi les Ministres, avec un peu

de réputation en propre, ne pouvoient lui convenir, & j'ai bien lieu de croire que ſans le mouvement ſoutenu de Paris & du Royaume, & ſans l'éloquence ardente de M. de Lally, on m'eût doucement oublié lors de mon exil du 11 Juillet.

Cet eſprit n'étoit point encore formé lors de l'arrivée des Députés à Paris; mais la peur individuelle de chacun d'eux de nuire à leur influence en s'approchant des Miniſtres, ſe manifeſta de très-bonne heure; & des conſidérations particulières contrarièrent ainſi le mouvement naturel qui devoit porter les Repréſentans de la Nation à s'unir de toutes les manières au plus ancien ami du Peuple, & au premier défenſeur de la Liberté.

Enfin, je m'apperçois trop ſenſiblement que les Chefs de l'Aſſemblée Nationale, que ceux du Club dominateur de Paris ſont impatiens de me voir éloigné des affaires; & pour décider ma retraite, chaque jour on invente quelque menſonge, ou l'on dreſſe quelque machination. Deux fois on forme le projet de m'attaquer dans ma maiſon : je ne m'étonne point des complots des méchans; mais que ces complots ſoient connus, & que l'Aſſemblée Nationale n'en prenne aucun

ſouci, qu'elle tolère ouvertement des écrivains incendiaires, & les maintienne ainſi dans l'habitude d'égarer à leur gré l'eſprit du Peuple & de l'exciter aux plus grands excès, on ne peut alors ſe permettre aucune réflexion, & c'eſt par le ſilence qu'on doit exprimer ſa penſée.

Ce fut à trois reprises, & de diſtance en diſtance, que je prévins l'Aſſemblée Nationale de mon éloignement prochain du Miniſtère; l'état de ma ſanté, le ſeul motif que j'alléguai, ne me valut de ſa part aucun témoignage d'intérêt; & lorſque le lendemain d'une inſurrection, qui m'obligea de ſortir de ma maiſon & fut la dernière goutte du calice amer dont on m'abreuvoit depuis ſi long-temps, je parlai d'une manière préciſe de mon prochain départ pour les eaux; lorſque je fis connoître, en même temps, que je me retirerois enſuite dans ma Terre, le plus parfait ſilence régna dans l'Aſſemblée, & l'on s'occupa de l'ordre du jour. Ainſi le dédain le plus marqué, l'indifférence la plus abſolue, ſont l'unique réponſe que reçoit des Repréſentans de la Nation, celui qui, pendant ſept années, avoit fait à l'Etat tous les ſacrifices qu'on peut attendre d'un homme. J'euſſe pu demander davantage à la ſimple pitié;

car

car un pareil traitement, après tant de services, un traitement que j'attendois si peu, a pesé sur mon coeur pour y rester toujours; il sera tache dans l'histoire où pour l'Assemblée où pour moi; & dans l'une ou l'autre chance, je ne vois que du malheur.

Je ne pouvois plus différer de m'éloigner après ce dernier trait, envers moi, de la conduite la plus inouïe; je reste cependant encore huit jours à Paris au milieu de toutes les horreurs de la haine & de la calomnie, & au milieu d'un acharnement excité par des mains infernales. Je ne sais si j'eus un moment la foiblesse d'attendre, de quelque part, un sentiment de justice ou de bonté: je pars enfin; & seul dans mes longs souvenirs, je connois mes combats & mes profondes peines; je pars, & déjà m'ont précédé ces lettres redoutables, ces correspondances funestes qui enseignent aux Provinces la haine, l'injustice & la persécution. Aussi rapides en leurs effets que la baguette de Médée, elles appaisent & raniment à leur gré les furies. Je ne tarde pas à faire l'épreuve de cette maligne influence; je me repose quelques momens, & sans défiance, dans la maison de Poste de la petite

...ube, à quarante lieues
...ientôt je vois paroître
...Peuple & plusieurs gens
...entrent dans ma chambre :
...mence par me demander mes
...orts ; j'en avois trois, & un billet
...culier du Roi ; je les montre : la
...micipalité, le Directoire du District
...trouvent en règle ; mais des hommes
...dens excitent la Garde Nationale à
penser différemment ; & le triomphe
demeure aux plus emportés. On nous
conduit, Mme Necker & moi, au milieu
d'une haie de fusiliers, à une auberge
qu'on nous assigne, & où l'on veut
d'abord nous séparer de nos gens ; mais
on se contente ensuite de donner la
consigne à la porte de l'auberge, & de
nous interdire toute communication avec
personne ; on multiplie autour de nous
les postes de sentinelles, & pour observer
toutes les règles de la prudence, on
place au-dessous de nous un corps-de-
garde. Je veux écrire à l'Assemblée Na-
tionale ; on y consent ; mais à condition
qu'aucun homme à moi ne porte la
lettre ; l'on en charge deux citoyens
d'Arcis, qui, à leur arrivée, se concertent
avec les personnes de l'Assemblée, dont
les sentimens me sont le plus contraires :

on prend jour & heure pour la remise de ma lettre à l'Assemblée Nationale, & après un débat où des intentions perfides, mais impuissantes, se manifestent, on consent à me faire jouir au moins des droits de l'homme, en défendant qu'on mette obstacle à la continuation de ma route ; mais on s'abstient soigneusement d'improuver la conduite de la Garde Nationale d'Arcis. On a peur cependant que le Président, homme de bien, n'adopte dans sa réponse un style qui ressemble à celui de la reconnoissance ; & comme un ou deux Députés, dans un moment de hardiesse, ont prononcé le mot de remercîment de mes services, on exige du Président qu'il communique sa lettre avant de la faire partir, & il est obligé, peut-être contre son sentiment particulier, de se tenir dans les termes de rigueur qui lui sont imposés.

Une telle conduite de la part de l'Assemblée, passe à mes yeux toute imagination : c'est à moi que les Représentans de l'Etat craignent d'adresser un mot d'honnêteté ! c'est à moi qu'ils refusent une parole de reconnoissance ! On voudroit croire un moment qu'en raison de leur majesté, une approbation

de leur part eſt un acte extraordinaire, & dont leurs nouveaux faſtes ne préſentent point d'exemple ; mais je n'ai pas cette conſolation. L'Aſſemblée accorde ce genre de faveur avec la plus grande facilité ; les plus petites Municipalités & une multitude de particuliers en ont joui, & en jouiſſent encore tous les jours. Il me ſouvient entre autres, d'avoir vu décerner, par un décret formel, des remercîmens publics à un Officier dans la Garde Nationale, qui avoit arrêté un particulier proſcrit par le Comité des Recherches, ou qui ſimplement avoit découvert & enſeigné ſon aſyle. Certes, il faut convenir que dans les règles communes de la reconnoiſſance, il y a quelque choſe à redire à cette juſtice diſtributive de l'Aſſemblée ; il y a dans ſes ſyſtêmes de répartition, un degré de perfection à deſirer.

Je quitte Arcis-ſur-Aube, cette ville qui regrette peut-être aujourd'hui ſa conduite envers moi ; & muni d'un quatrième paſſe-port, celui de l'Aſſemblée Nationale, je continue ma route : mais en arrivant à Veſoul, je ſuis retenu par le Peuple ; il arrête ma voiture, il coupe les traits des chevaux, il tient les diſcours les plus menaçans, & je n'échappe

qu'avec peine à ſon aveugle emportement. Le ſoir, mes domeſtiques de ſuite courent un plus grand danger ; on les ſaiſit tumultueuſement, on ouvre les malles de leur voiture, on en briſe les cadenas, on fait une recherche de tout ce qu'elles contiennent ; & de l'intérieur de la maiſon où tous ces actes d'iniquités s'exercent, on crie à la foule du dehors : *attendez, attendez, on vous avertira quand on aura trouvé quelque choſe.* Il ne manquoit donc qu'un prétexte aux plus grands excès ; heureuſement on ne le trouva pas ; les papiers étoient un recueil des principales lettres de reconnoiſſance ou de ſentiment, que j'avois reçues depuis quelque temps ; les livres manuſcrits étoient les regiſtres de dépenſes de ma maiſon : on fut donc contraint de laiſſer partir mes gens ; mais ils ſe crurent pendant près de cinq heures, entre la vie & la mort ; & au milieu de leur péril, ils ſe lièrent par des vœux qu'immédiatement après leur délivrance ils ſe ſont empreſſés de remplir. Je dois rendre juſtice à la Municipalité de Veſoul, & au Département de la Haute-Saône ; j'ai reçu d'eux les témoignages de regret les plus affectueux : mais en Franche-Comté, comme en

Champagne, & peut-être par-tout, il s'en faut bien que la ſubordination y ſoit obſervée dans l'ordre des numéros établis par l'Aſſemblée Nationale; & ſouvent à l'inverſe de ſes intentions, c'eſt le Peuple qui commande à la Garde Nationale, la Garde Nationale à la Municipalité, la Municipalité au Diſtrict, & le Diſtrict au Département: c'eſt qu'une méthode abſtraite, une ſimple détermination d'échelons ne ſuffiſent pas, ainſi que je l'ai dit, pour le maintien de l'ordre public. Cependant ces nouveaux excès commis à Veſoul envers moi, bien connus des Députés dénonciateurs à l'Aſſemblée Nationale, ſont mis à l'écart comme ceux d'Arcis-ſur-Aube. Le bruit public en inſtruit vainement; l'indifférence de l'Aſſemblée à mon égard, ne lui permet pas d'y prêter l'oreille; & l'on pardonne au plus grand déſordre en faveur de ſon motif.

Quelle ſuite d'injuſtices! L'Aſſemblée Nationale par tant de dédains, que s'eſt-elle donc propoſé? Imagineroit-elle que les réputations auſſi ſont dans ſon pouvoir? Mais les colonnes de la vérité qui leur ſervent d'appui, ne ſont pas auſſi faciles à remuer que les bancs des

Seigneurs dans leurs paroisses. Il faut donc que l'Assemblée renonce à détruire ce genre de supériorité ; il faut qu'elle renonce à en effacer les armoiries ; elle ne peut pas même y attacher les mots de *ci-devant* ; cette expression élégante, ingénieuse invention du moment présent. La réputation, cette propriété singulière, n'est pas soumise aux vérifications de l'autorité législative, & le temps seul en revise les titres. C'est à l'Assemblée Nationale à veiller sur la sienne, c'est à elle à y songer ; & au milieu des applaudissemens du moment, enivrée par tant d'éloges, elle ne doit pas oublier que la renommée doit faire une grande route, & qu'il faut la préparer pour ce long voyage. L'Assemblée s'adjuge l'autorité de marquer à chacun sa place ; aux uns elle montre une injuste indifférence pour des services réels ; aux autres elle érige des statues pour des abstractions pareilles aux siennes, à l'éloquence près. Elle croit avoir acquis le droit d'étendre ses commandemens jusqu'aux opinions des races futures ; nouveau Saint-Bernard, elle croit pouvoir partager le domaine de l'avenir ; elle croit enfin que tous les temps vont être soumis à son unique empire ; & moi, par cet

écrit d'un ſimple citoyen, j'éleverai un poteau qui ne croulera point, & auquel elle demeurera attachée juſques à la fin des ſiecles, avec cet écriteau : *Pour crime d'ingratitude.*

Je continue ma route, & dans pluſieurs villes je reçois les marques d'affection les plus touchantes; preuve certaine que les égaremens du peuple dépendent d'un mouvement étranger à ſes propres ſentimens; & ce mouvement différe ſelon le crédit & le caractere de ceux qui, du ſein de l'Aſſemblée ou des Clubs de la Capitale, ont entrepris de commander par-tout aux opinions, & ſont encouragés à maintenir de tous leurs efforts cette importante ſuprématie.

Une réflexion cependant ſe préſente à mon eſprit. La plus terrible puiſſance eſt celle qui donne le moyen de remuer le peuple, en ſe tenant ſoi-même dans l'ombre; il n'en exiſte aucune, effrayante au même degré, dans les Etats ſoumis à l'autorité la plus tyrannique; car le Viſir, le Sultan, connoiſſent au moins la meſure de leurs vengeances, & ils apperçoivent auſſi des dangers pour leurs perſonnes, dans la répétition fréquente de leurs injuſtes rigueurs : mais ceux qui peuvent éveiller la fureur du peuple par

de ſimples inſinuations, ignorent abſolument l'excès auquel cette fureur pourra ſe porter, & ſa progreſſion ſert encore à les abſoudre devant tout autre tribunal que celui de leur conſcience; car en ſe bornant à tenir des diſcours qui échauffent les eſprits, le *creſcendo* ſemble n'être pas leur crime; & comme ils ſe cachent ou ſe retirent lorſque le premier mouvement eſt donné, ils jouiſſent, ſans aucun péril, du ſpectacle de leur ouvrage. Je ne connois donc point d'influence dont l'application ſoit en même temps plus lâche & plus redoutable; je ne connois point d'hommes plus dangereux que ceux dont la méchanceté ſe développe d'une telle manière; il vaudroit mieux pour nous que le Ciel leur prêtât ſon tonnerre; placés au milieu des nuages, ils échapperoient de même à nos regards; mais de leurs mains maladroites, ce ne ſeroit pas toujours l'homme vertueux, l'homme innocent qu'ils pourroient atteindre.

Il y a peut-être aujourd'hui dans le Royaume dix mille perſonnes qui, ſans ſe compromettre, & peut-être ſans être apperçues, auroient le moyen d'exciter le peuple contre un honnête homme. Il ſuffiroit que celui-ci, par ſa conduite ou

ſa poſition, donnât le moindre prétexte aux inſinuations du genre de celles dont l'influence eſt maintenant éprouvée. Cependant, près d'une autorité pareille, qu'eſt-ce que le Conſeil des Dix à Veniſe, dont on parle avec tant d'effroi ?

Les événemens de Veſoul, ceux d'Arcis-ſur-Aube, les dangers que j'ai courus, ceux qu'on peut m'avoir encore préparés dans d'autres lieux ; ces conſidérations m'obligent cependant à renoncer aux eaux de Plombières, & à chercher promptement une terre étrangère, la même que j'avois quittée quatorze mois auparavant pour venir ſervir de nouveau la France & les François. Inconſtance des événemens ! viciſſitudes de la vie ! Je ſerois bien malheureux, ſi j'avois été meilleur dans le temps où l'on me portoit en triomphe, que dans les jours où l'on m'a traité ſi cruellement : mais ſelon le témoignage de ma conſcience intime, c'eſt de la dernière année de mon adminiſtration publique que je puis conſerver le ſouvenir le plus honorable.

Il reſtoit encore un mal à me faire, c'étoit de calomnier les motifs de mon éloignement ; & par une ſingularité dont

il n'y a point d'exemple, on s'eſt permis de blâmer ma réſolution dans cette même Aſſemblée Nationale, où un parfait ſilence a régné lorſque je l'ai informée de ma prochaine retraite ; dans cette Aſſemblée, qui peut-être d'un mot d'affection auroit pu me retenir. Ils le ſavoient bien, ils le craignoient du moins, ceux qui ont dirigé ce ſilence ; mais dans leur marche politique, il y avoit une combinaiſon de choix à décider ma retraite par toutes ſortes de dégoûts, & à ſaiſir enſuite, comme un nouveau moyen d'attaque, la détermination même dont on m'avoit fait une néceſſité. *Il ne devoit pas abandonner le Roi.* Ah ! qu'on a ſu trouver, en tenant ce langage, le point ſenſible de mon cœur ; qu'on a ſu deviner où l'on pouvoit tourner le poignard avec plus de cruauté ! Mais j'invite le parti qui s'eſt chargé de ce genre de reproche, à conſidérer avec plus de réflexion, ſi ſans aucune des obligations qu'il a contractées, celles des bienfaits & de la reconnoiſſance, je n'ai pas montré le dévouement le plus entier à la perſonne du Roi, & un dévouement qui peut ſoutenir toutes les comparaiſons. C'eſt après une première retraite forcée, c'eſt après deux exils, que j'ai fait au

Roi, de nouveau, l'hommage de mon zèle, & suis venu me placer au milieu des orages dont le Trône étoit environné. Je serois encore près de Sa Majesté, si l'on m'avoit laissé le moyen de la servir; mais depuis quelque temps abandonné de l'Assemblée Nationale, j'avois fait connoître au Roi plusieurs fois que je ne pouvois plus lui être utile, & que son intérêt même exigeoit mon éloignement. Je n'étois plus en effet qu'un point de mire, dont l'Assemblée se servoit encore pour le présenter aux traits des mécontens, dans les momens où le recouvrement des impôts éprouvoit des retardemens, dans les momens où la rareté du numéraire occasionnoit des embarras, où le prix du pain ne diminuoit pas assez promptement, & lorsque d'autres événemens désagréables, effets de la nécessité ou des dispositions même de l'Assemblée, excitoient, de la part du peuple, des plaintes & des réclamations. Il convenoit donc au Roi que personne autour de lui ne restât par habitude le garant, dans l'opinion, des choses sur lesquelles un pouvoir étranger au sien avoit seul influence; il lui convenoit que cette garantie illusoire ne servît pas uniquement à interrompre, en quelque manière, la

comptabilité de l'Assemblée envers la Nation, & des gouvernans envers les gouvernés. Sans doute que ces motifs, & peut-être d'autres encore, furent aperçus de Sa Majesté, puisque s'étant montrée constamment bonne envers moi, depuis le moment où je revins de Suisse pour me rendre à ses ordres, Elle ne me marqua point cependant le desir que je restasse plus long-temps auprès d'Elle.

Enfin, je dois le dire : l'impossibilité où se trouvoit le Gouvernement d'arrêter les désordres dans leur source, & les scènes sanglantes de Nancy m'avoient offert le préfage des divers actes de rigueur auxquels une suite d'événemens obligeroit à recourir ; & je doutois si un Ministre pouvoit avec convenance, & même avec prohité, s'y associer par ses conseils, lorsque, selon son opinion, toutes auroient pu être écartées, en se rapprochant davantage des principes de la justice & des règles de la modération ; en donnant au Pouvoir exécutif une plus grande autorité, & en établissant sur de meilleures proportions l'échelle graduée des diverses subordinations. J'ai le sentiment, que, même en des temps ordinaires, mon ame ne pourroit se faire à des sévérités qui deviendroient fré-

quemment néceſſaires ; mais la plus dure des deſtinées, c'eſt de participer à l'exécution des vengeances, lorſqu'elles ſont ordonnées pour le ſoutien d'opinions impératives, à la diſcuſſion deſquelles on n'eſt point appelé (1), & dont la ſanction eſt implicite par la ſituation où ſe trouvent le Roi & ſon Conſeil.

Je m'étois encore apperçu de la diminution de mon crédit dans le Conſeil, & cette diminution étoit naturelle ; j'avois perdu ma force en perdant de ma popularité, & les Miniſtres, par la reſponſabilité qu'on leur avoit impoſée, & dont l'Aſſemblée leur rappeloit à chaque inſtant la ſévérité, avoient acquis le droit

(1) Ces principes ne ſont pas nouveaux en moi ; car j'ai quitté mon premier Miniſtère, parce qu'en m'impoſant l'obligation de fournir des reſſources pour la guerre, on me refuſa la ſéance aux délibérations politiques, & de plus, l'autorité que je demandois pour veiller efficacement ſur les dépenſes des deux Départemens de la Guerre & de la Marine. Je deſirois d'aſſiſter au Conſeil, afin de pouvoir ſeconder le retour de la paix, après avoir fait tant d'efforts inutiles pour empêcher la guerre ; mais dans ce temps-là, comme aujourd'hui, les rivalités & les jalouſies avoient ſouvent plus d'énergie que l'amour du bien public.

de ſe gouverner, chacun dans leur Département, ſelon leur propre jugement; mais, ni eux, ni le Miniſtre des finances ne pouvoient plus être que des machines mouvantes ſous la main de l'Aſſemblée Nationale ou de ſes Comités, & je dois avouer que je n'ai rien en moi de propre à cet état. Je ne ſais trop non plus ſi je ſuis apte à ſervir tant de maîtres. L'Aſſemblée Nationale, dans un certain éloignement, préſente une ſorte d'abſtraction qui rappelle aux idées de grandeur & de majeſté; mais de près, cette multitude de Commandans que l'on voit circuler devant ſoi, & dont l'éducation, les mœurs & le caractère ne ſont pas toujours en harmonie avec la part de chacun à l'orgueil légiſlatif, ce ſpectacle fait ſouvent de l'obéiſſance un devoir pénible. Enfin, je ne ſais trop pourquoi le contraſte habituel entre la rudeſſe impérieuſe de l'Aſſemblée Nationale, & la pompe ſervile des Miniſtres du Roi, rend ces dernières places inſupportables à certains caractères. On a bien vu des Princes & des Généraux, attachés autrefois au char triomphant des citoyens Romains; mais ces citoyens étoient des guerriers qui avoient rempli l'Univers du bruit de leurs exploits, ces citoyens

étoient les Marcellus, les Scipions; les Emiles. On n'étoit donc qu'imparfaitement préparé par cet exemple, à voir aujourd'hui l'Assemblée, avec une renommée encore en espérance, & au nom d'un pouvoir acquis & gardé sans péril, imposer altiérement un joug rigoureux, & parler sans cesse aux Ministres de punition, de responsabilité personnelle, de garantie sur leur tête, ou d'autres corrections de ce genre. Aussi l'on ne peut comprendre comment il se trouve des hommes assez faciles pour s'accommoder de ces manières, ou d'assez bonne humeur pour se prêter, sans répugnance, à toutes ces familiarités politiques (1).

(1) Lorsque ce paragraphe a été écrit, les discours habituels de l'Assemblée sur les Ministres du Roi, me sembloient parvenus au dernier terme de disconvenance; cependant, je vois en ce moment, dans les papiers publics, le projet de Code pénal lu à l'Assemblée du 7 de ce mois, au nom du Comité de Constitution. Il a bien dû s'amuser ce Comité, en attachant en imagination, les Ministres tantôt à la rame & tantôt au carcan, en leur qualité de Fonctionnaires publics. Je lui fais mon compliment sur ces belles & nobles idées; elles s'accordent à merveille

Il y a long-temps que j'éprouvois la rigueur d'une pareille position, & mon

---

avec une autre disposition nationale du même jour, celle qui admet l'offrande présentée à l'Assemblée par tous les Exécuteurs des hautes-œuvres ; on leur prépare, en effet, un bon temps, & ils peuvent bien se résoudre à quelque sacrifice.

C'est la raison, dira-t-on, c'est la raison première, celle que nous avons retrouvée, qui, mettant tous les hommes au niveau devant nos yeux, nous engage à recevoir, en pleine Assemblée Nationale, l'hommage des Exécuteurs de la justice, comme celui de tous les autres citoyens, & à traiter avec la même ignominie les Ministres du Monarque & les plus vils criminels. Voilà sans doute où peuvent conduire toutes ces abstractions qui servent de rudiment aux Législateurs de la France. On les prend pour des découvertes nouvelles, & ce sont uniquement des principes élémentaires qu'on a dépouillés de toutes leurs idées accessoires ; & ces idées, que l'on met à l'écart, étoient le résultat des lumières de l'expérience, du sentiment des convenances, & des apperçus du génie.

C'est ainsi qu'après avoir arraché les plumes du paon, on pourroit le présenter à la foire comme un animal inconnu.

L'on a su de tout temps que les Exécuteurs des hautes-œuvres étoient membres de la Société ; mais l'esprit a conseillé de les tenir dans l'avilissement, afin que cet avilissement

courage se soutenoit parce que je pouvois, de temps à autre, faire entendre

accrût la partie morale des supplices, & diminuât l'affreuse nécessité des peines physiques.

On a su de tout temps que les Ministres étoient de simples citoyens ; mais l'esprit a conseillé d'accroître leur considération de toutes les manières, afin que cette partie morale du pouvoir d'administration, rendît plus rare la nécessité de recourir aux voies de contrainte & aux moyens de rigueur.

C'est en arrêtant son attention sur ces idées susceptibles d'une infinité d'extensions, que l'on auroit vu l'insuffisance des abstractions pour le gouvernement d'un Empire. Ces prétendues vérités originelles sont les quartiers de roche que l'on extrait des carrières ; jamais un architecte ne s'en est servi pour un édifice, avant d'y avoir appliqué l'équerre & le ciseau.

C'est encore une vue bien courte, consacrée, à la vérité, dans la Déclaration des droits, que de confondre l'égalité des peines avec l'égalité des punitions. Ce sont deux idées absolument distinctes. Infligez le carcan, j'ai honte d'employer une si basse expression, infligez cette peine à un homme qui, par son état ; ses mœurs & ses habitudes, est devenu presque indifférent à l'opinion, il trouvera peut-être la punition supportable ; mais si vous soumettez au même genre d'avilissement un homme qui, par son éducation & sa position dans le monde, s'est pénétré toute

à l'Assemblée Nationale quelques observations raisonnables ; mais ces observations lui devinrent odieuses, & le temps étoit arrivé où il n'étoit plus possible de communiquer avec elle que par des louanges, & par une déférence absolue. Je n'étois guère plus en harmonie avec les idées extrêmes que je voyois partout répandues, & avec les systêmes exagérés dont on avoit ménagé le triomphe. On le savoit, & l'on vouloit à tout prix que je m'en allasse. Je devois le faire ; je ne convenois plus à ma place, & dans un moment de fierté, je dirois peut-être qu'elle n'étoit plus digne de moi. J'avois comme survécu aux principes & aux sentimens qui furent longtemps en honneur, & une retraite sans

---

sa vie des idées d'honneur & de considération, vous le puniſſez bien différemment, puiſqu'il préféreroit mille morts à cette infamie.

Ce que l'on voit chaque jour davantage, c'eſt le mépris jeté, de plus en plus, ſur les Agens du Pouvoir exécutif. Et l'on veut, dit-on, que ce Pouvoir exiſte ! Et l'on veut qu'il reſte quelque choſe de la majeſté royale !

Je ne ſais, en vérité, juſques où l'on ſe propoſe d'aller, & je ne le demande ni à l'Aſſemblée Nationale, ni à la France ; car l'une & l'autre ne ſont pas encore du ſecret.

tache étoit le dernier terme où je devois aspirer.

Ah ! je le sens bien, je ne suis plus de ce monde ; la modération est proscrite de toutes parts, & l'on ne peut plus se montrer que sous un drapeau. On veut trouver par-tout une cocarde ou un panache, tout le reste paroît fugitif, & ces marques distinctives de parti, on veut encore qu'elles soient portées par le Ministre du Roi. Les uns lui demandent de s'occuper uniquement de l'autorité royale ; les autres de se servir de la confiance qui lui est accordée par le Monarque pour dépouiller le Trône de ses dernières pompes. Et les amis de la raison sont si froids, sont si calmes, qu'ils n'osent marquer une route au milieu des exagérations de tout genre. Déjà même on ne se connoît plus à la marche de la sagesse & de la vertu ; cette marche, qui décrit toujours un cercle autour d'un point fixe, doit paroître vacillante aux hommes de parti, parce qu'ils ne sont pas toujours placés au même degré sur le méridien de leurs passions ; mais tandis que ces passions ont essuyé plusieurs fois des révolutions, & en éprouveront encore, l'homme gouverné par un principe de morale se trouve aujourd'hui

tel qu'il fut en d'autres temps, & tel que l'avenir le verra. C'eſt donc parce que je n'avois point changé, qu'on m'a préféré les derniers venus, & qu'on les a trouvés les ſeuls véritables amis de la Liberté. Cependant je puis le demander : lorſque ſeul, pour ainſi dire, à la Cour, ſans appui, ſans compagnon, ſans modèle, & au milieu de la guerre, en ces temps malheureux où les Républicains eux-mêmes élèvent pour un temps un pouvoir arbitraire ; lorſque ſeul, en de pareilles circonſtances, j'ai profeſſé le premier les ſentimens généreux d'une Liberté raiſonnable ; lorſque je faiſois entendre un langage inconnu juſqu'alors ; lorſque ſeul je réſiſtois aux Grands ; lorſque ſeul encore je prenois en main la cauſe du Peuple ; je puis le demander, que faiſoient alors la plupart de ceux qui, dans ce moment, proclament à ſi haute voix leurs vertus civiques ? Il faut le dire : je les ai vus courbés ſous les pas des Miniſtres ou des premiers Commis en faveur ; je les ai vus s'humilier volontairement devant le Pouvoir, & s'occuper avec une moelleuſe adreſſe du ſoin de lui plaire & de le flatter ; je les ai vus ſervir & ſeconder laſſement tous les genres de deſpotiſme ; je les ai vus enfin,

ſe glorifiant de leurs livrées, donner dédaigneuſement le nom d'eſprit exalté à celui qu'ils trouvent aujourd'hui trop en arrière de leurs paſſions ou de leurs ſentimens compoſés.

Cependant d'autres temps ſont venus; & alors les uns, ſans le dire, ont vu, dans le renverſement abſolu du Gouvernement, une carrière nouvelle ouverte à leur intérêt, à leur gloire & à leur ambition; & d'autres, ſans aucun motif particulier, mais occupés pour la première fois des idées de Liberté, ont reſſenti toute la flamme qu'inſpire un nouveau culte; & d'abord excités par les applaudiſſemens, enſuite par les circonſtances, ils ſe ſont diſputé l'honneur des extrêmes; & de degrés en degrés, arrivés au ſommet des opinions & des principes les plus populaires, ils s'y ſont trouvés enclavés, & comme tenus priſonniers par cette même multitude qu'ils avoient appelée à eux pour être aidés dans leurs premiers pas.

Quelle a été alors la conduite de ce même Miniſtre, qui, après avoir ſervi la Liberté dans le cours de ſa première adminiſtration, & après l'avoir avancée d'une manière ſi remarquable dans ſon Rapport au Conſeil du 27 Décembre 1788, l'avoit

encore secondée par les différentes dispositions essentielles dont il a rendu compte? Certes il lui étoit aisé, avec tous les titres qu'il avoit acquis & avec tant d'avances par-dessus les autres, de conserver les triomphes de la popularité; il avoit fait le plus difficile quand il avoit lutté contre les puissans, & quand il avoit si longtemps combattu pour le Peuple & pour ses droits; mais il n'a pas voulu de l'éclat qu'il falloit acheter par l'esclavage de sa pensée ou par l'abaissement de son caractère; & laissant aux autres le soin de réparer, par l'exagération de leurs opinions, le long retardement de leurs généreux principes, il est demeuré constamment sur sa ligne, & il a mieux aimé rester seul au milieu de tous, que de désobéir à sa raison & à sa conscience, en s'unissant sans réserve à tous les sentimens & à toutes les opinions du parti triomphant. C'est par cette conduite, courageuse peut-être, mais au moins estimable, qu'il s'est trouvé pareil à celui qui avoit préparé la Liberté publique, & qui l'avoit accélérée par tous les moyens, dont la raison, l'honneur & le devoir avoient permis de faire usage. Loin donc d'avoir changé, il s'est vu le même, & lorsque pour défendre la cause des Communes,

de cette classe de citoyens trop oubliée, il s'exposoit à tant de haines, & lorsqu'il se soumettoit à leur disgrace plutôt que d'être infidèle à sa morale & à ses principes. Sans doute, ce second sacrifice a été le plus grand ; j'y ai joué le reste de mon bien, celui qui m'étoit demeuré d'une longue suite de travaux & de dévouement, celui que j'avois sauvé des mains des méchans, celui qui m'étoit si cher, cette affection, cette bienveillance du Peuple, qui m'avoit si long-temps consolé de mes peines. Il falloit bien qu'on le trompât ce Peuple, à mon égard, comme on l'avoit trompé sur tant d'autres choses. J'ai vu passer sa faveur à ceux qui ne l'aimoient que d'hier, à ceux que j'avois apperçus dans la foule de ses oppresseurs, à ceux qui ont médit du Gouvernement, après avoir demandé leur part aux abus, & après l'avoir obtenue. Il leur falloit au moins un air de courage, ils ont su le prendre en attaquant ouvertement les Ministres ; ils savoient qu'il ne restoit plus aucun pouvoir entre les mains des anciens Chefs de l'Administration ; mais ce secret n'étoit pas encore devenu populaire ; ils ont profité d'une si heureuse combinaison pour se faire valoir d'une fausse hardiesse. On eût exigé d'eux, s'ils

se

ſe fuſſent déclarés ce qu'ils étoient, les ſeuls forts, les ſeuls puiſſans, les ſeuls dominateurs; on eût exigé d'eux, ſous ce titre, de la modération, de la ſageſſe & de la généroſité; ils ſe ſont diſpenſés de ces entraves, en dirigeant toute l'attention vers un deſpotiſme qui n'exiſtoit plus, en s'annonçant comme entraînés par un ardent patriotiſme & diſtraits par ce généreux ſentiment de toute l'étendue de leur péril. L'Aſſemblée ne pouvoit les reprendre de cette fiction, elle qui ſe plaiſoit quelquefois à décrire, à repréſenter ſa carrière comme difficile, cahoteuſe, parſemée de dangers; & cependant cette route étoit devenue auſſi plane, auſſi facile que les voies préparées pour la marche des triomphateurs.

Ah! qu'une noble ſimplicité eût été plus ſéante! elle n'eſt pas ſeulement l'apanage des grands caractères, elle eſt encore le ſceau des grandes penſées. Rien n'eſt beau que de ſoi; & toute eſpèce d'art altère cette pure eſſence. C'eſt par la ſimplicité qu'on paroît le même en toutes ſes actions, & qu'on eſt ſans effort dans la meſure des choſes; au lieu qu'on ne peut éviter ni les exagérations, ni les diſcordances, quand on s'eſt fait l'ouvrage de la politique. On veut ajouter à ſes opi-

nions ce qu'on ne peut ajouter à ſon eſprit, & l'on prend encore pour la perfection des idées, les principes extrêmes, ceux au-delà deſquels perſonne ne peut aller. C'eſt donc par la ſimplicité qu'on ſe maintient dans un parfait équilibre; & comme alors tous les mouvemens de l'ame deviennent faciles, on eſt courageux ſans bravade, partiſan de l'égalité ſans être jaloux de toutes les diſtinctions, protecteur de l'indigence ſans inſulter à la fortune & ſans être injuſte envers les riches, ami du Peuple ſans chercher à le flatter, adorateur de la Liberté ſans aucune indulgence pour le déſordre, & ſévère dans ſes principes ſans humeur & ſans roguerie; c'eſt alors enfin que l'on n'a beſoin d'aucune affectation, & que l'on peut ſe fier à ce qu'on eſt; c'eſt alors auſſi que l'on marche ſans tambour & ſans échaſſes, & qu'on ne veut d'éclat que le ſien, d'autre grandeur que ſa propre ſtature.

Les divers intérêts que la plupart des hommes cherchent à concilier, les diverſes paſſions qu'ils veulent ſervir, deviennent un grand obſtacle à l'unité & à la ſimplicité de leur conduite; & lorſque parmi ces paſſions celle de la vanité domine, l'on devient ſemblable

au tourne-sol, & l'on est souvent obligé d'être encore plus mobile que lui ; car l'astre dont cette plante suit les mouvemens, est réglé dans sa marche ; mais les petits applaudissemens du moment, vers lesquels la vanité se dirige sans cesse, l'agitent dans tous les sens, & ne laissent aucun repos à ceux qu'elle a mis dans ses liens. Il faut donc un sentiment d'élévation pour se fixer ; il faut se placer à une certaine hauteur pour ne voir des hommes que leurs grands mouvemens, & pour n'être pas tenu de se diversifier au gré de toutes les fluctuations d'opinion, dont la société présente le tableau.

Je me suis toujours défendu de ces impressions vacillantes. L'unique soumission que j'ai eue, c'est peut être pour la voix publique, pour ce retentissement qui ressemble au bruit de la gloire ; mais ce n'est point en esclave que j'ai suivi ce culte : toute dépendance absolue eût offensé mon cœur & blessé ma fierté. Le seul autel que j'ai dressé, c'est à l'honneur & à la morale ; celui-là jamais je ne l'ai quitté, ni au milieu des rayons de la majesté royale, ni au milieu des violences & des cris menaçans de l'autorité populaire. Ah ! si près de cet autel il y eût eu plus de foule, si seulement tous

ceux de ma croyance avoient voulu l'environner, la raiſon, cette céleſte flamme, auroit eu plus d'empire; mais le découragement les a ſaiſis, & ils ſont devenus indifférens à leurs opinions & à leurs amis; on diroit que le mouvement & la vie ont paſſé en entier à l'eſprit de parti, & qu'ailleurs il n'en reſte plus ni pour animer les ſentimens honnêtes & généreux, ni pour faire honte aux ingrats. On doit donc me pardonner d'avoir voulu retracer les principales circonſtances de mon adminiſtration: un jour, en des momens plus calmes, quelques ſouvenirs, quelques diſpoſitions de bonté s'y reprendront peut-être, & ce ſera ma ſeule récompenſe. Ah! quelle juſtice eût été moins onéreuſe que celle dont j'euſſe été ſatisfait, que celle due à un homme dont tous les vœux ſe bornoient à recevoir un peu d'affection en retour de tant de ſervices, en retour au moins de cette profuſion de ſentimens dont il avoit donné des preuves ſi réelles! Rejeté donc de mes eſpérances, déchu de ma légitime attente, je me recueillerai dans mes propres penſées, & là, je retrouverai celle qui m'a ſi long-tems diſtrait de moi-même; & qui peut m'en diſtraire encore, l'occupation de la France, l'intérêt à ſa ſituation, l'in-

quiétude ſur ſa deſtinée. Je voudrois en vain m'affranchir de tous les liens qui m'uniſſent à ſon bonheur & à ſa gloire; je réfléchis ſans ceſſe à une Nation que j'ai tant aimée; & quand elle m'oublie, quand elle me dit comme Horace, *je ne te connois plus*, j'ai préſente à mon cœur cette douce réponſe de ſon frère, *je te connois encore, & c'eſt ce qui me tue.*

Ah! je l'eſpère, il eſt temps encore pour elle d'arriver au bonheur! Il eſt temps encore pour elle de ſe livrer à de juſtes eſpérances! Cette France, ce beau Royaume eſt encore là dans ſon entier; un Ciel pur & ſerein couvre encore ſon vaſte horiſon, un air bienfaiſant, un ſouffle tempéré y répandent par-tout leurs douces influences; une terre féconde, une terre bénite ouvre encore ſon ſein avec amour aux laborieux efforts du vigilant agriculteur, qui tous les ans y cherche de nouveaux tréſors; les mers viennent encore mouiller ſes rivages, & lui apporter en échange de ſon ſuperflu, les diverſes richeſſes des autres contrées; le même eſprit enfin, la même activité, entretiennent encore l'émulation de ſes induſtrieux habitans, & par-tout on voit quelques flammes de ces nombreux ſignaux

de prospérité, qui ont servi si long-temps à distinguer un pays fortuné, l'ancien favori de la nature. Que ces souvenirs, que ces idées consolantes adoucissent nos ames & calment nos passions; & lorsque tant de bienfaits nous appellent à la reconnoissance, n'y mêlons pas ces sentimens de haine qu'une longue suite de malheurs pourroit à peine excuser. Ah! la paix & l'union! la paix & l'amour entre les enfans de la même patrie, & que chacun, pour arriver à ce terme, fasse quelques sacrifices! Vous qui, par un exemple unique dans les annales du monde, avez cru pouvoir mettre aux voix la justice, la compassion, la bonté, & jusques aux sentimens de la conscience, tendez enfin une main fraternelle à ceux que vous avez poursuivis si rigoureusement; ne regardez pas avec négligence le désespoir de cent mille familles, vos aînées au moins par l'ancienneté non interrompue de leurs services envers l'Etat; adoucissez l'effet des atteintes que vous avez portées à leurs propriétés & à tous les droits qui composoient leur héritage; & entre les différentes égalités dont vous êtes épris, n'oubliez pas celle du bonheur, la plus réelle de toutes. Vous n'avez voulu agir que par la force & par la

contrainte, & vous avez ainsi créé toutes les résistances qui naissent de la fierté du caractère ; celles-là cependant, chez tous les hommes, & chez les François en particulier, sont les plus difficiles à vaincre. Vous avez irrité, par des formes impérieuses, ceux que vous avez rendus malheureux, & comme si vous eussiez été jaloux de leurs sentimens de générosité, vous ne leur avez pas ménagé le moyen d'y céder d'une manière honorable. Vous avez toujours parlé au nom de la loi ; mais d'une loi que vous aviez faite ; mettez quelque prix aussi à celle qui a fondé les Empires, à celle que les Conquérans eux-mêmes ont respectée, à cette loi de sagesse & d'équité, qui, prenant les hommes dans l'état où ils sont, tend à rapprocher toutes les classes de citoyens par leurs divers intérêts, & par la variété de leurs rapports. On eût dit, à votre empressement de tout renverser dans un temps donné, que vous étiez des Députés d'un autre monde planétaire, & que forcés d'y retourner à jour fixe, & devant remporter avec vous les idées de justice & de raison, vous vous trouviez dans la nécessité de tout entreprendre, de tout arranger avant votre départ, & de nous donner à la hâte des

loix pour la durée des siècles. Mais rien de tout cela n'existe, vous êtes des hommes de cette terre, des hommes passagers comme nous, des hommes élevés à la même école, à celle du temps & de l'expérience, & qui recevrez encore tous les jours de nouvelles instructions. Ceux qui vous suivront vous passeront en science, comme vous-mêmes en avez passé d'autres. Soyez donc timides & circonspects dans la révision que vous allez faire de vos différens décrets. Ne perdez pas de vue que c'est au sein des divisions, au milieu des passions de tout genre, que vous avez composé la Législation de la France. Votre ouvrage a dû se ressentir de ces circonstances; l'Europe le voit, l'Europe en juge ainsi; ne soyez donc pas seuls à y donner une confiance sans bornes. Ne décernez le nom, le grand nom d'immuables qu'à un petit nombre de bases, à celles qui sont évidemment nécessaires pour le bonheur des Nations, & pour le maintien d'une sage liberté.

Considérez tous les motifs puissans qui vous y convient; jugez au fond de votre conscience, si vous avez eu constamment une opinion libre & indépendante; examinez si vous avez été au milieu des

mouvemens de Paris, tels que vous vous seriez trouvés dans l'asyle du sage, & dans une retraite écartée où vous n'auriez eu pour guides que vos sentimens & vos propres pensées; examinez encore si nul retour sur vous-mêmes n'est venu vous déranger de la route que vous auriez suivie au nom du bien public; faites le compte secret des séductions que vous ont présentées & le desir de la réputation, & l'espoir de la gloire, & les charmes habituels de la louange, & les idées confuses d'une ambition vague, & tant d'autres considérations personnelles. Réfléchissez enfin si vous n'avez pas eu plus souvent les regards fixés sur l'étroite galerie de votre amphithéâtre, que sur l'espace immense où la postérité prendra place.

Et quand vous aurez fait ce recensement, jugez vous-mêmes, si vous voulez, si vous pouvez vous rendre garans à vous seuls, envers les générations suivantes, de toutes les loix que vous leur avez faites sous le nom irrévocable de constitutionnelles. Examinez si sans aucun acte spécial de tutèle, à vous remis par les générations précédentes, vous avez pu changer en entier & bouleverser de fond en comble, l'héritage qui appar-

tient par substitution aux races futures ; & le leur transmettre en cet état sous la seule caution de votre génie. Enfin, lors même que vous borneriez vos regards & vos inquiétudes au temps présent, ne perdez pas de vue qu'il est des difficultés prochaines dont vous n'avez pas encore apperçu les commencemens ; songez au desir qu'auront vos successeurs d'être remarqués à leur tour ; songez à l'influence des divers amour-propres que vous avez mis en activité ; songez à l'accroissement insensible du bruit des mécontens, à mesure que les hommes prudens se permettront d'élever leur voix, & que les timides l'oseront ; enfin, songez au caractère d'une Nation, qui n'est forte & constante qu'en avançant ou en s'élevant, & qui cherche un autre but, un autre mouvement, quand elle touche aux termes de ses premiers vœux.

C'est une situation bien favorable, que celle où l'on n'a plus besoin que de prudence & de modération ; que celle où pour assurer ses triomphes, il suffit de les circonscrire, & où pour consolider son empire, il suffit de lui marquer des limites. Ne vous restera-t-il pas assez de gloire, & sur-tout assez de bonheur, si tant d'excellentes institutions que l'on

pourra rapporter à votre zèle & à vos travaux, ſurvivent à l'agitation de nos premières paſſions, & ſi l'on recueille en paix après vous, les fruits de vos généreuſes ſemences ? Faites que les regrets des uns, que les larmes des autres, que les défiances & les craintes de tous, viennent enfin à ceſſer, & l'on relevera d'un commun accord tout le bien dont on vous eſt redevable. Ce n'eſt pas d'une approbation implicite & craintive dont l'Aſſemblée doit être jalouſe ; il n'eſt point de tyran, il n'eſt point d'uſurpateur qui n'en ait obtenu de pareille au temps de ſa puiſſance ; & ſi Tamerlan, après ſes victoires, avoit exigé qu'on lui jurât qu'il étoit le Prince le plus doux & le plus clément de la terre, il auroit obtenu ce ſerment avec la plus grande facilité, & Bajazet l'auroit ſigné lui-même à travers les barreaux de ſa cage.

Ce n'eſt pas à de pareilles déférences que l'Aſſemblée doit borner ſon ambition ; elle a fait aſſez de choſes dignes de louange, pour aſpirer à des hommages éclairés, & pour tolérer que le vœu pur de la Nation ſe faſſe entendre après elle.

Ce vœu pur ſans doute eſt difficile à connoître ; car ce n'eſt pas au milieu des paſſions les plus ardentes, ce n'eſt pas aux

premiers momens d'une grande révolution, ce n'eſt pas ſur-tout au milieu d'une ville où la licence interdit la liberté, qu'on peut diſcerner les ſouhaits permanens & les ſentimens de durée; mais je crois qu'il dépend de l'Aſſemblée, je crois qu'il dépend ſur-tout de pluſieurs de ſes Députés de calmer inſenſiblement les eſprits, & d'approcher ainſi les opinions du point de modération auquel elles ſeront amenées par la ſeule force du temps.

On doit deſirer auſſi que les mécontens n'éloignent pas eux-mêmes le triomphe de la raiſon, ſoit par leur conduite au dedans du Royaume, ſoit par leurs agitations au dehors. Ils n'ont pas apperçu de quelle force eût été dans leur cauſe une contenance noble & ſereine, & ce ſilence majeſtueux de l'opprimé, qui a ſouvent accablé l'orgueil de l'oppreſſeur; mais ils devroient ſavoir au moins que pluſieurs de leurs démarches ont ſervi les vues de ceux qui ont beſoin des apparences de danger, pour ſoutenir à la fois & leur crédit, & leurs opinions extrêmes, & leurs projets inconnus.

Je ne demanderois pas à des hommes offenſés de tant de manières; je ne leur

demanderois pas de revenir en France ſous le règne de la préſente Légiſlature ; ils ont trop ſujet de s'en plaindre, & dans les formes, & dans les choſes réelles. Ainſi lorſqu'ils diroient : nous attendrons pour céder aux circonſtances, que la Nation s'explique par un autre organe, on appercevroit dans cette conduite quelque choſe dont toutes les ames fières auroient le ſentiment ; & ce qu'on entend mieux encore, c'eſt comment ils ne fléchiſſent pas ſous les peines pécuniaires auxquelles on a eu l'impolitique de recourir ; c'étoit peut-être une nouvelle offenſe que d'attendre d'eux cette foibleſſe. Mais s'ils étendoient leur reſſentiment juſques ſur la patrie..... s'ils ne voyoient pas tous les maux dont ils ſeroient la malheureuſe origine..... je ne puis le penſer..... ce ſont des bruits menſongers, ce ſont de fauſſes terreurs.... Voudroient-ils venir en ennemis ſur cette terre qui les a vus naître ? Dans quel lieu pourroient-ils marcher, ſans y fouler aux pieds la cendre de leurs aïeux, de ces héros de la France, péris en défendant le Royaume, & qui dans le cours de leur vie avoient éprouvé quelquefois l'ingratitude de leur patrie, ſans avoir jamais ceſſé de l'aimer ? Ils vous crieroient du

fond de leurs tombeaux : arrêtez, arrêtez, ces titres que nous vous avons transmis, c'eſt par nos vertus & notre courage que nous les avons acquis, & ces biens dont vous avez hérité de nous, nous les aurions ſacrifiés pour l'Etat, s'il eût été néceſſaire. Notre nom qui vous reſte, vous impoſe les mêmes devoirs. Ils vous diroient encore : ce pays où vous porteriez la guerre n'eſt point à ceux dont vous vous plaignez, il eſt à vous comme à eux, il eſt à vos enfans comme aux leurs ; attendez avec calme la juſtice du temps ; mais dût-elle tarder, dût-elle ne jamais venir, oſez tout ſupporter plutôt que d'avoir un ſeul reproche à vous faire.

Je ne dois pas mêler ma voix à celle que je viens de faire entendre ; je n'ai pas le droit de parler à ceux qui ne m'aiment point ; & dans un moment où tant de motifs animeroient mon langage, je reſſens péniblement une injuſtice qui retient mon émotion, & arrête avec contrainte tous les élans de mon ame.

Je me permettrai ſeulement d'inviter les citoyens mécontens, à ne pas détourner leurs regards des biens généraux, des biens éminens auxquels ils participeront, ſi la paix, ſi l'ordre ſe rétabliſ-

ſent, & ſi des idées de modération ſuccèdent aux premières paſſions. C'eſt quelque choſe pour tous, que tant d'abus détruits; c'eſt quelque choſe pour tous, que ce rempart inexpugnable oppoſé au retour des anciens déſordres; c'eſt quelque choſe pour tous, que l'abolition des impôts conſidérés ſi long-temps comme oppreſſifs, & l'affranchiſſement de cette multitude d'entraves nuiſibles à la circulation & à l'accroiſſement des richeſſes nationales; c'eſt auſſi quelque choſe, c'eſt un bonheur pour tous, que la réunion des diverſes parties de l'Empire ſous les mêmes loix, & cette parité d'intérêt qui devra déſormais prévenir leurs anciens motifs de jalouſie; ſur-tout c'eſt un bonheur pour tous, que l'aveu général & l'affermiſſement invariable des principes garans de la liberté civile & politique; enfin c'eſt un bonheur, un grand bonheur pour tous, & un bonheur en partage avec les générations à venir, que cette autorité aſſurée au vœu national, & cet appel éternel de toutes les connoiſſances & de toutes les lumières au grand ouvrage du bien public.

Certainement, nous ſommes dès-à-préſent environnés de tous les élémens qui peuvent former un Gouvernement

proſpère ; il ne faut plus que les réunir, les amalgamer enſemble avec convenance, & les ſoumettre enſuite à l'épreuve du temps. Ainſi, pourvu que nous ne cherchions pas à entretenir la confuſion, nous pouvons encore eſpérer de faire un jour envie au reſte de la terre. Mais ſi la confiance inconſidérée des uns, les haines & les violences des autres, les vanités de tous, viennent faire tumulte au milieu de nous, & nous empêcher d'écouter les leçons de la ſageſſe, nous verrons de près le terme de nos vœux, ſans être jamais ſûrs d'y atteindre.

Défions-nous des amis cachés du deſpotiſme, mais défions-nous auſſi de ceux qui ſe ſervent du nom de la liberté pour exciter un aveugle enthouſiaſme ; car nous ne ſavons pas ce qu'ils veulent faire d'un mouvement de ce genre. Ils ignorent encore eux-mêmes le genre d'autorité dont ils deſirent la conſervation, & pluſieurs ſouhaiteroient peut-être que tout fût remis en commun, que tout fût replacé dans l'état de nature, afin de ſe ſaiſir d'une meilleure part que celle dont le haſard de la fortune les a favoriſés. On eſt véritablement effrayé, en cherchant à préſager le dernier degré de la déſorganiſation civile, politique, morale

& religieuſe, auquel des génies dangereux ou des eſprits déſordonnés voudroient inſenſiblement nous conduire. Ils auront, n'en doutons point, un abus à dénoncer, une épouvante à donner, juſqu'à ce qu'ils aient amené le nivellement le plus abſolu des hommes & des choſes; & s'ils avoient la hardieſſe des Titans, parvenus à renverſer le Royaume, ils ſe ſerviroient de ſes débris pour eſcalader le Ciel; & là, s'ils le pouvoient, après avoir égaliſé l'action des élémens, après les avoir confondus, après avoir rompu les liens qui retiennent la fureur des vents, ils jouiroient un moment du bouleverſement général de l'Univers.

Hélas! nous voyons de toutes parts leur ouvrage, & nous devons en pleurer; la confuſion nous environne, & nous ne ſavons pas encore ſi nous pourrons échapper aux malheurs dont elle eſt l'origine. Ah! vous qui deviez être nos ſages & qui l'avez été quelquefois, comment n'avez-vous pas mieux calculé l'effet des différentes paſſions? comment n'avez-vous pas obſervé leur marche agreſſive, & leurs envahiſſemens journaliers? Semblables, je le crains, au philoſophe Archimède, tandis que vous cherchiez la ſolution de vos problêmes théoriques, tandis

que vous étiez occupés à tirer des conséquences de ce que vous appelliez *le principe*, vous ne vous êtes pas apperçus que les ennemis étoient dans vos murs, & que la ville étoit prise.

Rien de si beau que de rendre les hommes uniquement dépendans de la Loi ; car elle n'a ni favoris, ni partialité, ni foiblesse ; mais cette soumission, il la faut demander à une multitude ignorante, aveugle & malheureuse, & qui voudroit tirer tous les jours à la grande loterie des changemens & des subversions. Il est aisé de l'avoir pour soi, tant qu'on lui parle d'innovations ; mais quand le moment est venu où il faut enfin garder & maintenir quelque chose, c'est alors que les difficultés commencent. Et si l'on avoit cherché l'appui de cette multitude pour tout renverser, comment la rameneroit-on subitement à tout respecter ? Et si l'on avoit permis à tous les génies malfaisans de la tromper, comment la ramèneroit-on facilement aux notions de la vérité ? Ah ! venez au secours de la chose publique, & montrez-vous enfin pour notre assistance ; & vous tous qui réuniſſez à des sentimens civiques un esprit droit & un caractère modéré, hasardez-vous insensiblement à

devenir nos Miniſtres de paix, & les Négociateurs de la félicité publique; choiſiſſez le moment propice pour réuſſir dans cette vertueuſe entrepriſe; indiquez alors aux uns ce qu'ils doivent ſouffrir, & aux autres ce qu'ils doivent céder; plénipotentiaires honorables de la raiſon, & accrédités par elle, faites valoir ſes droits & ſon autorité, & travaillez à former cette opinion, la ſouveraine du monde, & le guide des Légiſlateurs eux-mêmes. Mêlez-vous à toutes les aſſemblées publiques, non pour heurter, non pour offenſer les paſſions dominantes, mais pour tempérer avec prudence les idées exagérées, mais pour contrebalancer un peu le pouvoir de ceux qui entraînent les eſprits par la ſeule puiſſance de leur caractère. Vous aurez déjà beaucoup fait, ſi vous pouvez parvenir à rétablir la réputation de la ſageſſe, & ſi vous pouvez lui gagner quelques amis, ou obtenir du moins qu'il y ait ſûreté pour elle. Vous aurez déjà beaucoup fait, ſi vous pouvez commencer un traité d'union, ſi vous pouvez, pour ainſi dire, ouvrir des conférences entre l'ordre & la liberté, entre la popularité & la juſtice, entre les ſyſtêmes exagérés & les vieilles leçons de l'expérience, entre le

contentement des uns & l'entière satisfaction des autres, entre les ressentimens de l'esprit de parti & l'oubli général qu'exige l'intérêt public. Ne vous laissez point effrayer par les contrariétés auxquelles vos efforts seront soumis. Le moral des hommes a ses tempêtes comme la nature physique; mais l'espérance renaît après les alarmes; les orages de la Liberté passeront & elle nous restera, & nous la garderons avec ses bienfaits. Nous la garderons comme nous l'avons desirée, non pas pour le triomphe de quelques-uns, mais pour le bonheur de tous; car ce bonheur, ce bonheur général est la seule garantie durable, l'unique sauve-garde certaine des établissemens humains; & c'est à le consolider, c'est à l'accroître par des moyens justes & raisonnables, que notre science est destinée. Vous donc, qui aimez la Liberté dans la pureté de votre cœur, vous qui l'aimez sans art & sans forfanterie, environnez-la de toutes les idées sensibles qui peuvent la rendre plus chère aux hommes, & de toutes les idées exactes qui peuvent lui conserver l'appui de la raison. Ah! qu'après tant d'agitations, la France voie enfin le terme de ses inquiétudes! Ah! qu'ils arrivent enfin ces jours

ſi deſirés, ces jours de paix & de contentement univerſel, ces jours qui ſeront le commencement d'une longue & mémorable ſuite de proſpérités ! mon cœur s'y réunira, mon cœur en jouira de toutes les manières, & à ce premier ſentiment il m'eſt permis, je crois, de mêler une autre penſée. L'époque du bonheur des Nations eſt auſſi le temps de leur juſtice ; car ce bonheur ne peut exiſter, ne peut être aſſis ſur des baſes durables, qu'après la diſparition de toutes les idées menſongères, après la fuite honteuſe de tous les vices. J'attendrai donc cette époque pour être jugé de nouveau, & juſques-là je laiſſerai paſſer tous ces favoris de la fortune, tous ces vainqueurs de la morale, triomphateurs éphémères & dont les chars glorieux ſe briſeront avant d'arriver aux premières ſtations, avant d'avoir fait les premières journées ſur la route éternelle du temps.

FIN.

APPENDICE.

23 Avril 1891.

CET Ouvrage étoit entiérement imprimé lorſque j'ai reçu la nouvelle de l'inſurrection des Tuileries, du 18 de ce mois. Je ſens le beſoin de le dire; afin qu'on ne cherche pas à comparer toutes mes expreſſions avec les ſentimens dont l'Europe eſt en ce moment pénétrée. Monarque infortuné! ſi le plus tendre intérêt à votre ſituation, de la part de tous les étrangers, pouvoit adoucir un moment vos peines; jouiſſez avec certitude de cette conſolation. Hélas! vous n'obtenez pas aujourd'hui d'un Peuple égaré, ce que l'on rend par-tout à la vertu malheureuſe; & c'eſt au nom de la Liberté, dont vous avez été le généreux fondateur, que l'on enfreint les Loix pour captiver la vôtre. Ah! ſi par un ſentiment d'indifférence pour la Religion, le Roi eût négligé les devoirs des fêtes ſolemnelles, il ſeroit devenu le héros de la philoſophie du jour; & les Ecrivains ſans principes, qui gouvernent la

multitude, auroient trouvé pour le louer, des motifs que la vie la plus morale du meilleur des Princes ne leur a pas fournis. Et parce qu'une conſcience timorée lui fait deſirer de recevoir les ſacremens d'un tel Prêtre, plutôt que d'un autre, on excite contre lui la plus dangereuſe fermentation. Ce n'étoit pas du moins à des hommes ſans mœurs & ſans vertus, à des hommes pervertis, au milieu d'une Cité corrompue, ce n'étoit pas à eux à impoſer des règles aux ſentimens intérieurs d'un Monarque religieux, & religieux non par aucune affectation, mais dans toute la ſimplicité d'une ame franche & honnête. Les croira-t-on, quand ils parleront de ſacremens & de cérémonies pieuſes, avec la fureur dans les regards, & avec tous les emportemens de la tyrannie? Quel abus de la force, & quel excès de déſordre! Vous n'avez pas ſûrement prévu tous ces malheurs, vous qui auriez pu les éloigner, en n'exigeant pas un ſerment inutile au bien public, ou en conſentant du moins à déclarer *que vous n'aviez pas entendu toucher au ſpirituel.* Ah! falloit-il unir un trouble religieux à tant d'autres bouleverſemens? Les Députés de la Nation ont ſans

doute le droit de fixer les devoirs des Fonctionnaires publics; mais comment n'a-t-on pas réfléchi que la Religion catholique étant toute mystique, c'étoit par la Foi, & non par un Décret de l'autorité civile, que chaque homme isolé pouvoit reconnoître dans les Prêtres de l'Eglise, le pouvoir de consacrer l'hostie, de recevoir la confession, de donner l'absolution & de guider les consciences ? Il faut une Religion aussi simple dans son culte & dans ses dogmes, que la Religion protestante, pour permettre un accord parfait entre les deux autorités ecclésiastique & civile; mais, lorsque que selon les obligations de la foi, l'on doit croire à la transmission d'un pouvoir mystérieux & surnaturel entre les mains des hommes, cette opinion toute spirituelle, cette pensée toute religieuse, ne peut être asservie aux conditions imposées par la Loi; & le respect pour les sentimens intimes, la déférence aux inspirations de la conscience, deviennent alors des actes d'une justice absolue. Cependant, c'est à une multitude aveugle que l'on donne à juger aujourd'hui des questions de ce genre ! Ah ! si elle est appelée à mouvoir l'arbre sacré de la Religion, au lieu de

se

se plaire tranquillement sous son ombre; bientôt elle le renversera, & des générations passeront avant qu'il puisse croître & s'élever de nouveau. Aussi, par un autre exemple de violence, & que j'apprends en ce moment, c'est vers les saintes filles de la Charité qu'une cohorte effrénée vient de diriger publiquement sa criminelle audace, & méprisant jusques à la pureté de leur sexe & l'innocence de leurs pensées, c'est par des traitemens plus cruels que la mort qu'elle s'est permis de manifester ses fureurs. Il a donc oublié, ce Peuple égaré, que c'étoit à le secourir dans ses infirmités que ces filles charitables avoient consacré leur vie; il a donc oublié que pour remplir cette obligation religieuse, elles surmontoient toutes les antipathies de la nature, & que pour plaire à l'Être Suprême, elles s'occupoient sans interruption, & avec la plus douce patience, du soulagement des misères humaines; il a oublié que ces filles du Ciel, avec des sentimens qu'aucune souillure n'a jamais entachés, s'approchoient courageusement du spectacle effrayant que présentent dans les hôpitaux ces restes impurs de tous les vices, tristes lambeaux d'une nature épuisée, & qu'il faut essayer

de rattacher à la vie ! Elles avoient pour seule attente sur cette terre le respect dû à leurs généreuses vertus, & elles se voient exposées aux plus ignominieuses insultes. Elles avoient pour seul lieu de repos, dans leurs peines continuelles, la douce retraite de leur conscience, & l'on vient les y troubler avec dureté. Ah ! si c'étoit de furieux tels que vous qu'elles eussent à recevoir des préceptes de religion, elles ne passeroient pas leur vie auprès de vos lits de douleur. Mais vous avez peut-être la coupable espérance qu'elles joindront le support de vos indignités, à l'immensité des sacrifices auxquels elles se sont soumises. Oui, elles le feront ; leur incomparable vertu s'étendra jusques-là ; mais le Dieu de justice qui recevra leur hommage, de quel œil regardera-t-il leurs ingrats oppresseurs ? O généreux François ! à quelle nation sauvage avez-vous cédé votre place ?